00102469

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 17 February, 2016

CHANSONS

DE

P. J. DE BÉRANGER

Anciennes, Nouvelles et Inédites,

AVEC

DES VIGNETTES DE DEVÉRIA ET DES DESSINS COLORIÉS D'HENRI MONNIER.

SUIVIES

DES PROCÈS INTENTÉS A L'AUTEUR.

TOME PREMIER.

102469

LIBRARY
OF THE
ROYAL ASIATIC

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE DE VAUGIRARD, Nº 17.

M DCCC XXVIII.

God
Fr 841.8
Beer/cha
102469

Préface [1]

L'IN-OCTAVO ET L'IN-TRENTE-DEUX.

AIR du Carnaval.

Quoi, mes couplets, encore une sottise!
Osez-vous bien paraître in-octavo?
Juge, critique, et docteur de l'église,
Vont après vous s'acharner de nouveau.
L'in-trente-deux trompait l'œil du miope,
Mais vos défauts vont être tous sentis:
C'est le ciron vu dans un microscope.
Mieux vous allait de rester tout petits,
Petits, petits, oui, petits, tout petits.

« Quel trait d'orgueil! dira la calomnie:
« Ferait-on plus pour des alexandrins?
« Le chansonnier vise à l'Académie,
« Et veut au Pinde anoblir ses refrains. »
Viser si haut, malgré cette imposture,
N'est point mon fait, je vous en avertis.
Pour conserver vos lettres de roture,
Mieux vous allait de rester tout petits,
Petits, petits, oui, petits, tout petits.

Voyez la note, page iij.

Je vois deux sots rendus à leur province:
« Messieurs, dit l'un, sifflons le troubadour.
« Il veut des croix, et pour l'offrir au prince,
« A son recueil a mis l'habit de cour.
« Le Roi, dit l'autre, a daigné lui sourire;
« Même a trouvé ses vers assez gentils. »
Voyez du Roi ce que vous ferez dire!
Mieux vous allait de rester tout petits,
Petits, petits, oui, petits, tout petits.

L'humble format sut plaire à cette classe
Sur qui les arts sèment trop peu de fleurs;
Il se fourrait jusque dans la besace
De l'indigent dont il séchait les pleurs.
A la guinguette instruisant ces recrues,
D'obscurs lauriers j'ai fait large abatis.
Pour rencontrer la gloire au coin des rues,
Mieux vous allait de rester tout petits,
Petits, petits, oui, petits, tout petits.

Je dois trembler, car moi, qui suis prophète,
Je vois de loin l'oubli fondre sur vous.
De tant d'échos dont la voix vous répète,
L'un meurt, puis l'autre, et puis cent, et puis tou
Déja mon front sent glisser sa couronne;
Comme les miens vos beaux jours sont partis.
Pour disparaître au premier vent d'automne,
Mieux vous allait de rester tout petits,
Petits, petits, oui, petits, tout petits.

NOTE.

Mes libraires ayant arrêté de faire de mes Chansons une édition enrichie de tout ce qui pourrait la rendre agréable au public, je n'ai pas eu le droit de m'opposer au choix du format in-8°; mais comme ce format me paraît trop prétentieux pour le genre de mes productions, je n'ai pu résister au désir d'en dire ma pensée dans ces couplets. Puisse au moins cette édition, revue et corrigée par moi, mettre un terme au scandale des contrefaçons dont j'ai eu tant à souffrir, en France et à l'étranger! Celles que j'ai vues contiennent une foule de chansons qui ne sont pas de moi. Dans plusieurs se trouvent imprimées, de la manière la plus inexacte, des productions que j'avais condamnées à ne jamais voir le jour; enfin on y a quelquefois inséré des couplets qu'à peine je venais de terminer, et que je n'avais même pas encore chantés. Cette dernière circonstance m'a fait faire des recherches, et j'ai acquis la certitude qu'on avait poussé l'indélicatesse jusqu'à dérober copie de mes anciens et de mes nouveaux manuscrits, malgré les précautions prises pour éviter cette spoliation. C'est donc un devoir pour moi de déclarer au public que je n'avoue que le premier volume de mes chansons, publié par Eymeri en 1815; l'édition petit in-12, imprimée en deux volumes, chez Firmin Didot, en 1821; le troisième volume, imprimé chez Plassan, en 1825; une édition in-18, chez Fain, 1826; et les éditions in-32 publiées par MM. Baudouin; et qu'enfin je ne reconnaîtrai que les publications conformes au présent in-8°, publications que ces Messieurs ont seuls le droit de faire jusqu'à l'expiration du nouvel arrangement conclu entre eux et moi.

PRÉFACE.

NOVEMBRE 1815.

Pourquoi les libraires ne cessent-ils de vouloir des préfaces, et pourquoi les lecteurs ont-ils cessé de les lire? On agite tous les jours, dans de graves assemblées, une foule de questions bien moins importantes que celle-ci, et je me propose de la résoudre dans un ouvrage en 3 volumes in-8°, qui, si l'on en permet la publication, pourra amener la réforme de plusieurs abus très dangereux. Forcé, en attendant, de me conformer à l'usage, je me creusais la tête, depuis un mois, pour trouver le moyen de dire au public, qui ne s'en soucie guère, qu'ayant fait des chansons, je prends le parti de les faire imprimer. Le Bourgeois-Gentilhomme, embrouillant son compliment à la belle comtesse, est moins embarrassé que je ne l'étais. J'appelais mes amis à mon aide; et l'un d'eux, profond érudit, vint, il y a quelques jours, m'offrir, pour mettre en tête de mon recueil, une dissertation qu'il trouve excellente, et dans laquelle il prouve que les *flonflons*, les *fariradondé*, les *tourelouribo*, et tant d'autres refrains qui ont eu le privilége de charmer nos pères, dérivent

du grec et de l'hébreu. Quoique je sois ignorant comme un chansonnier, j'aime beaucoup les traits d'érudition. Enchanté de cette dissertation, je me préparais à en faire mon profit, ou plutôt celui du libraire, lorsqu'un autre de mes amis, car j'ai beaucoup d'amis (c'est ce qu'il est bon de consigner ici, attendu que les journaux pourront faire croire le contraire); lorsque, dis-je, un de mes amis, homme de plaisir et de bon sens, m'apporta, d'un air empressé, un chiffon de papier trouvé dans le fond d'un vieux secrétaire.

C'est de l'écriture de Collé! me dit-il du plus loin qu'il m'aperçut. « J'ai confronté ce fragment « avec le manuscrit des Mémoires du premier de « nos chansonniers, et je vous en garantis l'authen- « ticité. Vous verrez, en lisant, pourquoi il n'a pas « trouvé place dans ces Mémoires, qui ne con- « tiennent pas toujours des choses aussi raison- « nables. »

Je ne me le fis pas dire deux fois; et je lus avec la plus grande attention ce morceau, dont le fond des idées me séduisit tellement, que d'abord je ne m'aperçus pas que le style pouvait faire douter un peu que Collé en fût l'auteur.

Malgré toutes les observations de mon ami le savant, qui tenait à ce que j'adoptasse sa dissertation, je fis sur-le-champ le projet de me servir pour ma préface de ce legs que le hasard me pro-

curait dans l'héritage d'un homme qui n'a laissé que des collatéraux.

Ceux qui trouveront ce petit dialogue indigne de Collé pourront s'en prendre à l'ami qui me l'a fourni, et qui m'a assuré devoir en déposer le manuscrit chez un notaire, pour le soumettre à la confrontation des incrédules. Ces précautions prises, je le transcris ici en toute sûreté de conscience.

CONVERSATION

ENTRE MON CENSEUR ET MOI.

15 JANVIER 1768.

(Je prends la liberté de substituer le nom de Collé au *moi* qui se trouve dans tout le dialogue.)

LE CENSEUR.

Voici, monsieur, mon approbation pour votre Théâtre de Société. Il contient des ouvrages charmans.

COLLÉ.

Et mes chansons, monsieur, mes chansons, comment les avez-vous traitées?

LE CENSEUR.

Vous me trouverez sévère. Mais je ne puis vous dissimuler que le choix ne m'en paraît pas sagement fait.

COLLÉ.

Connaîtriez-vous quelque bonne chanson que j'aurais omise?

LE CENSEUR.

J'ai été, au contraire, forcé d'indiquer la suppression d'un grand nombre.

COLLÉ, *feuilletant son manuscrit.*

Quoi, monsieur! vous exigez que je retranche...

(Ici le papier endommagé ne permet que de deviner le titre des chansons supprimées par le censeur.)

LE CENSEUR.

Vous n'avez pas dû penser que cela passerait à la censure.

COLLÉ.

Elles ont passé bien ailleurs.

LE CENSEUR.

Raison de plus.

COLLÉ.

Pardonnez; je ne connaissais pas bien encore les raisons d'un censeur.

LE CENSEUR.

Examinons avec sang-froid les deux genres de chansons qui m'ont contraint à la sévérité. D'abord, pourquoi, dans des vaudevilles, mêlez-vous toujours quelques traits de satire relatifs aux circonstances?

COLLÉ.

Que ne me demandez-vous plutôt pourquoi je fais des vaudevilles? La chanson est essentiellement du parti de l'opposition. D'ailleurs, en frondant quelques abus qui n'en seront pas moins éternels, en ridiculisant quelques personnages à qui l'on pourrait souhaiter de n'être que ridicules, ai-je insulté jamais à ce qui a droit au respect de tous? Le respect pour le souverain paraît-il me coûter?

LE CENSEUR.

Mais les ministres, monsieur, les ministres! Si à

Naples l'on peut sans danger offenser la Divinité, il n'y fait pas bon pour ceux qui parlent mal de saint Janvier.

COLLÉ.

Je le conçois : à Naples, saint Janvier passe pour faire des miracles.

LE CENSEUR.

Vous y seriez aussi incrédule qu'à Paris.

COLLÉ.

Dites aussi clairvoyant.

LE CENSEUR.

Tant pis pour vous, monsieur. Au fait, de quoi se mêlent les faiseurs de chansons? Vous en pouvez convenir avec moins de peine qu'un autre : les chansonniers sont en littérature ce que les ménétriers sont en musique.

COLLÉ.

Je l'ai dit cent fois avant vous. Mais convenez à votre tour qu'il en est quelques uns qui ne jouent pas du violon pour tout le monde. Plusieurs ne seraient pas indignes de faire partie de la musique dont le grand Condé se servait pour ouvrir la tranchée[1], et tous deviennent utiles lorsqu'il s'agit de faire célébrer au peuple des triomphes dont sans eux fort souvent il ne sentirait que le poids.

LE CENSEUR.

Je n'ai point oublié la jolie chanson du Port-Mahon.

[1] Le grand Condé ouvrit la tranchée devant Lérida au son des violons et des hautbois.

Monsieur Collé, ce n'est pas à vous qu'on reprochera l'*anglomanie*. Mais cela ne suffit pas. Pourquoi, par exemple, vous être fait l'apôtre de certains principes d'indépendance qu'il vaudrait mieux combattre?

COLLÉ.

J'entends de quelles idées vous voulez parler. Combattre ces idées, monsieur! il n'y aurait pas plus de mérite à cela qu'à faire en Prusse des épigrammes contre les capucins. Ne trouvez-vous pas même que la plupart de ceux qui attaquent ces idées, qui peut-être au fond sont les vôtres, ressemblent à des aveugles qui voudraient casser les réverbères?

LE CENSEUR.

Je suis de votre avis, si vous voulez dire qu'ils frappent à côté. Mais revenons à vos chansons. Tout le monde rend justice à la loyauté de votre caractère, à la régularité de vos mœurs; et je pense qu'il sera aisé de vous convaincre du tort que vous feraient certaines *gaillardises* que je vous engage à faire disparaître de votre recueil.

COLLÉ.

C'est parce que je ne crains point qu'on examine mes mœurs que je me suis permis de peindre celles du temps avec une exactitude qui participe de leur licence [1].

[1] Plusieurs de ces raisonnemens se retrouvent dans une notice piquante et spirituelle, placée en tête du recueil complet des chansons de Collé, publié par M. Auger, censeur et membre de l'Académie française.

LE CENSEUR.

Vos tableaux choqueront les regards des gens rigides.

COLLÉ.

La Chasteté porte un bandeau.

LE CENSEUR.

Elle n'est pas sourde, et le ton libre de plusieurs de vos chansons peut augmenter la corruption dont vous faites la satire.

COLLÉ.

Quoi! comme l'a dit le bon La Fontaine,

Les mères, les maris, me prendront aux cheveux
Pour dix ou douze contes bleus!
Voyez un peu la belle affaire!
Ce que je n'ai pas fait mon livre irait le faire!

LE CENSEUR.

L'autorité d'un grand homme est déplacée ici. Il ne s'agit que de bagatelles que vous pouvez sacrifier sans regret.

COLLÉ.

En avez-vous de les connaître?

LE CENSEUR.

Je ne dis pas cela.

COLLÉ.

En êtes-vous moins censeur, et très censeur?

LE CENSEUR.

Je vous en fais juge.

COLLÉ.

Eh bien! après avoir lu où chanté en secret mes couplets les plus graveleux, les prudes n'en auront pas plus de charité, et les bigots pas plus de tolérance. Laissez à ces gens-là le soin de me mettre à l'*index*. Si vous leur ôtez le plaisir de crier de temps à autre, on finira par croire à la réalité de leurs vertus. Mes chansons peuvent fournir une occasion de savoir à quoi s'en tenir sur le compte de ces messieurs et de ces dames. C'est un service qu'elles rendront aux gens véritablement sages, qui, toujours indulgens, pardonnent des écarts à la gaîté, et permettent à l'innocence de sourire.

LE CENSEUR.

Hors de mon cabinet je pourrais trouver vos raisons bonnes; ici elles ne sont que spécieuses. Je vous répète donc qu'il est impossible que j'autorise l'impression des chansons que vous défendez si bien.

COLLÉ.

En ce cas, je prends mon parti. Je les ferai imprimer en Hollande sous le titre de *Chansons que mon censeur n'a pas dû me passer*.

LE CENSEUR.

Je vous en retiens un exemplaire.

COLLÉ.

Vous mériteriez que je vous les dédiasse.

LE CENSEUR.

Vous pouvez les adresser mieux, vous, monsieur

Collé, qui avez pour protecteur un prince de l'auguste maison dont vous avez si bien fait parler le héros.

COLLÉ.

Que ne me protége-t-il contre les censeurs?

LE CENSEUR.

Et contre les feuilles périodiques.

COLLÉ.

En effet, elles sont la seconde plaie de la littérature.

LE CENSEUR.

Quelle est la première, s'il vous plaît?

COLLÉ.

Je vous le laisse à deviner, et cours chez l'imprimeur, qui m'attend.

LE CENSEUR.

Un moment. Je sais que jour par jour vous écrivez ce que vous avez dit et fait. Ne vous avisez point de transcrire ainsi notre conversation.

COLLE.

Vous n'y seriez point compromis.

LE CENSEUR.

Bien; mais un jour quelque écolier pourrait s'appuyer de vos argumens, et, à l'abri de votre nom, tenter de justifier...

(Ici l'écriture, absolument illisible, m'a privé du reste de ce dialogue, qui n'est peut-être intéressant que pour un au-

teur placé dans une situation pareille à celle où Collé s'est trouvé. Malgré le soin qu'il avait pris de ne pas le joindre aux Mémoires de sa vie, ce que le censeur avait craint est arrivé; et l'écolier n'hésite point à se servir du nom de son maître, au risque d'être en butte à de graves reproches. Mon ami l'érudit m'a annoncé qu'il m'en arriverait malheur, et, pour donner du poids au pronostic, m'a retiré sa dissertation sur les *flonflons*. Le public n'y perdra rien. Il doit l'augmenter considérablement, et l'adresser en forme de mémoire à la troisième classe de l'Institut. Elle obtiendra peut-être plus de succès que je n'ose en espérer pour mon recueil. Le moment serait mal choisi pour publier des chansons, si la futilité même des productions n'était une recommandation, à une époque où l'on a plus besoin de se distraire que de s'occuper. Souhaitons que bientôt l'on puisse lire des poëmes épiques, sans souhaiter néanmoins qu'il en paraisse autant que chaque année voit éclore de chansonniers nouveaux.)

POST SCRIPTUM DE 1821.

Je crois inutile d'ajouter aucune réflexion à cette préface du recueil chantant que je publiai à la fin de 1815. J'ai fait depuis quelques tentatives pour étendre le domaine de la chanson. Le succès seul peut les justifier. Des amateurs du genre pourront se plaindre de la gravité de certains sujets que j'ai cru pouvoir traiter. Voici ma réponse : La chanson vit de l'inspiration du moment. Notre époque est sérieuse, même un peu triste : j'ai dû prendre le ton qu'elle

m'a donné; il est probable que je ne l'aurais pas choisi. Je pourrais repousser ainsi plusieurs autres critiques, s'il n'était naturel de penser qu'on accordera trop peu d'attention à ces chansons pour qu'il soit nécessaire de les défendre sérieusement. Un recueil de chansons est et sera toujours un livre sans conséquence.

Le Roi d'Yvetot.

ROYAL ASIATIC SOCIETY
BOMBAY BRANCH

CHANSONS

DE

P. J. DE BÉRANGER.

LE ROI D'YVETOT.

MAI 1813.

AIR : Quand un tendron vient en ces lieux.

Il était un roi d'Yvetot,
Peu connu dans l'histoire;
Se levant tard, se couchant tôt,
Dormant fort bien sans gloire,
Et couronné par Jeanneton
D'un simple bonnet de coton,
Dit-on.
Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!
La, la.

Il fesait ses quatre repas
Dans son palais de chaume,
Et sur un âne, pas à pas,
Parcourait son royaume.
Joyeux, simple et croyant le bien,
Pour toute garde il n'avait rien

Qu'un chien.
Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!
La, la.

Il n'avait de goût onéreux
Qu'une soif un peu vive;
Mais, en rendant son peuple heureux,
Il faut bien qu'un roi vive.
Lui-même à table, et sans suppôt,
Sur chaque muid levait un pot
D'impôt.
Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!
La, la.

Aux filles de bonnes maisons
Comme il avait su plaire,
Ses sujets avaient cent raisons
De le nommer leur père :
D'ailleurs, il ne levait de ban
Que pour tirer, quatre fois l'an,
Au blanc.
Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!
La, la.

Il n'agrandit point ses états,
Fut un voisin commode,
Et, modèle des potentats,

Prit le plaisir pour code.
Ce n'est que lorsqu'il expira
Que le peuple qui l'enterra
Pleura.
Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!
La, la.

On conserve encor le portrait
De ce digne et bon prince;
C'est l'enseigne d'un cabaret,
Fameux dans la province.
Les jours de fête, bien souvent,
La foule s'écrie en buvant
Devant :
Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!
La, la.

LA BACCHANTE.

Air : Fournissez un canal au ruisseau.

Cher amant, je cède à tes désirs :
De Champagne enivre Julie.
Inventons, s'il se peut, des plaisirs ;
Des Amours épuisons la folie.
Verse-moi ce joyeux poison ;
Mais, surtout, bois à ta maîtresse :
Je rougirais de mon ivresse,
Si tu conservais ta raison.

Vois déjà briller dans mes regards
Tout le feu dont mon sang bouillonne.
Sur ton lit, de mes cheveux épars,
Fleur à fleur, vois tomber ma couronne.
Le cristal vient de se briser :
Dieux, baise ma gorge brûlante,
Et taris l'écume enivrante
Dont tu te plais à l'arroser.

Verse encor ! mais pourquoi ces atours
Entre tes baisers et mes charmes ?
Romps ces nœuds, oui, romps-les pour toujours :
Ma pudeur ne connaît plus d'alarmes.
Presse en tes bras mes charmes nus.
Ah ! je sens redoubler mon être !

A l'ardeur qu'en moi tu fais naître
Ton ardeur ne suffira plus.

Dans mes bras tombe enfin à ton tour;
Mais, hélas! tes baisers languissent.
Ne bois plus, et garde à mon amour
Ce nectar où tes feux s'amortissent.
De mes désirs mal apaisés,
Ingrat, si tu pouvais te plaindre,
J'aurai du moins pour les éteindre
Le vin où je les ai puisés.

LE SÉNATEUR.

1813.

AIR : J'ons un curé patriote.

Mon épouse fait ma gloire :
Rose a de si jolis yeux!
Je lui dois, l'on peut m'en croire,
Un ami bien précieux.
Le jour où j'obtins sa foi,
Un sénateur vint chez moi.
Quel honneur!
Quel bonheur!
Ah! monsieur le sénateur,
Je suis votre humble serviteur.

De ses faits je tiens registre :
C'est un homme sans égal.
L'autre hiver, chez un ministre,
Il mena ma femme au bal.
S'il me trouve en son chemin,
Il me frappe dans la main.
Quel honneur!
Quel bonheur!
Ah! monsieur le sénateur,
Je suis votre humble serviteur.

Près de Rose il n'est point fade,
Et n'a rien de freluquet.

LIBRARY
ROYAL ASIATIC SOCIETY

Henry Monnier

Lith. rue N.D. des Victoires 16

Le Sénateur.

Lorsque ma femme est malade,
Il fait mon cent de piquet.
Il m'embrasse au jour de l'an;
Il me fête à la Saint-Jean.
Quel honneur!
Quel bonheur!
Ah! monsieur le sénateur,
Je suis votre humble serviteur.

Chez moi qu'un temps effroyable
Me retienne après dîner,
Il me dit d'un air aimable :
« Allez donc vous promener :
« Mon cher, ne vous gênez pas,
« Mon équipage est là-bas. »
Quel honneur!
Quel bonheur!
Ah! monsieur le sénateur,
Je suis votre humble serviteur.

Certain soir, à sa campagne
Il nous mena par hasard;
Il m'enivra de champagne,
Et Rose fit lit à part :
Mais de la maison, ma foi,
Le plus beau lit fut pour moi.
Quel honneur!
Quel bonheur!
Ah! monsieur le sénateur,
Je suis votre humble serviteur.

A l'enfant que Dieu m'envoie,
Pour parrain je l'ai donné.
C'est presqu'en pleurant de joie
Qu'il baise le nouveau-né;
Et mon fils, dès ce moment,
Est mis sur son testament.

Quel honneur!
Quel bonheur!
Ah! monsieur le sénateur,
Je suis votre humble serviteur.

A table il aime qu'on rie;
Mais parfois j'y suis trop vert.
J'ai poussé la raillerie
Jusqu'à lui dire au dessert :
On croit, j'en suis convaincu,
Que vous me faites c...

Quel honneur!
Quel bonheur!
Ah! monsieur le sénateur,
Je suis votre humble serviteur.

L'ACADÉMIE ET LE CAVEAU.

CHANSON DE RÉCEPTION AU CAVEAU MODERNE.

AIR : Tout le long de la rivière.

Au caveau je n'osais frapper;
Des méchans m'avaient su tromper.
C'est presque un cercle académique,
Me disait maint esprit caustique.
Mais, que vois-je! de bons amis
Que rassemble un couvert bien mis.
Asseyez-vous, me dit la compagnie.
Non, non, ce n'est point comme à l'Académie.
Ce n'est point comme à l'Académie.

Je me voyais, pendant un mois,
Courant pour disputer les voix
A des gens qu'appuîrait le zèle
D'un grand seigneur ou d'une belle :
Mais, fesant moitié du chemin,
Vous m'accueillez le verre en main.
D'ici l'intrigue est à jamais bannie :
Non, non, ce n'est point comme à l'Académie.
Ce n'est point comme à l'Académie.

Toussant, crachant, faudra-t-il donc,
Dans un discours superbe et long,

Dire : Quel honneur vous me faites!
Messieurs, vous êtes trop honnêtes;
Ou quelque chose d'aussi fort?
Mais que je m'effrayais à tort!
On peut ici montrer moins de génie.
Non, non, ce n'est point comme à l'Académie.
Ce n'est point comme à l'Académie.

Je croyais voir le président
Faire bâiller en répondant
Que l'on vient de perdre un grand homme;
Que moi je le vaux, Dieu sait comme.
Mais ce président sans façon [1]
Ne pérore ici qu'en chanson :
Toujours trop tôt sa harangue est finie.
Non, non, ce n'est point comme à l'Académie.
Ce n'est point comme à l'Académie.

Admis enfin, aurais-je alors,
Pour tout esprit, l'esprit de corps?
Il rend le bon sens, quoi qu'on dise,
Solidaire de la sottise;
Mais dans votre société,
L'esprit de corps c'est la gaîté.
Cet esprit-là règne sans tyrannie.
Non, non, ce n'est point comme à l'Académie.
Ce n'est point comme à l'Académie.

[1] M. Désaugiers

Ainsi, j'en juge à votre accueil,
Ma chaise n'est point un fauteuil.
Que je vais chérir cet asile,
Où tant de fois le Vaudeville
A renouvelé ses grelots,
Et sur la porte écrit ces mots :
Joie, amitié, malice et bonhomie!
Non, non, ce n'est point comme à l'Académie.
Ce n'est point comme à l'Académie.

LA GAUDRIOLE.

AIR : La bonne avanture.

Momus a pris pour adjoints
Des rimeurs d'école :
Des chansons en quatre points
Le froid nous désole.
Mirliton s'en est allé.
Ah! la muse de Collé,
C'est la gaudriole,
O gué,
C'est la gaudriole.

Moi, des sujets polissons
Le ton m'affriole.
Minerve dans mes chansons
Fait la cabriole.
De ma grand'mère, après tout,
Tartufes, je tiens le goût
De la gaudriole,
O gué,
De la gaudriole.

Elle amusait à dix ans
Son maître d'école.
Des cordeliers gros plaisans
Elle fut l'idole.

Henry Monnier

Lith. rue N. D. des Victoires 16

La Gaudriole.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ASIATIC SOCIETY

Au prêtre qui l'exhortait,
En mourant elle contait
Une gaudriole,
O gué,
Une gaudriole.

C'était la régence alors;
Et, sans hyperbole,
Grace aux plus drôles de corps,
La France était folle.
Tous les hommes plaisantaient,
Et les femmes se prêtaient
A la gaudriole,
O gué,
A la gaudriole.

On ne rit guère aujourd'hui.
Est-on moins frivole?
Trop de gloire nous a nui;
Le plaisir s'envole.
Mais au Français attristé
Qui peut rendre la gaîté?
C'est la gaudriole,
O gué,
C'est la gaudriole.

Prudes, qui ne criez plus
Lorsqu'on vous viole,
Pourquoi prendre un air confus
A chaque parole?

Passez les mots aux rieurs :
Les plus gros sont les meilleurs
Pour la gaudriole,
O gué,
Pour la gaudriole.

Henry Monnier

Roger Bontemps

LIBRARY
OF THE
BOMBAY
BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY

ROGER BONTEMPS.

1814.

AIR : Ronde du camp de Grandpré.

Aux gens atrabilaires
Pour exemple donné,
En un temps de misères
Roger Bontemps est né.
Vivre obscur à sa guise,
Narguer les mécontens;
Eh gai! c'est la devise
Du gros Roger Bontemps.

Du chapeau de son père,
Coiffé dans les grands jours,
De roses ou de lierre
Le rajeunir toujours :
Mettre un manteau de bure,
Vieil ami de vingt ans;
Eh gai! c'est la parure
Du gros Roger Bontemps.

Posséder dans sa hutte
Une table, un vieux lit,
Des cartes, une flûte,
Un broc que Dieu remplit,
Un portrait de maîtresse,

Un coffre et rien dedans;
Eh gai! c'est la richesse
Du gros Roger Bontemps.

Aux enfans de la ville
Montrer de petits jeux;
Être un feseur habile
De contes graveleux;
Ne parler que de danse
Et d'almanachs chantans;
Eh gai! c'est la science
Du gros Roger Bontemps.

Faute de vin d'élite,
Sabler ceux du canton;
Préférer Marguerite
Aux dames du grand ton;
De joie et de tendresse
Remplir tous ses instans;
Eh gai! c'est la sagesse
Du gros Roger Bontemps.

Dire au ciel : Je me fie,
Mon père, à ta bonté;
De ma philosophie
Pardonne la gaîté;
Que ma raison dernière
Soit encore un printemps :
Eh gai! c'est la prière
Du gros Roger Bontemps.

Vous, pauvres pleins d'envie,
Vous, riches désireux,
Vous, dont le char dévie
Après un cours heureux;
Vous, qui perdrez peut-être
Des titres éclatans,
Eh gai! prenez pour maître
Le gros Roger Bontemps.

PARNY.

ROMANCE.

Musique de M. B. Wilhem.

Je disais au fils d'Épicure :
« Réveillez par vos joyeux chants
« Parny, qui sait de la nature
« Célébrer les plus doux penchans. »
Mais les chants que la joie inspire
Font place aux regrets superflus :
Parny n'est plus!
Il vient d'expirer sur sa lyre :
Parny n'est plus!

Je disais aux Graces émues :
« Il vous doit sa célébrité.
« Montrez-vous à lui demi-nues ;
« Qu'il peigne encor la volupté. »
Mais chacune d'elles soupire
Auprès des Plaisirs éperdus.
Parny n'est plus!
Il vient d'expirer sur sa lyre :
Parny n'est plus!

Je disais aux dieux du bel âge :
« Amours, rendez à ses vieux ans
« Les fleurs qu'aux pieds d'une volage
« Il prodigua dans son printemps. »
Mais en pleurant je les vois lire
Des vers qu'ils ont cent fois relus.
Parny n'est plus!
Il vient d'expirer sur sa lyre :
Parny n'est plus!

Je disais aux Muses plaintives :
« Oubliez vos malheurs récens [1] ;
« Pour charmer l'écho de nos rives,
« Il vous suffit de ses accens. »
Mais du poétique délire
Elles brisent les attributs.
Parny n'est plus!
Il vient d'expirer sur sa lyre :
Parny n'est plus.

Il n'est plus! ah! puisse l'Envie
S'interdire un dernier effort [2]!
Immortel il quitte la vie;
Pour lui tous les dieux sont d'accord.
Que la Haine, prête à maudire,

[1] Allusion à la mort de Lebrun, de Delille, de Bernardin de Saint-Pierre, de Grétry, etc.

[2] Autre allusion aux insultes faites à la mémoire de l'auteur de *la Guerre des Dieux*.

Pardonne aux aimables vertus.
Parny n'est plus!
Il vient d'expirer sur sa lyre :
Parny n'est plus!

Ma Grand'mère.

LIBRARY
OF THE
BOMBAY
BRANCH
OF THE
ASIATIC SOCIETY

MA GRAND'MÈRE.

AIR : En revenant de Bâle en Suisse.

Ma grand'mère, un soir à sa fête,
De vin pur ayant bu deux doigts,
Nous disait en branlant la tête :
Que d'amoureux j'eus autrefois!
Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite,
Et le temps perdu! *bis.*

Quoi! maman, vous n'étiez pas sage!
— Non, vraiment; et de mes appas
Seule à quinze ans j'appris l'usage,
Car la nuit je ne dormais pas.
Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite,
Et le temps perdu!

Maman, vous aviez le cœur tendre?
— Oui, si tendre, qu'à dix-sept ans,
Lindor ne se fit pas attendre,
Et qu'il n'attendit pas long-temps.
Combien je regrette
Mon bras si dodu,

Ma jambe bien faite,
Et le temps perdu!

Maman, Lindor savait donc plaire?
— Oui, seul il me plut quatre mois :
Mais bientôt j'estimai Valère,
Et fis deux heureux à la fois.
Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite,
Et le temps perdu?

Quoi! maman, deux amans ensemble!
— Oui, mais chacun d'eux me trompa.
Plus fine alors qu'il ne vous semble,
J'épousai votre grand-papa.
Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite,
Et le temps perdu!

Maman, que lui dit la famille?
— Rien, mais un mari plus sensé
Eût pu connaître à la coquille
Que l'œuf était déja cassé.
Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite,
Et le temps perdu!

Maman, lui fûtes-vous fidèle?
— Oh! sur cela je me tais bien.
A moins qu'à lui Dieu ne m'appelle,
Mon confesseur n'en saura rien.
Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite,
Et le temps perdu!

Bien tard, maman, vous fûtes veuve?
— Oui; mais, graces à ma gaîté,
Si l'église n'était plus neuve,
Le saint n'en fut pas moins fêté.
Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite,
Et le temps perdu!

Comme vous, maman, faut-il faire?
— Eh! mes petits-enfans, pourquoi,
Quand j'ai fait comme ma grand'mère,
Ne feriez-vous pas comme moi?
Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite,
Et le temps perdu!

LE MORT VIVANT.

RONDE DE TABLE.

Air des Bossus.

Lorsque l'ennui pénètre dans mon fort,
Priez pour moi : je suis mort, je suis mort!
Quand le plaisir à grands coups m'abreuvant
Gaîment m'assiége et derrière et devant,
Je suis vivant, bien vivant, très vivant!

Un sot fait-il sonner son coffre-fort,
Priez pour moi : je suis mort, je suis mort!
Volnay, Pomard, Beaune et Moulin-à-vent [1]
Fait-on sonner votre âge en vous servant,
Je suis vivant, bien vivant, très vivant!

Des pauvres rois veut-on régler le sort,
Priez pour moi : je suis mort, je suis mort!
En fait de vin qu'on se montre savant;
Dût-on pousser le sujet trop avant,
Je suis vivant, bien vivant, très vivant!

Faut-il aller guerroyer dans le Nord,
Priez pour moi : je suis mort, je suis mort!
Que, près du feu, l'un l'autre se bravant,
On trinque assis derrière un paravent,
Je suis vivant, bien vivant, très vivant!

[1] Noms de différens vins.

De beaux esprits s'annoncent-ils d'abord,
Priez pour moi : je suis mort, je suis mort!
Mais, sans esprit, faut-il mettre en avant
De gais couplets qu'on répète en buvant,
Je suis vivant, bien vivant, très vivant!

Suis-je au sermon d'un bigot qui m'endort,
Priez pour moi : je suis mort, je suis mort!
Que l'amitié réclame un cœur fervent,
Que dans la cave elle fonde un couvent,
Je suis vivant, bien vivant, très vivant!

Monseigneur entre, et la liberté sort,
Priez pour moi : je suis mort, je suis mort!
Mais que Thémire, à table nous trouvant,
Avec l'aï s'égaie en arrivant,
Je suis vivant, bien vivant, très vivant!

Faut-il sans boire abandonner ce bord,
Priez pour moi : je suis mort, je suis mort!
Mais pour m'y voir jeter l'ancre souvent,
Le verre en main, quand j'implore un bon vent,
Je suis vivant, bien vivant, très vivant!

LE PRINTEMPS ET L'AUTOMNE.

Air :

Deux saisons règlent toutes choses,
Pour qui sait vivre en s'amusant :
Au printemps nous devons les roses,
A l'automne un jus bienfaisant.
Les jours croissent, le cœur s'éveille :
On fait le vin quand ils sont courts.
Au printemps, adieu la bouteille!
En automne, adieu les amours!

Mieux il vaudrait unir sans doute
Ces deux penchans faits pour charmer :
Mais pour ma santé je redoute
De trop boire et de trop aimer.
Or, la sagesse me conseille
De partager ainsi mes jours:
Au printemps, adieu la bouteille!
En automne, adieu les amours!

Au mois de mai j'ai vu Rosette,
Et mon cœur a subi ses lois.
Que de caprices la coquette
M'a fait essuyer en six mois!
Pour lui rendre enfin la pareille,
J'appelle octobre à mon secours.

Au printemps, adieu la bouteille!
En automne, adieu les amours!

Je prends, quitte et reprends Adèle,
Sans façon comme sans regrets.
Au revoir, un jour me dit-elle.
Elle revint long-temps après;
J'étais à chanter sous la treille :
Ah! dis-je, l'année a son cours.
Au printemps, adieu la bouteille!
En automne, adieu les amours!

Mais il est une enchanteresse
Qui change à son gré mes plaisirs.
Du vin elle excite l'ivresse,
Et maîtrise jusqu'aux désirs.
Pour elle ce n'est pas merveille
De troubler l'ordre de mes jours,
Au printemps avec la bouteille,
En automne avec les amours.

LA MÈRE AVEUGLE.

AIR . Une fille est un oiseau.

Tout en filant votre lin,
Écoutez-moi bien, ma fille.
Déja votre cœur sautille
Au nom du jeune Colin.
Craignez ce qu'il vous conseille.
Quoique aveugle, je surveille;
A tout je prête l'oreille,
Et vous soupirez tout bas.
Votre Colin n'est qu'un traître...
Mais vous ouvrez la fenêtre;
Lise, vous ne filez pas. (*ter.*)

Il fait trop chaud, dites-vous;
Mais par la fenêtre ouverte,
A Colin, toujours alerte,
Ne faites pas les yeux doux.
Vous vous plaignez que je gronde :
Hélas! je fus jeune et blonde;
Je sais combien dans ce monde
On peut faire de faux pas.
L'amour trop souvent l'emporte...
Mais quelqu'un est à la porte;
Lise, vous ne filez pas.

Henry Monnier

Lith. Rue N.D. des Victoires, 16.

La Mère aveugle.

LIBRARY
OF THE
BOMBAY
BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY

C'est le vent, me dites-vous,
Qui fait crier la serrure;
Et mon vieux chien qui murmure
Gagne à cela de bons coups.
Oui, fiez-vous à mon âge :
Colin deviendra volage;
Craignez, si vous n'êtes sage,
De pleurer sur vos appas...
Grand Dieu! que viens-je d'entendre?
C'est le bruit d'un baiser tendre;
Lise, vous ne filez pas.

C'est votre oiseau, dites-vous,
C'est votre oiseau qui vous baise;
Dites-lui donc qu'il se taise,
Et redoute mon courroux.
Ah! d'une folle conduite
Le déshonneur est la suite;
L'amant qui vous a séduite
En rit même entre vos bras.
Que la prudence vous sauve...
Mais vous allez vers l'alcôve :
Lise, vous ne filez pas.

C'est pour dormir, dites-vous.
Quoi! me jouer de la sorte!
Colin est ici, qu'il sorte,
Ou devienne votre époux.
En attendant qu'à l'église
Le séducteur vous conduise,

Filez, filez, filez, Lise,
Près de moi, sans faire un pas.
En vain votre lin s'embrouille;
Avec une autre quenouille,
Non, vous ne filerez pas.

Henry Monnier. Lith. Rue N. D. des Victoires 16.

Le petit homme gris.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

LE PETIT HOMME GRIS.

AIR : Toto, Carabo.

Il est un petit homme,
Tout habillé de gris,
Dans Paris;
Joufflu comme une pomme,
Qui, sans un sou comptant,
Vit content,
Et dit : Moi, je m'en...
Et dit : Moi, je m'en...
Ma foi, moi, je m'en ris!
Oh! qu'il est gai (*bis*), le petit homme gris!

A courir les fillettes,
A boire sans compter,
A chanter,
Il s'est couvert de dettes;
Mais quant aux créanciers,
Aux huissiers,
Il dit : Moi, je m'en...
Il dit : Moi, je m'en...
Ma foi, moi, je m'en ris!
Oh! qu'il est gai (*bis*), le petit homme gris!

Qu'il pleuve dans sa chambre;
Qu'il s'y couche le soir
Sans y voir,

Qu'il lui faille en décembre
Souffler, faute de bois,
Dans ses doigts;
Il dit : Moi, je m'en...
Il dit : Moi, je m'en...
Ma foi, moi, je m'en ris!
Oh! qu'il est gai (*bis*), le petit homme gris!

Sa femme, assez gentille,
Fait payer ses atours
Aux amours;
Aussi, plus elle brille,
Plus on le montre au doigt.
Il le voit,
Et dit : Moi, je m'en...
Et dit : Moi, je m'en...
Ma foi, moi, je m'en ris!
Oh! qu'il est gai (*bis*), le petit homme gris!

Quand la goutte l'accable
Sur un lit délabré,
Le curé,
De la mort et du diable,
Parle à ce moribond,
Qui répond :
Ma foi, moi, je m'en...
Ma foi, moi, je m'en...
Ma foi, moi, je m'en ris!
Oh! qu'il est gai (*bis*), le petit homme gris!

Henry Monnier — Pub. Rue N.D des Victoires 48.

La bonne fille.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

LA BONNE FILLE,

ou

LES MOEURS DU TEMPS.

1812.

Air : Il est toujours le même.

Je sais fort bien que sur moi l'on babille,
Que soit-disant
J'ai le ton trop plaisant;
Mais cet air amusant
Sied si bien à Camille!
Philosophe par goût,
Et toujours et de tout
Je ris, je ris, tant je suis bonne fille.

Pour le théâtre ayant quitté l'aiguille,
A mon début,
Craignant quelque rebut,
Je me livre en tribut
Au censeur Mascarille;
Et ce cuistre insolent
Dénigre mon talent;
Mais moi j'en ris, tant je suis bonne fille.

Un sénateur qui toujours apostille,
Dit : Je voudrais

Servir tes intérêts.
Lors j'essaie à grands frais
D'échauffer le vieux drille.
Quoi qu'il fît espérer,
Je n'en pus rien tirer;
Mais j'en ai ri, tant je suis bonne fille.

Un chambellan, qui de clinquant pétille,
Après qu'un jour
Il m'eut fait voir la cour,
Enrichit mon amour
De ce jonc qui scintille.
J'en fais voir le chaton :
C'est du faux, me dit-on;
Et moi j'en ris, tant je suis bonne fille.

Un bel esprit, beau de l'esprit qu'il pille,
Grace à moi fut
Nommé de l'Institut.
Quand des voix qu'il me dut
Vient l'éclat dont il brille,
Avec moi que de fois
Il a manqué de voix!
Mais j'en ai ri, tant je suis bonne fille.

Un lycéen, qui sort de sa coquille,
Tout triomphant,
Dans ses bras m'étouffant,
De me faire un enfant
Me proteste qu'il grille;

Et le petit morveux,
Au lieu d'un, m'en fait deux;
Mais moi j'en ris, tant je suis bonne fille.

Trois auditeurs me disent : Viens, Camille,
Soupe avec nous;
Que nous fassions les fous.
J'étais seule pour tous :
L'un d'eux me déshabille.
Puis le vin met dedans
Nos petits intendans;
Et moi j'en ris, tant je suis bonne fille.

Telle est ma vie; et sur mainte vétille
J'aurais ici
Pu glisser, Dieu merci!
Dans ses jupons aussi
Je sais qu'on s'entortille;
Mais les restrictions,
Mais les précautions,
Moi je m'en ris, tant je suis bonne fille.

AINSI SOIT-IL!

1812.

AIR : Alleluia.

Je suis devin, mes chers amis;
L'avenir qui nous est promis
Se découvre à mon art subtil.
Ainsi soit-il!

Plus de poëte adulateur;
Le puissant craindra le flatteur;
Nul courtisan ne sera vil.
Ainsi soit-il!

Plus d'usuriers, plus de joueurs,
De petits banquiers grands seigneurs,
Et pas un commis incivil.
Ainsi soit-il!

L'amitié, charme de nos jours,
Ne sera plus un froid discours
Dont l'infortune rompt le fil.
Ainsi soit-il!

La fille, novice à quinze ans,
A dix-huit avec ses amans
N'exercera que son babil.
Ainsi soit-il!

Femme fuira les vains atours,
Et son mari pendant huit jours
Pourra s'absenter sans péril.
Ainsi soit-il !

L'on montrera dans chaque écrit
Plus de génie et moins d'esprit,
Laissant tout jargon puéril.
Ainsi soit-il !

L'auteur aura plus de fierté,
L'acteur moins de fatuité :
Le critique sera civil.
Ainsi soit-il !

On rira des erreurs des grands,
On chansonnera leurs agens,
Sans voir arriver l'alguazil.
Ainsi soit-il !

En France enfin renaît le goût;
La justice règne partout,
Et la vérité sort d'exil.
Ainsi soit-il !

Or, mes amis, bénissons Dieu,
Qui met chaque chose en son lieu :
Celles-ci sont pour l'an trois mil.
Ainsi soit-il !

L'ÉDUCATION DES DEMOISELLES.

AIR : Tra la la, l'Amour est là.

Le bel instituteur de filles
Que ce monsieur de Fénélon!
Il parle de messe et d'aiguilles :
Maman, c'est un sot tout du long.
Concerts, bals et pièces nouvelles
Nous instruisent mieux que cela.
Tra la la la, les demoiselles,
Tra la la la, se forment là.

Qu'à broder une autre s'applique;
Maman, je veux au piano,
Avec mon maître de musique
D'Armide chanter le duo.
Je crois sentir les étincelles
De l'amour dont Renaud brûla.
Tra la la la, les demoiselles,
Tra la la la, se forment là.

Qu'une autre écrive la dépense;
Maman, pendant une heure ou deux,
Je veux que mon maître de danse
M'enseigne un pas voluptueux.
Ma robe rend mes pieds rebelles:
Un peu plus haut relevons-la.

Henry Monnier. Lith. Rue N. D. des Victoires 36.

L'éducation des Demoiselles.

LIBRARY
OF THE
BOMBAY
BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY

Tra la la la, les demoiselles,
Tra la la la, se forment là.

Que sur ma sœur une autre veille;
Maman, je veux mettre au salon.
Déja je dessine à merveille
Les contours de cet Apollon.
Grand Dieu, que ses formes sont belles!
Surtout les beaux *nus* que voilà!
Tra la la la, les demoiselles,
Tra la la la, se forment là.

Maman, il faut qu'on me marie,
La coutume ainsi l'exigeant.
Je t'avoûrai, ma chère amie,
Que même le cas est urgent.
Le monde sait de mes nouvelles,
Mais on y rit de tout cela.
Tra la la la, les demoiselles,
Tra la la la, se forment là.

MADAME GRÉGOIRE.

AIR : C'est le gros Thomas.

C'était de mon temps
Que brillait madame Grégoire.
J'allais à vingt ans
Dans son cabaret rire et boire;
Elle attirait les gens
Par des airs engageans.
Plus d'un brun à large poitrine
Avait là crédit sur la mine.
Ah! comme on entrait
Boire à son cabaret!

D'un certain époux,
Bien qu'elle pleurât la mémoire,
Personne de nous
N'avait connu défunt Grégoire;
Mais à le remplacer,
Qui n'eût voulu penser!
Heureux l'écot où la commère
Apportait sa pinte et son verre!
Ah! comme on entrait
Boire à son cabaret!

Je crois voir encor
Son gros rire aller jusqu'aux larmes,

Henry Monnier

Madame Grégoire ?

LIBRARY
OF THE
BOMBAY
BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY

Et sous sa croix d'or
L'ampleur de ses pudiques charmes.
Sur tous ses agrémens
Consultez ses amans :
Au comptoir la sensible brune
Leur rendait deux pièces pour une.
Ah! comme on entrait
Boire à son cabaret!

Des buveurs grivois
Les femmes lui cherchaient querelle.
Que j'ai vu de fois
Des galans se battre pour elle!
La garde et les amours
Se chamaillant toujours,
Elle, en femme des plus capables,
Dans son lit cachait les coupables.
Ah! comme on entrait
Boire à son cabaret!

Quand ce fut mon tour
D'être en tout le maître chez elle,
C'était chaque jour
Pour mes amis fête nouvelle.
Je ne suis point jaloux :
Nous nous arrangions tous.
L'hôtesse poussant à la vente,
Nous livrait jusqu'à la servante.
Ah! comme on entrait
Boire à son cabaret!

Tout est bien changé :
N'ayant plus rien à mettre en perce,
Elle a pris congé
Et des plaisirs et du commerce.
Que je regrette, hélas!
Sa cave et ses appas!
Long-temps encor chaque pratique
S'écrîra devant sa boutique :
Ah! comme on entrait
Boire à son cabaret!

CHARLES SEPT.

Musique de M. B. Wilhem.

Je vais combattre, Agnès l'ordonne;
Adieu, repos; plaisirs, adieu!
J'aurai, pour venger ma couronne,
Des héros, l'amour et mon Dieu.
Anglais, que le nom de ma belle,
Dans vos rangs porte la terreur.
J'oubliais l'honneur auprès d'elle,
Agnès me rend tout à l'honneur.

Dans les jeux d'une cour oisive,
Français et roi, loin des dangers,
Je laissai la France captive,
En proie au fer des étrangers.
Un mot, un seul mot de ma belle
A couvert mon front de rougeur.
J'oubliais l'honneur auprès d'elle,
Agnès me rend tout à l'honneur.

S'il faut mon sang pour la victoire,
Agnès, tout mon sang coulera.
Mais non, pour l'amour et la gloire
Victorieux, Charles vivra.
Je dois vaincre; j'ai de ma belle
Et les chiffres et la couleur.

J'oubliais l'honneur auprès d'elle,
Agnès me rend tout à l'honneur.

Dunois, La Trémouille, Saintrailles,
O Français, quel jour enchanté,
Quand des lauriers de vingt batailles
Je couronnerai la beauté!
Français, nous devrons à ma belle,
Moi la gloire, et vous le bonheur.
J'oubliais l'honneur auprès d'elle,
Agnès me rend tout à l'honneur.

MES CHEVEUX.

AIR : Vaudeville de décence.

Mes bons amis, que je vous prêche à table,
Moi, l'apôtre de la gaîté.
Opposez tous au destin peu traitable
Le repos et la liberté :
A la grandeur, à la richesse,
Préférez des loisirs heureux.
C'est mon avis, moi de qui la sagesse
A fait tomber tous les cheveux.

Mes bons amis, voulez-vous dans la joie
Passer quelques instans sereins,
Buvez un peu; c'est dans le vin qu'on noie
L'ennui, l'humeur et les chagrins.
A longs flots puisez l'allégresse
Dans ces flacons d'un vin mousseux.
C'est mon avis, moi de qui la sagesse
A fait tomber tous les cheveux.

Mes bons amis, et bien boire et bien rire
N'est rien encor sans les amours.
Que la beauté vous charme et vous attire :
Dans ses bras coulez tous vos jours.
Gloire, trésors, santé, jeunesse,
Sacrifiez tout à ses vœux.

C'est mon avis, moi de qui la sagesse
A fait tomber tous les cheveux.

Mes bons amis, du sort et de l'envie
On brave ainsi les traits cuisans.
En peu de jours usant toute la vie,
On en retranche les vieux ans.
Achetez la plus douce ivresse
Au prix d'un âge malheureux.
C'est mon avis, moi de qui la sagesse
A fait tomber tous les cheveux.

Henry Monnier. Lith. Rue N. D. des Victoires 16.

Les Gueux.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

LES GUEUX.

1812.

AIR : Première ronde du Départ pour Saint-Malo.

Les gueux, les gueux,
Sont les gens heureux ;
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux !

Des gueux chantons la louange.
Que de gueux hommes de bien !
Il faut qu'enfin l'esprit venge
L'honnête homme qui n'a rien.

Les gueux, les gueux,
Sont les gens heureux ;
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux !

Oui, le bonheur est facile
Au sein de la pauvreté :
J'en atteste l'Évangile ;
J'en atteste ma gaîté.

Les gueux, les gueux,
Sont les gens heureux ;

Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux!

Au Parnasse, la misère
Long-temps a régné, dit-on.
Quels biens possédait Homère?
Une besace, un bâton.

Les gueux, les gueux,
Sont les gens heureux;
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux!

Vous qu'afflige la détresse,
Croyez que plus d'un héros,
Dans le soulier qui le blesse,
Peut regretter ses sabots.

Les gueux, les gueux,
Sont les gens heureux;
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux!

Du faste qui vous étonne
L'exil punit plus d'un grand;
Diogène, dans sa tonne,
Brave en paix un conquérant.

Les gueux, les gueux,
Sont les gens heureux;
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux!

D'un palais l'éclat vous frappe,
Mais l'ennui vient y gémir.
On peut bien manger sans nappe,
Sur la paille on peut dormir.

Les gueux, les gueux,
Sont les gens heureux;
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux!

Quel dieu se plaît et s'agite
Sur ce grabat qu'il fleurit?
C'est l'Amour qui rend visite
A la Pauvreté qui rit.

Les gueux, les gueux,
Sont les gens heureux;
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux!

L'Amitié que l'on regrette
N'a point quitté nos climats;
Elle trinque à la guinguette,
Assise entre deux soldats.

Les gueux, les gueux,
Sont les gens heureux;
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les gueux!

LE COIN DE L'AMITIÉ.

COUPLETS

CHANTÉS PAR UNE DEMOISELLE A UNE JEUNE MARIÉE, SON AMIE.

AIR : Vaudeville de la Partie carrée.

L'Amour, l'Hymen, l'Intérêt, la Folie,
Aux quatre coins se disputent nos jours.
L'Amitié vient compléter la partie,
Mais qu'on lui fait de mauvais tours!
Lorsqu'aux plaisirs l'ame se livre entière,
Notre raison ne brille qu'à moitié,
Et la Folie attaque la première
Le coin de l'Amitié.

Puis vient l'Amour, joueur malin et traître,
Qui de tromper éprouve le besoin.
En tricherie on le dit passé maître;
Pauvre Amitié, gare à ton coin!
Ce dieu jaloux, dès qu'il voit qu'on l'adore,
A tout soumettre aspire sans pitié.
Vous cédez tout; il veut avoir encore
Le coin de l'Amitié.

L'Hymen arrive : oh, combien on le fête!
L'Amitié seule apprête ses atours.
Mais dans les soins qu'il vient nous mettre en tête
Il nous renferme pour toujours.

Ce dieu, chez lui, calculant à toute heure,
Y laisse enfin l'Intérêt prendre pied,
Et trop souvent lui donne pour demeure
Le coin de l'amitié.

Auprès de toi nous ne craignons, ma chère,
Ni l'Intérêt, ni les folles erreurs.
Mais aujourd'hui que l'Hymen et son frère
Inspirent de crainte à nos cœurs!
Dans plus d'un coin, où de fleurs ils se parent,
Pour ton bonheur qu'ils règnent de moitié;
Mais que jamais, jamais ils ne s'emparent
Du coin de l'Amitié.

L'AGE FUTUR,

OU

CE QUE SERONT NOS ENFANS.

1814.

AIR : Allez-vous-en, gens de la noce.

Je le dis sans blesser personne,
Notre âge n'est point l'âge d'or;
Mais nos fils, qu'on me le pardonne,
Vaudront bien moins que nous encor.
Pour peupler la machine ronde,
Qu'on est fou de mettre du sien!
Ah! pour un rien,
Oui, pour un rien,
Nous laisserions finir le monde,
Si nos femmes le voulaient bien.

En joyeux gourmands que nous sommes,
Nous savons chanter un repas;
Mais nos fils, pesans gastronomes,
Boiront et ne chanteront pas.
D'un sot à face rubiconde
Ils feront un épicurien.
Ah! pour un rien,
Oui, pour un rien,
Nous laisserions finir le monde,
Si nos femmes le voulaient bien.

Grace aux beaux esprits de notre âge,
L'ennui nous gagne assez souvent;
Mais deux Instituts, je le gage,
Lutteront dans l'âge suivant.
De se recruter à la ronde
Tous deux trouveront le moyen.
Ah! pour un rien,
Oui, pour un rien,
Nous laisserions finir le monde,
Si nos femmes le voulaient bien.

Nous aimons bien un peu la guerre,
Mais sans redouter le repos.
Nos fils, ne se reposant guère,
Batailleront à tout propos.
Seul prix d'une ardeur furibonde,
Un laurier sera tout leur bien.
Ah! pour un rien,
Oui, pour un rien,
Nous laisserions finir le monde,
Si nos femmes le voulaient bien.

Nous sommes peu galans sans doute,
Mais nos fils, d'excès en excès,
Égarant l'amour sur sa route,
Ne lui parleront plus français.
Il traduiront, Dieu les confonde!
L'*Art d'aimer* en italien.
Ah! pour un rien,
Oui, pour un rien,

Nous laisserions finir le monde,
Si nos femmes le voulaient bien.

Ainsi, malgré tous nos sophistes,
Chez nos descendans on aura
Pour grands hommes des journalistes,
Pour amusement l'Opéra;
Pas une vierge pudibonde;
Pas même un aimable vaurien.
Ah! pour un rien,
Oui, pour un rien,
Nous laisserions finir le monde,
Si nos femmes le voulaient bien.

De fleurs, amis, ceignant nos têtes,
Vainement nous formons des vœux
Pour que notre culte et nos fêtes
Soient en honneur chez nos neveux :
Ce chapitre que Momus fonde
Chez eux manquera de doyen.
Ah! pour un rien,
Oui, pour un rien,
Nous laisserions finir le monde,
Si nos femmes le voulaient bien.

LE VIEUX CÉLIBATAIRE.

AIR : Contentons-nous d'une simple bouteille.

Allons, Babet, il est bientôt dix heures;
Pour un goutteux c'est l'instant du repos.
Depuis un an qu'avec moi tu demeures,
Jamais, je crois, je ne fus si dispos.
A mon coucher ton aimable présence
Pour ton bonheur ne sera pas sans fruit.
Allons, Babet, un peu de complaisance,
Un lait de poule et mon bonnet de nuit.

Petite bonne, agaçante et jolie,
D'un vieux garçon doit être le soutien.
Jadis ton maître a fait mainte folie
Pour des minois moins friands que le tien.
Je veux demain, bravant la médisance,
Au Cadran bleu te régaler sans bruit.
Allons, Babet, un peu de complaisance,
Un lait de poule et mon bonnet de nuit.

N'expose plus à [illegible]aux pénibles
Cette main douce et ce teint des plus frais;
Auprès de moi coule des jours paisibles;
Que mille atours relèvent tes attraits.
L'Amour par eux m'a rendu sa puissance :
Ne vois-tu pas son flambeau qui me luit?

Henry Monnier. Lith. Rue N. D. des Victoires 16

Le vieux Célibataire.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

Allons, Babet, un peu de complaisance,
Un lait de poule et mon bonnet de nuit.

A mes désirs, quoi! Babet se refuse!
Mademoiselle, auriez-vous un amant?
De mon neveu le jockey vous amuse;
Mais songez-y : je fais mon testament.
Docile enfin, livre sans résistance
A mes baisers ce sein qui m'a séduit.
Allons, Babet, un peu de complaisance,
Un lait de poule et mon bonnet de nuit.

Ah! tu te rends, tu cèdes à ma flamme!
Mais la nature, hélas! trahit mon cœur.
Ne pleure point, va, tu seras ma femme,
Malgré mon âge et le public moqueur.
Fais donc si bien que ta douce influence
Rende à mes sens la chaleur qui me fuit.
Allons, Babet, un peu de complaisance,
Un lait de poule et mon bonnet de nuit.

L'AMI ROBIN.

Air : A la Monaco.

De tout Cythère
Sois le courtier :
On paîra bien ton ministère.
De tout Cythère
Sois le courtier :
Ami Robin, quel bon métier!

Robin connaît toutes nos belles,
Et jusqu'où leur prix peut aller.
Messieurs, qui voulez des pucelles,
C'est à Robin qu'il faut parler.

De tout Cythère
Sois le courtier :
On paîra bien ton ministère.
De tout Cythère
Sois le courtier :
Ami Robin, quel bon métier!

Prodiguons l'or, et des maîtresses
De toutes parts vont nous venir :
Car si nous tenions aux comtesses,
Robin pourrait nous en fournir.

De tout Cythère
Sois le courtier :
On paîra bien ton ministère.
De tout Cythère
Sois le courtier :
Ami Robin, quel bon métier!

J'ai connu Robin à l'école :
Ce n'était point un libertin ;
Mais il gagnait mainte pistole
A nous procurer l'Arétin.

De tout Cythère
Sois le courtier :
On paîra bien ton ministère.
De tout Cythère
Sois le courtier :
Ami Robin, quel bon métier!

Quand de prendre femme il eut l'âge,
Il la prit belle exprès pour ça.
Par malheur la sienne était sage ;
Mais aussi Robin divorça.

De tout Cythère
Sois le courtier :
On paîra bien ton ministère.
De tout Cythère
Sois le courtier :
Ami Robin, quel bon métier!

Que le neuf ou le vieux vous tente,
Il sera votre fournisseur :
Robin vend sa nièce et sa tante ;
Il vendrait sa mère et sa sœur.

De tout Cythère
Sois le courtier :
On paîra bien ton ministère.
De tout Cythère
Sois le courtier :
Ami Robin, quel bon métier!

Si je lis bien dans son système,
Vers la cour il marche à grands pas.
Combien de gens qui déja même
Devant Robin ont chapeau bas!

De tout Cythère
Sois le courtier :
On paîra bien ton ministère.
De tout Cythère
Sois le courtier :
Ami Robin, quel bon métier!

LES GAULOIS ET LES FRANCS.

JANVIER 1814.

AIR : Gai! gai! marions-nous.

Gai! gai! serrons nos rangs,
Espérance
De la France;
Gai! gai! serrons nos rangs;
En avant, Gaulois et Francs!

D'Attila suivant la voix,
Le barbare
Qu'elle égare,
Vient une seconde fois
Périr dans les champs gaulois.

Gai! gai! serrons nos rangs,
Espérance
De la France;
Gai! gai! serrons nos rangs;
En avant, Gaulois et Francs!

Renonçant à ses marais,
Le Cosaque
Qui bivouaque,
Croit, sur la foi des Anglais,
Se loger dans nos palais.

Gai! gai! serrons nos rangs,
Espérance
De la France;
Gai! gai! serrons nos rangs;
En avant, Gaulois et Francs!

Le Russe, toujours tremblant,
Sous la neige
Qui l'assiége,
Las de pain noir et de gland,
Veut manger notre pain blanc.

Gai! gai! serrons nos rangs,
Espérance
De la France,
Gai! gai! serrons nos rangs;
En avant, Gaulois et Francs!

Ces vins que nous amassons
Pour les boire
A la victoire,
Seraient bus par des Saxons!
Plus de vin, plus de chansons!

Gai! gai! serrons nos rangs,
Espérance
De la France;
Gai! gai! serrons nos rangs;
En avant, Gaulois et Francs!

Pour des Calmouks durs et laids
Nos filles
Sont trop gentilles,
Nos femmes ont trop d'attraits.
Ah! que leurs fils soient Français!

Gai! gai! serrons nos rangs,
Espérance
De la France;
Gai! gai! serrons nos rangs;
En avant, Gaulois et Francs!

Quoi! ces monumens chéris,
Histoire
De notre gloire,
S'écrouleraient en débris!
Quoi! les Prussiens à Paris!

Gai! gai! serrons nos rangs,
Espérance
De la France;
Gai! gai! serrons nos rangs;
En avant, Gaulois et Francs!

Nobles Francs et bons Caulois,
La paix si chère
A la terre,
Dans peu viendra sous vos toits
Vous payer de tant d'exploits.

Gai! gai! serrons nos rangs,
Espérance
De la France;
Gai! gai! serrons nos rangs;
En avant, Gaulois et Francs!

FRÉTILLON.

AIR : Ma commère, quand je danse.

Francs amis des bonnes filles,
Vous connaissez Frétillon :
Ses charmes aux plus gentilles
Ont fait baisser pavillon.
Ma Frétillon, (*bis*)
Cette fille
Qui frétille,
N'a pourtant qu'un cotillon.

Deux fois elle eut équipage,
Dentelles et diamans,
Et deux fois mit tout en gage
Pour quelques fripons d'amans.
Ma Frétillon, (*bis*)
Cette fille
Qui frétille,
Reste avec un cotillon.

Point de dame qui la vaille :
Cet hiver, dans son taudis,

Couché presque sur la paille,
Mes sens étaient engourdis.
Ma Frétillon, (*bis*)
Cette fille
Qui frétille
Mit sur moi son cotillon.

Mais que vient-on de m'apprendre?
Quoi! le peu qui lui restait,
Frétillon a pu le vendre
Pour un fat qui la battait!
Ma Frétillon, (*bis*)
Cette fille
Qui frétille,
A vendu son cotillon.

En chemise, à la croisée,
Il lui faut tendre ses lacs.
A travers la toile usée,
Amour lorgne ses appas;
Ma Frétillon, (*bis*)
Cette fille
Qui frétille,
Est si bien sans cotillon!

Seigneurs, banquiers et notaires
La feront encor briller;
Puis encor des mousquetaires
Viendront la déshabiller.

Ma Frétillon, (*bis*)
Cette fille
Qui frétille,
Mourra sans un cotillon.

UN TOUR DE MAROTTE.

CHANSON CHANTÉE AUX SOUPERS DE MOMUS.

AIR : La marmotte a mal au pied.

Que Momus, dieu des bons couplets,
Soit l'ami d'Épicure.
Je veux porter ses chapelets
Pendus à ma ceinture.
Payant tribut
A l'attribut
De sa gaîté falotte,
De main en main,
Jusqu'à demain,
Passons-nous la marotte.

La marotte au sceptre des rois
Oppose sa puissance :
Momus en donne sur les doigts
Du grand que l'on encense.
Gaîment frappons
Sots et fripons
En casque, en mitre, en cotte.
De main en main,
Jusqu'à demain,
Passons-nous la marotte.

Qu'un fat soit l'aigle des salons;
Qu'un docteur sente l'ambre :
Qu'un valet change ses galons
Sans changer d'antichambre;
Paris, enclin
Au trait malin,
Grace à nous, les ballotte.
De main en main,
Jusqu'à demain,
Passons-nous la marotte.

Mais de la marotte, à sa cour,
La beauté veut qu'on use;
C'est un des hochets de l'Amour,
Et Vénus s'en amuse.
Son joyeux bruit
Souvent séduit
L'actrice et la dévote.
De main en main,
Jusqu'à demain,
Passons-nous la marotte.

Elle s'allie au tambourin
Du dieu de la vendange,
Quand pour guérir le noir chagrin
Coule un vin sans mélange.
Oui, ses grelots
Font à grands flots
Jaillir cet antidote.
De main en main,

Jusqu'à demain,
Passons-nous la marotte.

Point de convives paresseux,
Ami, car il me semble
Que l'amitié bénit tous ceux
Que la marotte assemble;
Jeunes d'esprit
Ensemble on rit;
Puis ensemble on radote.
De main en main,
Jusqu'à demain,
Passons-nous la marotte.

Au bruit des grelots, dans ce lieu,
Chantez donc votre messe.
L'assistant, le prêtre et le dieu
Inspirent l'allégresse.
D'un gai refrain
A ce lutrin,
Pour qu'on suive la note,
De main en main,
Jusqu'à demain,
Passons-nous la marotte.

LA DOUBLE IVRESSE.

Air : Que ne suis-je la fougère !

Je reposais sous l'ombrage,
Quand Nœris vint m'éveiller :
Je crus voir sur son visage
Le feu du désir briller.
Sur son front Zéphyre agite
La rose et le pampre vert ;
Et de son sein qui palpite
Flotte le voile entr'ouvert.

Un enfant qui suit sa trace
(Son frère, si je l'en crois)
Presse pour remplir sa tasse
Des raisins entre ses doigts.
Tandis qu'à mes yeux la belle
Chante et danse à ses chansons,
L'enfant, caché derrière elle,
Mêle au vin d'affreux poisons.

Nœris prend la tasse pleine,
Y goûte, et vient me l'offrir.
Ah! dis-je, la ruse est vaine :
Je sais qu'on peut en mourir.
Tu le veux, enchanteresse ;
Je bois, dussé-je en ce jour

Du vin expier l'ivresse
Par l'ivresse de l'amour.

Mon délire fut extrême :
Mais aussi qu'il dura peu!
Ce n'est plus Nœris que j'aime,
Et Nœris s'en fait un jeu.
De ces ardeurs infidèles
Ce qui reste, c'est qu'enfin,
Depuis, à l'amour des belles
J'ai mêlé le goût du vin.

VOYAGE AU PAYS DE COCAGNE.

Air : Contredanse de la Rosière, *ou* L'ombre s'évapore.

Ah! vers une rive
Où sans peine on vive,
Qui m'aime me suive!
Voyageons gaîment.
Ivre de champagne,
Je bas la campagne,
Et vois de Cocagne
Le pays charmant.

Terre chérie,
Sois ma patrie :
Qu'ici je rie
Du sort inconstant.
Pour moi tout change :
Bonheur étrange!
Je bois et mange
Sans un sou comptant.

Mon appétit s'ouvre,
Et mon œil découvre
Les portes d'un Louvre
En tourte arrondi;
J'y vois de gros gardes,
Cuirassés de bardes,

Portant hallebardes
De sucre candi.

Bon Dieu! que j'aime
Ce doux système!
Les canons même
De sucre sont faits.
Belles sculptures,
Riches peintures
En confitures,
Ornent les buffets.

Pierrots et Paillasses,
Beaux esprits cocasses,
Charment sur les places
Le peuple ébahi,
Pour qui cent fontaines,
Au lieu d'eaux malsaines,
Versent, toujours pleines,
Le beaune et l'aï.

Des gens enfournent,
D'autres défournent;
Aux broches tournent
Veau, bœuf et mouton.
Des lois de table
L'ordre équitable
De tout coupable
Fait un marmiton.

Dans un palais j'entre,
Et je m'assieds entre
Des grands dont le ventre
Se porte un défi;
Je trouve en ce monde,
Où la graisse abonde,
Vénus toute ronde
Et l'Amour bouffi.

Nul front sinistre,
Propos de cuistre,
Airs de ministre
N'y sont point permis.
La table est mise,
La chère exquise;
Que l'on se grise,
Trinquons, mes amis!

Mais parlons d'affaires.
Beautés peu sévères,
Qu'au doux bruit des verres
D'un dessert friand,
On chante et l'on dise
Quelque gaillardise
Qui nous scandalise
En nous égayant.

Quand le vin tape
L'époux qu'on drape,

Que sur la nappe
Il s'endort à point;
De femme aimable
Mère intraitable,
Ah! sous la table
Ne regardez point.

Folle et tendre orgie!
La face rougie,
La panse élargie,
Là, chacun est roi;
Et quand l'heure invite
A gagner son gîte,
L'on rentre bien vite
Ailleurs que chez soi.

Que de goguettes!
Que d'amourettes!
Jamais de dettes :
Point de nœuds constans.
Entre l'ivresse
Et la paresse,
Notre jeunesse
Va jusqu'à cent ans.

Oui, dans ton empire,
Cocagne, on respire...:
Mais, qui vient détruire
Ce rêve enchanteur?

Amis, j'en ai honte;
C'est quelqu'un qui monte
Apporter le compte
Du restaurateur.

LE COMMENCEMENT DU VOYAGE.

CHANSON

CHANTÉE SUR LE BERCEAU D'UN ENFANT NOUVEAU-NÉ.

AIR : Vaudeville des Chevilles de Maître Adam.

Voyez, amis, cette barque légère
Qui de la vie essaie encor les flots :
Elle contient gentille passagère;
Ah! soyons-en les premiers matelots.
Déja les eaux l'enlèvent au rivage
Que doucement elle fuit pour toujours.
Nous qui voyons commencer le voyage,
Par nos chansons égayons-en le cours.

Déja le Sort a soufflé dans les voiles;
Déja l'Espoir prépare les agrès,
Et nous promet, à l'éclat des étoiles,
Une mer calme et des vents doux et frais.
Fuyez, fuyez, oiseaux d'un noir présage :
Cette nacelle appartient aux Amours.
Nous qui voyons commencer le voyage,
Par nos chansons égayons-en le cours.

Au mât propice attachant leurs guirlandes,
Oui, les Amours prennent part au travail.

Henry Monnier. Lith. de Bernard.

Le commencement du Voyage.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

Aux chastes Sœurs on a fait des offrandes,
Et l'Amitié se place au gouvernail.
Bacchus lui-même anime l'équipage,
Qui des Plaisirs invoque le secours.
Nous qui voyons commencer le voyage,
Par nos chansons égayons-en le cours.

Qui vient encor saluer la nacelle?
C'est le Malheur bénissant la Vertu,
Et demandant que du bien fait par elle
Sur cet enfant le prix soit répandu.
A tant de vœux dont retentit la plage,
Sûrs que jamais les dieux ne seront sourds,
Nous qui voyons commencer le voyage,
Par nos chansons égayons-en le cours.

LA MUSIQUE.

AIR : La farira dondaine, gai.

Purgeons nos desserts
Des chansons à boire,
Vivent les grands airs
Du Conservatoire!
Bon!
La farira dondaine,
Gai!
La farira dondé.

Tout est réchauffé
Aux dîners d'Agathe :
Au lieu de café,
Vite une sonate.
Bon!
La farira dondaine,
Gai!
La farira dondé.

L'Opéra toujours
Fait bruit et merveilles;
On y voit les sourds
Boucher leurs oreilles.
Bon!

La farira dondaine,
Gai!
La farira dondé.

Acteurs très profonds,
Sujets de disputes,
Messieurs les bouffons,
Soufflez dans vos flûtes.
Bon!
La farira dondaine,
Gai!
La farira dondé.

Et vous gens de l'art,
Pour que je jouisse,
Quand c'est du Mozart
Que l'on m'avertisse.
Bon!
La farira dondaine,
Gai!
La farira dondé.

Nature n'est rien;
Mais on recommande
Goût italien,
Et grace allemande.
Bon!
La farira dondaine,
Gai!
La farira dondé.

Si nous t'enterrons,
Bel art dramatique,
Pour toi nous dirons
La messe en musique.
Bon!
La farira dondaine,
Gai!
La farira dondé.

LES GOURMANDS,

A MESSIEURS LES GASTRONOMES.

Air : Tout le long de la rivière.

Gourmands, cessez de nous donner
La carte de votre dîner :
Tant de gens qui sont au régime
Ont droit de vous en faire un crime.
Et d'ailleurs, à chaque repas
D'étouffer ne tremblez-vous pas?
C'est une mort peu digne qu'on l'admire.
Ah! pour étouffer, n'étouffons que de rire;
N'étouffons, n'étouffons que de rire.

La bouche pleine, osez-vous bien
Chanter l'Amour, qui vit de rien?
A l'aspect de vos barbes grasses,
D'effroi vous voyez fuir les Graces :
Ou, de truffes en vain gonflés,
Près de vos belles vous ronflez.
L'embonpoint même a dû parfois vous nuire.
Ah! pour étouffer, n'étouffons que de rire;
N'étouffons, n'étouffons que de rire.

Vous n'exaltez, maîtres gloutons,
Que la gloire des marmitons :
Méprisant l'auteur humble et maigre
Qui mouille un pain bis de vin aigre,

Vous ne trouvez le laurier bon
Que pour la sauce et le jambon;
Chez les Français quel étrange délire!
Ah! pour étouffer, n'étouffons que de rire;
N'étouffons, n'étouffons que de rire.

Pour goûter à point chaque mets
A table ne causez jamais;
Chassez-en la plaisanterie:
Trop de gens, dans notre patrie,
De ses charmes étaient imbus;
Les bons mots ne sont qu'un abus.
Pourtant, messieurs, permettez-nous d'en dire!
Ah! pour étouffer, n'étouffons que de rire;
N'étouffons, n'étouffons que de rire.

Français, dînons pour le dessert :
L'Amour y vient, Philis le sert :
Le bouchon part, l'esprit pétille;
La Décence même y babille,
Et par la Gaîté, qui prend feu,
Se laisse coudoyer un peu.
Chantons alors l'aï qui nous inspire.
Ah! pour étouffer, n'étouffons que de rire;
N'étouffons, n'étouffons que de rire.

MA DERNIÈRE CHANSON

PEUT-ÊTRE.

FIN DE JANVIER 1814.

AIR : Eh quoi! vous sommeillez encore (*de Fanchon*)?

Je n'eus jamais d'indifférence
Pour la gloire du nom français.
L'étranger envahit la France,
Et je maudis tous ses succès.
Mais, bien que la douleur honore,
Que servira d'avoir gémi?
Puisqu'ici nous rions encore:
Autant de pris sur l'ennemi!

Quand plus d'un brave aujourd'hui tremble,
Moi, poltron, je ne tremble pas.
Heureux que Bacchus nous rassemble
Pour trinquer à ce gaî repas!
Amis, c'est le dieu que j'implore ;
Par lui mon cœur est affermi.
Buvons gaîment, buvons encore :
Autant de pris sur l'ennemi!

Mes créanciers sont des corsaires
Contre moi toujours soulevés.

J'allais mettre ordre à mes affaires,
Quand j'appris ce que vous savez.
Gens que l'avarice dévore,
Pour votre or soudain j'ai frémi.
Prêtez-m'en donc, prêtez encore:
Autant de pris sur l'ennemi!

Je possède jeune maîtresse,
Qui va courir bien des dangers.
Au fond je crois que la traîtresse
Désire un peu les étrangers.
Certains excès que l'on déplore
Ne l'épouvantent qu'à demi.
Mais cette nuit me reste encore :
Autant de pris sur l'ennemi!

Amis, s'il n'est plus d'espérance,
Jurons, au risque du trépas,
Que pour l'ennemi de la France
Nos voix ne résonneront pas.
Mais il ne faut point qu'on ignore
Qu'en chantant le cygne a fini.
Toujours Français, chantons encore :
Autant de pris sur l'ennemi!

ÉLOGE DES CHAPONS.

AIR : Ah! le bel oiseau, maman!

Pour ma part, moi, j'en réponds,
Oui, poulettes,
Oui, coquettes,
Pour ma part, moi, j'en réponds,
Bienheureux sont les chapons!

Exempts du tendre embarras
Qui maigrit l'espèce humaine,
Comme ils sont dodus et gras
Ces bons citoyens du Maine!

Pour ma part, moi, j'en réponds,
Oui, poulettes,
Oui, coquettes,
Pour ma part, moi, j'en réponds,
Bienheureux sont les chapons!

Qui d'eux, troublé nuit et jour,
Fut jaloux jusqu'à la rage?
Leur faut-il contre l'amour
Recourir au mariage?

Pour ma part, moi, j'en réponds,
Oui, poulettes,

Oui, coquettes,
Pour ma part, moi, j'en réponds,
Bienheureux sont les chapons!

Plusieurs, pour la forme, ont pris
Une compagne gentille :
J'en sais qui sont bons maris,
Qui même ont de la famille.

Pour ma part, moi, j'en réponds,
Oui, poulettes,
Oui, coquettes,
Pour ma part, moi, j'en réponds,
Bienheureux sont les chapons!

Modérés dans leurs désirs,
Jamais ces gens, que j'estime,
N'ont pour fruit de leurs plaisirs
Les remords ou le régime.

Pour ma part, moi, j'en réponds,
Oui, poulettes,
Oui, coquettes,
Pour ma part, moi, j'en réponds,
Bienheureux sont les chapons!

Or, messieurs, examinons
Notre sort auprès des belles.
Que de mal nous nous donnons
Pour tromper des infidèles!

Pour ma part, moi, j'en réponds,
Oui, poulettes,
Oui, coquettes,
Pour ma part, moi, j'en réponds,
Bienheureux sont les chapons!

C'est mener un train d'enfer,
Quelque agrément qu'on y trouve;
D'ailleurs on n'est pas de fer,
Et Dieu sait comme on le prouve.

Pour ma part, moi, j'en réponds,
Oui, poulettes,
Oui, coquettes,
Pour ma part, moi, j'en réponds,
Bienheureux sont les chapons!

En dépit d'un faux honneur,
Prenons donc un parti sage.
Fesons tous notre bonheur :
Allons, messieurs, du courage!

Pour ma part, moi, j'en réponds,
Oui, poulettes,
Oui, coquettes,
Pour ma part, moi, j'en réponds,
Bienheureux sont les chapons!

Assez de monde concourt
A propager notre espèce,

Ø02469

Coupons, morbleu! coupons court
Aux erreurs de la jeunesse.

Pour ma part, moi, j'en réponds,
Oui, poulettes,
Oui, coquettes,
Pour ma part, moi, j'en réponds,
Bienheureux sont les chapons!

LE BON FRANÇAIS.

MAI 1814.

CHANSON

CHANTÉE DEVANT DES AIDES DE CAMP DE L'EMPEREUR ALEXANDRE.

AIR : J'ons un curé patriote.

J'aime qu'un Russe soit Russe,
Et qu'un Anglais soit Anglais.
Si l'on est Prussien en Prusse,
En France soyons Français.
Lorsqu'ici nos cœurs émus
Comptent des Français de plus [1],
Mes amis, mes amis,
Soyons de notre pays,
Oui, soyons de notre pays.

Charles-Quint portait envie
A ce roi plein de valeur [2]
Qui s'écriait à Pavie :
Tout est perdu fors l'honneur!
Consolons par ce mot-là
Ceux que le nombre accabla.
Mes amis, mes amis,
Soyons de notre pays,
Oui, soyons de notre pays.

[1] Il est nécessaire de rappeler que M. le comte d'Artois avait dit : « Il n'y « a rien de changé en France ; il n'y a qu'un Français de plus. »

[2] François Ier.

Louis, dit-on, fut sensible [1]
Aux malheurs de ces guerriers
Dont l'hiver le plus terrible
A seul flétri les lauriers.
Près des lis qu'ils soutiendront,
Ces lauriers reverdiront.
Mes amis, mes amis,
Soyons de notre pays,
Oui, soyons de notre pays.

Enchaîné par la souffrance,
Un roi fatal aux Anglais [2]
A jadis sauvé la France
Sans sortir de son palais.
On sait, quand il le faudra,
Sur qui Louis s'appuîra [3].
Mes amis, mes amis,
Soyons de notre pays,
Oui, soyons de notre pays.

Redoutons l'anglomanie,
Elle a déja gâté tout.
N'allons point en Germanie
Chercher les règles du goût.

[1] Les journaux du temps racontèrent que, sur une lettre du roi, l'empereur Alexandre avait promis de renvoyer en France tous les prisonniers faits sur nous dans la malheureuse campagne de Russie.

[2] Charles V, dit le Sage.

[3] Le roi avait dit, à Saint-Ouen, aux maréchaux Masséna, Mortier, Lefèvre, Ney, etc., qu'il s'appuierait sur eux.

N'empruntons à nos voisins
Que leurs femmes et leurs vins.
Mes amis, mes amis,
Soyons de notre pays,
Oui, soyons de notre pays.

Notre gloire est sans seconde :
Français, où sont nos rivaux?
Nos plaisirs charment le monde,
Éclairé par nos travaux.
Qu'il nous vienne un gai refrain,
Et voilà le monde en train!
Mes amis, mes amis,
Soyons de notre pays,
Oui, soyons de notre pays.

En servant notre patrie,
Où se fixent pour toujours
Les plaisirs et l'industrie,
Les beaux arts et les amours,
Aimons, Louis le permet,
Tout ce qu'Henri-Quatre aimait.
Mes amis, mes amis,
Soyons de notre pays,
Oui, soyons de notre pays.

LA GRANDE ORGIE.

AIR : Vive le vin de Ramponneau.

Le vin charme tous les esprits :
Qu'on le donne
Par tonne. ...
Que le vin pleuve dans Paris,
Pour voir les gens les plus aigris
Gris.

Non, plus d'accès
Aux procès;
Vidons, joyeux Français,
Nos caves renommées.
Qu'un censeur vain
Croie en vain
Fuir le pouvoir du vin,
Et s'enivre aux fumées.

Le vin charme tous les esprits :
Qu'on le donne
Par tonne.
Que le vin pleuve dans Paris,
Pour voir les gens les plus aigris
Gris.

Graves auteurs,
Froids rhéteurs,

Tristes prédicateurs,
Endormeurs d'auditoires,
Gens à pamphlets,
A couplets,
Changez en gobelets
Vos larges écritoires.

Le vin charme tous les esprits :
Qu'on le donne
Par tonne.
Que le vin pleuve dans Paris,
Pour voir les gens les plus aigris
Gris.

Loin du fracas
Des combats,
Dans nos vins délicats
Mars a noyé ses foudres.
Gardiens de nos
Arsenaux,
Cédez-nous les tonneaux
Où vous mettiez vos poudres.

Le vin charme tous les esprits :
Qu'on le donne
Par tonne.
Que le vin pleuve dans Paris,
Pour voir les gens les plus aigris
Gris.

Nous qui courons
Les tendrons,
De Cythère enivrons
Les colombes légères.
Oiseaux chéris
De Cypris,
Venez, malgré nos cris,
Boire au fond de nos verres.

Le vin charme tous les esprits :
Qu'on le donne
Par tonne.
Que le vin pleuve dans Paris,
Pour voir les gens les plus aigris
Gris.

L'or a cent fois
Trop de poids.
Un essaim de grivois,
Buvant à leurs mignonnes,
Trouve au total
Ce cristal
Préférable au métal
Dont on fait les couronnes.

Le vin charme tous les esprits :
Qu'on le donne
Par tonne.
Que le vin pleuve dans Paris,

Pour voir les gens les plus aigris
Gris.

Enfans charmans
De mamans
Qui des grands sentimens
Banniront la folie,
Nos fils bien gros,
Bien dispos,
Naîtront parmi les pots,
Le front taché de lie.

Le vin charme tous les esprits :
Qu'on le donne
Par tonne.
Que le vin pleuve dans Paris,
Pour voir les gens les plus aigris
Gris.

Fi d'un honneur
Suborneur!
Enfin du vrai bonheur
Nous porterons les signes.
Les rois boiront
Tous en rond ;
Les lauriers serviront
D'échalas à nos vignes.

Le vin charme tous les esprits :
Qu'on le donne

Par tonne.
Que le vin pleuve dans Paris,
Pour voir les gens les plus aigris
Gris.

Raison, adieu!
Qu'en ce lieu,
Succombant sous le dieu
Objet de nos louanges,
Bien ou mal mis,
Tous amis,
Dans l'ivresse endormis,
Nous rêvions les vendanges!

Le vin charme tous les esprits :
Qu'on le donne
Par tonne.
Que le vin pleuve dans Paris,
Pour voir les gens les plus aigris
Gris.

LE JOUR DES MORTS.

AIR : Mirliton.

(Les deux premiers vers de l'air sont doublés.)

Amis, entendez les cloches,
Qui par leurs sons gémissans
Nous font de bruyans reproches
Sur nos rires indécens.
Il est des ames en peine,
Dit le prêtre intéressé :
C'est le jour des morts, mirliton, mirlitaine :
Requiescant in pace !

Qu'en ce jour la poésie
Sème les tombeaux de fleurs ;
Qu'à nos yeux l'hypocrisie
Les arrose de ses pleurs ;
Je chante au sort qui m'entraîne
Sur les traces du passé :
C'est le jour des morts, mirliton, mirlitaine :
Requiescant in pace !

Méchans, redoutez les diables :
Mais qu'il soit un paradis
Pour les filles charitables,
Pour les buveurs francs amis ;

Que saint Pierre aux gens sans haine
Ouvre d'un air empressé.
C'est le jour des morts, mirliton, mirlitaine :
Requiescant in pace !

Le souvenir de nos pères
Nous doit-il mettre en souci ?
Ils ont ri de leurs misères ;
Des nôtres rions aussi.
Lise n'est point inhumaine ;
Mon flacon n'est point cassé :
C'est le jour des morts, mirliton, mirlitaine :
Requiescant in pace !

Je ne veux point qu'on me pleure,
Moi, le boute-en-train des fous.
Puissé-je, à ma dernière heure,
Voir nos fils plus gais que nous !
Qu'ils chantent à perdre haleine,
Sur le bord du grand fossé :
C'est le jour des morts, mirliton, mirlitaine :
Requiescant in pace !

Requête des Chiens de qualité.

ROYAL ASIATIC SOCIETY — LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE

REQUÊTE

PRÉSENTÉE

PAR LES CHIENS DE QUALITÉ,

POUR OBTENIR QU'ON LEUR REND L'ENTRÉE LIBRE AU JARDIN DES TUILERIES.

JUIN 1814.

AIR : Faut d'la vertu, pas trop n'en faut.

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos ébats. } *bis.*

Aux maîtres des cérémonies
Plaise ordonner que, dès demain,
Entrent sans laisse aux Tuileries
Les chiens du faubourg Saint-Germain.

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos ébats.

Des chiens dont le pavé se couvre
Distinguez-nous à nos colliers.
On sent que les honneurs du Louvre
Iraient mal à ces roturiers.

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos ébats.

Quoique toujours sous son empire
L'usurpateur nous ait chassés,
Nous avons laissé, sans mot dire,
Aboyer tous les gens pressés.

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos ébats.

Quand sur son règne on prend des notes,
Grace pour quelques chiens félons!
Tel qui long-temps lécha ses bottes
Lui mord aujourd'hui les talons.

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos ébats.

En attrapant mieux que des puces,
On a vu carlins et bassets
Caresser Allemands et Russes
Couverts encor du sang français.

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos ébats.

Qu'importe que, sûr d'un gros lucre,
L'Anglais dise avoir triomphé :
On nous rend le morceau de sucre,
Les chats reprennent leur café.

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos ébats.

Quand nos dames reprennent vite
Les barbes et le caraco,
Quand on refait de l'eau bénite,
Remettez-nous *in statu quo.*

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos ébats.

Nous promettons, pour cette grace,
Tous, hors quelques barbets honteux,
De sauter pour les gens en place,
De courir sur les malheureux.

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos ébats.

LA CENSURE.

CHANSON

QUI COURUT MANUSCRITE AU MOIS D'AOUT 1814.

AIR : Qu'est-ce qu'ça m'fait, à moi?

Que, sous le joug des libraires,
On livre encor nos auteurs
Aux censeurs, aux inspecteurs,
Rats-de-cave littéraires;
Riez-en avec moi.
Ah! pour rire
Et pour tout dire,
Il n'est besoin, ma foi,
D'un privilége du roi!

L'état ayant plus d'un membre
Que la presse eût fait trembler,
Qu'on ait craint son franc parler
Dans la chambre et l'antichambre;
Riez-en avec moi.
Ah! pour rire
Et pour tout dire,
Il n'est besoin, ma foi,
D'un privilége du roi!

Que cette chambre sensée
Laisse avec soumission,

Sortir la procession
Et renfermer la pensée ;
Riez-en avec moi?
Ah! pour rire
Et pour tout dire,
Il n'est besoin, ma foi,
D'un privilége du roi!

Qu'un censeur bien tyrannique
De l'esprit soit le geôlier,
Et qu'avec son prisonnier
Jamais il ne communique ;
Riez-en avec moi.
Ah! pour rire
Et pour tout dire,
Il n'est besoin, ma foi,
D'un privilége du roi!

Quand déja l'on n'y voit guère,
Quand on a peine à marcher,
En feignant de la moucher,
Qu'on éteigne la lumière;
Riez-en avec moi.
Ah! pour rire
Et pour tout dire,
Il n'est besoin, ma foi,
D'un privilége du roi!

Qu'un ministre qui s'irrite
Quand on lui fait la leçon,

Lise tout bas ma chanson
Qui lui parvient manuscrite;
Riez-en avec moi:
Ah! pour rire
Et pour tout dire,
Il n'est besoin, ma foi,
D'un privilége du roi!

BEAUCOUP D'AMOUR.

Musique de M B. Wilhem.

Malgré la voix de la sagesse,
Je voudrais amasser de l'or :
Soudain aux pieds de ma maîtresse
J'irais déposer mon trésor.
Adèle, à ton moindre caprice
Je satisferais chaque jour.
Non, non, je n'ai point d'avarice,
Mais j'ai beaucoup, beaucoup d'amour.

Pour immortaliser Adèle,
Si des chants m'étaient inspirés,
Mes vers, où je ne peindrais qu'elle,
A jamais seraient admirés.
Puissent ainsi dans la mémoire
Nos deux noms se graver un jour!
Je n'ai point l'amour de la gloire,
Mais j'ai beaucoup, beaucoup d'amour.

Que la Providence m'élève
Jusqu'au trône éclatant des rois,
Adèle embellira ce rève :
Je lui céderai tous mes droits.
Pour être plus sûr de lui plaire,
Je voudrais me voir une cour.

D'ambition je n'en ai guère,
Mais j'ai beaucoup, beaucoup d'amour.

Mais quel vain désir m'importune?
Adèle comble tous mes vœux.
L'éclat, le renom, la fortune,
Moins que l'amour rendent heureux.
A mon bonheur je puis donc croire,
Et du sort braver le retour!
Je n'ai ni bien, ni rang, ni gloire,
Mais j'ai beaucoup, beaucoup d'amour.

LES BOXEURS, ou L'ANGLOMANE.

AOUT 1814.

AIR : A coups d'pied, à coups d'poing.

Quoique leurs chapeaux soient bien laids,
God dam! moi, j'aime les Anglais :
Ils ont un si bon caractère!
Comme ils sont polis! et surtout
Que leurs plaisirs sont de bon goût!
Non, chez nous, point,
Point de ces coups de poing
Qui font tant d'honneur à l'Angleterre.

Voilà des boxeurs à Paris :
Courons vite ouvrir des paris,
Et même par devant notaire.
Ils doivent se battre un contre un;
Pour des Anglais c'est peu commun.
Non, chez nous, point,
Point de ces coups de poing
Qui font tant d'honneur à l'Angleterre.

En scène, d'abord admirons
La grace de ces deux lurons,
Grace qui jamais ne s'altère.
De la halle on dirait deux forts :

Peut-être ce sont des milords.
Non, chez nous, point,
Point de ces coups de poing
Qui font tant d'honneur à l'Angleterre.

Çà, mesdames, qu'en pensez-vous?
C'est à vous de juger les coups.
Quoi! ce spectacle vous atterre?
Le sang jaillit... battez des mains.
Dieu! que les Anglais sont humains!
Non, chez nous, point,
Point de ces coups de poing
Qui font tant d'honneur à l'Angleterre.

Anglais! il faut vous suivre en tout,
Pour les lois, la mode et le goût,
Même aussi pour l'art militaire.
Vos diplomates, vos chevaux
N'ont pas épuisé nos bravos.
Non, chez nous, point,
Point de ces coups de poing
Qui font tant d'honneur à l'Angleterre.

LE TROISIÈME MARI.

CHANSON AVEC ACCOMPAGNEMENT DE GESTES.

AIR : Ah! ah! qu'elle est bien !

Malheureuse avec deux maris,
Au troisième enfin je commande.
Jean est grondeur, mais je m'en ris :
Il est tout petit, je suis grande.
Sitôt qu'il fait un peu de bruit
Je lui mets son bonnet de nuit.
Vli, vlan, taisez-vous,
Lui dis-je, ou que je vous entende....
Vli, vlan, taisez-vous....
Je me venge de deux époux.

Six mois après des nœuds si doux,
Et les affaires arrangées,
J'en eus deux filles, qu'entre nous,
De trois mois l'on dit plus âgées.
Au baptême Jean fit du train,
Car Léandre était le parrain.
Vli, vlan, taisez-vous,
Jean, vous n'aurez point de dragées.
Vli, vlan, taisez-vous;
Je me venge de deux époux.

Léandre me fait lui prêter
De l'argent, qu'il rend Dieu sait comme!
Jean, qui travaille et sait compter,
S'aperçoit qu'on touche à sa somme.
Hier, il dit qu'on l'a volé;
Moi, du trésor je prends la clé.
Vli, vlan, taisez-vous;
Plus d'argent pour vous, petit homme!
Vli, vlan, taisez-vous;
Je me venge de deux époux.

Léandre un soir était chez moi :
A neuf heures mon mari frappe.
Je n'ouvris point, l'on sait pourquoi:
Mais à minuit Léandre échappe.
Il gelait, et Jean morfondu
A la porte avait attendu.
Vli, vlan, taisez-vous;
Quoi! monsieur croit-il qu'on l'attrape?
Vli, vlan, taisez-vous;
Je me venge de deux époux.

Mais à mon tour je le surpris
Avec la vieille Pétronille.
D'un doigt de vin il était gris;
Il la trouvait fraîche et gentille.
Sur ses deux pieds il se dressait,
Et le menton lui caressait.
Vli, vlan, taisez-vous;
Vous sentez le vin et la fille;

Vli, vlan, taisez-vous;
Je me venge de deux époux.

Jean peut briller entre deux draps,
Malgré sa chétive apparence;
Léandre fait plus d'embarras,
Mais a beaucoup moins de vaillance.
Lorsque Jean veut se reposer,
S'il me plaît encor d'en user,
Vli, vlan, taisez-vous;
Et vite, que l'on recommence;
Vli, vlan, taisez-vous;
Je me venge de deux époux.

VIEUX HABITS! VIEUX GALONS!

OU

RÉFLEXIONS MORALES ET POLITIQUES

D'UN MARCHAND D'HABITS DE LA CAPITALE.

NOVEMBRE 1814.

AIR : Vaudeville des Deux Edmond.

Tout marchands d'habits que nous sommes,
Messieurs, nous observons les hommes :
D'un bout du monde à l'autre bout
L'habit fait tout.
Dans les changemens qui surviennent,
Les dépouilles nous appartiennent :
Toujours en grand nous calculons.
Vieux habits! vieux galons!

Parfois en lisant la Gazette,
Comme tant d'autres, je regrette
Que tout Français n'ait pas gardé
L'habit brodé.
Mais j'en crois ceux qui s'y connaissent;
Les anciens préjugés renaissent :
On va quitter les pantalons.
Vieux habits! vieux galons!

Henry Monnier — Lith. rue N.D. des Victoires 16.

Vieux Habits ! Vieux Galons !

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

Les modes et la politique
Ont cent fois rempli ma boutique ;
Combien on doit à leurs travaux
D'habits nouveaux !
Quand de nos déesses civiques
On met en oubli les tuniques,
Aux passans nous les rappelons.
Vieux habits ! vieux galons !

Un temps fameux par cent batailles
Mit du galon sur bien des tailles ;
De galon même étaient couverts
Les habits verts [1].
Mais sans le bonheur point de gloire !
Nous seuls, après chaque victoire,
Nous avions ce que nous voulons.
Vieux habits ! vieux galons !

Nous trouvons aussi notre compte
Avec tous les gens qui, sans honte,
Savent dans un retour subit,
Changer d'habit.
Les valets, troupe chamarrée,
Troquant aujourd'hui leur livrée,
Que d'habits bleus [2] nous étalons !
Vieux habits ! vieux galons !

[1] La livrée impériale, vert et or.

[2] La livrée royale.

Les défenseurs de nos grands-pères,
Sortant de leurs nobles repaires,
Reprennent enfin à leur tour
L'habit de cour.
Chez nous retrouvant leurs costumes,
Avec talons rouges et plumes,
Ils vont régner dans les salons.
Vieux habits! vieux galons!

Sans nul égard pour nos scrupules,
Si la foule des incrédules
Mit au nombre de ses larcins
L'habit des saints;
Au nez de plus d'un philosophe
Je vais en revendre l'étoffe :
De piété nous redoublons.
Vieux habits! vieux galons!

Long-temps vantés dans chaque ouvrage,
Des grands, qu'aujourd'hui l'on outrage,
Portent au fond de leurs manoirs
Des habits noirs.
Mais, grace à nous, vont reparaître
Ces manteaux qu'eux-mêmes, peut-être,
Trouvaient bien pesans et bien longs.
Vieux habits! vieux galons!

De m'enrichir j'ai l'assurance :
L'on fêtera toujours en France,

En ville, au théâtre, à la cour,
L'habit du jour.
Gens vêtus d'or et d'écarlate,
Pendant un mois chacun vous flatte;
Puis à vos portes nous allons.
Vieux habits! vieux galons!

LE NOUVEAU DIOGÈNE.

AVRIL 1815.

AIR : Bon voyage, cher Dumollet.

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Dans l'eau, dit-on, tu puisas ta rudesse;
Je n'en bois pas, et, censeur plus joyeux,
En moins d'un mois, pour loger ma sagesse,
J'ai mis à sec un tonneau de vin vieux.

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Où je suis bien, aisément je séjourne;
Mais comme nous les dieux sont inconstans :
Dans mon tonneau, sur ce globe qui tourne
Je tourne avec la fortune et le temps.

Le Nouveau Diogène.

LIBRARY
OF THE
BOMBAY
BRANCH
OF THE
ASIATIC SOCIETY

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Pour les partis dont cent fois j'osai rire
Ne pouvant être un utile soutien,
Devant ma tonne on ne viendra pas dire :
Pour qui tiens-tu, toi qui ne tiens à rien ?

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

J'aime à fronder les préjugés gothiques,
Et les cordons de toutes les couleurs ;
Mais, étrangère aux excès politiques,
Ma *Liberté* n'a qu'un chapeau de fleurs.

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Qu'en un congrès, se partageant le monde,
Des potentats soient trompeurs ou trompés,
Je ne vais point demander à la ronde
Si de ma tonne ils se sont occupés.

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

N'ignorant pas où conduit la satire,
Je fuis des cours le pompeux appareil :
Des vains honneurs trop enclin à médire,
Auprès des rois je crains pour mon soleil.

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Lanterne en main, dans l'Athènes moderne,
Chercher un homme est un dessein fort beau :
Mais quand le soir voit briller ma lanterne,
C'est qu'aux amours elle sert de flambeau.

Diogène,
Sous ton manteau,

Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Exempt d'impôt, déserteur de phalange,
Je suis pourtant assez bon citoyen :
Si les tonneaux manquaient pour la vendange,
Sans murmurer je prêterais le mien.

Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

LE MAITRE D'ÉCOLE.

AIR : Pan, pan, pan.

Ah! le mauvais garnement!
Sans respect il sort des bornes.
Je n'ai dormi qu'un moment,
Et voilà son rudiment.
Zon, zon, zon, zon, zon, zon, zon!
Le coquin m'en fait des cornes.
Zon, zon, zon, zon, zon, zon, zon!
Le fouet, petit polisson!

Il a fait pis que cela
Pour m'échauffer les oreilles :
L'autre jour il me vola
Du vin que je cachais là.
Zon, zon, zon, zon, zon, zon, zon!
Il m'en a bu deux bouteilles!
Zon, zon, zon, zon, zon, zon, zon!
Le fouet, petit polisson!

Chez elle, quand le matin,
Ma femme est à sa toilette,
Je sais que le libertin
Quitte écriture et latin.
Zon, zon, zon, zon, zon, zon, zon!
Par la serrure il la guette.

Henry Monnier. Lith. rue N.D des Victoires, 16

Le Maître d'école.

ROYAL ASIATIC SOCIETY LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH

Zon, zon, zon, zon, zon, zon, zon!
Le fouet, petit polisson!

A ma fille il fait l'amour,
Et joue avec la friponne.
Je l'ai surpris l'autre jour,
Maître d'école à son tour.
Zon, zon, zon, zon, zon, zon, zon!
Rendant ce que je lui donne.
Zon, zon, zon, zon, zon, zon, zon!
Le fouet, petit polisson!

De le frapper je suis las;
Mais dans ses dents monsieur gronde.
Dieu! ne prononce-t-il pas
Le mot de *c*... tout bas?
Zon, zon, zon, zon, zon, zon, zon!
Il n'est plus d'enfans au monde.
Zon, zon, zon, zon, zon, zon, zon!
Le fouet, petit polisson!

LE CÉLIBATAIRE.

CHANSON DE NOCE,

CHANTÉE AU MARIAGE DE MON AMI B. WILHEM.

AIR : Eh! le cœur à la danse.

Du célibat fidèle appui,
Je vois avec colère
L'Amour essuyer aujourd'hui
Les larmes de son frère.
Grâces, talens et vertus
Ont droit à mille tributs.
Mais un célibataire
Ne peut chanter des nœuds si doux :
On n'aura rien à faire
Chez de pareils époux.

Monsieur prend femme, c'est fort bien;
Il la prend jeune et belle;
Mais, comptant ses amis pour rien,
Monsieur la prend fidèle.
Il faudra, dans cinquante ans,
Célébrer leurs feux constans.
Non, tout célibataire
Ne peut chanter des nœuds si doux :
On n'aura rien à faire
Chez de pareils époux.

Morbleu ! qui n'aurait de l'humeur,
En pensant que madame
De monsieur fera le bonheur,
Bien qu'elle soit sa femme ?
Jours de paix et nuits d'amour ;
Le diable y perdra son tour.
Non, tout célibataire
Ne peut chanter des nœuds si doux :
On n'aura rien à faire
Chez de pareils époux.

Encor si l'Amour avait pris
Une dîme en cachette !
Mais le plus heureux des maris,
En quittant sa couchette,
Demain se pavanera
Et les mains se frottera...
Non, tout célibataire
Ne peut chanter des nœuds si doux :
On n'aura rien à faire
Chez de pareils époux.

TRINQUONS.

AIR : La Catacoua.

Trinquer est un plaisir fort sage,
Qu'aujourd'hui l'on traite d'abus.
Quand du mépris d'un tel usage
Les gens du monde sont imbus,
De le suivre, amis, faisons gloire,
Riant de qui peut s'en moquer;
Et pour choquer,
Nous provoquer,
Le verre en main, en rond nous attaquer,
D'abord nous trinquerons pour boire,
Et puis nous boirons pour trinquer.

A table, croyez que nos pères
N'enviaient point le sort des rois,
Et qu'au fragile éclat des verres
Ils le comparaient quelquefois.
A voix pleine ils chantaient Grégoire,
Docteur que l'on peut expliquer;
Et pour choquer,
Se provoquer,
Le verre en main, tous en rond s'attaquer,
Nos bons aïeux trinquaient pour boire,
Et puis ils buvaient pour trinquer.

L'Amour alors près de nos mères,
Faisant chorus, battant des mains,
Rapprochait les cœurs et les verres,
Enivrait avec tous les vins.
Aussi n'a-t-on pas la mémoire
Qu'une belle ait voulu manquer,
Pour bien choquer,
A provoquer,
Le verre en main, chacun à l'attaquer :
D'abord elle trinquait pour boire,
Puis elle buvait pour trinquer.

Qu'on boive aux maîtres de la terre,
Qui n'en boivent pas plus gaîment;
Je veux, libre par caractère,
Boire à mes amis seulement.
Malheur à ceux dont l'humeur noire
S'obstine à ne point remarquer
Que pour choquer,
Se provoquer,
Le verre en main, tous en rond s'attaquer,
L'amitié, qui trinque pour boire,
Boit bien plus encor pour trinquer.

PRIÈRE D'UN ÉPICURIEN.

COUPLET ÉCRIT AUX CATACOMBES, LE JOUR OU S'Y RENDIRENT LES MEMBRES DU CAVEAU.

AIR : Ce magistrat irréprochable.

Du champ que ton pouvoir féconde,
Vois la Mort trancher les épis;
Amour, réparateur du monde,
Réveille les cœurs assoupis.
A l'horreur qui nous environne
Oppose le besoin d'aimer;
Et si la Mort toujours moissonne,
Ne te lasse pas de semer.

LES INFIDÉLITÉS DE LISETTE.

AIR : Ermite, bon Ermite.

Lisette, dont l'empire
S'étend jusqu'à mon vin,
J'éprouve le martyre
D'en demander en vain.
Pour souffrir qu'à mon âge
Les coups me soient comptés,
Ai-je compté, volage,
Tes infidélités ?

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours :
Mais vive la grisette !
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Lindor, par son audace,
Met ta ruse en défaut;
Il te parle à voix basse,
Il soupire tout haut.
Du tendre espoir qu'il fonde
Il m'instruisit d'abord.
De peur que je n'en gronde,
Verse au moins jusqu'au bord.

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours :
Mais vive la grisette !
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Avec l'heureux Clitandre
Lorsque je te surpris;
Vous comptiez d'un air tendre
Les baisers qu'il t'a pris.
Ton humeur peu sévère
En comptant les doubla,
Remplis encor mon verre
Pour tous ces baisers-là.

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours :
Mais vive la grisette !
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Mondor, qui toujours donne
Et rubans et bijoux,
Devant moi te chiffonne
Sans te mettre en courroux.
J'ai vu sa main hardie
S'égarer sur ton sein,
Verse jusqu'à la lie
Pour un si grand larcin.

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours :
Mais vive la grisette !
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Certain soir je pénètre
Dans ta chambre, et sans bruit
Je vois par la fenêtre
Un voleur qui s'enfuit.
Je l'avais, dès la veille,
Fait fuir de ton boudoir.
Ah ! qu'une autre bouteille
M'empêche de tout voir !

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours :
Mais vive la grisette !
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Tous, comblés de tes graces,
Mes amis sont les tiens ;
Et ceux dont tu te lasses,
C'est moi qui les soutiens.
Qu'avec ceux-là, traîtresse,
Le vin me soit permis :
Sois toujours ma maîtresse,
Et gardons nos amis.

Lisette, ma Lisette,
Tu m'as trompé toujours :
Mais vive la grisette!
Je veux, Lisette,
Boire à nos amours.

Henry Monnier. Lith. rue N.D des Victoires 16.

La Chatte.

LIBRARY OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY BOMBAY BRANCH

LA CHATTE.

AIR : La petite Cendrillon.

Tu réveilles ta maîtresse,
Minette, par tes longs cris.
Est-ce la faim qui te presse?
Entends-tu quelque souris?
Tu veux fuir de ma chambrette,
Pour courir je ne sais où.
Mia-mia-ou! que veut minette?
Mia-mia-ou! c'est un matou.

Pour toi je ne puis rien faire;
Cesse de me caresser.
Sur ton mal l'amour m'éclaire:
J'ai quinze ans, j'y dois penser.
Je gémis d'être seulette
En prison sous le verrou.
Mia-mia-ou! que veut minette?
Mia-mia-ou! c'est un matou.

Si ton ardeur est extrême,
Même ardeur vient me brûler;
J'ai certain voisin que j'aime,
Et que je n'ose appeler.
Mais pourquoi, sur ma couchette,
Rêver à ce jeune fou?

Mia-mia-ou! que veut minette?
Mia-mia-ou! c'est un matou.

C'est toi, chatte libertine,
Qui mets le trouble en mon sein.
Dans la mansarde voisine,
Du moins réveille Valsain.
C'est peu qu'il presse en cachette
Et ma main et mon genou.
Mia-mia-ou! que veut minette?
Mia-mia-ou! c'est un matou.

Mais je vois Valsain paraître!
Par les toits il vient ici.
Vite, ouvrons-lui la fenêtre :
Toi, Minette, passe aussi.
Lorsqu'enfin mon cœur se prête
Aux larcins de ce filou,
Mia-mia-ou! que ma minette,
Mia-mia-ou! trouve un matou.

ADIEUX DE MARIE STUART.

Musique de M. B. Wilhem.

Adieu, charmant pays de France,
Que je dois tant chérir!
Berceau de mon heureuse enfance,
Adieu! te quitter c'est mourir.

Toi que j'adoptai pour patrie,
Et d'où je crois me voir bannir,
Entends les adieux de Marie,
France, et garde son souvenir.
Le vent souffle, on quitte la plage;
Et, peu touché de mes sanglots,
Dieu, pour me rendre à ton rivage,
Dieu n'a point soulevé les flots!

Adieu, charmant pays de France,
Que je dois tant chérir!
Berceau de mon heureuse enfance,
Adieu! te quitter c'est mourir.

Lorsqu'aux yeux du peuple que j'aime,
Je ceignis les lis éclatans,
Il applaudit au rang suprême
Moins qu'aux charmes de mon printemps.
En vain la grandeur souveraine
M'attend chez le sombre Écossais;

Je n'ai désiré d'être reine
Que pour régner sur des Français.

Adieu, charmant pays de France,
Que je dois tant chérir!
Berceau de mon heureuse enfance,
Adieu! te quitter c'est mourir.

L'amour, la gloire, le génie,
Ont trop enivré mes beaux jours;
Dans l'inculte Calédonie
De mon sort va changer le cours.
Hélas! un présage terrible
Doit livrer mon cœur à l'effroi:
J'ai cru voir dans un songe horrible
Un échafaud dressé pour moi.

Adieu, charmant pays de France,
Que je dois tant chérir!
Berceau de mon heureuse enfance,
Adieu! te quitter c'est mourir.

France, du milieu des alarmes,
La noble fille des Stuarts,
Comme en ce jour qui voit ses larmes,
Vers toi tournera ses regards.
Mais, Dieu! le vaisseau trop rapide
Déja vogue sous d'autres cieux;
Et la nuit, dans son voile humide,
Dérobe tes bords à mes yeux!

Adieu, charmant pays de France,
Que je dois tant chérir !
Berceau de mon heureuse enfance,
Adieu ! te quitter c'est mourir.

LES PARQUES.

AIR : Elle aime à rire, elle aime à boire.

Sages et fous, gueux et monarques,
Apprenez un fait tout nouveau :
Bacchus a vidé son caveau
Pour remplir la coupe des Parques.
C'est afin de plaire aux Amours,
Qui chantaient d'une voix sonore :
Que tout mortel ajoute encore
Des jours heureux à ses beaux jours!

Du monde éternelle ennemie,
Atropos, au fatal ciseau,
Buvant à longs traits, et sans eau,
Sur la table tombe endormie;
Mais ses deux sœurs filent toujours,
Souriant à qui les implore.
Que tout mortel ajoute encore
Des jours heureux à ses beaux jours!

Lachésis, remplissant sa tasse,
S'écrie : Atropos dort enfin!
Mais trop sec, hélas! et trop fin,
Je crains que mon fil ne se casse.
Pour le tremper ayons recours
A ce nectar qui me restaure.

Que tout mortel ajoute encore
Des jours heureux à ses beaux jours!

Garnissant sa quenouille immense,
Clothon lui dit : Oui, travaillons;
De vin arrosons les sillons
Où de mon lin croît la semence.
Cette rosée aura toujours
Le pouvoir de la faire éclore.
Que tout mortel ajoute encore
Des jours heureux à ses beaux jours!

Quand ces Parques, vidant bouteille,
Filent nos jours sans nul souci,
Nous, qui buvons gaîment ici,
Craignons qu'Atropos ne s'éveille.
Qu'elle dorme au gré des Amours,
Et répétons à chaque aurore :
Que tout mortel ajoute encore
Des jours heureux à ses beaux jours!

LA BOUTEILLE VOLÉE.

AIR : La fête des bonnes gens.

Sans bruit, dans ma retraite,
Hier l'Amour pénétra,
Courut à ma cachette,
Et de mon vin s'empara.
Depuis lors ma voix sommeille;
Adieu tous mes joyeux sons.
Amour, rends-moi ma bouteille,
Ma bouteille et mes chansons.

Iris, dame et coquette,
A ce larcin l'a poussé.
Je n'ai plus la recette
Qui soulage un cœur blessé.
C'est pour gémir que je veille,
En proie aux jaloux soupçons.
Amour, rends-moi ma bouteille,
Ma bouteille et mes chansons.

Épicurien aimable,
A verser frais m'invitant,
Un vieil ami de table
Me tend son verre en chantant;
Un autre vient à l'oreille
Me demander des leçons.

Amour, rends-moi ma bouteille,
Ma bouteille et mes chansons.

Tant qu'Iris eut contre elle
Ce bon vin si regretté,
Grisette folle et belle
Tenait mon cœur en gaîté.
Lison n'a point sa pareille,
Pour vivre avec des garçons.
Amour, rends-moi ma bouteille,
Ma bouteille et mes chansons.

Mais le filou se livre ;
Joyeux, il vient à ma voix,
De mon vin il est ivre,
Et n'en a bu que deux doigts.
Qu'Iris soit une merveille,
Je me ris de ses façons :
Amour me rend ma bouteille,
Ma bouteille et mes chansons.

BOUQUET

A UNE DAME AGÉE DE 70 ANS, LE JOUR DE SAINTE-MARGUERITE.

AIR : La Catacoua.

Laissons la musique nouvelle;
Notre amie est du bon vieux temps.
Sur un air aussi simple qu'elle
Chantons des couplets bien chantans.
L'esprit du jour a son mérite,
Mais c'est surtout lui que je crains :
Ses traits si fins
Me semblent vains,
Pour les entendre il faudrait des devins.
Amis, chantons à Marguerite
De vieux airs et de gais refrains.

Elle a chanté dans sa jeunesse
Ces couplets comme on n'en fait plus,
Où Favart peignait la tendresse,
Où Panard frondait les abus.
Contre l'humeur qui nous irrite,
Quels antidotes souverains!
Leurs vers badins,
Francs et malins,
Aux moins joyeux faisaient battre des mains.
Ah! rappelons à Marguerite
Leurs vieux airs et leurs gais refrains.

C'est un charme que la mémoire :
On se répète jeune ou vieux.
Les refrains forment notre histoire ;
Il faut tâcher qu'ils soient joyeux.
Amusons le temps qui trop vite
Entraîne les pauvres humains ;
Et les destins
Sur nos festins
Faisant briller des jours longs et sereins,
Que dans trente ans pour Marguerite
Nos couplets soient de gais refrains !

A table alors venant nous rendre,
Tous, le front ridé par les ans,
Dans une accolade bien tendre
Nous mêlerons nos cheveux blancs.
Les souvenirs naîtront bien vite ;
Nos cœurs émus en seront pleins.
Momens divins !
Les noirs chagrins
Fuyant au bruit des transports les plus saints,
Sur les cent ans de Marguerite
Nous chanterons de gais refrains !

L'HOMME RANGÉ.

AIR : Eh! lon lon la, landerirette.

Maint vieux parent me répète
Que je mange ce que j'ai.
Je veux à cette sornette
Répondre en homme rangé :
Quand on n'a rien,
Landerirette,
On ne saurait manger son bien.

Faut-il que je m'inquiète
Pour quelques frais superflus ?
Si ma conscience est nette,
Ma bourse l'est encor plus.
Quand on n'a rien,
Landerirette,
On ne saurait manger son bien.

Un gourmand dans son assiette,
Fond le bien de ses aïeux ;
Mon hôte à crédit me traite ;
J'ai bonne chère et vin vieux.
Quand on n'a rien,
Landerirette,
On ne saurait manger son bien.

Que Dorval, à la roulette,
A tout son or dise adieu :
J'y joûrais bien en cachette;
Mais il faudrait mettre au jeu...
Quand on n'a rien,
Landerirette,
On ne saurait manger son bien.

Mondor, pour une coquette,
Se ruine en dons coûteux;
C'est pour rien que ma Lisette
Me trompe et me rend heureux.
Quand on n'a rien,
Landerirette,
On ne saurait manger son bien.

BON VIN ET FILLETTE.

AIR : Ma tante Urlurette.

L'Amour, l'amitié, le vin,
Vont égayer ce festin;
Nargue de toute étiquette!
Turlurette,
Turlurette,
Bon vin et fillette!

L'Amour nous fait la leçon :
Partout, ce dieu sans façon
Prend la nappe pour serviette.
Turlurette,
Turlurette,
Bon vin et fillette!

Que dans l'or mangent les grands,
Il ne faut à deux amans
Qu'un seul verre, qu'une assiette.
Turlurette,
Turlurette,
Bon vin et fillette!

Sur un trône est-on heureux?
On ne peut s'y placer deux :

Henry Monnier

Lith. Rue N.D. des Victoires 31

Bon Vin et Fillette.

Mais vive table et couchette !
Turlurette,
Turlurette,
Bon vin et fillette !

Si Pauvreté qui nous suit
A des trous à son habit,
De fleurs ornons sa toilette.
Turlurette,
Turlurette,
Bon vin et fillette !

Mais que dis-je ? Ah ! dans ce cas,
Mettons plutôt habit bas ;
Lise en paraîtra mieux faite.
Turlurette,
Turlurette,
Bon vin et fillette !

LE VOISIN.

AIR : Eh! qu'est-ce que ça m'fait à moi ?

Je veux, voisin et voisine,
Quitter le ton libertin ;
J'ai pour oncle un sacristain,
Et pour sœur une béguine.
Mais le diable est bien fin ;
Qu'en dites-vous, ma voisine?
Mais le diable est bien fin ;
Qu'en dites-vous, mon voisin ?

Paul, docteur en médecine,
Craint pour le fil de nos jours,
Que le vin et les amours
N'usent trop tôt la bobine :
Eh! fi du médecin ;
Qu'en dites-vous, ma voisine?
Eh! fi du médecin ;
Qu'en dites-vous, mon voisin?

L'embonpoint de Joséphine
Fait demander ce que c'est ;
Moi, je crois que son corset
Lui rend la taille moins fine.
C'est l'effet du basin ;
Qu'en dites-vous, ma voisine?

C'est l'effet du basin,
Qu'en dites-vous, mon voisin ?

Mademoiselle Justine
Met au monde un gros poupon :
L'un dit que c'est un dragon,
L'autre un soldat de marine.
Je le crois fantassin,
Qu'en dites-vous, ma voisine ?
Je le crois fantassin,
Qu'en dites-vous, mon voisin?

Depuis peu chez ma cousine,
Qui jeûnait en carnaval,
Je vois certain cardinal,
Et trouve bonne cuisine :
Serait-il mon cousin ?
Qu'en dites-vous, ma voisine ?
Serait-il mon cousin ?
Qu'en dites-vous, mon voisin ?

Une actrice qu'on devine,
Veut, pour plaire à dix rivaux,
Inventer des coups nouveaux
Au doux jeu qui les ruine ;
C'est un fort beau dessein,
Qu'en dites-vous, ma voisine ?
C'est un fort beau dessein,
Qu'en dites-vous, mon voisin ?

Faut-il qu'une affreuse épine
Se mêle aux fleurs de Cypris!
Pour ce poison de Paris
Que n'est-il une vaccine!
Cela serait divin,
Qu'en dites-vous, ma voisine?
Cela serait divin,
Qu'en dites-vous, mon voisin?

D'aucun mal, je l'imagine,
Notre quartier n'est frappé :
Là, point de mari trompé,
Point de femme libertine.
C'est un quartier fort sain,
Qu'en dites-vous, ma voisine?
C'est un quartier fort sain,
Qu'en dites-vous, mon voisin?

LE CARILLONNEUR.

AIR : Mon système est d'aimer le bon vin.

Digue, digue, dig, din, dig, din, don,
Ah! que j'aime
A sonner un baptême!
Aux maris j'en demande pardon.
Dig, din, don, din, digue, digue, don.

Les décès m'ont assez fait connaître;
Préludons sur un ton plus heureux.
D'un vieillard l'héritier vient de naître;
Sonnons fort : c'est un fait scandaleux.

Digue, digue, dig, din, dig, din, don.
Ah! que j'aime
A sonner un baptême!
Aux maris j'en demande pardon.
Dig, din, don, din, digue, digue, don.

La maman est gaillarde et jolie;
Mais l'époux est triste et catarrheux;
Sur son compte il sait ce qu'on publie :
Sonnons fort : il n'est pas généreux.

Digue, digue, dig, din, dig, din, don,
Ah! que j'aime

A sonner un baptême !
Aux maris j'en demande pardon.
Dig, din, don, din, digue, digue, don.

De l'enfant quel peut être le père ?
N'est-ce pas mon voisin le banquier ?
Les cadeaux mènent vite une affaire :
Sonnons fort : il est gros marguillier.

Digue, digue, dig, din, dig, din, don,
Ah ! que j'aime
A sonner un baptême !
Aux maris j'en demande pardon.
Dig, din, don, din, digue, digue, don.

Si j'osais, je dirais que le maire
S'est créé ce petit échevin ;
Je l'ai vu chiffonner la commère :
Sonnons fort : je boirai de son vin.

Digue, digue, dig, din, dig, din, don,
Ah ! que j'aime
A sonner un baptême !
Aux maris j'en demande pardon.
Dig, din, don, din, digue, digue, don.

Je crois bien que notre grand vicaire
Aura mis le doigt au bénitier.
Depuis peu ma fille a su lui plaire.
Sonnons fort : pour l'honneur du métier.

Digue, digue, dig, din, dig, din, don,
Ah! que j'aime
A sonner un baptême!
Aux maris j'en demande pardon.
Dig, din, don, din, digue, digue, don.

Notre gouverneur a, je le pense,
Prélevé des droits sur ce terrain;
Dans l'église il vient donner quittance.
Sonnons fort : monseigneur est parrain.

Digue, digue, dig, din, dig, din, don,
Ah! que j'aime
A sonner un baptême!
Aux maris j'en demande pardon.
Dig, din, don, din, digue, digue, don.

Plus facile à nommer que ton père,
Cher enfant, quel bonheur infini!
Je suis sûr de te voir plus d'un frère;
Sonnons fort : et que Dieu soit béni!

Digue, digue, dig, din, dig, din, don,
Ah! que j'aime
A sonner un baptême!
Aux maris j'en demande pardon.
Dig, din, don, din, digue, digue, don.

LA VIEILLESSE.

A MES AMIS.

Air : de la Pipe de tabac.

Nous verrons le temps qui nous presse
Semer les rides sur nos fronts;
Quoi qu'il nous reste de jeunesse,
Oui, mes amis, nous vieillirons.
Mais à chaque pas voir renaître
Plus de fleurs qu'on n'en peut cueillir,
Faire un doux emploi de son être,
Mes amis, ce n'est pas vieillir.

En vain nous égayons la vie
Par le champagne et les chansons;
A table, où le cœur nous convie,
On nous dit que nous vieillissons.
Mais jusqu'à sa dernière aurore
En buvant frais s'épanouir,
Même en tremblant chanter encore,
Mes amis, ce n'est pas vieillir.

Brûlons-nous pour une coquette
Un encens d'abord accueilli,
Bientôt peut-être elle répète
Que nous n'avons que trop vieilli.

Mais vivre en tout d'économie,
Moins prodiguer, et mieux jouir ;
D'une amante faire une amie,
Mes amis, ce n'est pas vieillir.

Si long-temps que l'on entretienne
Le cours heureux des passions,
Puisqu'il faut qu'enfin l'âge vienne,
Qu'ensemble au moins nous vieillissions.
Chasser du coin qui nous rassemble
Les maux prêts à nous assaillir,
Arriver au but tous ensemble,
Mes amis, ce n'est pas vieillir.

LES BILLETS D'ENTERREMENT.

CHANSON DE NOCE.

AIR : C'est un lanla, landerirette.

Notre allégresse est trop vive;
Amis, pendant nos ébats,
Sachez qu'un joli convive
Sent approcher son trépas.
Faut-il qu'à la fleur de l'âge
Il ait ce pressentiment!
Tous nos billets de mariage
Sont des billets d'enterrement.

Il sait que l'Amour le guette
Pour se venger aujourd'hui,
D'une querelle secrète
Qu'il eut vingt fois avec lui;
Rien que d'y penser, je gage
Qu'il meurt presque en ce moment.
Tous nos billets de mariage
Sont des billets d'enterrement.

Bientôt il prendra la fuite,
En tremblant se cachera;
Mais l'Amour, à sa poursuite,
Dans son réduit l'atteindra.

L'un pousse un trait plein de rage,
L'autre un long gémissement.
Tous nos billets de mariage
Sont des billets d'enterrement.

Par pitié l'Amour hésite,
Mais enfin, moins généreux,
Du trait que l'obstacle irrite
Il lui porte un coup affreux.
Dans son sang le pauvret nage;
Adieu donc, défunt charmant!
Tous nos billets de mariage
Sont des billets d'enterrement.

On versera quelques larmes
Que le plaisir essuîra;
Mais pour l'honneur de ses armes
Le vainqueur en parlera.
Car, mes amis, dans notre âge,
En dépit du sacrement,
Peu de billets de mariage
Sont des billets d'enterrement.

LA DOUBLE CHASSE.

AIR : Tonton, tontaine, tonton.

Allons, chasseur, vite en campagne ;
Du cor n'entends-tu pas le son ?
Tonton, tonton, tontaine, tonton.
Pars et qu'auprès de ta compagne
L'Amour chasse dans ta maison.
Tonton, tontaine, tonton.

Avec nombreuse compagnie,
Chasseur, tu parcours le canton.
Tonton, tonton, tontaine, tonton.
Auprès de ta femme jolie
Combien de braconniers voit-on !
Tonton, tontaine, tonton.

Du cerf prêt à forcer l'enceinte,
Chasseur, tu fais le fanfaron,
Tonton, tonton, tontaine, tonton.
Auprès de ta femme, sans crainte,
Se glisse un chasseur franc luron.
Tonton, tontaine, tonton.

Chasseur, par ta meute surprise
La bête pleure, on lui répond :
Tonton, tonton, tontaine, tonton.

Ta femme, aux abois déja mise,
Sourit aux efforts du fripon.
Tonton, tontaine, tonton.

Chasseur, un seul coup de ton arme
Met bas le cerf sur le gazon.
Tonton, tonton, tontaine, tonton.
L'amant, pour ta moitié qu'il charme,
Use de la poudre à foison.
Tonton, tontaine, tonton.

Chasseur, tu rapportes la bête,
Et de ton cor enfles le son.
Tonton, tonton, tontaine, tonton.
L'amant quitte alors sa conquête,
Et le cerf entre à la maison.
Tonton, tontaine, tonton.

LES PETITS COUPS.

AIR : Tout ça passe en même temps.

Maîtres de tous nos désirs,
Réglons-les sans les contraindre :
Plus l'excès nuit aux plaisirs,
Amis, plus nous devons le craindre.
Autour d'une petite table,
Dans ce petit coin fait pour nous,
Du vin vieux d'un hôte aimable
Il faut boire (*ter*) à petits coups.

Pour éviter bien des maux,
Veut-on suivre ma recette ?
Que l'on nage entre deux eaux,
Et qu'entre deux vins l'on se mette.
Le bonheur tient au savoir-vivre :
De l'abus naissent les dégoûts ;
Trop à la fois nous enivre ;
Il faut boire (*ter*) à petits coups.

Loin d'en murmurer en vain,
Égayons notre indigence :
Il suffit d'un doigt de vin
Pour réconforter l'espérance.
Et vous, que flatte un sort prospère,
Pour en jouir, modérez-vous ;

Car, même dans un grand verre,
Il faut boire (*ter*) à petits coups.

Philis, quel est ton effroi!
La leçon te déplaît-elle?
Les petits coups, selon toi,
Sentent le buveur qui chancelle.
Quel que soit le désir qui perce
Dans tes yeux, vifs comme tes goûts,
Du filtre qu'Amour te verse
Il faut boire (*ter*) à petits coups.

Oui, de repas en repas,
Pour atteindre à la vieillesse,
Ne nous incommodons pas,
Et soyons fous avec sagesse.
Amis, le bon vin que le nôtre!
Et la santé, quel bien pour tous!
Pour ménager l'un et l'autre,
Il faut boire (*ter*) à petits coups.

ÉLOGE DE LA RICHESSE.

AIR du vaudeville d'Arlequin cruello.

La richesse, que des frondeurs
Dédaignent, et pour cause,
Quand elle vient sans les grandeurs,
Est bonne à quelque chose.
Loin de les rendre à ton Crésus,
Va boire avec ses cent écus,
Savetier, mon compère.
Pour moi, qu'il m'arrive un trésor,
Que dans mes mains pleuve de l'or,
De l'or,
De l'or,
Et j'en fais mon affaire!

Je souris à la pauvreté,
Et j'ignore l'envie :
Pourquoi perdrai-je ma gaîté
Dans une douce vie ?
Maison, jardin, livres, tableaux,
Large voiture et bons chevaux
Pourraient-ils me déplaire?
Quand mes vœux prendraient plus d'essor,
Que dans mes mains pleuve de l'or,
De l'or,
De l'or,
Et j'en fais mon affaire!

Bonjour, Mondor, riche voisin.
Ta maîtresse est jolie;
Son œil est noir, son esprit fin,
Et sa taille accomplie.
J'atteste sa fidélité;
Mais que peut contre sa fierté
L'amour d'un pauvre hère?
Pour te l'enlever, cher Mondor,
Que dans mes mains pleuve de l'or,
De l'or,
De l'or,
Et j'en fais mon affaire!

Le vin s'aigrit dans mon gosier
Chez un traiteur maussade;
Mais, à sa table, un financier
Me verse-t-il rasade:
Combien, dis-je, ces bons vins blancs?
On me répond: Douze cents francs.
Par ma foi, ce n'est guère.
En Champagne on en trouve encor:
Que dans mes mains pleuve de l'or,
De l'or,
De l'or,
Et j'en fais mon affaire!

A partager dès aujourd'hui,
Amis, je vous invite.
Nous saurions tous, en cas d'ennui,
Me ruiner bien vite.

Manger rentes et capitaux,
Équipages, terres, châteaux,
Serait gai, je l'espère.
Ah! pour voir la fin d'un trésor,
Que dans mes mains pleuve de l'or,
De l'or,
De l'or,
Et j'en fais mon affaire!

LA PRISONNIÈRE ET LE CHEVALIER.

ROMANCE DE CHEVALERIE,

GENRE A LA MODE.

AIR à faire.

« Ah! s'il passait un chevalier,
« Dont le cœur fût tendre et fidèle,
« Et qu'il triomphât du geôlier
« Qui me retient dans la tourelle,
« Je bénirais ce chevalier. »

Par là passait un chevalier,
A l'honneur, à l'amour fidèle;
« Dame, dit-il, quel dur geôlier
« Vous retient dans cette tourelle?
« Est-il prélat ou chevalier? »

« C'est mon époux, bon chevalier,
« Qui veut que je lui sois fidèle;
« Et qui me laisse, en vieux geôlier,
« Coucher seule dans la tourelle.
« Délivrez-moi, bon chevalier. »

Soudain le jeune chevalier,
A qui son bon ange est fidèle,
Trompe les regards du geôlier,

Et pénètre dans la tourelle.
Honneur, honneur au chevalier!

La prisonnière au chevalier
Fait promettre un amour fidèle,
Puis se venge de son geôlier
Sur le grabat de la tourelle.
Soyez heureux, beau chevalier!

Alors et dame et chevalier,
Sautant sur un coursier fidèle,
Vont au nez du mari-geôlier
Jeter les clefs de la tourelle.
Puis, adieu dame et chevalier.

Honneur aux galans chevaliers!
Honneur à leurs dames fidèles!
Contre l'hymen et ses geôliers,
Dans les palais, dans les tourelles,
Dieu protégeait les chevaliers.

LES MARIONNETTES.

AIR : La marmotte a mal au pied.

Les marionnettes, croyez-moi,
Sont les jeux de tout âge :
Depuis l'artisan jusqu'au roi,
De la ville au village ;
Valets, journalistes, flatteurs,
Dévotes et coquettes,
Ah ! sans compter nos grands acteurs,
Combien de marionnettes !

L'homme, fier de marcher debout,
Vante son équilibre :
Parce qu'il court et va partout,
Le pantin se croit libre ;
Mais dans combien de mauvais pas
Sa fortune le jette !
Ah ! du destin l'homme ici bas
N'est que la marionnette.

Ce tendron des plus innocens,
Que le désir dévore,
Au trouble secret de ses sens
Ne conçoit rien encore.
Veiller la nuit, rêver le jour,
L'étonne et l'inquiète.

Elle a quinze ans : ah ! pour l'amour
La bonne marionnette !

Voyez ce mari parisien,
Que maint galant visite :
Il vous accueille mal ou bien,
Vous cherche ou vous évite.
Est-il confiant ou jaloux,
A l'air dont il vous traite ?
Non : de sa femme un tel époux
N'est que la marionnette.

Près des femmes que sommes-nous ?
Des pantins qu'on ballotte.
Messieurs, sautez, faites les fous
Au gré de leur marotte !
Le plus lourd et le plus subtil
Font la danse complète ;
Et Dieu pourtant n'a mis qu'un fil
A chaque marionnette.

LE SCANDALE.

AIR : La farira dondaine, gai !

Aux drames du jour
Laissons la morale :
Sans vivre à la cour
J'aime le scandale.
Bon !
La farira dondaine,
Gai !
La farira dondé.

Nargue des vertus !
On n'en sait que faire.
Aux sots revêtus
Le tout est de plaire.
Bon !
La farira dondaine,
Gai !
La farira dondé.

De ses contes bleus
L'honneur nous assomme.
C'est un vice ou deux

Qui font l'honnête homme.
Bon!
La farira dondaine,
Gai!
La farira dondé.

Pour des vins de prix
Vendons tous nos livres:
C'est peu d'être gris,
Amis, soyons ivres.
Bon!
La farira dondaine,
Gai!
La farira dondé.

Grands réformateurs,
Piliers de coulisses,
Chassez les erreurs;
Nous gardons nos vices.
Bon!
La farira dondaine,
Gai!
La farira dondé.

Paix! dit à ce mot
Caton, qui fait rage;
Mais il prêche en sot,
Moi, je ris en sage.

Bon !
La farira dondaine,
Gai !
La farira dondé.

LE DOCTEUR ET SES MALADES.

A MON MÉDECIN, LE JOUR DE SA FÊTE.

AIR : Ainsi jadis un grand prophète.

Saluons de maintes rasades
Ce docteur à qui je dois tant.
Mais pour visiter ses malades,
Je crains qu'il n'échappe à l'instant.
A ces soins son art le condamne,
S'il vient un message ennemi.
Fiévreux, buvez votre tisane;
Laissez-nous fêter notre ami.

Oui, que ses malades attendent;
Il est au sein de l'amitié.
Mais vingt jeunes fous le demandent
D'un air qui pourtant fait pitié.
De Vénus amans trop crédules,
Sur leur état qu'ils ont gémi!
Eh! messieurs, prenez des pilules;
Laissez-nous fêter notre ami.

Quoi! ne peut-on venir au monde
Sans l'enlever à ses enfans?
Certaine personne un peu ronde
Réclame ses secours savans.

J'entends ce tendron qui l'appelle :
Les parens même en ont frémi.
N'accouchez pas, mademoiselle,
Laissez-nous fêter notre ami.

Qu'il coule gaîment son automne,
Que son hiver soit encor loin!
Puisse-t-il des soins qu'ils nous donne
N'éprouver jamais le besoin!
Puisqu'enfin dans nos embrassades
Il n'est point heureux à demi,
Mourez sans lui, mourez, malades,
Laissez-nous fêter notre ami.

A ANTOINE ARNAULT,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

LE JOUR DE SA FÊTE,

ANNÉE 1812.

AIR : du Ballet des Pierrots.

Je viens d'Montmartre avec ma bête
Pour fêter ce maître malin,
Et n' crains point qu'au milieu d' la fête
Un bon mot m' renvoie au moulin.
On dit qu'avec plus d'un génie
Antoin' prend plaisir à cela.
Nous qui n' somm's pas d' l'académie,
Souhaitons-lui d' ces p'tits plaisirs-là.

Il n' s'en tient pas à des saillies;
Dans plus d'un genre il est heureux.
J' sais mêm' qu'il fait des tragédies,
Quand il n'est pas trop paresseux [1].
De la Melpomène idolâtre
Qu'il fass' mourir par ci, par là.

[1] Je crois inutile de rappeler ici les succès dramatiques de l'auteur de *Marius*, des *Vénitiens*, *etc.*

Nous qui n' somm's pas d'z héros d' théâtre,
Souhaitons-lui d' ces p'tits plaisirs-là.

On m'assur' qu'il vient d' faire un livre
Où c' qui a du bon : je l' crois bien.
C' docteur-là nous enseigne à vivre
Par la bouch' d'un arbre ou d'un chien.
A messieurs les Polichinelles [1],
Il dit : Vous en voulez, en v'là.
Nous, qui n' tenons pas les ficelles,
Souhaitons-lui d' ces p'tits plaisirs-là.

A la cour il s' moqu'rait, je l' gage,
Mêm' de messieurs les chambellans.
De c' pays n'ayant point l' langage,
Il vant' la paix aux conquérans.
A d' grands seigneurs qui n' sont pas minces
Sans ramper toujours il parla.
Nous, qu'on n'a pas encor faits princes,
Souhaitons-lui d' ces p'tits plaisirs-là.

Mais, quoiqu' malin, z'il est bonhomme ;
D'mandez à sa fille, à ses fils.
Ah ! qu'il soit toujours aimé comme
Il aime ses nombreux amis !

[1] Polichinelle est le héros d'une des plus jolies fables du recueil de M. Arnault, recueil apprécié par tous les gens de goût, et dont la réputation ne peut qu'aller en augmentant.

Que l' secret d' son bonheur suprême
Reste à c'te gross' maman que v'là.
Nous qui sommes d' ceux qu'Antoine aime
Souhaitons-lui d' ces vrais plaisirs-là.

Nota. On trouvera peut-être que cette chanson, comme beaucoup d'autres des miennes, était peu digne de voir le jour. En effet, je ne la livre à l'impression que parce qu'elle m'offre l'occasion de payer un tribut d'éloges à l'un de nos littérateurs les plus distingués. Je regrette qu'elle ne soit pas meilleure, et surtout que le ton qui y règne ne m'ait pas permis d'y faire entrer l'expression de ma reconnaissance particulière pour l'homme excellent dont l'amitié me fut si long-temps utile, et me sera toujours précieuse. (1816.)

LE BEDEAU.

AIR : Sens devant derrière, sens dessus dessous.

Pauvre bedeau! métier d'enfer!
La grand'messe aujourd'hui me damne.
Pour me régaler du plus cher,
Au beau coin m'attend dame Jeanne.
Voici l'heure du rendez-vous;
Mais nos prêtres s'endorment tous.
Ah! maudit soit notre curé!
Je vais, sacristie!
Manquer la partie.
Jeanne est prête et le vin tiré.
Ite missa est, monsieur le curé!

Nos enfans de chœur, j'en réponds,
Devinent ce qui me tracasse.
Dépêchez-vous, petits fripons,
Ou vous aurez des coups de masse.
Chantres, c'est du vin à dix sous:
Chantez pour moi comme pour vous.
Mais maudit soit notre curé!
Je vais, sacristie!
Manquer la partie.
Jeanne est prête et le vin tiré.
Ite missa est, monsieur le curé!

Notre Suisse, allongez le pas,
Surtout faites ranger ces dames.
La quête ne finira pas :
Le vicaire lorgne les femmes.
Ah ! si la gentille Babet
Pour se confesser l'attendait !
Mais maudit soit notre curé !
Je vais, sacristie !
Manquer la partie.
Jeanne est prête et le vin tiré.
Ite missa est, monsieur le curé !

Curé, songez à la Saint-Leu :
Ce jour-là vous dîniez en ville.
Quel train vous nous meniez, morbleu !
On passa presque l'Évangile.
En faveur de votre bedeau,
Sautez la moitié du Crédo.
Mais maudit soit notre curé !
Je vais, sacristie !
Manquer la partie.
Jeanne est prête et le vin tiré.
Ite missa est, monsieur le curé !

ON S'EN FICHE!

AIR : Le fleuve d'oubli.

De traverse en traverse,
Tout va dans l'univers
De travers.
Toute femme est perverse,
Tout traiteur exigeant
Pour l'argent.
A tout jeu le sort nous triche;
Mais enfin est-on gris,
Biribi,
On s'en fiche! (*ter.*)

Désespoir d'un ivrogne,
Vient un marchand maudit
Qui vous dit
Qu'en Champagne, en Bourgogne,
Les coteaux sont grêlés
Et gelés.
A tout jeu le sort nous triche;
Mais enfin est-on gris,
Biribi,
On s'en fiche! (*ter.*)

Oubliez une dette,
Chez vous entre un huissier

Bien grossier,
Qui vend table et couchette,
Et trouve encor de quoi
Pour le roi.
A tout jeu le sort nous triche;
Mais enfin est-on gris,
Biribi,
On s'en fiche! (*ter.*)

Aucun plaisir n'est stable:
Pour boire est-on assis
Cinq ou six,
Avant vous sous la table
Tombent deux, trois amis
Endormis.
A tout jeu le sort nous triche;
Mais enfin est-on gris,
Biribi,
On s'en fiche. (*ter.*)

C'est trop d'une maîtresse:
Que je fus malheureux
Avec deux!
Que j'eus peu de sagesse
D'en avoir jusqu'à trois
A la fois!
A tout jeu le sort nous triche;
Mais enfin est-on gris,
Biribi,
On s'en fiche! (*ter.*)

De ma misanthropie
Pardonnez les accès
Et l'excès ;
Car je crains la pépie,
Et je ne vois qu'abus
Et vins bus.
A tout jeu le sort nous triche ;
Mais enfin est-on gris,
Biribi,
On s'en fiche ! (*ter.*)

JEANNETTE.

AIR :

Fi des coquettes maniérées !
Fi des bégueules du grand ton !
Je préfère à ces mijaurées
Ma Jeannette, ma Jeanneton.

Jeune, gentille et bien faite,
Elle est fraîche et rondelette ;
Son œil noir est pétillant.
Prudes, vous dites sans cesse
Qu'elle a le sein trop saillant :
C'est pour ma main qui le presse
Un défaut bien attrayant.

Fi des coquettes maniérées !
Fi des bégueules du grand ton !
Je préfère à ces mijaurées
Ma Jeannette, ma Jeanneton.

Tout son charme est dans la grace ;
Jamais rien ne l'embarrasse ;
Elle est bonne et toujours rit.
Elle dit mainte sottise,
A parler jamais n'apprit ;
Et cependant, quoi qu'on dise,
Ma Jeannette a de l'esprit.

Fi des coquettes maniérées!
Fi des bégueules du grand ton!
Je préfère à ces mijaurées
Ma Jeannette, ma Jeanneton.

A table dans une fête,
Cette espiégle me tient tête
Pour les propos libertins.
Elle a la voix juste et pure,
Sait les plus joyeux refrains.
Quand je l'en prie, elle jure,
Elle boit de tous les vins.

Fi des coquettes maniérées!
Fi des bégueules du grand ton!
Je préfère à ces mijaurées
Ma Jeannette, ma Jeanneton.

Belle d'amour et de joie,
Jamais d'une riche soie
Son corsage n'est paré.
Sous une toile proprette
Son triomphe est assuré;
Et, sans nuire à sa toilette,
Je la chiffonne à mon gré.

Fi des coquettes maniérées!
Fi des bégueules du grand ton!
Je préfère à ces mijaurées
Ma Jeannette, ma Jeanneton.

La nuit tout me favorise;
Point de voile qui me nuise,
Point d'inutiles soupirs.
Des deux mains et de la bouche
Elle attise les désirs,
Et rompit vingt fois sa couche
Dans l'ardeur de nos plaisirs.

Fi des coquettes maniérées!
Fi des bégueules du grand ton!
Je préfère à ces mijaurées
Ma Jeannette, ma Jeanneton.

LES ROMANS.

A SOPHIE,

QUI ME PRIAIT DE COMPOSER UN ROMAN POUR LA DISTRAIRE.

AIR : J'ai vu partout dans mes voyages.

Tu veux que pour toi je compose
Un long roman qui fasse effet.
A tes vœux ma raison s'oppose;
Un long roman n'est plus mon fait.
Quand l'homme est loin de son aurore
Tous les romans deviennent courts;
Et je ne puis long-temps encore
Prolonger celui des amours. } *bis.*

Heureux qui peut dans sa maîtresse
Trouver l'amitié d'une sœur!
Des plaisirs je te dois l'ivresse,
Et des tendres soins la douceur.
Des héros, des prétendus sages
Les longs romans, qui font pitié,
Ne vaudront jamais quelques pages
Du doux roman de l'amitié.

Triste roman que notre histoire!
Mais, Sophie, au sein des amours,

De ton destin, j'aime à le croire,
Les plaisirs charmeront le cours.
Ah! puisses-tu, vive et jolie,
Long-temps te couronner de fleurs,
Et sur le roman de la vie
Ne jamais répandre de pleurs.

TRAITÉ DE POLITIQUE

A L'USAGE DE LISE.

MOIS DE MAI 1815.

AIR : Un Magistrat irréprochable.

Lise, qui règnes par la grace
Du Dieu qui nous rend tous égaux,
Ta beauté, que rien ne surpasse,
Enchaîne un peuple de rivaux.
Mais si grand que soit ton empire,
Lise, tes amans sont Français ;
De tes erreurs permets de rire,
Pour le bonheur de tes sujets.

Combien les belles et les princes
Aiment l'abus d'un grand pouvoir !
Combien d'amans et de provinces
Poussés enfin au désespoir !
Crains que la révolte ennemie
Dans ton boudoir ne trouve accès ;
Lise, abjure la tyrannie,
Pour le bonheur de tes sujets.

Par excès de coquetterie
Femme ressemble aux conquérans,

Qui vont bien loin de leur patrie
Dompter cent peuples différens.
Ce sont de terribles coquettes!
N'imite pas leurs vains projets.
Lise, ne fais plus de conquêtes,
Pour le bonheur de tes sujets.

Grace aux courtisans pleins de zèle,
On approche des potentats
Moins aisément que d'une belle
Dont un jaloux suit tous les pas.
Mais sur ton lit, trône paisible,
Où le plaisir rend ses décrets,
Lise, sois toujours accessible,
Pour le bonheur de tes sujets.

Lise, en vain un roi nous assure
Que s'il règne, il le doit aux cieux,
Ainsi qu'à la simple nature
Tu dois de charmer tous les yeux.
Bien qu'en des mains comme les tiennes
Le sceptre passe sans procès,
De nous il faut que tu le tiennes
Pour le bonheur de tes sujets.

Pour te faire adorer sans cesse,
Mets à profit ces vérités.
Lise, deviens bonne princesse,
Et respecte nos libertés.

Des roses que l'amour moissonne
Ceins ton front tout brillant d'attraits,
Et garde long-temps ta couronne
Pour le bonheur de tes sujets.

L'OPINION DE CES DEMOISELLES.

MOIS DE MAI 1815.

AIR : Nom d'un chien, j'veut être épicurien.

Quoi, c'est donc bien vrai qu'on parle
Qu' l'enn'mi va tout r'mettre chez nous
Sens sus d'ssous.
L' Palais-Royal, qu'est not' patrie,
S'en réjouirait;
Chacun son intérêt.
Aussi point d' fille qui ne crie :
Viv' nos amis,
Nos amis les enn'mis!

D' nos Français j' connaissons l's astuces :
Ils n' sont pas aussi bons chrétiens
Qu' les Prussiens.
Comm' l'argent pleuvait quand les Russes
F'saient hausser d' prix
Tout' les filles d' Paris!
J' n'avions pas l' temps d' chercher nos puces.
Viv' nos amis,
Nos amis, les enn'mis.

Mais, puisqu'ils r'vienn't faut les attendre.
Je r'verrons Bulof, Titchakof,
Et Platof;

L' bon Saken, dont l' cœur est si tendre,
Et puis ce cher...
Ce cher monsieur Blücher :
Ils nous donn'ront tout c' qu'ils vont prendre.
Viv' nos amis,
Nos amis, les enn'mis!

Drès qu' les plum's de coq vont r'paraître,
J' secoûrons, d' façon à l' fair' voir,
Not' mouchoir.
Quant aux amans, j' dois en r'connaître,
Ça tomb', sous l' sens,
Au moins deux ou trois cents.
Pour leurs entré', louons un' fenêtre.
Viv' nos amis,
Nos amis, les enn'mis!

J' conviens que d' certain's honnêt's femmes
Tout autant qu' nous en ont pincé,
L'an passé;
Et qu' nos cosaqu's, pleins d' leurs bell's flammes
Prenaient l' chemin
Du faubourg Saint-Germain.
Malgré l' tort qu' nous ont fait ces dames,
Viv' nos amis,
Nos amis, les enn'mis!

Les affair's s'ront bientôt bâclées,
Si j'en crois un vieux libertin
D' sacristain.

Quand y aurait queuqu's maisons d' brûlées,
Queuqu's gens d'occis,
C'est l' cadet d' nos soucis.
Mais j' rirai bien si j' sommes violées.
Viv' nos amis,
Nos amis, les enn'mis!

L'HABIT DE COUR,

OU

VISITE A UNE ALTESSE.

AIR : Allez-vous-en, gens de la noce.

Ne répondez plus de personne,
Je veux devenir courtisan.
Fripier, vite, que l'on me donne
La défroque d'un chambellan.
Un grand prince à moi s'intéresse;
Courons assiéger son séjour.
Ah, quel beau jour! (*bis.*)
Je vais au palais d'une altesse,
Et j'achète un habit de cour.

Déjà, me tirant par l'oreille,
L'ambition hâte mes pas,
Et mon riche habit me conseille
D'apprendre à m'incliner bien bas.
Déja l'on me fait politesse,
Déja l'on m'attend au retour.
Ah, quel beau jour! (*bis.*)
Je vais saluer une altesse,
Et je porte un habit de cour.

N'ayant point encor d'équipage,
Je pars à pied modestement.
Quand de bons vivans, au passage,
M'offrent un déjeuner charmant.
J'accepte; mais que l'on se presse,
Dis-je à ceux qui me font ce tour.
Ah, quel beau jour! (*bis.*)
Messieurs, je vais voir une altesse,
Respectez mon habit-de cour.

Le déjeuner fait, je m'esquive;
Mais l'un de nos anciens amis
Me réclame, et, joyeux convive,
A sa noce je suis admis.
Nombreux flacons, chants d'allégresse,
De notre table font le tour.
Ah, quel beau jour! (*bis.*)
Pourtant j'allais voir une altesse,
Et j'ai mis un habit de cour!

Enfin, malgré l'Aï qui mousse,
J'en veux venir à mon honneur.
Tout en chancelant je me pousse
Jusqu'au palais de monseigneur.
Mais, à la porte où l'on se presse,
Je vois Rose, Rose et l'Amour.
Ah, quel beau jour! (*bis.*)
Rose, qui vaut bien une altesse,
N'exige point d'habit de cour.

Loin du palais où la coquette
Vient parfois lorgner la grandeur,
Elle m'entraîne à sa chambrette,
Si favorable à notre ardeur.
Près de Rose, je le confesse,
Mon habit me paraît bien lourd.
Ah, quel beau jour! (*bis.*)
Soudain, oubliant son altesse,
J'ai quitté mon habit de cour.

D'une ambition vaine et sotte
Ainsi le rêve disparaît.
Gaîment je reprends ma marotte,
Et m'en retourne au cabaret.
Là je m'endors dans une ivresse
Qui n'a point de fâcheux retour.
Ah, quel beau jour! (*bis.*)
A qui voudra voir son altesse
Je donne mon habit de cour.

PLUS DE POLITIQUE.

MOIS DE JUILLET 1815.

AIR : Ce jour-là sous son ombrage.

Ma mie, ô vous que j'adore,
Mais qui vous plaignez toujours
Que mon pays ait encore
Trop de part à mes amours;
Si la politique ennuie,
Même en frondant les abus,
Rassurez-vous, ma mie;
Je n'en parlerai plus.

Près de vous, j'en ai mémoire,
Donnant prise à mes rivaux,
Des arts, enfans de la gloire,
Je racontais les travaux.
A notre France agrandie
Ils prodiguaient leurs tributs.
Rassurez-vous, ma mie;
Je n'en parlerai plus.

Moi, peureux dont on se raille,
Après d'amoureux combats,
J'osais vous parler bataille
Et chanter nos fiers soldats.
Par eux la terre asservie
Voyait tous ses rois vaincus.

Rassurez-vous, ma mie;
Je n'en parlerai plus.

Sans me lasser de vos chaînes,
J'invoquais la liberté;
Du nom de Rome et d'Athènes
J'effrayais votre gaîté.
Quoiqu'au fond je me défie
De nos modernes Titus,
Rassurez-vous, ma mie;
Je n'en parlerai plus.

La France, que rien n'égale,
Et dont le monde est jaloux,
Était la seule rivale
Qui fût à craindre pour vous.
Mais, las! j'ai pour ma patrie
Fait trop de vœux superflus.
Rassurez-vous, ma mie;
Je n'en parlerai plus.

Oui, ma mie, il faut vous croire;
Faisons-nous d'obscurs loisirs.
Sans plus songer à la gloire,
Dormons au sein des plaisirs.
Sous une ligue ennemie
Les Français sont abattus.
Rassurez-vous, ma mie;
Je n'en parlerai plus.

MARGOT.

Air : Car c'est une bouteille.

Chantons Margot, nos amours,
Margot leste et bien tournée,
Que l'on peut baiser toujours,
Qui toujours est chiffonnée.
Quoi! l'embrasser? dit un sot.
Oui, c'est l'humeur de Margot.
Moquons-nous de ce Blaise:
Viens, Margot, viens, qu'on te baise.

D'un lutin c'est tout l'esprit;
C'est un cœur de tourterelle.
Si le matin elle rit,
Le soir elle vous querelle.
Quoi! se fâcher? dit un sot.
Oui, c'est l'humeur de Margot.
Voilà comme on l'apaise:
Viens, Margot, viens qu'on te baise.

Le verre en main, voyez-la;
Comme à table elle babille!
Quel air et quels yeux elle a
Quand le champagne pétille!
Quoi! l'air décent? dit un sot.
Oui, c'est l'humeur de Margot.

Mets ta pudeur à l'aise :
Viens, Margot, viens, qu'on te baise.

Qu'elle est bien au piano !
Sa voix nous charme et nous touche.
Mais devant un *soprano*
Elle n'ouvre point la bouche.
Quoi ! par pitié ? dit un sot.
Oui, c'est l'humeur de Margot.
Ici, point d'Albanèse :
Viens, Margot, viens, qu'on te baise.

L'amour, à point la servant,
Fait pour Margot feu qui flambe ;
Mais par elle il est souvent
Traité par dessous la jambe.
Quoi ! par dessous ? dit un sot.
Oui, c'est l'humeur de Margot.
Il faut bien qu'il s'y plaise :
Viens, Margot, viens, qu'on te baise.

Margot tremble que l'hymen
De sa main ne se saisisse ;
Car elle tient à sa main,
Qui parfois lui rend service.
Quoi ! pour broder ? dit un sot.
Oui, c'est l'humeur de Margot.
Que fais-tu sur ta chaise ?
Viens, Margot, viens, qu'on te baise.

Point d'éloges incomplets,
S'écrîra cette brunette:
A moins de douze couplets,
Au diable une chansonnette!
Quoi! douze ou rien? dit un sot.
Oui, c'est l'humeur de Margot.
Nous t'en promettons treize:
Viens, Margot, viens, qu'on te baise.

A MON AMI DÉSAUGIERS,

PRÉSIDENT DU CAVEAU MODERNE, ET DIRECTEUR DU VAUDEVILLE.

1815.

AIR : De la Catacoua.

Bon Désaugiers, mon camarade,
Mets dans tes poches deux flacons :
Puis rassemble, en versant rasade,
Nos auteurs piquans et féconds.
Ramène-les dans l'humble asile
Où renaît le joyeux refrain.
Eh! va ton train,
Gai boute-en-train!
Mets-nous en train, bien en train, tous en train,
Et rends enfin au Vaudeville
Ses grelots et son tambourin.

Rends-lui, s'il se peut, le cortége
Qu'à la Foire il a fait briller ;
L'ombre de Panard te protége ;
Vadé semble te conseiller.
Fais-nous apparaître à la file
Jusqu'aux enfans de Tabarin.
Eh! va ton train,
Gai boute-en-train!
Mets-nous en train, bien en train, tous en train,

Et rends enfin au Vaudeville
Ses grelots et son tambourin.

Au lieu de fades épigrammes,
Qu'il aiguise un couplet gaillard:
Collé, quoi qu'en disent nos dames,
Est un fort honnête égrillard.
La gaudriole qu'on exile
Doit refleurir sur son terrain.
Eh! va ton train,
Gai boute-en-train!
Mets-nous en train, bien en train, tous en train,
Et rends enfin au Vaudeville
Ses grelots et son tambourin.

Malgré messieurs de la police,
Le vaudeville est né frondeur;
Des abus fais ton bénéfice,
Force les grands à la pudeur;
Dénonce tout flatteur servile
A la gaîté du souverain.
Eh! va ton train,
Gai boute-en-train!
Mets-nous en train, bien en train, tous en train,
Et rends enfin au Vaudeville
Ses grelots et son tambourin.

Sur la scène où plus à son aise
Avec toi Momus va siéger,
Relève la gaîté française

A la barbe de l'étranger.
La chanson est une arme utile
Qu'on oppose à plus d'un chagrin.
Eh! va ton train,
Gai boute-en-train!
Mets-nous en train, bien en train, tous en train,
Et rends enfin au Vaudeville
Ses grelots et son tambourin.

Verse, ami, verse donc à boire;
Que nos chants reprennent leur cours.
Il nous faut consoler la gloire;
Il faut rassurer les amours.
Nous cultivons un champ fertile
Qui n'attend qu'un ciel plus serein.
Eh! va ton train,
Gai boute-en-train!
Mets-nous en train, bien en train, tous en train,
Et rends enfin au Vaudeville
Ses grelots et son tambourin.

MA VOCATION.

Air : Attendez-moi sous l'orme.

Jeté sur cette boule,
Laid, chétif et souffrant ;
Étouffé dans la foule,
Faute d'être assez grand ;
Une plainte touchante
De ma bouche sortit ;
Le bon Dieu me dit : Chante,
Chante, pauvre petit ! (*bis*)

Le char de l'opulence
M'éclabousse en passant ;
J'éprouve l'insolence
Du riche et du puissant ;
De leur morgue tranchante
Rien ne nous garantit.
Le bon Dieu me dit : Chante,
Chante, pauvre petit !

D'une vie incertaine
Ayant eu de l'effroi,
Je rampe sous la chaîne
Du plus modique emploi.
La liberté m'enchante,
Mais j'ai grand appétit.

Le bon Dieu me dit : Chante,
Chante, pauvre petit !

L'Amour, dans ma détresse,
Daigna me consoler ;
Mais avec la jeunesse
Je le vois s'envoler.
Près de beauté touchante
Mon cœur en vain pâtit.
Le bon Dieu me dit : Chante,
Chante, pauvre petit !

Chanter, ou je m'abuse,
Est ma tâche ici bas.
Tous ceux qu'ainsi j'amuse
Ne m'aimeront-ils pas?
Quand un cercle m'enchante,
Quand le vin divertit ;
Le bon Dieu me dit : Chante,
Chante, pauvre petit ! (*bis*)

LE VILAIN.

Air : de Ninon chez madame de Sévigné.

Hé quoi! j'apprends que l'on critique
Le *de* qui précède mon nom.
Êtes-vous de noblesse antique?
Moi, noble? oh! vraiment, messieurs, non.
Non, d'aucune chevalerie
Je n'ai le brevet sur vélin.
Je ne sais qu'aimer ma patrie... (*bis.*)
Je suis vilain et très vilain... (*bis.*)
Je suis vilain,
Vilain, vilain.

Ah! sans un *de* j'aurais dû naître;
Car, dans mon sang si j'ai bien lu,
Jadis mes aïeux ont d'un maître
Maudit le pouvoir absolu.
Ce pouvoir, sur sa vieille base,
Étant la meule du moulin,
Ils étaient le grain qu'elle écrase.
Je suis vilain et très vilain,
Je suis vilain,
Vilain, vilain.

Mes aïeux, jamais dans leurs terres
N'ont vexé des serfs indigens;

Jamais leurs nobles cimeterres
Dans les bois n'ont fait peur aux gens.
Aucun d'eux, las de sa campagne,
Ne fut transformé par Merlin
En chambellan de... Charlemagne.
Je suis vilain et très vilain,
Je suis vilain,
Vilain, vilain.

Jamais aux discordes civiles
Mes braves aïeux n'ont pris part;
De l'Anglais aucun dans nos villes
N'introduisit le léopard;
Et quand l'église, par sa brigue,
Poussait l'état vers son déclin,
Aucun d'eux n'a signé la ligue.
Je suis vilain et très vilain,
Je suis vilain,
Vilain, vilain.

Laissez-moi donc sous ma bannière,
Vous, messieurs, qui, le nez au vent,
Nobles par votre boutonnière,
Encensez tout soleil levant.
J'honore une race commune,
Car sensible, quoique malin,
Je n'ai flatté que l'infortune. (*bis.*)
Je suis vilain et très vilain, (*bis.*)
Je suis vilain,
Vilain, vilain.

LE VIEUX MÉNÉTRIER.

NOVEMBRE 1815.

AIR : C'est un lanla landerirette.

Je ne suis qu'un vieux bonhomme,
Ménétrier du hameau ;
Mais pour sage on me renomme,
Et je bois mon vin sans eau.
Autour de moi sous l'ombrage
Accourez vous délasser.
Eh! lon lan la, gens de village,
Sous mon vieux chêne il faut danser.

Oui, dansez sous mon vieux chêne ;
C'est l'arbre du cabaret.
Au bon temps toujours la haine
Sous ses rameaux expirait.
Combien de fois son feuillage
Vit nos aïeux s'embrasser!
Eh! lon lan la, gens de village,
Sous mon vieux chêne il faut danser.

Du château plaignez le maître,
Quoiqu'il soit votre seigneur :
Il doit du calme champêtre
Vous envier le bonheur ;

Triste au fond d'un équipage,
Quand là bas il va passer,
Eh! lon lan la, gens de village,
Sous mon vieux chêne il faut danser.

Loin de maudire à l'église
Celui qui vit sans curé,
Priez que Dieu fertilise
Son grain, sa vigne et son pré.
Au plaisir s'il rend hommage,
Qu'il vienne ici l'encenser.
Eh! lon lan la, gens de village,
Sous mon vieux chêne il faut danser.

Quand d'une faible charmille
Votre héritage est fermé,
Ne portez plus la faucille
Au champ qu'un autre a semé.
Mais sûrs que cet héritage
A vos fils devra passer,
Eh! lon lan la, gens de village,
Sous mon vieux chêne il faut danser.

Quand la paix répand son baume
Sur les maux qu'on endura,
N'exilez point de son chaume
L'aveugle qui s'égara.
Rappelant après l'orage
Ceux qu'il a pu disperser,

Eh! lon lan la, gens de village,
Sous mon vieux chêne il faut danser.

Écoutez donc le bonhomme :
Sous son chêne accourez tous.
De pardonner je vous somme :
Mes enfans, embrassez-vous.
Pour voir ainsi d'âge en âge,
Chez nous la paix se fixer,
Eh! lon lan la, gens de village,
Sous mon vieux chêne il faut danser.

LES OISEAUX.

COUPLETS

ADRESSÉS A M. ARNAULT, PARTANT POUR SON EXIL.

JANVIER 1816.

AIR :

L'hiver redoublant ses ravages
Désole nos toits et nos champs ;
Les oiseaux sur d'autres rivages
Portent leurs amours et leurs chants.
Mais le calme d'un autre asile
Ne les rendra pas inconstans ;
Les oiseaux que l'hiver exile
Reviendront avec le printemps.

A l'exil le sort les condamne,
Et plus qu'eux nous en gémissons !
Du palais et de la cabane
L'écho redisait leurs chansons.
Qu'ils aillent d'un bord plus tranquille
Charmer les heureux habitans,
Les oiseaux que l'hiver exile
Reviendront avec le printemps.

Oiseaux fixés sur cette plage,
Nous portons envie à leur sort.

Déja plus d'un sombre nuage
S'élève et gronde au fond du nord.
Heureux qui sur une aile agile
Peut s'éloigner quelques instans!
Les oiseaux que l'hiver exile
Reviendront avec le printemps.

Ils penseront à notre peine,
Et, l'orage enfin dissipé,
Ils reviendront sous le vieux chêne
Que tant de fois il a frappé.
Pour prédire au vallon fertile
De beaux jours alors plus constans,
Les oiseaux que l'hiver exile
Reviendront avec le printemps.

LES DEUX SOEURS DE CHARITÉ.

AIR : De la Treille de sincérité.

Dieu lui-même
Ordonne qu'on aime.
Je vous le dis, en vérité :
Sauvez-vous par la charité. (*bis.*)

Vierge défunte, une sœur grise,
Aux portes des cieux rencontra
Une beauté leste et bien mise
Qu'on regrettait à l'Opéra. (*bis.*)
Toutes deux, dignes de louanges,
Arrivaient, après d'heureux jours,
L'une sur les ailes des anges,
L'autre dans les bras des Amours.

Dieu lui-même
Ordonne qu'on aime.
Je vous le dis, en vérité :
Sauvez-vous par la charité.

Là haut, saint Pierre en sentinelle,
Après un *Ave* pour la sœur,
Dit à l'actrice : On peut, ma belle,
Entrer chez nous sans confesseur.

Elle s'écrie : Ah! quoique bonne,
Mon corps à peine est inhumé!
Mais qu'à mon curé Dieu pardonne;
Hélas! il n'a jamais aimé.

Dieu lui-même
Ordonne qu'on aime.
Je vous le dis, en vérité:
Sauvez-vous par la charité.

Dans les palais et sous le chaume,
Moi, dit la sœur, j'ai de mes mains
Distillé le miel et le baume
Sur les souffrances des humains.
Moi, qui subjuguais la puissance,
Dit l'actrice, j'ai bien des fois
Fait savourer à l'indigence
La coupe où s'enivraient les rois.

Dieu lui-même
Ordonne qu'on aime.
Je vous le dis, en vérité:
Sauvez-vous par la charité.

Oui, reprend la sainte colombe,
Mieux qu'un ministre des autels,
A descendre en paix dans la tombe,
Ma voix préparait les mortels.
Offrant à ceux qui m'ont suivie,
Dit la nymphe, une douce erreur,

Moi, je faisais chérir la vie:
Le plaisir fait croire au bonheur.

Dieu lui-même
Ordonne qu'on aime.
Je vous le dis, en vérité:
Sauvez-vous par la charité.

Aux bons cœurs, ajoute la nonne,
Quand mes prières s'adressaient,
Du riche je portais l'aumône
Aux pauvres qui me bénissaient.
Moi, dit l'autre, par la détresse
Voyant l'honnête homme abattu,
Avec le prix d'une caresse,
Cent fois j'ai sauvé la vertu.

Dieu lui-même
Ordonne qu'on aime.
Je vous le dis, en vérité:
Sauvez-vous par la charité.

Entrez, entrez, ô tendres femmes!
Répond le portier des élus:
La charité remplit vos ames;
Mon Dieu n'exige rien de plus. (*bis.*)
On est admis dans son empire,
Pourvu qu'on ait séché des pleurs,
Sous la couronne du martyre,
Ou sous des couronnes de fleurs.

Dieu lui-même
Ordonne qu'on aime.
Je vous le dis, en vérité :
Sauvez-vous par la charité. (*bis.*)

COMPLAINTE

D'UNE DE CES DEMOISELLES,

A L'OCCASION DES AFFAIRES DU TEMPS.

NOVEMBRE 1816.

AIR : Faut d'la vertu, pas trop n'en faut.

Faut qu' lord Villain-ton ait tout pris,
Gn'a plus d'argent dans c' gueux d' Paris. } *bis.*

Du métier d' fille j' me dégoûte :
C' commerce n' rapporte plus rien.
Mais si l' public nous fait banq'route,
C'est qu' les affaires n' vont pas bien.

Faut qu' lord Villain-ton ait tout pris,
Gn'a plus d'argent dans c' gueux d' Paris.

Au bonheur on fait semblant d' croire ;
Mais j'en jug' mieux qu' tous les flatteurs :
Si d' la cour je n' savais l'histoire,
J' croirais quasi qu'on a des mœurs.

Faut qu' lord Villain-ton ait tout pris,
Gn'a plus d'argent dans c' gueux d' Paris.

Nous servions d' maîtress' et d' modèles,
A nos peintres gorgés d'écus.

J' crois qu'à leux femm's y sont fidèles
D'puis qu' les modèles n' servent plus.

Faut qu' lord Villain-ton ait tout pris,
Gn'a plus d'argent dans c' gueux d' Paris.

Quand gn'a pas l' moindr' profit-z-à faire
Sur tant d' réformés mécontens,
Les juges p't-êtr' f'raient not' affaire;
Mais l' roi n' leux en laisse pas l' temps.

Faut qu' lord Villain-ton ait tout pris,
Gn'a plus d'argent dans c' gueux d' Paris.

Enfin je n' trouvons plus not' compte
Avec nos braves qu' l'on vexa.
Vu leux misère, y aurait d' la honte
A leux d' mander queuq' chos' pour ça.

Faut qu' lord Villain-ton ait tout pris,
Gn'a plus d'argent dans c' gueux d' Paris.

Heureusement qu' monsieur La...
A nous servir s'est-z-engagé:
Comme un diable, y s' démène, y crie
Pour qu'on rend' les biens du clergé.

Faut qu' lord Villain-ton ait tout pris,
Gn'a plus d'argent dans c' gueux d' Paris. } bis.

Henry Monnier

Lith. Rue N.° 11 des Victoires, 16.

Ce n'est plus Lisette.

LIBRARY
OF THE
BOMBAY BRANCH
OF THE
ASIATIC SOCIETY

CE N'EST PLUS LISETTE.

AIR : Eh! non, non, non, vous n'êtes pas Ninette.

Quoi! Lisette, est-ce vous?
Vous, en riche toilette!
Vous, avec des bijoux!
Vous, avec une aigrette!
Eh! non, non, non,
Vous n'êtes plus Lisette.
Eh! non, non, non,
Ne portez plus ce nom.

Vos pieds dans le satin
N'osent fouler l'herbette.
Des fleurs de votre teint
Où faites-vous emplette?
Eh! non, non, non,
Vous n'êtes plus Lisette.
Eh! non, non, non,
Ne portez plus ce nom.

Dans un lieu décoré
De tout ce qui s'achète,
L'opulence a doré
Jusqu'à votre cachette.
Eh! non, non, non,
Vous n'êtes plus Lisette.

Eh! non, non, non,
Ne portez plus ce nom.

Votre bouche sourit
D'une façon discrète.
Vous montrez de l'esprit;
Du moins on le répète.
Eh! non, non, non,
Vous n'êtes plus Lisette.
Eh! non, non, non,
Ne portez plus ce nom.

Comme ils sont loin ces jours
Où, dans votre chambrette,
La reine des amours
N'était qu'une grisette!
Eh! non, non, non,
Vous n'êtes plus Lisette.
Eh! non, non, non,
Ne portez plus ce nom.

Quand d'un cœur amoureux
Vous prisiez la conquête,
Vous faisiez dix heureux,
Et n'étiez pas coquette.
Eh! non, non, non,
Vous n'êtes plus Lisette.
Eh! non, non, non,
Ne portez plus ce nom.

Maîtresse d'un seigneur
Qui paya sa défaite,
De l'ombre du bonheur
Vous êtes satisfaite.
Eh! non, non, non,
Vous n'êtes plus Lisette.
Eh! non, non, non,
Ne portez plus ce nom.

Si l'Amour est un dieu,
C'est près d'une fillette.
Adieu, madame, adieu:
En duchesse on vous traite.
Eh! non, non, non,
Vous n'êtes plus Lisette.
Eh! non, non, non,
Ne portez plus ce nom.

LE MARQUIS DE CARABAS.

NOVEMBRE 1816.

AIR : Du roi Dagobert.

Voyez ce vieux marquis
Nous traiter en peuple conquis;
Son coursier décharné
De loin chez nous l'a ramené.
Vers son vieux castel,
Ce noble mortel
Marche en brandissant
Un sabre innocent.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

Aumôniers, chatelains,
Vassaux, vavassaux et vilains,
C'est moi, dit-il, c'est moi
Qui seul ai rétabli mon roi.
Mais s'il ne me rend
Les droits de mon rang,
Avec moi, corbleu,
Il verra beau jeu.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

Pour me calomnier,
Bien qu'on ait parlé d'un meunier,

Ma famille eut pour chef
Un des fils de Pépin-le-Bref.
D'après mon blason
Je crois ma maison
Plus noble, ma foi,
Que celle du roi.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

Qui me résisterait?
La marquise a le tabouret.
Pour être évêque un jour
Mon dernier fils suivra la cour.
Mon fils le baron,
Quoiqu'un peu poltron,
Veut avoir des croix,
Il en aura trois.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

Vivons donc en repos.
Mais l'on m'ose parler d'impôts!
A l'état, pour son bien,
Un gentilhomme ne doit rien.
Grace à mes créneaux,
A mes arsenaux,
Je puis au préfet
Dire un mot à son fait.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

Prêtres que nous vengeons,
Levez la dîme et partageons ;
Et toi, peuple animal,
Porte encor le bât féodal.
Seuls nous chasserons,
Et tous vos tendrons
Subiront l'honneur
Du droit du seigneur.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

Curé, fais ton devoir :
Remplis pour moi ton encensoir.
Vous, pages et varlets,
Guerre aux vilains, et rossez-les!
Que de mes aïeux
Ces droits glorieux
Passent tout entiers
A mes héritiers.
Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!

Henry Monnier. Lith. Rue N. D. des Victoires 16.

L'Hiver.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ASIATIC SOCIETY

L'HIVER.

AIR : Une fille est un oiseau.

Les oiseaux nous ont quittés;
Déja l'hiver qui les chasse,
Étend son manteau de glace
Sur nos champs et nos cités.
A mes vitres scintillantes
Il trace des fleurs brillantes;
Il rend mes portes bruyantes,
Et fait greloter mon chien.
Réveillons, sans plus attendre,
Mon feu qui dort sous la cendre.
Chauffons-nous, chauffons-nous bien. (*bis.*)

O voyageur imprudent!
Retourne vers ta famille.
J'en crois mon feu qui pétille,
Le froid devient plus ardent.
Moi, j'en puis braver l'injure.
Rose, en douillette, en fourrure,
Ici, contre la froidure
Vient m'offrir un doux soutien.
Rose, tes mains sont de glace.
Sur mes genoux prends ta place;
Chauffons-nous, chauffons-nous bien.

L'ombre s'avance, et la nuit
Roule son char sur la neige.
Rose, l'amour nous protége;
C'est pour nous que le jour fuit.
Mais un couple nous arrive:
Joyeux ami, beauté vive,
Entrez tous deux sans qui vive:
Le plaisir n'y perdra rien..
Moins de froid que de tendresse,
Autour du feu qu'on se presse;
Chauffons-nous, chauffons-nous bien.

Les caresses ont cessé
Devant la lampe indiscrète.
Un festin que Rose apprête,
Gaîment par nous est dressé.
Notre ami s'est fait, à table,
D'un brigand bien redoutable
Et d'un spectre épouvantable
Le fidèle historien.
Tandis que le punch s'allume,
Beau du feu qui le consume,
Chauffons-nous, chauffons-nous bien.

Sombre hiver, sous tes glaçons,
Ensevelis la nature;
Ton aquilon qui murmure
Ne peut troubler nos chansons.
Notre esprit, qu'amour seconde,

Au coin du feu crée un monde
Qu'un doux ciel toujours féconde,
Où s'aimer tient lieu de bien.
Que nos portes restent closes,
Et, jusqu'au retour des roses,
Chauffons-nous, chauffons-nous bien. (*bis.*)

MA RÉPUBLIQUE.

Air : Vaudeville de la Petite gouvernante.

J'ai pris goût à la république
Depuis que j'ai vu tant de rois :
Je m'en fais une, et je m'applique
A lui donner de bonnes lois.
On n'y commerce que pour boire,
On n'y juge qu'avec gaîté ;
Ma table est tout son territoire ;
Sa devise est la liberté.

Amis, prenons tous notre verre :
Le sénat s'assemble aujourd'hui.
D'abord, par un arrêt sévère,
A jamais proscrivons l'ennui.
Quoi ! proscrire ? Ah ! ce mot doit être
Inconnu dans notre cité.
Chez nous l'ennui ne pourra naître :
Le plaisir suit la liberté.

Du luxe dont elle est blessée
La joie ici défend l'abus ;
Point d'entraves à la pensée,
Par ordonnance de Bacchus.
A son gré que chacun professe
Le culte de sa déité ;

Qu'on puisse aller même à la messe;
Ainsi le veut la liberté.

La noblesse est trop abusive:
Ne parlons point de nos aïeux.
Point de titre, même au convive
Qui rit le plus, ou boit le mieux.
Et si quelqu'un, d'humeur traîtresse,
Aspirait à la royauté,
Plongeons ce César dans l'ivresse;
Nous sauverons la liberté.

Trinquons à notre république,
Pour voir son destin affermi.
Mais ce peuple si pacifique
Déja redoute un ennemi:
C'est Lisette qui nous rappelle
Sous les lois de la volupté.
Elle veut régner, elle est belle;
C'en est fait de la liberté.

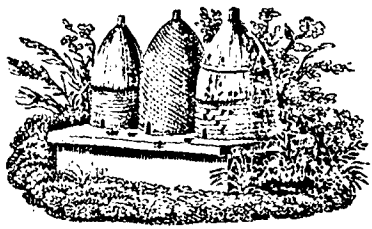

L'IVROGNE ET SA FEMME.

Air : Quand les bœufs vont deux à deux.

Trinquons, et toc, et tin, tin, tin!
Jean, tu bois depuis le matin.
Ta femme est une vertu :
Ce soir tu seras battu. } *bis.*

Tandis que dans sa mansarde
Jeanne veille, et qu'il lui tarde
De voir rentrer son mari,
Maître Jean à la guinguette,
A ses amis en goguette
Chante son refrain chéri :

Trinquons, et toc, et tin, tin, tin!
Jean, tu bois depuis le matin.
Ta femme est une vertu :
Ce soir tu seras battu.

Jeanne pour moi seul est tendre,
Dit-il, laissons-la m'attendre.
Mais maudissant son époux,
Jeanne, la puce à l'oreille,
Bat sa chatte que réveille
La tendresse des matous.

Trinquons, et toc, et tin, tin, tin!
Jean, tu bois depuis le matin.
Ta femme est une vertu:
Ce soir tu seras battu.

Livrant sa femme au veuvage,
Jean se perd dans son breuvage,
Et, prête à se mettre au lit,
Jeanne, qui verse des larmes,
Dit en regardant ses charmes:
C'est son verre qu'il remplit!

Trinquons, et toc, et tin, tin, tin!
Jean, tu bois depuis le matin.
Ta femme est une vertu:
Ce soir tu seras battu.

Pour allumer sa chandelle,
Un voisin frappe chez elle;
Jeanne ouvre, après un refus.
Que Jean boive, chante ou fume,
Je ne sais ce qu'elle allume;
Mais je sais qu'on n'y voit plus.

Trinquons, et toc, et tin, tin, tin!
Jean, tu bois depuis le matin.
Ta femme est une vertu:
Ce soir tu seras battu.

En rajustant sa cornette,
Ah! qu'on souffre, dit Jeannette,

Quand on attend son époux!
Ma vengeance est bien modeste;
Avec lui je suis en reste;
Il a bu plus de dix coups.

Trinquons, et toc, et tin, tin, tin!
Jean, tu bois depuis le matin.
Ta femme est une vertu:
Ce soir tu seras battu.

A demain! se dit le couple:
L'époux rentre, et son dos souple
N'en subit pas moins l'arrêt.
Il s'écrie: Amour fait rage!
Demain, puisque Jeanne est sage,
Répétons au cabaret:

Trinquons, et toc, et tin, tin, tin!
Jean, tu bois depuis le matin.
Ta femme est une vertu: } *bis.*
Ce soir tu seras battu. }

PAILLASSE.

DÉCEMBRE 1816.

AIR : Amis, dépouillons nos pommiers.

J' suis né paillasse, et mon papa,
Pour m' lancer sur la place,
D'un coup d' pied queuqu' part m'attrapa,
Et m' dit : Saute paillasse!-
T'as l' jarret dispos,
Quoiq' t'ay' l' ventre gros
Et la fac' rubiconde.
N' saut' point-z à demi,
Paillass' mon ami:
Saute pour tout le monde!

Ma mèr' qui poussait des hélas
En m' voyant prendr' ma course,
M'habille avec son seul mat'las,
M' disant : Ce fut ma r'ssource:
Là d'sous fais, mon fils,
Ce que d'sus je fis
Pour gagner la pièc' ronde.
N' saut' point-z à demi,
Paillass' mon ami:
Saute pour tout le monde!

Content comme un gueux, j' m'en allais,
Quand un seigneur m'arrête,

Et m' donn' l'emploi dans son palais
D'un p'tit chien qu'il regrette.
Le chien sautait bien,
J' surpasse le chien;
Plus d'un envieux en gronde.
N' saut' point-z à demi,
Paillass' mon ami:
Saute pour tout le monde!

J' buvais du bon, mais un hasard,
Où j' n'ons rien mis du nôtre,
Fait qu' monseigneur n'est qu'un bâtard
Et qu'il en vient-z un autre.
Fi du dépouillé
Qui m'a bien payé!
Fêtons l'autre à la ronde.
N' saut' point-z à demi,
Paillass' mon ami:
Saute pour tout le monde!

A peine a-t-on fêté c'lui-ci,
Que l' premier r'vient-z en traître;
Moi qu'aime à dîner, dieu merci,
J' saut' encor sous sa f'nêtre.
Mais le v'la r'chassé,
V'là l'autre r'placé.
Viv' ceux que Dieu seconde!
N' saut' point-z à demi,
Paillass' mon ami:
Saute pour tout le monde!

Vienn' qui voudra, j' saut'rai toujours,
N' faut point qu' la r'cette baisse.
Boir', manger, rire et fair' des tours,
Voyez comm' ça m'engraisse.
En gens qui, ma foi,
Saut' moins gaîment qu' toi,
Puisque l' pays abonde,
N' saut' point-z à demi,
Paillass' mon ami :
Saute pour tout le monde !

MON AME.

AIR : Des Scythes et des Amazones.

C'est à table, quand je m'enivre
De gaîté, de vin et d'amour,
Qu'incertain du temps qui va suivre,
J'aime à prévoir mon dernier jour. (*bis.*)
Il semble alors que mon ame me quitte.
Adieu! lui dis-je, à ce banquet joyeux:
Ah! sans regret, mon ame, partez vite; } *bis.*
En souriant remontez dans les cieux. }
Remontez, remontez dans les cieux (*bis.*)

Vous prendrez la forme d'un ange;
De l'air vous parcourrez les champs.
Votre joie, enfin sans mélange,
Vous dictera les plus doux chants.
L'aimable paix, que la terre a proscrite,
Ceindra de fleurs votre front radieux.
Ah! sans regret, mon ame, partez vite;
En souriant remontez dans les cieux.
Remontez, remontez dans les cieux.

Vous avez vu tomber la gloire
D'un Ilion trop insulté,
Qui prit l'autel de la Victoire
Pour l'autel de la Liberté.

Vingt nations ont poussé de Thersyte
Jusqu'en nos murs le char injurieux.
Ah! sans regret, mon ame, partez vite;
En souriant remontez dans les cieux.
Remontez, remontez dans les cieux.

Cherchez au dessus des orages
Tant de Français morts à propos,
Qui, se dérobant aux outrages,
Ont au ciel porté leurs drapeaux.
Pour conjurer la foudre qu'on irrite,
Unissez-vous à tous ces demi-dieux.
Ah! sans regret, mon ame, partez vite;
En souriant remontez dans les cieux.
Remontez, remontez dans les cieux.

La Liberté, vierge féconde,
Règne aux cieux, qui vous sont ouverts.
L'amour seul m'aidait en ce monde
A traîner de pénibles fers.
Mais, dès demain, je crains qu'il ne m'évite;
Pauvre captif, demain je serai vieux.
Ah! sans regret, mon ame, partez vite;
En souriant remontez dans les cieux.
Remontez, remontez dans les cieux.

N'attendez plus, partez, mon ame,
Doux rayon de l'astre éternel!
Mais passez des bras d'une femme
Au sein d'un Dieu tout paternel. (*bis.*)

L'aï pétille à défaut d'eau bénite;
De vrais amis viennent fermer mes yeux.
Ah! sans regret, mon ame, partez vite;
En souriant remontez dans les cieux. } *bis.*
Remontez, remontez dans les cieux (*bis*).

LE JUGE DE CHARENTON[1].

NOVEMBRE 1816.

AIR : De la Cosaque.

Un maître fou qui, dit-on,
Fit jadis mainte fredaine,
Des loges de Charenton
S'est enfui l'autre semaine ;
Chez un juge, qui griffonnait,
Il arrive et prend simarre et bonnet,
Puis à l'audience, hors d'haleine,
Il entre et soudain dit : *Prechi! precha!*
Et patati, et patata,
Prêtons bien l'oreille à ce discours-là.

« L'Esprit saint soutient ma voix,
« Et les accusés vont rire ;
« Moi, l'interprète des lois,
« J'en viens faire la satire.
« Nous les tenons d'un impudent
« Qui, pour s'amuser, me fit président.

[1] Il n'y a point de mauvais discours que ne puisse faire oublier une action généreuse ; et rien n'est plus honorable, suivant moi, que la protection accordée à des infortunés placés sous le poids d'une accusation capitale. Aussi je n'aurais pas reproduit ici cette chanson, sans l'espèce de scandale que, lors de son apparition, elle causa jusque dans les deux chambres. Mais je ne puis m'empêcher d'avouer que si j'avais pu la condamner à l'oubli qu'elle mérite sans doute, j'en aurais toujours regretté le dernier couplet.

« J'ai long-temps vanté son empire,
« Mais j'étais alors payé pour cela. »
Et patati, et patata,
Pouvait-on s'attendre à ce discours-là.

« Le drame et Galimafré
« Corrompent nos cuisinières.
« En frac on voit un curé,
« Et nos enfans ont trois pères.
« Le mariage est un loyer:
« On entre en octobre, on sort en janvier.
« Les cachemires adultères
« Nous donnent la peste, et ma femme en a. »
Et patati, et patata,
Il a mis de tout dans ce discours-là.

« Pour débaucher un mari
« Que les filles ont d'adresse!
« Sous madame Dubarri
« Elles allaient à confesse.
« Ah! qu'enfin (et le terme est clair),
« L'épouse et l'époux ne soient qu'une chair;
« Et vous, qui nous tentez sans cesse,
« Filles, respectez l'habit que voilà. »
Et patati, et patata,
Rien n'est plus moral que ce discours-là.

« Mais triste effet du typhus,
« Au lieu d'église on élève
« Le temple du dieu Plutus,

« Qui sera beau s'il s'achève.
« Partout règnent les intrigans,
« On n'interdit plus les extravagans :
« Ce dernier point n'est pas un rêve,
« Puisqu'en robe ici je dis tout cela. »
Et patati, et patata,
On trouve du bon dans ce discours-là.

Il poursuivait sur ce ton,
Quand deux bisets, sous les armes,
Remènent à Charenton
Cet orateur plein de charmes.
Néanmoins l'avocat Bélant
S'écrie : Ah! les fous ont bien du talent!
J'ai fait rire et verser des larmes;
Mais je n'ai rien dit qui valût cela.
Et patati, et patata,
C'est moi qu'on sifflait sans ce discours-là.

LES CHAMPS.

AIR : Mon amour était pour Marie.

Rose, partons; voici l'aurore:
Quitte ces oreillers si doux.
Entends-tu la cloche sonore
Marquer l'heure du rendez-vous?
Cherchons loin du bruit de la ville,
Pour le bonheur un sûr asile.
Viens aux champs couler d'heureux jours:
Les champs ont aussi leurs amours.

Viens aux champs fouler la verdure,
Donne le bras à ton amant;
Rapprochons-nous de la nature
Pour nous aimer plus tendrement.
Des oiseaux la troupe éveillée
Nous appelle sous la feuillée.
Viens aux champs couler d'heureux jours:
Les champs ont aussi leurs amours.

Nous prendrons les goûts du village;
Le jour naissant t'éveillera:
Le jour mourant sous le feuillage
A notre couche nous rendra.
Puisses-tu, maîtresse adorée,
Te plaindre encor de sa durée!

Viens aux champs couler d'heureux jours;
Les champs ont aussi leurs amours.

Quand l'été vers un sol fertile
Conduit des moissonneurs nombreux;
Quand, près d'eux, la glaneuse agile
Cherche l'épi du malheureux;
Combien, sur les gerbes nouvelles,
De baisers pris aux pastourelles!
Viens aux champs couler d'heureux jours;
Les champs ont aussi leurs amours.

Quand des corbeilles de l'automne
S'épanche à flots un doux nectar,
Près de la cuve qui bouillonne
On voit s'égayer le vieillard;
Et cet oracle du village
Chante les amours d'un autre âge.
Viens aux champs couler d'heureux jours;
Les champs ont aussi leurs amours.

Allons visiter des rivages
Que tu croiras des bords lointains.
Je verrai, sous d'épais ombrages,
Tes pas devenir incertains.
Le désir cherche un lit de mousse;
Le monde est loin, l'herbe est si douce!
Viens aux champs couler d'heureux jours;
Les champs ont aussi leurs amours.

C'en est fait! adieu; vains spectacles!
Adieu, Paris, où je me plus;
Où les beaux-arts font des miracles,
Où la tendresse n'en fait plus!
Rose, dérobons à l'envie
Le doux secret de notre vie.
Viens aux champs couler d'heureux jours;
Les champs ont aussi leurs amours.

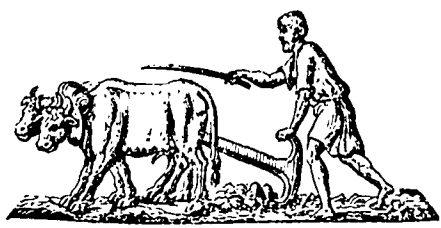

LA COCARDE BLANCHE.

COUPLETS

FAITS POUR UN DÎNER OU L'ON CÉLÉBRAIT L'ANNIVERSAIRE DE LA PREMIÈRE ENTRÉE DES RUSSES, DES AUTRICHIENS ET DES PRUSSIENS A PARIS.

30 MARS 1816.

AIR : Des Trois Cousines.

CHŒUR.

Jour de paix, jour de délivrance,
Qui des vaincus fis le bonheur;
Beau jour, qui vins rendre à la France
La cocarde blanche et l'honneur!

Chantons ce jour cher à nos belles,
Où tant de rois par leurs succès
Ont puni les Français rebelles,
Et sauvé tous les bons Français.

Jour de paix, jour de délivrance,
Qui des vaincus fis le bonheur;
Beau jour, qui vins rendre à la France
La cocarde blanche et l'honneur!

Les étrangers et leurs cohortes
Par nos vœux étaient appelés.
Qu'aisément ils ouvraient les portes
Dont nous avions livré les clefs!

Jour de paix, jour de délivrance,
Qui des vaincus fis le bonheur;
Beau jour, qui vins rendre à la France
La cocarde blanche et l'honneur!

Sans ce jour, qui pouvait répondre
Que le ciel, comblant nos malheurs,
N'eût point vu sur la tour de Londre
Flotter enfin les trois couleurs?

Jour de paix, jour de délivrance,
Qui des vaincus fis le bonheur;
Beau jour, qui vins rendre à la France
La cocarde blanche et l'honneur!

On répétera dans l'histoire
Qu'aux pieds des Cosaques du Don,
Pour nos soldats et pour leur gloire,
Nous avons demandé pardon.

Jour de paix, jour de délivrance,
Qui des vaincus fis le bonheur;
Beau jour, qui vins rendre à la France
La cocarde blanche et l'honneur!

Appuis de la noblesse antique,
Buvons, après tant de dangers,
Dans ce repas patriotique,
Au triomphe des étrangers.

Jour de paix, jour de délivrance,
Qui des vaincus fis le bonheur;
Beau jour, qui vins rendre à la France
La cocarde blanche et l'honneur!

Enfin, pour sa clémence extrême,
Buvons au plus grand des Henris,
A ce roi qui sut par lui-même
Conquérir son trône et Paris.

Jour de paix, jour de délivrance,
Qui des vaincus fis le bonheur;
Beau jour, qui vins rendre à la France
La cocarde blanche et l'honneur!

MON HABIT.

AIR : Du Vaudeville de Décence.

Sois-moi fidèle, ô pauvre habit que j'aime !
Ensemble nous devenons vieux.
Depuis dix ans je te brosse moi-même,
Et Socrate n'eût pas fait mieux.
Quand le sort à ta mince étoffe
Livrerait de nouveaux combats,
Imite-moi : résiste en philosophe.
Mon vieil ami, ne nous séparons pas.

Je me souviens, car j'ai bonne mémoire,
Du premier jour où je te mis.
C'était ma fête, et, pour comble de gloire,
Tu fus chanté par mes amis.
Ton indigence, qui m'honore,
Ne m'a point banni de leurs bras.
Tous ils sont prêts à nous fêter encore ;
Mon vieil ami, ne nous séparons pas.

A ton revers j'admire une reprise ;
C'est encore un doux souvenir.
Feignant un soir de fuir la tendre Lise,
Je sens sa main me retenir.
On te déchire, et cet outrage
Auprès d'elle enchaîne mes pas.

Lisette a mis deux jours à tant d'ouvrage:
Mon vieil ami, ne nous séparons pas.

T'ai-je imprégné des flots de musc et d'ambre
Qu'un fat exhale en se mirant?
M'a-t-on jamais vu dans une antichambre
T'exposer au mépris d'un grand?
Pour des rubans la France entière
Fut en proie à de longs débats;
La fleur des champs brille à ta boutonnière:
Mon vieil ami, ne nous séparons pas.

Ne crains plus tant ces jours de courses vaines
Où notre destin fut pareil;
Ces jours mêlés de plaisirs et de peines,
Mêlés de pluie et de soleil.
Je dois bientôt, il me le semble,
Mettre pour jamais habit bas.
Attends un peu; nous finirons ensemble.
Mon vieil ami, ne nous séparons pas.

LE VIN ET LA COQUETTE.

AIR : Je vais bientôt quitter l'empire.

Amis, il est une coquette
Dont je redoute ici les yeux.
Que sa vanité, qui me guette,
Me trouve toujours plus joyeux.
C'est au vin de rendre impossible
Le triomphe qu'elle espérait.
Ah! cachons bien que mon cœur est sensible:
La coquette en abuserait.

Faut-il qu'elle soit si charmante!
Ah! de mon cœur prenez pitié!
Chantez la liqueur écumante
Que verse en riant l'Amitié.
Enlacez le lierre paisible
Sur mon front, qui me trahirait.
Ah! cachons bien que mon cœur est sensible:
La coquette en abuserait.

Poursuivons de nos épigrammes
Ce sexe que j'ai trop aimé.
Achevons d'éteindre les flammes
Du flambeau qui m'a consumé.
Que Bacchus, toujours invincible,
Ote à l'Amour son dernier trait.

Ah! cachons bien que mon cœur est sensible:
La coquette en abuserait.

Mais l'Amour pressa-t-il la grappe
D'où nous vient ce jus enivrant?
J'aime encor; mon verre m'échappe;
Je ne ris plus qu'en soupirant.
Pour fuir ce charme irrésistible,
Trop d'ivresse enchaîne mes pas.
Ah! vous voyez que mon cœur est sensible:
Coquette, n'en abusez pas.

LA SAINTE-ALLIANCE BARBARESQUE.

1816.

Air : De Calpigi.

Proclamons la Sainte-Alliance,
Faite au nom de la Providence,
Et que signe un congrès *ad hoc*,
Entre Alger, Tunis et Maroc. (*bis.*)
Leurs souverains, nobles corsaires,
N'en feront que mieux leurs affaires.
Vivent des rois qui sont unis!
Vive Alger, Maroc et Tunis! (*bis.*)

Ces rois, dans leur Sainte-Alliance,
Trouvant tout bon pour leur puissance,
Jurent de se mettre en commun
Bravement toujours vingt contre un.
On dit qu'ils s'adjoindront Christophe,
Malgré la couleur de l'étoffe.
Vivent des rois qui sont unis!
Vive Alger, Maroc et Tunis!

Ces rois, par leur Sainte-Alliance,
Nous forçant à l'obéissance,
Veulent qu'on lise l'Alcoran,
Et le Bonald et le Ferrand.
Mais Voltaire et sa coterie
Sont à l'*index* en Barbarie.

Vivent des rois qui sont unis!
Vive Alger, Maroc et Tunis!

Français, à leur Sainte-Alliance,
Envoyons, pour droit d'assurance,
Nos censeurs anciens et nouveaux,
Et nos juges et nos prevôts.
Avec eux, ces rois, sans entraves,
Feront le commerce d'esclaves.
Vivent des rois qui sont unis!
Vive Alger, Maroc et Tunis!

Malgré cette Sainte-Alliance,
Si du trône, par occurrence,
Un roi tombait, que subito
On le ramène en son château.
Mais il soldera les mémoires
Du pain, du foin et des victoires.
Vivent des rois qui sont unis!
Vive Alger, Maroc et Tunis!

Enfin, pour la Sainte-Alliance,
C'est peu qu'on paye à l'échéance;
Il faut des rameurs sur les bancs,
Et des muets aux rois forbans: (*bis.*)
Même à ces majestés caduques
Il faudrait des peuples d'eunuques.
Vivent des rois qui sont unis!
Vive Alger, Maroc et Tunis! (*bis.*)

L'ERMITE ET SES SAINTS.

COUPLETS

ADRESSÉS A M. DE JOUY, LE JOUR DE SA FÊTE.

AIR : Rassurez-vous, ma mie.

On va rouvrir la Sorbonne;
L'église attend ses décrets :
On ne brûle encor personne,
Mais les fagots sont tout prêts.
Par bonheur, chez nous habite
Un saint d'un esprit plus doux.
Ermite, bon ermite,
Priez, priez pour nous!

Des prêtres, grands catholiques,
L'ont instruit à servir Dieu.
Il tient aux mêmes reliques
Qu'aimait l'abbé de Chaulieu.
A l'amour sa muse invite :
Par lui nous serons absous.
Ermite, bon ermite,
Priez, priez pour nous!

Rabelais, ce fou si sage,
Lui légua, par parenté,

Un capuchon dont l'usage
En fait un sage en gaîté.
Contre la gent hypocrite
Voyez son malin courroux.
Ermite, bon ermite,
Priez, priez pour nous!

Ce n'est tout son patrimoine;
Car, pour être chansonnier,
De Lattaignant, gai chanoine,
Il choisit le bénitier.
Mais de ses refrains, qu'on cite,
Lattaignant serait jaloux.
Ermite, bon ermite,
Priez, priez pour nous!

Il lui manquait un bréviaire;
Le bon ermite, à dessein,
Prit les œuvres de Voltaire,
Qui se disait capucin.
Grace à l'auteur qu'il médite,
Il sait charmer tous les goûts.
Ermite, bon ermite,
Priez, priez pour nous!

De tels saints suivant les traces
Sur son gai califourchon,
Il laisse fourrer aux Graces
Des fleurs sous son capuchon.

A l'aimer tout nous invite;
Avec lui sauvons-nous tous.
Ermite, bon ermite,
Priez, priez pour nous!

MON PETIT COIN.

AIR : Du Vaudeville de la petite Gouvernante.

Non, le monde ne peut me plaire;
Dans mon coin retournons rêver.
Mes amis, de votre galère
Un forçat vient de se sauver.
Dans le désert que je me trace,
Je fuis, libre comme un Bédouin.
Mes amis, laissez-moi, de grace,
Laissez-moi dans mon petit coin.

Là du pouvoir bravant les armes,
Je pèse et nos fers et nos droits;
Sur les peuples versant des larmes,
Je juge et condamne les rois.
Je prophétise avec audace;
L'avenir me sourit de loin.
Mes amis, laissez-moi, de grace,
Laissez-moi dans mon petit coin.

Là j'ai la baguette des fées;
A faire le bien je me plais.
J'élève de nobles trophées;
Je transporte au loin des palais.
Sur le trône ceux que je place
D'être aimés sentent le besoin.
Mes amis, laissez-moi, de grace,
Laissez-moi dans mon petit coin.

C'est là que mon ame a des ailes :
Je vole, et, joyeux séraphin,
Je vois aux flammes éternelles
Nos rois précipités sans fin.
Un seul échappe de leur race ;
De sa gloire je suis témoin.
Mes amis, laissez-moi, de grace,
Laissez-moi dans mon petit coin.

Je forme ainsi pour ma patrie
Des vœux que le ciel entend bien.
Respectez donc ma rêverie :
Votre monde ne me vaut rien.
De mes jours filés au Parnasse
Daignent les Muses prendre soin !
Mes amis, laissez-moi, de grace,
Laissez-moi dans mon petit coin.

LE SOIR DES NOCES.

AIR : Zon! ma Lisette, zon! ma Lison.

L'hymen prend cette nuit
Deux amans dans sa nasse.
Qu'au seuil de leur réduit
Un doux concert se place.
Zon! flûte et basse!
Zon! violon!
Zon! flûte et basse!
Et violon, zon, zon!

Par ce trou fait exprès,
Voyons ce qui se passe.
L'épouse a mille attraits,
L'époux est plein d'audace.
Zon! flûte et basse!
Zon! violon!
Zon! flûte et basse!
Et violon, zon, zon!

L'épouse veut encor
Fuir l'époux qui l'embrasse:
Mais sur plus d'un trésor
Le fripon fait main basse.
Zon! flûte et basse!
Zon! violon!

Zon! flûte et basse!
Et violon, zon, zon!

Elle tremble et pâlit
Tandis qu'il la délace.
Il va briser le lit;
Il va rompre la glace.
Zon! flûte et basse!
Zon! violon!
Zon! flûte et basse!
Et violon, zon, zon!

Mais, pris au trébuchet,
L'époux, quelle disgrace!
De l'oiseau qu'il cherchait
N'a trouvé que la place.
Zon! flûte et basse!
Zon! violon!
Zon! flûte et basse!
Et violon, zon, zon!

La belle en sanglotant,
Se confesse à voix basse.
D'un divorce éclatant
Tout haut il la menace.
Zon! flûte et basse!
Zon! violon!
Zon! flûte et basse!
Et violon, zon, zon!

Monsieur jure après nous;
Mais qu'à tout il se fasse :
Du livre des époux
Il n'est qu'à la préface.
Zon! flûte et basse!
Zon! violon!
Zon! flûte et basse!
Et violon, zon, zon!

L'INDÉPENDANT.

AIR : Je vais bientôt quitter l'empire.

Respectez mon indépendance,
Esclaves de la vanité,
C'est à l'ombre de l'indigence
Que j'ai trouvé la liberté. (*bis.*)
Jugez aux chants qu'elle m'inspire,
Quel est sur moi son ascendant! (*bis.*)
Lisette seule a le droit de sourire
Quand je lui dis : Je suis indépendant,
Je suis, je suis indépendant.

Oui, je suis un pauvre sauvage
Errant dans la société;
Et pour repousser l'esclavage
Je n'ai qu'un arc et ma gaîté.
Mes traits sont ceux de la satire :
Je les lance en me défendant.
Lisette seule a le droit de sourire
Quand je lui dis : Je suis indépendant,
Je suis, je suis indépendant.

Chacun rit des flatteurs du Louvre,
Valets, en tout temps prosternés,
Dans cette auberge qui ne s'ouvre
Que pour des passans couronnés.
On rit du fou qui sur sa lyre

Chante à la porte en demandant.
Lisette seule a le droit de sourire
Quand je lui dis : Je suis indépendant,
Je suis, je suis indépendant.

Toute puissance est une gêne :
Oh! d'un roi que je plains l'ennui!
C'est le conducteur de la chaîne;
Ses captifs sont plus gais que lui.
Dominer ne peut me séduire;
J'offre l'amour pour répondant.
Lisette seule a le droit de sourire
Quand je lui dis : Je suis indépendant,
Je suis, je suis indépendant.

En paix avec ma destinée,
Gaîment je poursuis mon chemin,
Riche du pain de la journée,
Et de l'espoir du lendemain.
Chaque soir au lit qui m'attire
Dieu me conduit sans accident.
Lisette seule a le droit de sourire
Quand je lui dis : Je suis indépendant,
Je suis, je suis indépendant.

Mais quoi! je vois Lisette ornée
De ses attraits les plus puissans,
Qui des chaînes de l'hyménée
Veut charger mes bras caressans. (*bis.*)
Voilà comme on perd un empire!

Non, non, point d'hymen imprudent. (*bis.*)
Que toujours Lise ait le droit de sourire
Quand je lui dis : Je suis indépendant,
Je suis, je suis indépendant.

Henry Monnier

Edit. rue N.D. des Victoires, 16.

La bonne vieille.

ROYAL ASIATIC SOCIETY
LIBRARY
OF THE
BOMBAY
BRANCH
OF THE

LA BONNE VIEILLE.

Air de Wilhem, *ou :* Muse des bois et des plaisirs champêtres.

Vous vieillirez, ô ma belle maîtresse;
Vous vieillirez, et je ne serai plus.
Pour moi le temps semble, dans sa vitesse,
Compter deux fois les jours que j'ai perdus.
Survivez-moi; mais que l'âge pénible
Vous trouve encor fidèle à mes leçons;
Et bonne vieille, au coin d'un feu paisible,
De votre ami répétez les chansons.

Lorsque les yeux chercheront sous vos rides
Les traits charmans qui m'auront inspiré,
Des doux récits les jeunes gens avides
Diront : Quel fut cet ami tant pleuré?
De mon amour peignez, s'il est possible,
L'ardeur, l'ivresse, et même les soupçons;
Et bonne vieille, au coin d'un feu paisible,
De votre ami répétez les chansons.

On vous dira : Savait-il être aimable?
Et sans rougir vous direz : Je l'aimais.
D'un trait méchant se montra-t-il capable?
Avec orgueil, vous répondrez : Jamais.
Ah! dites bien qu'amoureux et sensible,
D'un luth joyeux il attendrit les sons;

Et bonne vieille, au coin d'un feu paisible,
De votre ami répétez les chansons.

Vous que j'appris à pleurer sur la France,
Dites surtout aux fils des nouveaux preux
Que j'ai chanté la gloire et l'espérance
Pour consoler mon pays malheureux.
Rappelez-leur que l'aquilon terrible
De nos lauriers a détruit vingt moissons;
Et bonne vieille, au coin d'un feu paisible,
De votre ami répétez les chansons.

Objet chéri, quand mon renom futile
De nos vieux ans charmera les douleurs;
A mon portrait, quand votre main débile,
Chaque printemps, suspendra quelques fleurs,
Levez les yeux vers ce monde invisible
Où pour toujours nous nous réunissons;
Et bonne vieille, au coin d'un feu paisible,
De votre ami répétez les chansons.

Henry Bonnier. Lith. Rue N.D. des Victoires 16.

La Vivandière.

ROYAL ASIATIC SOCIETY LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH

LA VIVANDIÈRE.

1817.

Air de Wilhem, *ou :* Demain matin, au point du jour, on bat la générale.

Vivandière du régiment,
C'est Catin qu'on me nomme.
Je vends, je donne, et bois gaîment
Mon vin et mon rogome.
J'ai le pied leste et l'œil mutin,
Tintin, tintin, tintin, r'lin tintin,
J'ai le pied leste et l'œil mutin :
Soldats, voilà Catin!

Je fus chère à tous nos héros ;
Hélas! combien j'en pleure!
Aussi soldats et généraux
Me comblaient, à toute heure,
D'amour, de gloire et de butin,
Tintin, tintin, tintin, r'lin tintin,
D'amour, de gloire et de butin :
Soldats, voilà Catin!

J'ai pris part à tous vos exploits,
En vous versant à boire.

Songez combien j'ai fait de fois
Rafraîchir la Victoire.
Ça grossissait son bulletin,
Tintin, tintin, tintin, r'lin tintin,
Ça grossissait son bulletin:
Soldats, voilà Catin!

Depuis les Alpes je vous sers:
Je me mis jeune en route.
A quatorze ans, dans les déserts,
Je vous portais la goutte.
Puis j'entrai dans Vienne un matin,
Tintin, tintin, tintin, r'lin tintin,
Puis j'entrai dans Vienne un matin:
Soldats, voilà Catin!

De mon commerce et des amours
C'était le temps prospère.
A Rome je passai huit jours,
Et de notre saint père
Je débauchai le sacristain,
Tintin, tintin, tintin, r'lin tintin,
Je débauchai le sacristain:
Soldats, voilà Catin!

J'ai fait plus que maint duc et pair
Pour mon pays que j'aime.
A Madrid, si j'ai vendu cher,

Et cher à Moscou même,
J'ai donné gratis à Pantin,
Tintin, tintin, tintin, r'lin tintin,
J'ai donné gratis à Pantin:
Soldats, voilà Catin!

Quand au nombre il fallut céder
La victoire infidèle,
Que n'avais-je pour vous guider
Ce qu'avait la Pucelle!
L'Anglais aurait fui sans butin,
Tintin, tintin, tintin, r'lin tintin,
L'Anglais aurait fui sans butin:
Soldats, voilà Catin!

Si je vois de nos vieux guerriers
Pâlis par la souffrance,
Qui n'ont plus, malgré leurs lauriers,
De quoi boire à la France,
Je refleuris encor leur teint,
Tintin, tintin, tintin, r'lin tintin,
Je refleuris encor leur teint:
Soldats, voilà Catin!

Mais nos ennemis, gorgés d'or,
Paîront encore à boire.
Oui, pour vous doit briller encor
Le jour de la victoire.

J'en serai le réveil-matin,
Tintin, tintin, tintin, r'lin tintin,
J'en serai le réveil-matin :
Soldats, voilà Catin !

COUPLETS A MA FILLEULE,

AGÉE DE TROIS MOIS,

LE JOUR DE SON BAPTÊME.

AIR : J'étais bon chasseur autrefois.

Ma filleule, où diable a-t-on pris
Le pauvre parrain qu'on vous donne?
Ce choix seul excite vos cris;
De bon cœur je vous le pardonne.
Point de bonbons à ce repas;
A vos yeux cela doit me nuire;
Mais, mon enfant, ne pleurez pas,
Votre parrain vous fera rire.

L'amitié m'en a fait l'honneur,
Et c'est l'amitié qui vous nomme.
Or, pour n'être pas grand seigneur,
Je n'en suis pas moins honnête homme.
Des cadeaux si vous faites cas,
Vous y trouverez à redire;
Mais, mon enfant, ne pleurez pas,
Votre parrain vous fera rire.

Malgré le sort qui sous sa loi
Tient la vertu même asservie,
Puissions-nous, ma commère et moi,
Vous porter bonheur dans la vie!

Pendant leur voyage ici bas,
Aux bons cœurs rien ne devrait nuire;
Mais, mon enfant, ne pleurez pas,
Votre parrain vous fera rire.

Qu'à vos noces je chanterai,
Si jusque là mes chansons plaisent!
Mais peut être alors je serai
Où Panard et Collé se taisent.
Quoi, manquer aux joyeux ébats
Qu'un pareil jour devra produire!
Non, mon enfant, ne pleurez pas,
Votre parrain vous fera rire.

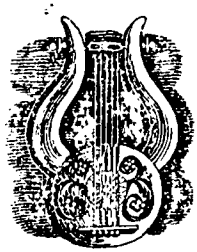

L'EXILÉ.

JANVIER 1817.

AIR : Ermite, bon ermite.

A d'aimables compagnes
Une jeune beauté,
Disait : Dans nos campagnes
Règne l'humanité.
Un étranger s'avance,
Qui, parmi nous errant,
Redemande la France
Qu'il chante en soupirant.
D'une terre chérie
C'est un fils désolé.
Rendons une patrie,
Une patrie
Au pauvre exilé.

Près d'un ruisseau rapide
Vers la France entraîné,
Il s'assied, l'œil humide,
Et le front incliné.
Dans les champs qu'il regrette
Il sait qu'en peu de jours,
Ces flots que rien n'arrête

Vont promener leur cours.
D'une terre chérie
C'est un fils désolé.
Rendons une patrie,
Une patrie
Au pauvre exilé.

Quand sa mère, peut-être
Implorant son retour,
Tombe aux genoux d'un maître
Que touche son amour,
Trahi par la victoire,
Ce proscrit, dans nos bois,
Inquiet de sa gloire,
Fuit la haine des rois.
D'une terre chérie
C'est un fils désolé.
Rendons une patrie,
Une patrie
Au pauvre exilé.

De rivage en rivage
Que sert de le bannir?
Partout de son courage
Il trouve un souvenir.
Sur nos bords, par la guerre
Tant de fois envahis,
Son sang même a naguère
Coulé pour son pays.

D'une terre chérie
C'est un fils désolé.
Rendons une patrie,
Une patrie
Au pauvre exilé.

Dans nos destins contraires,
On dit qu'en ses foyers
Il recueillit nos frères
Vaincus et prisonniers.
De ces temps de conquêtes
Rappelons-lui le cours;
Qu'il trouve ici des fêtes,
Et surtout des amours.
D'une terre chérie
C'est un fils désolé.
Rendons une patrie,
Une patrie
Au pauvre exilé.

Si notre accueil le touche,
Si, par nous abrité,
Il s'endort sur la couche
De l'hospitalité;
Que par nos voix légères
Ce Français réveillé,
Sous le toit de ses pères
Croie avoir sommeillé.
D'une terre chérie

C'est un fils désolé.
Rendons une patrie,
Une patrie
Au pauvre exilé.

Henry Monnier

Lith. rue N.D des Victoires 16

La Bouquetière et le Croquemort.

ROYAL ASIA

LA

BOUQUETIÈRE ET LE CROQUE-MORT.

AIR : Le cœur à la danse, un rigodon, etc.

Je n' suis qu'un' bouqu'tière et j' n'ai rien,
Mais d' vos soupirs j' me lasse,
Monsieur l' croqu'mort, car il faut bien
Vous dir' vot' nom-z en face.
Quoique j' sois-t-un esprit fort,
Non, je n' veux point d'un croqu'-mort.
Encor jeune et jolie,
Moi, j' vends rosiers, lis et jasmins,
Et n' me sens point l'envie
De passer par vos mains.

C't amour, qui fait plus d'un hasard,
Vous tire par l'oreille
Depuis l' jour où vot' corbillard
Renversa ma corbeille.
Il m'en coûta plus d'un' fleur:
Vot' métier leur port' malheur.
Encor jeune et jolie,
Moi, j' vends rosiers, lis et jasmins,
Et n' me sens point l'envie
De passer par vos mains.

A d' bons vivans j'aime à parler;
Et, monsieur, n' vous déplaise,

Avec vous m' faudrait-z étaler
Mes fleurs chez l' pèr' la Chaise;
Mon commerce est mieux fêté
A la porte d' la Gaîté.
Encor jeune et jolie,
Moi, j' vends rosiers, lis et jasmins,
Et n' me sens point l'envie
De passer par vos mains.

Parc' que vous r'tournez d' grands seigneurs,
Vous vous en faite' accroire;
Mais si tant d' gens qu'ont des honneurs
Vous doiv' tous un pour-boire,
Y en a plus d'un, sans m' vanter,
Qu' j'avons fait ressusciter.
Encor jeune et jolie,
Moi, j' vends rosiers, lis et jasmins,
Et n' me sens point l'envie
De passer par vos mains.

J' frai courte et bonne, et, j'y consens,
En passant venez m' prendre.
Mais qu' ce n' soit point-z-avant dix ans.
Adieu, croqu'-mort si tendre.
P't-êt' bien qu'en s'impatientant,
Un' pratique vous attend.
Encor jeune et jolie,
Moi, j' vends rosiers, lis et jasmins,
Et n' me sens point l'envie
De passer par vos mains.

LA PETITE FÉE.

1817.

Air : C'est le meilleur homme du monde.

Enfans, il était une fois
Une fée appelée Urgande,
Grande à peine de quatre doigts,
Mais de bonté vraiment bien grande.
De sa baguette un ou deux coups
Donnaient félicité parfaite.
Ah! bonne fée, enseignez-nous
Où vous cachez votre baguette!

Dans une conque de saphir,
De huit papillons attelée,
Elle passait comme un zéphyr,
Et la terre était consolée.
Les raisins mûrissaient plus doux;
Chaque moisson était complète.
Ah! bonne fée, enseignez-nous
Où vous cachez votre baguette!

C'était la marraine d'un roi
Dont elle créait les ministres;

Braves gens, soumis à la loi,
Qui laissaient voir dans leurs registres.
Du bercail ils chassaient les loups
Sans abuser de la houlette.
Ah! bonne fée, enseignez-nous
Où vous cachez votre baguette!

Les juges, sous ce roi puissant,
Étaient l'organe de la fée;
Et par eux jamais l'innocent
Ne voyait sa plainte étouffée.
Jamais pour l'erreur à genoux
La clémence n'était muette.
Ah! bonne fée, enseignez-nous
Où vous cachez votre baguette!

Pour que son filleul fût béni,
Elle avait touché sa couronne.
Il voyait tout son peuple uni,
Prêt à mourir pour sa personne.
S'il venait des voisins jaloux,
On les forçait à la retraite.
Ah! bonne fée, enseignez-nous
Où vous cachez votre baguette!

Dans un beau palais de cristal,
Hélas! Urgande est retirée.
En Amérique tout va mal;
Au plus fort l'Asie est livrée.

Nous éprouvons un sort plus doux;
Mais pourtant si bien qu'on nous traite,
Ah! bonne fée, enseignez-nous
Où vous cachez votre baguette!

MA NACELLE,

CHANSON

CHANTÉE A MES AMIS RÉUNIS POUR MA FÊTE.

AIR : Eh! vogue la galère.

Sur une onde tranquille
Voguant soir et matin,
Ma nacelle est docile
Au souffle du destin.
La voile s'enfle-t-elle,
J'abandonne le bord.
Eh! vogue ma nacelle,
(O doux zéphyr, sois-moi fidèle!)
Eh! vogue ma nacelle,
Nous trouverons un port.

J'ai pris pour passagère
La muse des chansons,
Et ma course légère
S'égaie à ses doux sons.
La folâtre pucelle
Chante sur chaque bord.
Eh! vogue ma nacelle,
(O doux zéphyr, sois-moi fidèle!)
Eh! vogue ma nacelle,
Nous trouverons un port.

Lorsqu'au sein de l'orage
Cent foudres à la fois,
Ébranlant ce rivage,
Épouvantent les rois,
Le Plaisir, qui m'appelle,
M'attend sur l'autre bord.
Eh! vogue ma nacelle,
(O doux zéphyr, sois-moi fidèle!)
Eh! vogue ma nacelle,
Nous trouverons un port.

Loin de là le ciel change:
Un soleil éclatant
Vient mûrir la vendange
Que le buveur attend.
D'une liqueur nouvelle
Lestons-nous sur ce bord.
Eh! vogue ma nacelle,
(O doux zéphyr, sois-moi fidèle!)
Eh! vogue ma nacelle,
Nous trouverons un port.

Des rives bien connues
M'appellent à leur tour.
Les Graces, demi-nues
Y célèbrent l'amour.
Dieux! j'entends la plus belle
Soupirer sur le bord.
Eh! vogue ma nacelle,
(O doux zéphyr, sois-moi fidèle!)

Eh! vogue ma nacelle,
Nous trouverons un port.

Mais, loin du roc perfide
Qui produit le laurier,
Quel astre heureux me guide
Vers un humble foyer?
L'amitié renouvelle
Ma fête sur ce bord.
Eh! vogue ma nacelle,
(O doux zéphyr, sois-moi fidèle!)
Eh! vogue ma nacelle,
Nous entrons dans le port.

MONSIEUR JUDAS.

AIR : J'ons un curé patriote.

Monsieur Judas est un drôle
Qui soutient avec chaleur
Qu'il n'a joué qu'un seul rôle
Et n'a pris qu'une couleur.
Nous qui détestons les gens
Tantôt rouges, tantôt blancs,
Parlons bas,
Parlons bas,
Ici près j'ai vu Judas,
J'ai vu Judas, j'ai vu Judas.

Curieux et nouvelliste
Cet observateur moral
Parfois se dit journaliste,
Et tranche du libéral;
Mais voulons-nous réclamer
Le droit de tout imprimer,
Parlons bas,
Parlons bas,
Ici près j'ai vu Judas,
J'ai vu Judas, j'ai vu Judas.

Sans respect du caractère,
Souvent ce lâche effronté
Porte l'habit militaire,
Avec la croix au côté.
Nous qui fesons volontiers
L'éloge de nos guerriers,
Parlons bas,
Parlons bas,
Ici près j'ai vu Judas,
J'ai vu Judas, j'ai vu Judas.

Enfin sa bouche flétrie
Ose prendre un noble accent,
Et des maux de la patrie
Ne parle qu'en gémissant.
Nous qui fesons le procès
A tous les mauvais Français,
Parlons bas,
Parlons bas,
Ici près j'ai vu Judas,
J'ai vu Judas, j'ai vu Judas.

Monsieur Judas, sans malice,
Tout haut vous dit : « Mes amis,
Les limiers de la police
Sont à craindre en ce pays. »
Mais nous qui de maints brocards
Poursuivons jusqu'aux mouchards,

Parlons bas,
Parlons bas,
Ici près j'ai vu Judas,
J'ai vu Judas, j'ai vu Judas.

LE DIEU DES BONNES GENS.

AIR : Vaudeville de la Partie carrée.

Il est un Dieu ; devant lui je m'incline,
Pauvre et content, sans lui demander rien.
De l'univers observant la machine,
J'y vois du mal, et n'aime que le bien.
Mais le plaisir à ma philosophie
Révèle assez des cieux intelligens.
Le verre en main, gaîment je me confie
Au Dieu des bonnes gens.

Dans ma retraite, où l'on voit l'indigence,
Sans m'éveiller, assise à mon chevet.
Grace aux amours, bercé par l'espérance,
D'un lit plus doux je rêve le duvet.
Aux dieux des cours qu'un autre sacrifie!
Moi, qui ne crois qu'à des dieux indulgens:
Le verre en main, gaîment je me confie
Au Dieu des bonnes gens.

Un conquérant, dans sa fortune altière,
Se fit un jeu des sceptres et des lois,
Et de ses pieds on peut voir la poussière
Empreinte encor sur le bandeau des rois.
Vous rampiez tous, ô rois qu'on déifie!
Moi, pour braver des maîtres exigeans,

Le verre en main, gaîment je me confie
Au Dieu des bonnes gens.

Dans nos palais, où, près de la victoire,
Brillaient les arts, doux fruits des beaux climats,
J'ai vu du Nord les peuplades sans gloire
De leurs manteaux secouer les frimas.
Sur nos débris Albion nous défie;
Mais les destins et les flots sont changeans;
Le verre en main, gaîment je me confie
Au Dieu des bonnes gens.

Quelle menace un prêtre fait entendre!
Nous touchons tous à nos derniers instans;
L'éternité va se faire comprendre:
Tout va finir, l'univers et le temps.
Oh! chérubins, à la face bouffie,
Réveillez donc les morts peu diligens!
Le verre en main, gaîment je me confie
Au Dieu des bonnes gens.

Mais quelle erreur! non, Dieu n'est point colère;
S'il créa tout, à tout il sert d'appui:
Vins qu'il nous donne, amitié tutélaire,
Et vous, amours, qui créez après lui,
Prêtez un charme à ma philosophie
Pour dissiper des rêves affligeans.
Le verre en main, que chacun se confie
Au Dieu des bonnes gens!

ADIEUX A DES AMIS.

AIR : C'est un lanla landerirette.

D'ici faut-il que je parte,
Mes amis, quand loin de vous
Je ne puis voir sur la carte
D'asile pour moi plus doux!
Même au sein de notre ivresse,
Dieu! je crois être à demain:
Fouette, cocher! dit la Sagesse;
Et me voilà sur le chemin.

Malgré les sermons du sage,
On pourrait, grace aux plaisirs,
Aux fatigues du voyage
Opposer d'heureux loisirs.
Mais une ardeur importune
En route met chaque humain:
Fouette, cocher! dit la Fortune;
Et nous voilà sur le chemin.

Ne va point voir ta maîtresse,
Ne va point au cabaret,
Me vient dire avec rudesse
Un médecin indiscret;
Mais Lisette est si jolie!
Mais si doux est le bon vin!

Fouette, cocher! dit la Folie;
Et me voilà sur le chemin.

Parmi vous bientôt peut-être,
Je chanterai mon retour.
Déja je crois voir renaître
L'aurore d'un si beau jour:
L'Allégresse que j'encense,
A mon paquet met la main.
Fouette, cocher! dit l'Espérance;
Et me voilà sur le chemin.

LA RÊVERIE.

AIR : La Signora malade.

Loin d'une Iris volage
Qu'un seigneur m'enlevait,
Au printemps sous l'ombrage,
Un jour mon cœur rêvait.
Privé d'une infidèle,
Il rêvait qu'une autre belle
Volait à mon secours.
Venez, venez, venez, mes amours! (*bis.*)

Cette belle était tendre,
Tendre et fière à la fois ;
Il me semblait l'entendre
Soupirer dans les bois.
C'était une princesse
Qui respirait la tendresse
Loin de l'éclat des cours.
Venez, venez, venez, mes amours!

Je l'entendais se plaindre
Du poids de la grandeur.
Cessant de me contraindre,
Je lui peins mon ardeur.
Mes yeux versent des larmes,
Ravis de voir tant de charmes

Sous de si beaux atours.
Venez, venez, venez, mes amours!

Telle était la merveille
Dont je flattais mes sens;
Quand soudain mon oreille
S'ouvre aux plus doux accens.
Si c'est vous, ma princesse,
Des roses de la tendresse
Venez semer mes jours.
Venez, venez, venez, mes amours!

Mais, non : c'est la coquette
Du village voisin,
Qui m'offre une conquête,
En corset de basin.
Grandeurs, je vous oublie!
Cette fille est si jolie!
Ses jupons sont si courts!
Venez, venez, venez, mes amours!

BRENNUS,

OU

LA VIGNE PLANTÉE DANS LES GAULES.

AIR nouveau de M. WILHEM, *ou :* De Pierre-le-Grand.

Brennus disait aux bons Gaulois:
Célébrez un triomphe insigne!
Les champs de Rome ont payé mes exploits,
Et j'en rapporte un cep de vigne:
Grace à la vigne, unissons pour toujours } *bis.*
L'honneur, les arts, la gloire et les amours.

Privés de son jus tout-puissant,
Nous avons vaincu pour en boire.
Sur nos coteaux, que le pampre naissant
Serve à couronner la victoire.
Grace à la vigne, unissons pour toujours
L'honneur, les arts, la gloire et les amours.

Un jour, par ce raisin vermeil,
Des peuples vous serez l'envie.
Dans son nectar plein des feux du soleil,
Tous les arts puiseront la vie.
Grace à la vigne, unissons pour toujours
L'honneur, les arts, la gloire et les amours.

Quittant nos bords favorisés,
Mille vaisseaux iront sur l'onde,
Chargés de vins et de fleurs pavoisés,
Porter la joie autour du monde.
Grace à la vigne, unissons pour toujours
L'honneur, les arts, la gloire et les amours.

Femmes, nos maîtres absolus,
Vous qui préparez nos armures,
Que sa liqueur soit un baume de plus
Versé par vous sur nos blessures.
Grace à la vigne, unissons pour toujours
L'honneur, les arts, la gloire et les amours.

Soyons unis, et nos voisins
Apprendront qu'en des jours d'alarmes
Le faible appui que l'on donne aux raisins
Peut vaincre à défaut d'autres armes.
Grace à la vigne, unissons pour toujours
L'honneur, les arts, la gloire et les amours.

Bacchus, d'embellir ses destins
Un peuple hospitalier te prie.
Fais qu'un proscrit, assis à nos festins,
Oublie un moment sa patrie.
Grace à la vigne, unissons pour toujours
L'honneur, les arts, la gloire et les amours.

Brennus alors bénit les cieux,
Creuse la terre avec sa lance;

Plante la vigne; et les Gaulois, joyeux,
Dans l'avenir ont vu la France.
Grace à la vigne, unissons pour toujours
L'honneur, les arts, la gloire et les amours. } *bis.*

LES CLEFS DU PARADIS.

AIR : A coups d'pied, à coups d'poing.

Saint-Pierre perdit, l'autre jour,
Les clefs du céleste séjour;
(L'histoire est vraiment singulière!)
C'est Margot qui, passant par là,
Dans son gousset les lui vola.
« Je vais Margot,
« Passer pour un nigaud;
« Rendez-moi mes clefs, » disait saint Pierre.

Margoton, sans perdre de temps,
Ouvre le ciel à deux battans;
(L'histoire est vraiment singulière!)
Dévots fieffés, pécheurs maudits,
Entrent ensemble en paradis.
« Je vais, Margot!
« Passer pour un nigaud;
« Rendez-moi mes clefs, » disait saint Pierre.

On voit arriver en chantant
Un turc, un juif, un protestant;
(L'histoire est vraiment singulière!)
Puis un pape, l'honneur du corps,
Qui, sans Margot, restait dehors...
« Je vais, Margot,

« Passer pour un nigaud;
« Rendez-moi mes clefs, » disait saint Pierre.

Des jésuites que Margoton
Voit à regret dans ce canton,
(L'histoire est vraiment singulière!)
Sans bruit, à force d'avancer,
Près des anges vont se placer.
« Je vais, Margot,
« Passer pour un nigaud;
« Rendez-moi mes clefs, » disait saint Pierre.

En vain un fou crie, en entrant,
Que Dieu doit être intolérant;
(L'histoire est vraiment singulière!)
Satan lui-même est bien venu:
La belle en fait un saint cornu.
« Je vais, Margot,
« Passer pour un nigaud;
« Rendez-moi mes clefs, » disait saint Pierre.

Dieu, qui pardonne à Lucifer,
Par décret supprime l'enfer;
(L'histoire est vraiment singulière!)
La douceur va tout convertir:
On n'aura personne à rôtir.
« Je vais, Margot,
« Passer pour un nigaud;
« Rendez-moi mes clefs, » disait saint Pierre.

Le paradis devient gaillard,
Et Pierre en veut avoir sa part;
(L'histoire est vraiment singulière!)
Pour venger ceux qu'il a damnés,
On lui ferme la porte au nez.
« Je vais, Margot,
« Passer pour un nigaud:
« Rendez-moi mes clefs, » disait saint Pierre.

SI J'ÉTAIS PETIT OISEAU.

1817.

AIR nouveau de M. WILHEM, *ou :* Il faut que l'on file doux.

Moi qui, même auprès des belles,
Voudrais vivre en passager,
Que je porte envie aux ailes
De l'oiseau vif et léger!
Combien d'espace il visite!
A voltiger tout l'invite:
L'air est doux, le ciel est beau.
Je volerais vite, vite, vite,
Si j'étais petit oiseau.

C'est alors que Philomèle
M'enseignant ses plus doux sons,
J'irais de la pastourelle
Accompagner les chansons.
Puis j'irais charmer l'ermite
Qui, sans vendre l'eau bénite,
Donne aux pauvres son manteau.
Je volerais, vite, vite, vite,
Si j'étais petit oiseau.

Puis j'irais dans le bocage,
Où des buveurs en gaîté,
Attendris par mon ramage,

Ne boiraient qu'à la beauté.
Puis, ma chanson favorite
Aux guerriers qu'on déshérite
Ferait chérir le hameau.
Je volerais, vite, vite, vite,
Si j'étais petit oiseau.

Puis j'irais sur les tourelles
Où sont de pauvres captifs,
En leur cachant bien mes ailes,
Former des accords plaintifs.
L'un sourit à ma visite;
L'autre rêve, dans son gîte,
Aux champs où fut son berceau.
Je volerais, vite, vite, vite,
Si j'étais petit oiseau.

Puis, voulant rendre sensible
Un roi qui fuirait l'ennui,
Sur un olivier *paisible*,
J'irais *chanter près de lui*.
Puis *j'irais jusqu'où s'abrite*
Quelque famille proscrite,
Porter de l'arbre un rameau.
Je volerais, vite, vite, vite,
Si j'étais petit oiseau.

Puis, jusques où naît l'aurore,
Vous, méchans, je vous fuirais,
A moins que l'Amour encore

Ne me surprît dans ses rets.
Que, sur un sein qu'il agite,
Ce chasseur que nul n'évite
Me dresse un piége nouveau;
J'y volerais, vite, vite, vite,
Si j'étais petit oiseau.

LE BON VIEILLARD.

AIR : Contentons-nous d'une simple bouteille.

Joyeux enfans, vous que Bacchus rassemble,
Par vos chansons vous m'attirez ici.
Je suis bien vieux; mais en vain ma voix tremble:
Accueillez-moi, j'aime à chanter aussi.
Du temps passé j'apporte des nouvelles;
J'ai bu jadis avec le bon Panard.
Amis du vin, de la gloire et des belles,
Daignez sourire aux chansons d'un vieillard.

De me fêter, hé quoi, chacun s'empresse!
A ma santé coule un vin généreux.
Ce doux accueil enhardit ma vieillesse:
Je crains toujours d'attrister les heureux.
Que les plaisirs vous couvrent de leurs ailes;
Avec le temps vous compterez plus tard.
Amis du vin, de la gloire et des belles,
Daignez sourire aux chansons d'un vieillard.

Ainsi que vous j'ai vécu de caresses;
Vos grand'mamans diraient si je leur plus.
J'eus des châteaux, des amis, des maîtresses,
Amis, châteaux, maîtresses ne sont plus.

Les souvenirs me sont restés fidèles ;
Aussi parfois je soupire à l'écart.
Amis du vin, de la gloire et des belles,
Daignez sourire aux chansons d'un vieillard.

Dans nos discords j'ai fait plus d'un naufrage,
Sans fuir jamais la France et son doux ciel.
Au peu de vin que m'a laissé l'orage,
L'orgueil blessé ne mêle point de fiel.
J'ai chanté même aux vendanges nouvelles,
Sur des coteaux dont j'eus long-temps ma part.
Amis du vin, de la gloire et des belles,
Daignez sourire aux chansons d'un vieillard.

Vieux compagnon des guerriers d'un autre âge,
Comme Nestor je ne vous parle pas.
De tous les jours où brilla mon courage
J'achèterais un jour de vos combats.
Je l'avoûrai, vos palmes immortelles
M'ont rendu cher un nouvel étendard.
Amis du vin, de la gloire et des belles,
Daignez sourire aux chansons d'un vieillard.

Sur vos vertus quel avenir se fonde!
Enfans, buvons à mes derniers amours.
La liberté va rajeunir le monde :
Sur mon tombeau brilleront d'heureux jours.

D'un beau printemps, aimables hirondelles,
J'ai pour vous voir différé mon départ.
Amis du vin, de la gloire et des belles,
Daignez sourire aux chansons d'un vieillard.

QU'ELLE EST JOLIE!

AIR :

Grands dieux! combien elle est jolie
Celle que j'aimerai toujours!
Dans leur douce mélancolie
Ses yeux font rêver aux amours.
Du plus beau souffle de la vie
A l'animer le ciel se plaît.
Grands dieux! combien elle est jolie!
Et moi, je suis, je suis si laid!

Grands dieux! combien elle est jolie!
Elle compte au plus vingt printemps.
Sa bouche est fraîche épanouie;
Ses cheveux sont blonds et flottans.
Par mille talens embellie,
Seule elle ignore ce qu'elle est.
Grands dieux! combien elle est jolie!
Et moi, je suis, je suis si laid!

Grands dieux! combien elle est jolie!
Et cependant j'en suis aimé.
J'ai dû long-temps porter envie
Aux traits dont le sexe est charmé.
Avant qu'elle enchantât ma vie,
Devant moi l'amour s'envolait.

Grands dieux! combien elle est jolie!
Et moi, je suis, je suis si laid!

Grands dieux! combien elle est jolie!
Et pour moi ses feux sont constans.
La guirlande qu'elle a cueillie
Ceint mon front chauve avant trente ans.
Voiles qui parez mon amie,
Tombez; mon triomphe est complet.
Grands dieux! combien elle est jolie!
Et moi, je suis, je suis si laid!

L'AVEUGLE DE BAGNOLET.

AIR : Ronde de la Ferme et le Château.

A Bagnolet j'ai vu naguère
Certain vieillard toujours content.
Aveugle il revint de la guerre,
Et pauvre il mendie en chantant. (*bis.*)
Sur sa vielle il redit sans cesse :
« Aux gens de plaisir je m'adresse.
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît. »
Et de lui donner l'on s'empresse.
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît,
« A l'aveugle de Bagnolet. »

Il a pour guide une fillette ;
Et, près d'aimables étourdis,
A la contredanse il répète :
« Comme vous j'ai dansé jadis. (*bis.*)
« Vous qui pressez avec ivresse
« La main de plus d'une maîtresse,
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît :
« J'ai bien employé ma jeunesse.
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît,
« A l'aveugle de Bagnolet. »

Il dit aux dames de la ville
Qu'il trouve à de gais rendez-vous ;

Henry Monnier.

Lith. Rue N. D. des Victoires N° 16.

L'aveugle de Bagnolet.

ROYAL ASIATIC SOCIETY — LIBRARY — OUTRE BOMBAY BRANCH OUTRE

« Avec Babet, dans cet asile,
« Combien j'ai ri de son époux! (*bis.*)
« Belles, qu'une ombre épaisse attire,
« Là, contre l'hymen tout conspire.
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît;
« Les maris me font toujours rire.
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît,
« A l'aveugle de Bagnolet. »

S'il parle à de certaines filles
Dont il fit long-temps ses amours:
« Ah! leur dit-il, toujours gentilles,
« Aimez bien, et plaisez toujours. (*bis.*)
« Pour toucher la prude inhumaine,
« Trop souvent ma prière est vaine.
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît;
« Refuser vous fait tant de peine!
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît,
« A l'aveugle de Bagnolet. »

Mais aux buveurs sous la tonnelle
Il dit : « Songez bien qu'ici bas,
« Même quand la vendange est belle,
« Le pauvre ne vendange pas. (*bis.*)
« Bons vivans que met en goguette
« Le vin d'une vieille feuillette,
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît;
« Je me régale de piquette.
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît,
« A l'aveugle de Bagnolet. »

D'autres buveurs, francs militaires,
Chantent l'amour à pleine voix;
Ou gaîment rapprochent leurs verres
Au souvenir de leurs exploits. (*bis.*)
Il leur dit, ému jusqu'aux larmes:
« De l'amitié goûtez les charmes.
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît;
« Comme vous j'ai porté les armes!
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît;
« A l'aveugle de Bagnolet. »

Faut-il enfin que je le dise?
On le voit pour son intérêt,
Moins à la porte de l'église,
Qu'à la porte du cabaret. (*bis.*)
Pour ceux que le plaisir couronne,
J'entends sa vielle qui résonne:
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît;
« Le plaisir rend l'ame si bonne!
« Ah! donnez, donnez, s'il vous plaît,
« A l'aveugle de Bagnolet. »

LE PRINCE DE NAVARRE,

OU

MATHURIN BRUNEAU[1].

AIR : Du Ballet des Pierrots.

Quoi! tu veux régner sur la France!
Es-tu fou, pauvre Mathurin?
N'échange point ton indigence
Contre tout l'or d'un souverain.
Sur un trône l'ennui se carre,
Fier d'être encensé par des sots.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Des leçons que le malheur donne,
Tu n'as donc point tiré de fruit.
Réclamerais-tu la couronne,
Si le malheur t'avait instruit?
Cette ambition n'est point rare,
Même ailleurs que chez les héros.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Dans le rang que toi-même espères,
Trompés par des flatteurs câlins,

[1] Tout le monde se rappelle que Mathurin Bruneau, reconnu pour être fils d'un sabotier, affectait de se donner le titre de *Prince de Navarre*.

Que de rois se disent les pères
D'enfans qui se croient orphelins!
Régner, c'est n'être point avare
De lois, de rubans, de grands mots.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Quand tu combattrais avec gloire,
Sache que plus d'un conquérant
Se voit arracher la victoire
Par un général ignorant.
Un Anglais, aidé d'un Tartare,
Foule aux pieds de nobles drapeaux.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Combien d'agens illégitimes
Servent la légitimité!
Trop tard sur les malheurs de Nîmes
On éclairerait ta bonté.
Le roi qu'au Pont-neuf on répare
Parle en vain pour les Huguenots.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

De tes maux quel serait le terme,
Si quelques alliés sans foi
Prétendaient que tu tiens à ferme
Le trône que tu dis à toi?
De jour en jour leur ligue avare

Augmenterait le prix des baux.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Enfin pourrais-tu sans scrupule,
Graissant la pate au saint Esprit,
Faire un concordat ridicule
Avec ton père en Jésus-Christ?
Pour lui redorer sa tiare,
Tu nous surchargerais d'impôts.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

D'ailleurs ton métier nous arrange:
Nos amis nous ont fait capot.
C'est pour que l'étranger la mange
Que nous mettons la poule au pot.
De nos souliers même on s'empare
Après avoir pris nos manteaux.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

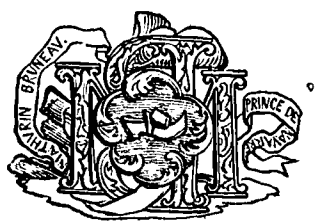

LA MORT SUBITE,

COUPLETS POUR UN DINER.

AIR : Du ballet des Pierrots.

Mes amis, j'accours au plus vite,
Car vous ne pardonneriez pas,
A moins, dit-on, de mort subite,
De manquer à ce gai repas.
En vain l'amour qui me lutine
Pour m'arrêter tente un effort;
Avec vous il faut que je dîne:
Mes amis, je ne suis pas mort.

Mais bien souvent, quoiqu'heureux d'être,
On meurt sans s'en apercevoir.
Ah! mon dieu! je suis mort peut-être,
C'est ce qu'il est urgent de voir.
Je me tâte comme Sosie;
Je ris, je mange, et je bois fort.
Ah! je me connais à la vie:
Mes amis, je ne suis pas mort.

Si j'allais, couronné de lierre,
Ici fermer les yeux soudain;
En chantant, remplissez mon verre,
Et de vos mains pressez ma main.

Si Bacchus, dont je suis l'apôtre,
Ne m'inspire un joyeux transport,
Si ma main ne serre la vôtre,
Adieu, mes amis, je suis mort!

LES CINQUANTE ÉCUS.

AIR : Martin est fort bon garçon.

Grace à Dieu je suis héritier!
Le métier
De rentier
Me sied et m'enchante.
Travailler serait un abus;
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus de rente.

Mes amis, la terre est à moi.
J'ai de quoi
Vivre en roi
Si l'éclat me tente.
Les honneurs me sont dévolus;
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus de rente.

Pour user des droits d'un richard,
Sans retard
Sur un char
De forme élégante,
Fuyons mes créanciers confus.
J'ai cinquante écus,

J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus de rente.

Adieu Surène et ses coteaux!
Le bordeaux,
Le mursaulx,
L'aï que l'on chante,
Vont donc enfin m'être connus.
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus de rente.

Parez-vous, Lise, mes amours,
Des atours
Que toujours
La richesse invente;
Le clinquant ne vous convient plus;
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus de rente.

Pour mes hôtes vous que je prends,
Amis francs,
Vieux parens,
Sœur jeune et fringante,
Soyez logés, nourris, vêtus;
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus de rente.

Amis, bons vins, loisirs, amours,
Pour huit jours,
Des plus courts,
Comblez mon attente ;
Le fonds suivra les revenus.
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus,
J'ai cinquante écus de rente.

LE CARNAVAL DE 1818.

AIR : A ma Margot du bas en haut.

On crie à la ville, à la cour:
Ah! qu'il est court! ah! qu'il est court! (*bis.*)

Des veuves, des filles, des femmes,
Tu dois craindre les épigrammes;
Carnaval dont chacun pâtit,
Dis-nous qui t'a fait si petit.
Carnaval (*bis*), ah! comment nos belles
T'accueilleront-elles?

On crie à la ville, à la cour:
Ah! qu'il est court! ah! qu'il est court!

Chez nous quand si peu tu demeures,
Des prières de quarante heures [1]
Les heures qu'on retranchera
Sont tout ce qu'on y gagnera.
Carnaval (*bis*), ah! comment nos belles
T'accueilleront-elles?

On crie à la ville, à la cour:
Ah! qu'il est court! ah! qu'il est court!

[1] La durée de ce carnaval n'était que de vingt-quatre heures.

Vendu sans doute au ministère,
Tu ne viens qu'afin qu'on t'enterre,
Quand sur toi nous avions compté
Pour quelques jours de liberté.
Carnaval (*bis*), ah! comment nos belles
T'accueilleront-elles?

On crie à la ville, à la cour:
Ah! qu'il est court! ah! qu'il est court!

Des ministres, oui, je le gage,
A la chambre, on te croit l'ouvrage;
Et contre eux enfin déclaré,
Le ventre même a murmuré.
Carnaval (*bis*), ah! comment nos belles
T'accueilleront-elles?

On crie à la ville, à la cour:
Ah! qu'il est court! ah! qu'il est court!

Dis-moi, ta maigreur sans égale
Est-elle une leçon morale
Que chez nous, en venant dîner,
Wellington veut encor donner?
Carnaval (*bis*), ah! comment nos belles
T'accueilleront-elles?

On crie à la ville, à la cour:
Ah! qu'il est court! ah! qu'il est court!

En France on vit de sacrifice;
Aurait-on craint que la police,
Toujours prête à nous égayer,
N'eût trop de masques à payer?
Carnaval (*bis*), ah! comment nos belles
T'accueilleront-elles?

On crie à la ville, à la cour:
Ah! qu'il est court! ah! qu'il est court! (*bis.*)

LE RETOUR DANS LA PATRIE.

AIR : Suzon sortant de son village.

Qu'il va lentement le navire
A qui j'ai confié mon sort!
Au rivage où mon cœur aspire,
Qu'il est lent à trouver un port!
France adorée!
Douce contrée!
Mes yeux cent fois ont cru te découvrir.
Qu'un vent rapide
Soudain nous guide
Aux bords sacrés où je reviens mourir.
Mais enfin le matelot crie:
Terre! terre! là bas, voyez!
Ah! tous mes maux sont oubliés.
Salut à ma patrie! (*ter.*)

Oui, voilà les rives de France;
Oui, voilà le port vaste et sûr,
Voisin des champs où mon enfance
S'écoula sous un chaume obscur.
France adorée!
Douce contrée!
Après vingt ans enfin je te revois;
De mon village
Je vois la plage;

Je vois fumer la cime de nos toits.
Combien mon ame est attendrie!
Là furent mes premiers amours;
Là ma mère m'attend toujours.
Salut à ma patrie!

Loin de mon berceau, jeune encore,
L'inconstance emporta mes pas,
Jusqu'au sein des mers où l'aurore
Sourit aux plus riches climats.
France adorée!
Douce contrée!
Dieu te devait leurs fécondes chaleurs.
Toute l'année
Là brille ornée
De fleurs, de fruits, et de fruits et de fleurs.
Mais là, ma jeunesse flétrie
Rêvait à des climats plus chers;
Là, je regrettais nos hivers.
Salut à ma patrie!

J'ai pu me faire une famille,
Et des trésors m'étaient promis.
Sous un ciel où le sang pétille,
A mes vœux l'amour fut soumis.
France adorée!
Douce contrée!
Que de plaisirs quittés pour te revoir!
Mais sans jeunesse,
Mais sans richesse,

Si d'être aimé je dois perdre l'espoir;
De mes amours, dans la prairie,
Les souvenirs seront présens;
C'est du soleil pour mes vieux ans.
Salut à ma patrie!

Poussé chez des peuples sauvages
Qui m'offraient de régner sur eux,
J'ai su défendre leurs rivages
Contre des ennemis nombreux.
France adorée!
Douce contrée!
Tes champs alors gémissaient envahis.
Puissance et gloire,
Cris de victoire,
Rien n'étouffa la voix de mon pays.
De tout quitter mon cœur me prie:
Je reviens pauvre, mais constant.
Une bêche est là qui m'attend.
Salut à ma patrie!

Au bruit des transports d'allégresse,
Enfin le navire entre au port.
Dans cette barque où l'on se presse
Hâtons-nous d'atteindre le bord.
France adorée!
Douce contrée!
Puissent tes fils te revoir ainsi tous!
Enfin, j'arrive,
Et sur la rive

Je rends au ciel, je rends grace à genoux.
Je t'embrasse, ô terre chérie!
Dieu! qu'un exilé doit souffrir!
Moi, désormais, je puis mourir.
Salut à ma patrie! (*ter.*)

LE VENTRU,

ou

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE 1818,

AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE... PAR M***.

AIR : J'ons un curé patriote.

Électeurs de ma province,
Il faut que vous sachiez tous
Ce que j'ai fait pour le prince,
Pour la patrie et pour vous.
L'état n'a point dépéri :
Je reviens gras et fleuri.
Quels dînés,
Quels dînés
Les ministres m'ont donnés! } *bis.*
Oh! que j'ai fait de bons dînés!

Au ventre toujours fidèle,
J'ai pris, suivant ma leçon,
Place à dix pas de Villèle,
A quinze de d'Argenson ;
Car dans ce ventre étoffé
Je suis entré tout truffé.
Quels dînés,
Quels dînés

Les ministres m'ont donnés!
Oh! que j'ai fait de bons dîners!

Comme il faut au ministère
Des gens qui parlent toujours
Et hurlent pour faire taire
Ceux qui font de bons discours,
J'ai parlé, parlé, parlé;
J'ai hurlé, hurlé, hurlé.
Quels dîners,
Quels dîners
Les ministres m'ont donnés!
Oh! que j'ai fait de bons dîners!

Si la presse a des entraves,
C'est que je l'avais promis;
Si j'ai bien parlé des braves,
C'est qu'on me l'avait permis.
J'aurais voté dans un jour
Dix fois contre et dix fois pour.
Quels dîners,
Quels dîners
Les ministres m'ont donnés!
Oh! que j'ai fait de bons dîners!

J'ai repoussé les enquêtes,
Afin de plaire à la cour;
J'ai, sur toutes les requêtes,
Demandé l'*ordre du jour.*
Au nom du roi, par mes cris,

J'ai rebanni les proscrits.
Quels dînés,
Quels dînés
Les ministres m'ont donnés!
Oh! que j'ai fait de bons dînés!

Des dépenses de police
J'ai prouvé l'utilité;
Et non moins Français qu'un Suisse,
Pour les Suisses j'ai voté.
Gardons bien, et pour raison,
Ces amis de la maison.
Quels dînés,
Quels dînés
Les ministres m'ont donnés!
Oh! que j'ai fait de bons dînés!

Malgré des calculs sinistres,
Vous paîrez, sans y songer,
L'étranger et les ministres,
Les ventrus et l'étranger.
Il faut que, dans nos besoins,
Le peuple dîne un peu moins.
Quels dînés,
Quels dînés
Les ministres m'ont donnés!
Oh! que j'ai fait de bons dînés!

Enfin, j'ai fait mes affaires:
Je suis procureur du roi;

J'ai placé deux de mes frères,
Mes trois fils ont de l'emploi.
Pour les autres sessions,
J'ai cent invitations.
Quels dînés!
Quels dînés
Les ministres m'ont donnés! *bis.*
Oh! que j'ai fait de bons dînés!

LA COURONNE.

COUPLETS CHANTÉS PAR UN ROI DE LA FÈVE.

AIR :

Grace à la fève, je suis roi.
Nous le voulons : versez à boire!
Çà, mes sujets, couronnez-moi!
Et qu'on porte envie à ma gloire;
A l'espoir du rang le plus beau
Point de cœur qui ne s'abandonne.
Nul n'est content de son chapeau;
Chacun voudrait une couronne.

Un roi sur son front obscurci
Porte une couronne éclatante.
Le pâtre a sa couronne aussi,
Couronne de fleurs qui me tente.
A l'un le ciel la fait payer;
Mais au berger l'amour la donne;
Le roi l'ôte pour sommeiller,
Colin dort avec sa couronne.

Le Français, poëte et guerrier,
Sert les muses et la victoire.
Le front ceint d'un double laurier,
Il triomphe et chante sa gloire.
Quand du rang qu'il doit occuper
Il tombe, trahi par Bellone,

Le sceptre lui peut échapper,
Mais il conserve sa couronne.

Belles, vous portez à quinze ans
La couronne de l'innocence:
Bientôt viennent les courtisans;
Comme les rois on vous encense.
Comme eux de piéges séducteurs
L'artifice vous environne;
Vous n'écoutez que vos flatteurs,
Et vous perdez votre couronne.

Perdre une couronne! A ces mots
Chacun doit penser à la sienne.
Je n'ai point doublé les impôts;
Je n'ai point de noblesse ancienne.
Mon peuple, buvons de concert:
La place me paraît si bonne!
N'allez pas avant le dessert
Me faire abdiquer la couronne.

LE BON MÉNAGE.

AIR : De la Légère.

Commissaire!
Commissaire!
Colin bat sa ménagère.
Commissaire,
Laissez faire;
Pour l'amour
C'est un beau jour.

Commissaire du quartier,
Cela point ne vous regarde;
Point n'est besoin de la garde
Qu'appelle en vain le portier.
Oui, Colin bat sa Colette;
Mais ainsi, tous les lundis,
L'amour, aux cris qu'elle jette,
S'éveille dans leur taudis.

Commissaire!
Commissaire!
Colin bat sa ménagère.
Commissaire,
Laissez faire;
Pour l'amour
C'est un beau jour.

Colin est un gros garçon
Qui chante dès qu'il s'éveille.
Colette, ronde et vermeille,
A la gaîté du pinson.
Chez eux la haine est sans force;
Car tous deux de leur plein gré,
Pour se passer du divorce,
Se sont passés du curé.

Commissaire!
Commissaire!
Colin bat sa ménagère.
Commissaire!
Laissez faire;
Pour l'amour
C'est un beau jour.

Bras dessus et bras dessous,
Chaque soir à la guinguette,
S'en vont Colin et Colette
Sabler du vin à six sous.
C'est pour trinquer sous l'ombrage
Où, sans témoin, fut passé
Leur contrat de mariage,
Sur un banc qu'ils ont cassé.

Commissaire!
Commissaire!
Colin bat sa ménagère.
Commissaire,

Laissez faire;
Pour l'amour
C'est un beau jour.

Parfois, pour d'autres attraits
Colin se met en dépense;
Mais Colette a pris l'avance,
Et s'en venge encore après.
On aura fait quelque conte,
Et de dépit transportés
Peut-être ils règlent le compte
De leurs infidélités.

Commissaire!
Commissaire!
Colin bat sa ménagère.
Commissaire,
Laissez faire;
Pour l'amour
C'est un beau jour.

Commissaire du quartier,
Cela point ne vous regarde;
Point n'est besoin de la garde
Qu'appelle en vain le portier.
Déja, sans doute, on s'embrasse,
Et dans son lit, à loisir,
Demain, Colette un peu lasse,
Ne s'en prendra qu'au plaisir.

Commissaire!
Commissaire!
Colin bat sa ménagère.
Commissaire,
Laissez faire;
Pour l'amour
C'est un beau jour.

LE CHAMP D'ASILE.

AOUT 1818.

AIR : Romance de Bélisaire. (Par GARAT)

Un chef de bannis courageux,
Implorant un lointain asile,
A des sauvages ombrageux
Disait : « L'Europe nous exile.
« Heureux enfans de ces forêts,
« De nos maux apprenez l'histoire:
« Sauvages! nous sommes Français;
« Prenez pitié de notre gloire.

« Elle épouvante encor les rois,
« Et nous bannit des humbles chaumes
« D'où sortis pour venger nos droits
« Nous avons dompté vingt royaumes.
« Nous courions conquérir la paix
« Qui fuyait devant la victoire.
« Sauvages! nous sommes Français;
« Prenez pitié de notre gloire.

« Dans l'Inde, Albion a tremblé
« Quand de nos soldats intrépides
« Les chants d'allégresse ont troublé
« Les vieux échos des pyramides.

« Les siècles pour tant de hauts faits
« N'auront point assez de mémoire.
« Sauvages! nous sommes Français;
« Prenez pitié de notre gloire.

« Un homme enfin sort de nos rangs,
« Il dit : « Je suis le dieu du monde. »
« L'on voit soudain les rois errans
« Conjurer sa foudre qui gronde.
« De loin saluant son palais,
« A ce dieu seul ils semblaient croire.
« Sauvages! nous sommes Français;
« Prenez pitié de notre gloire.

« Mais il tombe; et nous, vieux soldats
« Qui suivions un compagnon d'armes,
« Nous voguons jusqu'en vos climats,
« Pleurant la patrie et ses charmes.
« Qu'elle se relève à jamais
« Du grand naufrage de la Loire!
« Sauvages! nous sommes Français;
« Prenez pitié de notre gloire. »

Il se tait. Un sauvage alors
Répond : « Dieu calme les orages.
« Guerriers! partagez nos trésors,
« Ces champs, ces fleuves, ces ombrages.
« Gravons sur l'arbre de la paix
« Ces mots d'un fils de la victoire :

« Sauvages! nous sommes Français;
« Prenez pitié de notre gloire. »

Le Champ d'Asile est consacré;
Élevez-vous, cité nouvelle!
Soyez-nous un port assuré
Contre la fortune infidèle.
Peut-être aussi des plus hauts faits
Nos fils vous racontant l'histoire,
Vous diront : Nous sommes Français;
Prenez pitié de notre gloire.

LA MORT DE CHARLEMAGNE.

AIR : Le bruit des roulettes gâte tout.

Dans le vieux Roman de la Rose
J'ai vu que le fils de Pépin,
Redoutant son apothéose,
Disait à l'évêque Turpin :
Prélat, sois bon à quelque chose ;
L'âge m'accable, guéris-moi.
Oui, lui dit Turpin, et vive le roi! (*bis.*)

Turpin, sais-tu qu'on me répète
Ce mot-là depuis bien long-temps?
Turpin répond : J'ai la recette
D'un cœur de vierge de vingt ans.
Fleur de vingt ans, vertu parfaite,
Vous rajeunira, sur ma foi.
Sauvons la patrie, et vive le roi! (*bis.*)

Vite, un décret de Charlemagne
Met un haut prix à ce trésor ;
On cherche à Rome, en Allemagne,
Même en France on le cherche encor.
Les curés cherchaient en campagne,

Disant : Ce prince plein de foi,
Doublera la dîme, et vive le roi! (*bis.*)

Turpin d'abord trouve lui-même
Cœur de vingt ans non profané;
Mais un bon moine de Télème
Le croque à l'instant sous son né.
Quoi! sans respect du diadème!
Oui, dit le moine, c'est ma loi.
L'église avant tout, et vive le roi! (*bis.*)

Un juge, espérant la simarre,
Loin de Paris cherche si bien,
Qu'il découvre aussi l'oiseau rare
Qu'attendait le roi très chrétien.
Un seigneur dit : Je m'en empare:
Le droit de jambage est à moi.
Tout pour la noblesse, et vive le roi! (*bis.*)

Je serai duc! s'écrie un page,
Dénichant enfin à son tour
Fille de vingt ans neuve et sage,
Que soudain il mène à la cour.
On illumine à son passage;
Et le peuple, qui sait pourquoi,
Chante un *Te Deum*, et vive le roi! (*bis.*)

Mais en voyant le doux remède
Le roi dit : C'est l'esprit malin.

Fi donc! cette vierge est trop laide;
Mieux vaut mourir comme un vilain.
Or, il meurt, son fils lui succède,
Et Turpin répète au convoi:
Vite, qu'on l'enterre, et vive le roi. (*bis.*)

LE VENTRU,

AUX ÉLECTIONS DE 1819.

Air : Faut d'la vertu, pas trop n'en faut.

Autour du pot c'est trop tourner,
Messieurs! l'on m'attend pour dîner. } *bis.*

Électeurs, j'ai, sans nul mystère,
Fait de bons dîners l'an passé.
On met la table au ministère;
Renommez-moi, je suis pressé.

Autour du pot c'est trop tourner,
Messieurs! l'on m'attend pour dîner.

Préfets, que tout nous réussisse;
Et du moins vous conserverez,
Si l'on vous traduit en justice,
Le droit de choisir les jurés.

Autour du pot c'est trop tourner,
Messieurs! l'on m'attend pour dîner.

Maires, soignez bien mes affaires;
Vous courez aussi des dangers.
Si les villes nommaient leurs maires,
Moins de loups deviendraient bergers.

Autour du pot c'est trop tourner,
Messieurs! l'on m'attend pour dîner.

Dévots, j'ai la foi la plus forte;
A Dieu je dis chaque matin :
Faites qu'à cent écus l'on porte
La patente d'ignorantin.

Autour du pot c'est trop tourner,
Messieurs! l'on m'attend pour dîner.

Ultras, c'est moi qu'il faut qu'on nomme;
Faisons la paix, preux chevaliers:
N'oubliez pas que je suis homme
A manger à deux râteliers.

Autour du pot c'est trop tourner,
Messieurs! l'on m'attend pour dîner.

Libéraux, dans vos doléances,
Pourquoi donc vous en prendre à moi,
Quand le creuset des ordonnances
Peut faire évaporer la loi?

Autour du pot c'est trop tourner,
Messieurs! l'on m'attend pour dîner.

Les emplois étant ma ressource
Aux impôts dois-je m'opposer?

Par honneur je remplis la bourse
Où par devoir j'aime à puiser.

Autour du pot c'est trop tourner,
Messieurs! l'on m'attend pour dîner.

On craindrait l'équité farouche
D'un tas d'orateurs éclatans;
Moi, dès que j'ouvrirai la bouche,
Les ministres seront contens.

Autour du pot c'est trop tourner,
Messieurs! l'on m'attend pour dîner. } *bis.*

LA NATURE.

AIR : Ah! que de chagrins dans la vie.

Combien la nature est féconde
En plaisirs ainsi qu'en douleurs!
De noirs fléaux couvrent le monde
De débris, de sang et de pleurs. (*bis.*)
Mais à ses pieds la beauté nous attire;
Mais des raisins le nectar est foulé.
Coulez, bons vins; femmes, daignez sourire;
Et l'univers est consolé. } *bis.*

Chaque pays eut son déluge.
Hélas! peut-être jour et nuit,
Une arche est encor le refuge
De mortels que l'onde poursuit.
Sitôt qu'Iris brille sur leur navire,
Et que vers eux la colombe a volé,
Coulez, bons vins; femmes, daignez sourire;
Et l'univers est consolé.

Quel autre champ de funérailles!
L'Etna s'agite, et, furieux,
Semble, du fond de ses entrailles,
Vomir l'enfer contre les cieux.
Mais pour renaître enfin sa rage expire :
Il se rasseoit sur le monde ébranlé.

Coulez, bons vins; femmes, daignez sourire;
Et l'univers est consolé.

Dieu! que de souffrances nouvelles!
L'affreux vautour de l'Orient,
La peste a déployé ses ailes,
Sur l'homme qui tombe en fuyant.
Le ciel s'apaise, et la pitié respire,
On tend la main au malade exilé.
Coulez, bons vins; femmes, daignez sourire;
Et l'univers est consolé.

Mars enfin comble nos misères:
Des rois nous payons les défis.
Humide encor du sang des pères,
La terre boit le sang des fils.
Mais l'homme aussi se lasse de détruire,
Et la nature à son cœur a parlé.
Coulez, bons vins; femmes, daignez sourire;
Et l'univers est consolé.

Ah! loin d'accuser la nature,
Du printemps chantons le retour;
Des roses de sa chevelure
Parfumons la joie et l'amour. (*bis.*)
Malgré l'horreur que l'esclavage inspire,
Sur les débris d'un empire écroulé,
Coulez, bons vins; femmes, daignez sourire; } *bis.*
Et l'univers est consolé.

LES CARTES ou L'HOROSCOPE.

AIR : De la petite Gouvernante.

Tandis qu'en faisant sa prière,
Au coin du feu maman s'en dort,
Peu faite pour être ouvrière,
Dans les cartes cherchons mon sort.
Maman dirait : Craignez les bagatelles!
Le diable est fin ; tremblez, Suzon!
Mais j'ai seize ans : les cartes seront belles.
Les cartes ont toujours raison, } *bis.*
Toujours raison, toujours raison.

Amour, enfant ou mariage,
Sachons ce qui m'attend ici.
J'ai certain amant qui voyage:
Valet de cœur? Bon! le voici.
Pour une veuve, aux pleurs il me condamne.
L'ingrat l'épouse, ô trahison!
J'entre au couvent; mon confesseur se damne.
Les cartes ont toujours raison,
Toujours raison, toujours raison.

Au parloir témoin de mes larmes,
Le roi de carreau vient souvent:
C'est un prince épris de mes charmes;
Il m'enlève de mon couvent.
Par des cadeaux son altesse m'entraîne
Jusqu'à sa petite maison.

La nuit survient, et je suis presque reine.
Les cartes ont toujours raison,
Toujours raison, toujours raison.

Je suis le prince à la campagne.
On vient lui parler contre moi.
En secret un brun m'accompagne,
Tout se découvre : adieu mon roi!
Un de perdu, j'en vois arriver douze;
J'enflamme un campagnard grison :
Je suis cruelle, et celui-là m'épouse.
Les cartes ont toujours raison,
Toujours raison, toujours raison.

En ménage d'une semaine,
Dans un char je brille à Paris.
C'est le roi de trèfle qui mène;
Mon mari gronde, et je m'en ris :
Dieu! l'amour fuit à l'aspect d'une vieille!
En ai-je passé la saison?
Eh! non vraiment, c'est maman qui s'éveille.
Les cartes ont toujours raison,
Toujours raison, toujours raison. } *bis.*

LA
SAINTE ALLIANCE DES PEUPLES.

CHANSON

CHANTÉE A LIANCOURT, POUR LA FÊTE DONNÉE PAR M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULT, EN RÉJOUISSANCE DE L'ÉVACUATION DU TERRITOIRE FRANÇAIS, AU MOIS D'OCTOBRE 1818.

AIR : Du Dieu des bonnes gens.

J'ai vu la Paix descendre sur la terre,
Semant de l'or, des fleurs et des épis.
L'air était calme, et du Dieu de la guerre
Elle étouffait les foudres assoupis.
« Ah! disait-elle, égaux par la vaillance,
« Français, Anglais, Belge, Russe ou Germain,
« Peuples, formez une sainte alliance,
« Et donnez-vous la main.

« Pauvres mortels, tant de haine vous lasse!
« Vous ne goûtez qu'un pénible sommeil.
« D'un globe étroit divisez mieux l'espace;
« Chacun de vous aura place au soleil.
« Tous attelés au char de la puissance,
« Du vrai bonheur vous quittez le chemin.
« Peuples, formez une sainte alliance,
« Et donnez-vous la main.

« Chez vos voisins vous portez l'incendie :
« L'aquilon souffle, et vos toits sont brûlés;
« Et quand la terre est enfin refroidie,
« Le soc languit sous des bras mutilés.
« Près de la borne où chaque état commence,
« Aucun épi n'est pur de sang humain.
« Peuples, formez une sainte alliance,
« Et donnez-vous la main.

« Des potentats, dans vos cités en flammes,
« Osent du bout de leur sceptre insolent
« Marquer, compter et recompter les ames
« Que leur adjuge un triomphe sanglant.
« Faibles troupeaux, vous passez sans défense
« D'un joug pesant sous un joug inhumain.
« Peuples, formez une sainte alliance,
« Et donnez-vous la main.

« Que Mars en vain n'arrête point sa course.
« Fondez des lois dans vos pays souffrans;
« De votre sang ne livrez plus la source
« Aux rois ingrats, aux vastes conquérans.
« Des astres faux conjurez l'influence;
« Effroi d'un jour, ils pâliront demain.
« Peuples, formez une sainte alliance,
« Et donnez-vous la main.

« Oui, libre enfin, que le monde respire;
« Sur le passé jetez un voile épais.

« Semez vos champs aux accords de la lyre ;
« L'encens des arts doit brûler pour la paix.
« L'espoir riant, au sein de l'abondance,
« Accueillera les doux fruits de l'hymen.
« Peuples, formez une sainte alliance,
« Et donnez-vous la main. »

Ainsi parlait cette vierge adorée,
Et plus d'un roi répétait ses discours.
Comme au printemps la terre était parée ;
L'automne en fleurs rappelait les amours.
Pour l'étranger, coulez, bons vins de France :
De sa frontière il reprend le chemin.
Peuples, formons une sainte alliance,
Et donnons-nous la main.

ROSETTE.

AIR nouveau de M. de BEAUPLAN.

Sans respect pour votre printemps,
Quoi! vous me parlez de tendresse,
Quand sous le poids de quarante ans
Je vois succomber ma jeunesse!
Je n'eus besoin pour m'enflammer
Jadis que d'une humble grisette.
Ah! que ne puis-je vous aimer
Comme autrefois j'aimais Rosette!

Votre équipage tous les jours
Vous montre en parure brillante.
Rosette, sous de frais atours,
Courait à pied, leste et riante.
Partout ses yeux pour m'alarmer
Provoquaient l'œillade indiscrète.
Ah! que ne puis-je vous aimer
Comme autrefois j'aimais Rosette!

Dans le satin de ce boudoir,
Vous souriez à mille glaces.
Rosette n'avait qu'un miroir;
Je le croyais celui des Graces.
Point de rideaux pour s'enfermer;
L'aurore égayait sa couchette.

Ah! que ne puis-je vous aimer
Comme autrefois j'aimais Rosette!

Votre esprit, qui brille éclairé,
Inspirerait plus d'une lyre.
Sans honte je vous l'avoûrai,
Rosette à peine savait lire.
Ne pouvait-elle s'exprimer,
L'amour lui servait d'interprète.
Ah! que ne puis-je vous aimer
Comme autrefois j'aimais Rosette!

Elle avait moins d'attraits que vous;
Même elle avait un cœur moins tendre;
Oui, ses yeux se tournaient moins doux
Vers l'amant heureux de l'entendre.
Mais elle avait, pour me charmer,
Ma jeunesse que je regrette.
Ah! que ne puis-je vous aimer
Comme autrefois j'aimais Rosette!

LES RÉVÉRENDS PÈRES.

DÉCEMBRE 1819.

AIR : Bonjour, mon ami Vincent.

Hommes noirs, d'où sortez-vous?
Nous sortons de dessous terre.
Moitié renards, moitié loups,
Notre règle est un mystère.
Nous sommes fils de Loyola;
Vous savez pourquoi l'on nous exila.
Nous rentrons; songez à vous taire!
Et que vos enfans suivent nos leçons.
C'est nous qui fessons,
Et qui refessons
Les jolis petits, les jolis garçons.

Un pape nous abolit:
Il mourut dans les coliques.
Un pape nous rétablit:
Nous en ferons des reliques.
Confessons, pour être absolus:
Henri quatre est mort, qu'on n'en parle plus.
Vivent les rois bons catholiques!
Pour Ferdinand sept nous nous prononçons.
Et puis nous fessons,
Et nous refessons
Les jolis petits, les jolis garçons.

Par le grand homme du jour
Nos maisons sont protégées.
Oui, d'un baptême de cour
Voyez en nous les dragées [1].
Le favori par tant d'égards
Espère acquérir de pieux mouchards.
Encor quelques lois de changées,
Et, pour le sauver, nous le renversons.
Et puis nous fessons,
Et nous refessons
Les jolis petits, les jolis garçons.

Si tout ne changeait dans peu,
Si l'on croyait la canaille,
La Charte serait de feu
Et le monarque de paille.
Nous avons le secret d'en haut:
La Charte de paille est ce qu'il nous faut.
C'est litière pour la prêtraille:
Elle aura la dîme et nous les moissons.
Et puis nous fessons,
Et nous refessons
Les jolis petits, les jolis garçons.

Du fond d'un certain palais,
Nous dirigeons nos attaques.
Les moines sont nos valets:
On a refait leurs casaques.

[1] M. le duc D.... venait de faire baptiser son fils.

Les missionnaires sont tous
Commis voyageurs trafiquant pour nous.
Les capucins sont nos cosaques :
A prendre Paris nous les exerçons.
Et puis nous fessons,
Et nous refessons
Les jolis petits, les jolis garçons.

Enfin, reconnaissez-nous
Aux ames déja séduites.
Escobard va sous nos coups
Voir vos écoles détruites.
Au pape rendez tous ses droits ;
Léguez-nous vos biens et portez nos croix.
Nous sommes, nous sommes jésuites ;
Français, tremblez tous : nous vous bénissons !
Et puis nous fessons,
Et nous refessons
Les jolis petits, les jolis garçons.

LES ENFANS DE LA FRANCE.

1819.

AIR : Vaudeville de Turenne.

Reine du monde, ô France, ô ma patrie!
Soulève enfin ton front cicatrisé.
Sans qu'à tes yeux leur gloire en soit flétrie,
De tes enfans l'étendard s'est brisé. (*bis.*)
Quand la fortune outrageait leur vaillance,
Quand de tes mains tombait ton sceptre d'or,
Tes ennemis disaient encor:
Honneur aux enfans de la France! (*bis.*)

De tes grandeurs tu sus te faire absoudre,
France, et ton nom triomphe des revers.
Tu peux tomber, mais c'est comme la foudre
Qui se relève et gronde au haut des airs.
Le Rhin aux bords ravis à ta puissance
Porte à regret le tribut de ses eaux;
Il crie au fond de ses roseaux:
Honneur aux enfans de la France!

Pour effacer des coursiers du Barbare
Les pas empreints dans tes champs profanés,
Jamais le ciel te fut-il moins avare?
D'épis nombreux vois ces champs couronnés.
D'un vol fameux prompts à venger l'offense,
Vois les beaux-arts consolant leurs autels,

Y graver en traits immortels :
Honneur aux enfans de la France !

Prête l'oreille aux accens de l'histoire :
Quel peuple ancien devant toi n'a tremblé ?
Quel nouveau peuple, envieux de ta gloire,
Ne fut cent fois de ta gloire accablé ?
En vain l'Anglais a mis dans la balance
L'or que pour vaincre ont mendié les rois,
Des siècles entends-tu la voix ?
Honneur aux enfans de la France !

Dieu qui punit le tyran et l'esclave,
Veut te voir libre, et libre pour toujours.
Que tes plaisirs ne soient plus une entrave :
La Liberté doit sourire aux amours.
Prends son flambeau, laisse dormir sa lance,
Instruis le monde, et cent peuples divers
Chanteront en brisant leurs fers :
Honneur aux enfans de la France !

Relève-toi, France, reine du monde !
Tu vas cueillir tes lauriers les plus beaux.
Oui, d'âge en âge une palme féconde
Doit de tes fils protéger les tombeaux. (*bis.*)
Que près du mien, telle est mon espérance,
Pour la patrie admirant mon amour,
Le voyageur répète un jour :
Honneur aux enfans de la France ! (*bis.*)

LES MIRMIDONS,

OU

LES FUNÉRAILLES D'ACHILLE.

DÉCEMBRE 1819.

AIR : Du Vaudeville de la Garde nationale.

CHOEUR.

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons:
Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons. (*bis.*)

Voyant qu'Achille succombe,
Ses mirmidons, hors des rangs,
Disent : Dansons sur sa tombe:
Les petits vont être grands.

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons:
Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons.

D'Achille tournant les broches
Pour engraisser nous rampions:

Il tombe, sonnons les cloches ;
Allumons tous nos lampions.

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons :
Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons.

De l'armée et de la flotte
Les gens seront malmenés.
Rendons-leur les coups de botte
Qu'Achille nous a donnés.

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons :
Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons.

Toi, *Mironton, mirontaine,*
Prends l'arme de ce héros ;
Puis, en vrai Croquemitaine,
Tu feras peur aux marmots.

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons :
Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons.

De son habit de bataille,
Qu'ont respecté les boulets,
A dix rois de notre taille
Faisons dix habits complets.

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons:
Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons.

Son sceptre, qu'on nous défère,
Est trop pesant et trop long;
Son fouet fait mieux notre affaire.
Trottez, peuples, trottez donc!

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons:
Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons.

Qu'un Nestor en vain nous crie:
L'ennemi fait des progrès!
Ne parlons plus de patrie;
L'on nous écoute au congrès.

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons:

Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons.

Forçant les lois à se taire,
Gouvernons sans embarras,
Nous qui mesurons la terre
A la longueur de nos bras.

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons:
Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons.

Achille était poétique;
Mais, morbleu! nous l'effaçons.
S'il inspire une œuvre épique,
Nous inspirons des chansons.

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons:
Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons.

Pourtant d'une peur servile
Parfois rien ne nous défend.
Grands dieux! c'est l'ombre d'Achille!
Eh! non : ce n'est qu'un enfant.

Mirmidons, race féconde,
Mirmidons,
Enfin nous commandons :
Jupiter livre le monde
Aux mirmidons, aux mirmidons. (*bis.*)

LES ROSSIGNOLS.

AIR : C'est à mon maître en l'art de plaire.

La nuit a ralenti les heures:
Le sommeil s'étend sur Paris.
Charmez l'écho de nos demeures;
Éveillez-vous, oiseaux chéris.
Dans ces instans où le cœur pense,
Heureux qui peut rentrer en soi!
De la nuit j'aime le silence:
Doux rossignols, chantez pour moi. (*bis.*)

Doux chantres de l'amour fidèle,
De Phryné fuyez le séjour:
Phryné rend chaque nuit nouvelle
Complice d'un nouvel amour.
En vain des baisers sans ivresse
Ont scellé des sermens sans foi;
Je crois encore à la tendresse:
Doux rossignols, chantez pour moi.

Pour vous il n'est point de Zoïle;
Mais croyez-vous, par vos accords,
Toucher l'avare, au cœur stérile,
Qui compte à présent ses trésors?
Quand la nuit, favorable aux ruses,
Pour son or le remplit d'effroi,

Ma pauvreté sourit aux Muses :
Doux rossignols, chantez pour moi.

Vous qui redoutez l'esclavage,
Ah! refusez vos tendres airs
A ces nobles qui, d'âge en âge,
Pour en donner portent des fers.
Tandis qu'ils veillent en silence,
Debout, auprès du lit d'un roi,
C'est la liberté que j'encense :
Doux rossignols, chantez pour moi.

Mais votre voix devient plus vive :
Non, vous n'aimez pas les méchans.
Du printemps le parfum m'arrive
Avec la douceur de vos chants.
La nature, plus belle encore,
Dans mon cœur va graver sa loi.
J'attends le réveil de l'aurore :
Doux rossignols, chantez pour moi. (*bis.*)

HALTE-LA!

OU

LE SYSTÈME DES INTERPRÉTATIONS,

CHANSON DE FÊTE POUR MARIE***.

1820.

AIR : Halte-là, la Garde royale est là.

Comment, sans vous compromettre,
Vous tourner un compliment?
De ne rien prendre à la lettre
Nos juges ont fait serment.
Puis-je parler de Marie?
V..... dira : « Non.
« C'est la mère d'un Messie,
« Le deuxième de son nom.
« Halte-là! (*bis.*)
« Vite, en prison pour cela. »

Dirai-je que la nature
Vous combla d'heureux talens;
Que les dieux de la peinture
Sont touchés de votre encens;
Que votre ame encor brisée
Pleure un vol fait par des rois?
« Ah! vous pleurez le Musée,
« Dit M..... *le Gaulois.*

« Halte-là!
« Vite, en prison pour cela. »

Si je dis que la musique
Vous offre aussi des succès;
Qu'à plus d'un chant héroïque
S'émeut votre cœur français:
« On ne m'en fait point accroire,
« S'écrie H.. radieux:
« Chanter la France et la gloire,
« C'est par trop séditieux.
« Halte-là!
« Vite, en prison pour cela. »

Si je peins la bienfaisance
Et les pleurs qu'elle tarit;
Si je chante l'opulence
A qui le pauvre sourit,
J..... d. P.....
Dit : « La bonté rend suspect;
« Et soulager l'infortune,
« C'est nous manquer de respect.
« Halte-là!
« Vite, en prison pour cela. »

En vain l'amitié m'inspire;
Je suis effrayé de tout.
A peine j'ose vous dire
Que c'est le quinze d'août.
« Le quinze d'août! s'écrie

« B..... toujours en fureur:
« Vous ne fêtez pas Marie,
« Mais vous fêtez l'Empereur!
« Halte-là!
« Vite, en prison pour cela. »

Je me tais donc par prudence
Et n'offre que quelques fleurs.
Grand Dieu! quelle inconséquence!
Mon bouquet a trois couleurs.
Si cette erreur fait scandale,
Je puis me perdre avec vous.
Mais la clémence royale
Est là pour nous sauver tous...
Halte-là! (*bis.*)
Vite, en prison pour cela.

L'ENFANT DE BONNE MAISON,

OU

MÉMOIRE PRÉSENTÉ A MESSIEURS DE L'ÉCOLE DE CHARTRES, CRÉÉE PAR UNE NOUVELLE ORDONNANCE.

AIR : De la Treille de sincérité.

Seuls arbitres
Du sceau des titres,
Chartriers, rendez-moi l'honneur:
Je suis bâtard d'un grand seigneur. (*bis.*)

De votre savoir qui prospère,
J'attends parchemins et blason:
Un bâtard est fils de son père,
Je veux restaurer ma maison. (*bis.*)
Oui, plus noble que certains êtres,
Des priviléges fiers suppôts,
Moi je descends de mes ancêtres;
Que leur ame soit en repos!

Seuls arbitres
Du sceau des titres,
Chartriers, rendez-moi l'honneur:
Je suis bâtard d'un grand seigneur.

Ma mère, en illustre personne,
Dédaigna robins et traitans;

De l'Opéra sortit baronne,
Et se fit comtesse à trente ans.
Marquise enfin des plus sévères,
Elle nargua les sots propos.
Auprès de mes chastes grand' mères,
Que son ame soit en repos!

Seuls arbitres
Du sceau des titres,
Chartriers, rendez-moi l'honneur:
Je suis bâtard d'un grand seigneur.

Mon père, que sans flatterie
Je cite avant tous ses aïeux,
Était chevalier d'industrie,
Sans en être moins glorieux.
Comme il avait pour plaire aux dames
De vieux cordons et l'air dispos,
Il vécut aux dépens des femmes:
Que son ame soit en repos!

Seuls arbitres
Du sceau des titres,
Chartriers, rendez-moi l'honneur:
Je suis bâtard d'un grand seigneur.

Endetté de plus d'une somme,
Et dans un donjon retiré,
Mon aïeul, en bon gentilhomme,
S'enivrait avec son curé.

Sur le dos des gens du village,
Après boire, il cassait les pots.
Il but ainsi son héritage:
Que son ame soit en repos!

Seuls arbitres
Du sceau des titres,
Chartriers, rendez-moi l'honneur:
Je suis bâtard d'un grand seigneur.

Mon bisaïeul, chassant de race,
Fut un comte fort courageux,
Qui, laissant rouiller sa cuirasse,
Joua noblement tous les jeux.
Après une suite traîtresse
De pics, de repics, de capots,
Un as dépouilla son altesse:
Que son ame soit en repos!

Seuls arbitres
Du sceau des titres,
Chartriers, rendez-moi l'honneur:
Je suis bâtard d'un grand seigneur.

Mon trisaïeul, roi légitime
D'un pays fort mal gouverné,
Tranchait parfois du magnanime,
Surtout quand il avait dîné.
Mais les plaisirs de ce grand prince
Ayant absorbé les impôts,

Il mangea province à province:
Que son ame soit en repos!

Seuls arbitres
Du sceau des titres,
Chartriers, rendez-moi l'honneur:
Je suis bâtard d'un grand seigneur.

De ces faits dressez un sommaire,
Messieurs, et prouvez qu'à moi seul
Je vaux autant que père et mère,
Aïeul, bisaïeul, trisaïeul. (*bis.*)
Grace à votre art que j'utilise,
Qu'on me tire enfin des tripots;
Qu'on m'enterre au chœur d'une église;
Que mon ame soit en repos!

Seuls arbitres
Du sceau des titres,
Chartriers, rendez-moi l'honneur:
Je suis bâtard d'un grand seigneur. (*bis.*)

LES ÉTOILES QUI FILENT.

JANVIER 1820.

AIR : Du ballet des Pierrots.

Berger, tu dis que notre étoile
Règle nos jours et brille aux cieux.
— Oui, mon enfant; mais dans son voile
La nuit la dérobe à nos yeux.
— Berger sur cet azur tranquille,
De lire on te croit le secret:
Quelle est cette étoile qui file,
Qui file, file, et disparaît?

— Mon enfant, un mortel expire:
Son étoile tombe à l'instant.
Entre amis que la joie inspire,
Celui-ci buvait en chantant.
Heureux, il s'endort immobile,
Auprès du vin qu'il célébrait...
— Encore une étoile qui file,
Qui file, file, et disparaît.

— Mon enfant, qu'elle est pure et belle!
C'est celle d'un objet charmant.
Fille heureuse, amante fidèle,
On l'accorde au plus tendre amant.

Des fleurs ceignent son front nubile,
Et de l'hymen l'autel est prêt...
— Encore une étoile qui file,
Qui file, file, et disparaît.

— Mon fils, c'est l'étoile rapide
D'un très grand seigneur nouveau-né :
Le berceau qu'il a laissé vide
D'or et de pourpre était orné.
Des poisons qu'un flatteur distille,
C'était à qui le nourrirait...
— Encore une étoile qui file,
Qui file, file, et disparaît.

— Mon enfant, quel éclair sinistre!
C'était l'astre d'un favori,
Qui se croyait un grand ministre
Quand de nos maux il avait ri.
Ceux qui servaient ce dieu fragile
Ont déja caché son portrait...
— Encore une étoile qui file,
Qui file, file, et disparaît.

— Mon fils, quels pleurs seront les nôtres!
D'un riche nous perdons l'appui :
L'indigence glane chez d'autres,
Mais elle moissonnait chez lui.
Ce soir même, sûr d'un asile,
A son toit le pauvre accourait...

— Encore une étoile qui file,
Qui file, file, et disparaît.

— C'est celle d'un puissant monarque!...
Va, mon fils, garde ta candeur;
Et que ton étoile ne marque
Par l'éclat ni par la grandeur.
Si tu brillais sans être utile,
A ton dernier jour on dirait:
Ce n'est qu'une étoile qui file,
Qui file, file, et disparaît.

L'ENRHUMÉ.

VAUDEVILLE SUR LES NOUVELLES LOIS D'EXCEPTION.

MARS 1820.

AIR : Du petit mot pour rire.

Quoi! pas un seul petit couplet!
Chansonnier, dis-nous donc quel est
Le mal qui te consume?
— Amis, il pleut, il pleut des lois;
L'air est malsain, j'en perds la voix.
Amis, c'est là,
Oui, c'est cela,
C'est cela qui m'enrhume.

Chansonnier, quand vient le printemps,
Les oiseaux plus gais, plus contens,
De chanter ont coutume.
— Oui, mais j'aperçois des réseaux:
En cage on mettra les oiseaux.
Amis, c'est là,
Oui, c'est cela,
C'est cela qui m'enrhume.

La chambre regorge d'intrus;
Peins-nous l'un de ces bas ventrus,
Aux dîners qu'il écume.
— Non, car ces gens, si gras du bec,

Votent l'eau claire et le pain sec [1].
Amis, c'est là,
Oui, c'est cela,
C'est cela qui m'enrhume.

Pour nos pairs fais des vers flatteurs;
Des Français ce sont les tuteurs;
Qu'à leur nez l'encens fume.
— Non, car ils ont mis de moitié
Leurs pupilles à la Pitié.
Amis, c'est là,
Oui, c'est cela,
C'est cela qui m'enrhume.

Peins donc S..... l'anodin;
Peins-nous surtout P.....-Dandin,
Si fort quand il résume.
— Non : Cicéron m'a convaincu.
P..... dirait : *Il a vécu* [2].
Amis, c'est là,
Oui, c'est cela,
C'est cela qui m'enrhume.

Mais la Charte encor nous défend;
Du roi c'est l'immortel enfant;

[1] Messieurs du centre voulurent qu'on laissât aux ministres le droit de régler la nourriture des personnes arrêtées comme suspectes.

[2] Allusion à une citation sans doute fort heureuse, mais peu rassurante, que s'est permise un ministre.

Il l'aime, on le présume.

. . . . . .

. . . . . .

Amis, c'est là,
Oui, c'est cela,
C'est cela qui m'enrhume.

Qu'ai-je dit? et que de dangers!
Le ministre des étrangers,
Dandin taille sa plume.
On va m'arrêter sans procès:
Le vaudeville est né français.
Amis, c'est là,
Oui, c'est cela,
C'est cela qui m'enrhume.

LE TEMPS.

AIR : Ce magistrat irréprochable.

Près de la beauté que j'adore,
Je me croyais égal aux dieux;
Lorsqu'au bruit de l'airain sonore,
Le Temps apparut à nos yeux. (*bis.*)
Faible comme une tourterelle
Qui voit la serre des vautours,
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Devant son front chargé de rides,
Soudain nos yeux se sont baissés;
Nous voyons à ses pieds rapides
La poudre des siècles passés.
A l'aspect d'une fleur nouvelle
Qu'il vient de flétrir pour toujours,
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Je n'épargne rien sur la terre;
Je n'épargne rien même aux cieux.
Répond-il d'une voix austère:
Vous ne m'avez connu que vieux.

Ce que le passé vous révèle,
Remonte à peine à quelques jours.
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Sur cent premiers peuples célèbres,
J'ai plongé cent peuples fameux
Dans un abyme de ténèbres,
Où vous disparaîtrez comme eux.
J'ai couvert d'une ombre éternelle
Des astres éteints dans leur cours.
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Mais, malgré moi, de votre monde
La volupté charme les maux;
Et de la nature féconde
L'arbre immense étend ses rameaux.
Toujours sa tige renouvelle
Des fruits que j'arrache toujours.
Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours!

Il nous fuit; et près de le suivre,
Les plaisirs, hélas! peu constans,
Nous voyant plus pressés de vivre,
Nous bercent dans l'oubli du Temps. (*bis.*)

Mais l'heure en sonnant nous rappelle
Combien tous nos rêves sont courts :
Et je m'écrie avec ma belle :
Vieillard, épargnez nos amours !

LA FARIDONDAINE,

OU

LA CONSPIRATION DES CHANSONS.

INSTRUCTION AJOUTÉE A LA CIRCULAIRE DE M. LE PRÉFET DE POLICE CONCERNANT LES RÉUNIONS CHANTANTES APPELÉES GOGUETTES.

AVRIL 1820.

AIR : A la façon de Barbari.

Écoute, mouchard, mon ami,
Je suis ton capitaine.
Sois gai pour tromper l'ennemi,
Et chante à perdre haleine.
Tu sais que monseigneur Anglès
La faridondaine,
A peur des couplets :
Apprends qu'on en fait contre lui,
Biribi,
Sur la façon de barbari,
Mon ami.

Des goguettes, à peu de frais,
On échauffe la veine.
Aux apollons des cabarets
Paie un broc de Surène.
Un aveugle y chante en faussant
La faridondaine,

D'un ton menaçant.
On néglige l'air de Henri,
Biribi,
Pour la façon de barbari,
Mon ami.

Sur *Mirliton* fais un rapport:
La cour le trouve obscène.
Dénonce aussi *Malbrouck est mort:*
A *sa grace*[1] il fait peine.
Surtout transforme avec éclat
La faridondaine
En crime d'état.
Donnons des juges sans juri,
Biribi;
A la façon de barbari,
Mon ami.

Biribi veut dire en latin
L'homme de Sainte-Hélène.
Barbari, c'est, j'en suis certain,
Un peuple qu'on enchaîne.
Mon ami, ce n'est pas le roi:
Et *faridondaine*
Attaque la foi.
Que dirait de mieux M.....
Biribi,

[1] *Sa grace*, lord Wellington.

Sur la façon de barbari,
Mon ami?

Du préfet ce sont les leçons :
Tu les suivras sans peine.
Si l'on ne prend garde aux chansons,
L'anarchie est certaine.
Que le trône soit préservé
De faridondaine,
Par le *God save.*
Substituons l'*O filii*,
Biribi,
A la façon de barbari,
Mon ami.

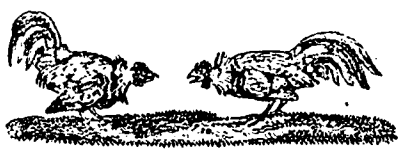

MA LAMPE.

CHANSON ADRESSÉE A MADAME DUFRESNOY.

AIR :

Veille encore, ô lampe fidèle,
Que trop peu d'huile vient nourrir!
Sur les accens d'une immortelle
Laisse mes regards s'attendrir.
De l'amour que sa lyre implore,
Tu le sais, j'ai subi la loi.
Veille, ma lampe, veille encore:
Je lis les vers de Dufresnoy.

Son livre est plein d'un doux mystère,
Plein d'un bonheur de peu d'instans;
Il rend à mon lit solitaire
Tous les songes de mon printemps.
Les dieux qu'au bel âge on adore
Voudraient-ils revoler vers moi?
Veille, ma lampe, veille encore:
Je lis les vers de Dufresnoy.

Si, comme Sapho qu'elle égale,
Elle eût, en proie à deux penchans,
Des Amours ardente rivale,
Aux Graces consacré ses chants,
Parny, près d'une Éléonore,
Ne l'aurait pu voir sans effroi.

Veille, ma lampe, veille encore :
Je lis les vers de Dufresnoy.

Combien a pleuré sur nos armes
Son noble cœur de gloire épris !
De n'être pour rien dans ses larmes
L'Amour alors parut surpris.
Jamais au pays qu'elle honore
Sa lyre n'a manqué de foi.
Veille, ma lampe, veille encore :
Je lis les vers de Dufresnoy.

Aux chants du Nord on fait hommage
Des lauriers du Pinde avilis ;
Mais de leur gloire sois l'image,
Toi, ma lampe, toi qui pâlis.
A ton déclin, je vois l'aurore
Triompher de l'ombre et de toi ;
Tu meurs, et je relis encore
Les vers charmans de Dufresnoy.

LE VIEUX DRAPEAU.

1820.

Cette chanson n'exprime que le vœu d'un soldat qui désire voir la Charte constitutionnellement placée sous la sauvegarde du drapeau de Fleurus, de Marengo et d'Austerlitz. Le même vœu a été exprimé à la tribune par plusieurs députés, et entre autres par M. le général Foy, dans une improvisation aussi noble qu'énergique.

AIR : Elle aime à rire, elle aime à boire.

De mes vieux compagnons de gloire
Je viens de me voir entouré.
Nos souvenirs m'ont enivré ;
Le vin m'a rendu la mémoire.
Fier de mes exploits et des leurs,
J'ai mon drapeau dans ma chaumière.
Quand secoûrai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs ?

Il est caché sous l'humble paille
Où je dors pauvre et mutilé ;
Lui qui, sûr de vaincre, a volé
Vingt ans de bataille en bataille !
Chargé de lauriers et de fleurs
Il brilla sur l'Europe entière.
Quand secoûrai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs ?

Ce drapeau payait à la France
Tout le sang qu'il nous a coûté.
Sur le sein de la liberté,
Nos fils jouaient avec sa lance.
Qu'il prouve encore aux oppresseurs
Combien la gloire est roturière.
Quand secoûrai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs?

Son aigle est resté dans la poudre,
Fatigué de lointains exploits.
Rendons-lui le coq des Gaulois;
Il sut aussi lancer la foudre.
La France, oubliant ses douleurs,
Le rebénira, libre et fière.
Quand secoûrai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs?

Las d'errer avec la victoire,
Des lois il deviendra l'appui.
Chaque soldat fut, grace à lui,
Citoyen aux bords de la Loire.
Seul il peut voiler nos malheurs;
Déployons-le sur la frontière.
Quand secoûrai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs?

Mais il est là près de mes armes;
Un instant osons l'entrevoir.

Viens, mon drapeau! viens, mon espoir!
C'est à toi d'essuyer mes larmes.
D'un guerrier qui verse des pleurs
Le ciel entendra la prière:
Oui, je secoûrai la poussière
Qui ternit tes nobles couleurs.

LA

MARQUISE DE PRETINTAILLE.

AIR : J'veux être un chien, à coups d'pied, à coups d'poing.

Marquise à trente quartiers pleins,
J'ai pris mes droits sur les vilains :
En amour j'aime la canaille.
D'un ton fier je leur dis : Venez.
Mais sous mes rideaux blasonnés,
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

Sacrifîrais-je à mes attraits
Des gentilshommes damerets,
Qui n'ont ni carrure ni taille?
Non, mais j'accable cent gredins
De mes feux et de mes dédains.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

Je veux citer les plus marquans,
Bien qu'après coup tous ces croquans

Osent me traiter d'antiquaille :
Je ne suis aux yeux des malins
Qu'une savonnette à vilains.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

Mon laquais était tout porté;
Mais il parle de liberté;
De mes parchemins il se raille.
Paix! lui dis-je, et traite un peu mieux
Ce que je tiens de mes aïeux.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

Arrive après mon confesseur :
Du parti sacré défenseur,
Il serre de près son ouaille.
Avec moi son front virginal
Vise au chapeau de cardinal,
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

Je veux corrompre un député :
Pour l'amour et la liberté
Il était plus chaud qu'une caille.

L'aveu que ma bouche octroya
Mit les droits de l'homme à quia.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

Mon fermier, butor bien nerveux,
Dont la Charte a comblé les vœux,
Dénigrait la glèbe et la taille;
Mais je lui fis voir à loisir
Tout ce qu'on gagne au *bon plaisir*.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

J'oubliais certain grand coquin,
Pauvre officier républicain,
Brave au lit comme à la mitraille:
J'ai vengé sur ce possédé
Charette, Cobourg et Condé.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

Mes priviléges s'éteindraient
Si nos étrangers ne rentraient;
A ma note aussi je travaille.
En attendant forçons le roi

De solder les Suisses pour moi.
Vils roturiers,
Respectez les quartiers
De la marquise de Pretintaille.

LE TREMBLEUR,

OU

MES ADIEUX A M. DUPONT (DE L'EURE), EX-PRÉSIDENT A LA COUR ROYALE DE ROUEN.

CHANSON FAITE ET CHANTÉE A ROUEN, QUELQUES JOURS AVANT LES ÉLECTIONS DE 1820.

AIR : Je vais bientôt quitter l'empire.

Dupont, que vient-on de m'apprendre?
Quoi! l'on tourmente vos amis!
J'ai des précautions à prendre;
Vous le savez, je suis commis. (*bis.*)
Dès qu'une amitié m'embarrasse,
Soudain les nœuds en sont rompus. (*bis.*)
Bien mieux que vous je sais garder ma place [1].
Mon cher Dupont, je ne vous connais plus.
Dupont, Dupont, je ne vous connais plus.

Du peuple obtenez le suffrage;
Moi, du pouvoir je crains les coups.
En vain la France rend hommage
A la vertu qui brille en vous;
A peine j'ose vous promettre
De vous rendre encor vos saluts:
Votre vertu pourrait me compromettre.
Mon cher Dupont, je ne vous connais plus.
Dupont, Dupont, je ne vous connais plus.

[1] L'auteur avait encore sa place d'expéditionnaire à l'Université.

Chez nous le courage importune,
Et votre sage et noble voix
A fait trembler à la tribune
Ceux qui méconnaissent nos droits.
De vos discours on tient registre;
Peut-être aussi les ai-je lus.
Mais les talens ne font pas un ministre.
Mon cher Dupont, je ne vous connais plus.
Dupont, Dupont, je ne vous connais plus.

Héritier de la gloire antique,
Admiré de tous les Français,
Le front ceint du rameau civique,
Sous le chaume vivez en paix.
A votre renom j'ai beau croire,
Je pense comme nos ventrus:
On ne vit pas de pain sec et de gloire.
Mon cher Dupont, je ne vous connais plus.
Dupont, Dupont, je ne vous connais plus.

Oui, je vous fuis sans autre forme,
Vous que long-temps mon cœur aima.
Je ne veux pas qu'on me réforme
Comme P.... ier vous réforma. (*bis.*)
Adieu donc, honneur de la France!
Du préfet je crains les argus. (*bis.*)
Avec L.... je ferai connaissance.
Mon cher Dupont, je ne vous connais plus.
Dupont, Dupont, je ne vous connais plus.

MA CONTEMPORAINE.

COUPLET ÉCRIT SUR L'ALBUM DE MADAME M***.

AIR : Ma belle est la belle des belles.

Vous vous vantez d'avoir mon âge:
Sachez que l'Amour n'en croit rien.
Jadis les Parques ont, je gage,
Mêlé votre fil et le mien.
Au hasard alors ces matrones
Fesant deux lots de notre temps,
J'eus les hivers et les automnes,
Vous les étés et les printemps.

LA MORT DU ROI CHRISTOPHE,

OU

NOTE PRÉSENTÉE PAR LA NOBLESSE D'HAITI AUX TROIS GRANDS ALLIÉS.

DÉCEMBRE 1820.

AIR : La Catacoua.

Christophe est mort, et du royaume
La noblesse a recours à vous.
François, Alexandre, Guillaume,
Prenez aussi pitié de nous.
Ce n'est point pays limitrophe,
Mais le mal fait tant de progrès!
Vite, un congrès!
Deux, trois congrès!
Quatre congrès!
Cinq congrès! dix congrès!
Princes, vengez ce bon Christophe,
Roi digne de tous vos regrets.

Il tombe après avoir fait rage
Contre les peuples maladroits
Qui, du trône écartant l'orage,
Pour l'affermir bornent ses droits.

A réfuter maint philosophe
Ses canons étaient toujours prêts.
Vite un congrès!
Deux, trois congrès!
Quatre congrès!
Cinq congrès! dix congrès!
Princes, vengez ce bon Christophe,
Roi digne de tous vos regrets.

Avec respect traitez l'Espagne:
Votre maître y perdit ses pas.
Naple est un pays de Cocagne;
Mais des volcans n'approchez pas.
Vous taillerez en pleine étoffe,
Venez chez nous par un vent frais.
Vite, un congrès!
Deux, trois congrès!
Quatre congrès!
Cinq congrès! dix congrès!
Princes, vengez ce bon Christophe,
Roi digne de tous vos regrets.

Dons Quichottes de l'arbitraire,
Allons, morbleu, de la valeur!
Ce monarque était votre frère,
Les rois sont de même couleur.
Exploiter une catastrophe
S'accorde avec vos plans secrets.
Vite, un congrès!

Deux, trois congrès!
Quatre congrès!
Cinq congrès! dix congrès!
Princes, vengez ce bon Christophe,
Roi digne de tous vos regrets.

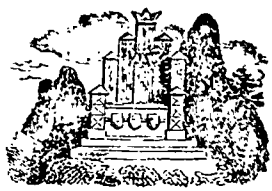

LA FORTUNE.

Air de la Sabotière.

Pan! pan! est-ce ma brune,
Pan! pan! qui frappe en bas?
Pan! pan! c'est la Fortune:
Pan! pan! je n'ouvre pas.

Tous mes amis, le verre en main,
De joie enivrent ma chambrette.
Nous n'attendons plus que Lisette:
Fortune, passe ton chemin.

Pan! pan! est-ce ma brune,
Pan! pan! qui frappe en bas?
Pan! pan! c'est la Fortune:
Pan! pan! je n'ouvre pas.

Si l'on en croit ce qu'elle dit,
Son or chez nous ferait merveilles.
Mais nous avons là vingt bouteilles,
Et le traiteur nous fait crédit.

Pan! pan! est-ce ma brune,
Pan! pan! qui frappe en bas?
Pan! pan! c'est la Fortune:
Pan! pan! je n'ouvre pas.

Elle offre perles et rubis,
Manteaux d'une richesse extrême.
Eh! que nous fait la pourpre même?
Nous venons d'ôter nos habits.

Pan! pan! est-ce ma brune,
Pan! pan! qui frappe en bas?
Pan! pan! c'est la Fortune:
Pan! pan! je n'ouvre pas.

Elle nous traite en écoliers,
Parle de gloire et de génie.
Hélas! grace à la calomnie,
Nous ne croyons plus aux lauriers.

Pan! pan! est-ce ma brune,
Pan! pan! qui frappe en bas?
Pan! pan! c'est la Fortune:
Pan! pan! je n'ouvre pas.

Loin des plaisirs, point ne voulons
Aux cieux être lancés par elle:
Sans même essayer la nacelle,
Nous voyons s'enfler ses ballons.

Pan! pan! est-ce ma brune,
Pan! pan! qui frappe en bas?
Pan! pan! c'est la Fortune:
Pan! pan! je n'ouvre pas.

Mais tous nos voisins attroupés
Implorent ses faveurs traîtresses:
Ah! chers amis, par nos maîtresses
Nous serons plus gaîment trompés.

Pan! pan! est-ce ma brune,
Pan! pan! qui frappe en bas?
Pan! pan! c'est la Fortune:
Pan! pan! je n'ouvre pas.

LOUIS XI [1].

Air : Sans un petit brin d'amour.

Heureux villageois, dansons :
Sautez, fillettes
Et garçons !
Unissez vos joyeux sons,
Musettes
Et chansons !

Notre vieux roi, caché dans ces tourelles,
Louis, dont nous parlons tout bas,
Veut essayer, au temps des fleurs nouvelles,
S'il peut sourire à nos ébats.

Heureux villageois, dansons :
Sautez, fillettes
Et garçons !
Unissez vos joyeux sons,
Musettes
Et chansons !

Quand sur nos bords on rit, on chante, on aime,
Louis se retient prisonnier :

[1] On sait que ce roi, retiré au Plessis-lez-Tours, avec Tristan, confident et exécuteur de ses cruautés, voulait voir quelquefois les paysans danser devant les fenêtres de son château.

Il craint les grands, et le peuple, et Dieu même;
Surtout il craint son héritier.

Heureux villageois, dansons:
Sautez, fillettes
Et garçons!
Unissez vos joyeux sons,
Musettes
Et chansons!

Voyez d'ici briller cent hallebardes,
Aux feux d'un soleil pur et doux.
N'entend-on pas le *Qui vive* des gardes,
Qui se mêle au bruit des verroux?

Heureux villageois, dansons:
Sautez, fillettes
Et garçons!
Unissez vos joyeux sons,
Musettes
Et chansons!

Il vient! il vient! Ah! du plus humble chaume
Ce roi peut envier la paix.
Le voyez-vous comme un pâle fantôme,
A travers ces barreaux épais?

Heureux villageois, dansons:
Sautez, fillettes
Et garçons!

Unissez vos joyeux sons,
Musettes
Et chansons!

Dans nos hameaux, quelle image brillante
Nous nous fesions d'un souverain!
Quoi! pour le sceptre une main défaillante!
Pour la couronne un front chagrin!

Heureux villageois, dansons:
Sautez, fillettes
Et garçons!
Unissez vos joyeux sons,
Musettes
Et chansons!

Malgré nos chants, il se trouble, il frissonne:
L'horloge a causé son effroi.
Ainsi toujours il prend l'heure qui sonne
Pour un signal de son beffroi.

Heureux villageois, dansons:
Sautez, fillettes
Et garçons!
Unissez vos joyeux sons,
Musettes
Et chansons!

Mais notre joie, hélas! le désespère;
Il fuit avec son favori.

Craignons sa haine, et disons qu'en bon père
A ses enfans il a souri.

Heureux villageois, dansons:
Sautez, fillettes
Et garçons!
Unissez vos joyeux sons,
Musettes
Et chansons!

LES ADIEUX A LA GLOIRE.

DÉCEMBRE 1820.

AIR : Je commence à m'apercevoir, etc. (D'ALEXIS).

Chantons le vin et la beauté:
Tout le reste est folie.
Voyez comme on oublie
Les hymnes de la liberté.
Un peuple brave
Retombe esclave:
Fils d'Épicure, ouvrez-moi votre cave.
La France, qui souffre en repos,
Ne veut plus que mal à propos
J'ose en trompette ériger mes pipeaux.
Adieu donc, pauvre gloire!
Déshéritons l'histoire.
Venez, Amours, et versez-nous à boire.

Quoi! d'indignes enfans de Mars
Briguaient une livrée,
Quand ma muse éplorée
Recrutait pour leurs étendards!
Ah! s'il m'arrive
Beauté naïve,
Sous ses baisers ma voix sera captive;
Ou flattons si bien, que pour moi
On exhume aussi quelque emploi.

Oui, noir ou blanc, soyons le fou du roi.
Adieu donc, pauvre gloire!
Déshéritons l'histoire.
Venez, Amours, et versez-nous à boire.

Des excès de nos ennemis
Chaque juge est complice,
Et la main de justice
De soufflets accable Thémis:
Plus de satire!
N'osant médire,
J'orne de fleurs et ma coupe et ma lyre.
J'ai trop bravé nos tribunaux;
Dans leurs dédales infernaux,
J'entends Cerbère et ne vois point Minos.
Adieu donc, pauvre gloire!
Déshéritons l'histoire.
Venez, Amours, et versez-nous à boire.

Des tyrans par nous soudoyés
La faiblesse est connue:
Gulliver éternue,
Et tous les nains sont foudroyés.
Mais quelle image!
Non, plus d'orage;
De nos plaisirs redoutons le naufrage.
Opprimés, gémissez plus bas.
Que nous fait, dans un gai repas,
Que l'univers souffre ou ne souffre pas?
Adieu donc, pauvre gloire!

Déshéritons l'histoire.
Venez, Amours, et versez-nous à boire.

Du sommeil de la liberté
Les rêves sont pénibles:
Devenons insensibles
Pour conserver notre gaîté.
Quand tout succombe,
Faible colombe,
Ma muse aussi sur des roses retombe.
Lasse d'imiter l'aigle altier,
Elle reprend son doux métier:
Bacchus m'appelle, et je rentre au quartier.
Adieu donc, pauvre gloire!
Déshéritons l'histoire.
Venez, Amours, et versez-nous à boire.

LES DEUX COUSINS,

OU

LETTRE D'UN PETIT ROI A UN PETIT DUC.

AIR : Daignez m'épargner le reste.

Salut! petit cousin germain;
D'un lieu d'exil j'ose t'écrire.
La Fortune te tend la main:
Ta naissance la fait sourire.
Mon premier jour aussi fut beau;
Point de Français qui n'en convienne.
Les rois m'adoraient au berceau; (*bis.*)
Et cependant je suis à Vienne!

Je fus bercé par tes feseurs
De vers, de chansons, de poëmes:
Ils sont, comme les confiseurs,
Partisans de tous les baptêmes.
Les eaux d'un fleuve bien mondain
Vont laver ton ame chrétienne;
On m'offrit de l'eau du Jourdain;
Et cependant je suis à Vienne!

Ces juges, ces pairs avilis
Qui te prédisent des merveilles,

De mon temps juraient que les lis
Seraient le butin des abeilles.
Parmi les nobles détracteurs
De toute vertu plébéienne,
Ma nourrice avait des flatteurs;
Et cependant je suis à Vienne!

Sur des lauriers je me couchais;
La pourpre seule t'environne.
Des sceptres étaient mes hochets;
Mon bourlet fut une couronne.
Méchant bourlet! puisqu'un faux pas
Même au saint père ôtait la sienne.
Mais j'avais pour moi nos prélats;
Et cependant je suis à Vienne!

Quant aux maréchaux, je crois peu
Que du monde ils t'ouvrent l'entrée.
Ils préfèrent au cordon bleu
De l'honneur l'étoile sacrée.
Mon père à leur beau dévoûment
Livra sa fortune et la mienne.
Ils auront tenu leur serment;
Et cependant je suis à Vienne!

Près du trône si tu grandis,
Si je végète sans puissance,
Confonds ces courtisans maudits,
En leur rappelant ma naissance.

Dis-leur : « Je puis avoir mon tour;
« De mon cousin qu'il vous souvienne.
« Vous lui promettiez votre amour; (*bis.*)
« Et cependant il est à Vienne ! »

LES VENDANGES.

AIR : Pierrot sur le bord d'un ruisseau.

L'aurore annonce un jour serein ;
Vite à l'ouvrage!
Et reprenons courage.
Fillettes, flûte et tambourin,
Mettez les vendangeurs en train.
Du vin qu'a fait tourner l'orage,
Un vin nouveau bientôt consolera.
Amis, chez nous la gaîté renaîtra. } *bis.*
Ah! ah! la gaîté renaîtra.

Notre maire tourne à tout vent:
D'écharpe il change,
Et de tout vin s'arrange.
Mais puisqu'ainsi ce bon vivant
De couleur changea si souvent,
Qu'avec son écharpe il vendange,
Et de vin doux on la barbouillera.
Amis, chez nous la gaîté renaîtra.
Ah! ah! la gaîté renaîtra.

Le juge qui, de vingt façons,
En robe noire,
Explique son grimoire,
Condamne jusqu'à nos chansons.

Mais grace au vin que nous pressons,
Que lui-même il chante après boire
La liberté, la gloire, *et cetera.*
Amis, chez nous la gaîté renaîtra.
Ah! ah! la gaîté renaîtra.

Si le curé, peu tolérant,
Gronde sans cesse,
Et veut qu'on se confesse,
Son gros nez rouge nous apprend
L'intérêt qu'à nos vins il prend.
Pour en boire ailleurs qu'à la messe,
Sur chaque mort qu'il dise un *libera.*
Amis, chez nous la gaîté renaîtra.
Ah! ah! la gaîté renaîtra.

Que du châtelain en souci
L'orgueil insigne
Au bonheur se résigne,
Il verra les titres qu'ici
Noé nous a transmis aussi.
Ils sont sur des feuilles de vigne;
Aux parchemins il les préférera.
Amis, chez nous la gaîté renaîtra.
Ah! ah! la gaîté renaîtra.

Beau pays, fertile et guerrier,
A la souffrance
Oppose l'espérance.
Au pampre tu peux marier

Olive, épi, rose et laurier.
Vendangeons, et vive la France!
Le monde un jour avec nous trinquera.
Amis, chez nous la gaîté renaîtra. } *bis.*
Ah! ah! la gaîté renaîtra. }

L'ORAGE.

Air : C'est l'amour, l'amour.

Chers enfans, dansez, dansez!
Votre âge
Échappe à l'orage:
Par l'espoir gaîment bercés,
Dansez, chantez, dansez!

A l'ombre de vertes charmilles,
Fuyant l'école et les leçons,
Petits garçons, petites filles,
Vous voulez danser aux chansons.
En vain ce pauvre monde
Craint de nouveaux malheurs;
En vain la foudre gronde,
Couronnez-vous de fleurs.

Chers enfans, dansez, dansez!
Votre âge
Échappe à l'orage:
Par l'espoir gaîment bercés,
Dansez, chantez, dansez!

L'éclair sillonne le nuage,
Mais il n'a point frappé vos yeux.

L'oiseau se tait dans le feuillage;
Rien n'interrompt vos chants joyeux.
J'en crois votre alégresse,
Oui, bientôt d'un ciel pur
Vos yeux, brillans d'ivresse,
Réfléchiront l'azur.

Chers enfans, dansez, dansez!
Votre âge
Échappe à l'orage:
Par l'espoir gaîment bercés,
Dansez, chantez, dansez!

Vos pères ont eu bien des peines;
Comme eux ne soyez point trahis.
D'une main ils brisaient leurs chaînes,
De l'autre ils vengeaient leur pays.
De leur char de victoire
Tombés sans déshonneur,
Ils vous lèguent la gloire:
Ce fut tout leur bonheur.

Chers enfans, dansez, dansez!
Votre âge
Échappe à l'orage:
Par l'espoir gaîment bercés,
Dansez, chantez, dansez!

Au bruit de lugubres fanfares,
Hélas! vos yeux se sont ouverts.

C'était le clairon des barbares
Qui vous annonçait nos revers.
Dans le fracas des armes,
Sous nos toits en débris,
Vous mêliez à nos larmes
Votre premier souris.

Chers enfans, dansez, dansez!
Votre âge
Échappe à l'orage:
Par l'espoir gaîment bercés,
Dansez, chantez, dansez!

Vous triompherez des tempêtes
Où notre courage expira :
C'est en éclatant sur nos têtes
Que la foudre nous éclaira.
Si le Dieu qui vous aime
Crut devoir nous punir,
Pour vous sa main ressème
Les champs de l'avenir.

Chers enfans, dansez, dansez!
Votre âge
Échappe à l'orage:
Par l'espoir gaîment bercés,
Dansez, chantez, dansez!

Enfans, l'orage, qui redouble,
Du sort présage le courroux.

Le sort ne vous cause aucun trouble
Mais à mon âge on craint ses coups.
S'il faut que je succombe
En chantant nos malheurs,
Déposez sur ma tombe
Vos couronnes de fleurs.

Chers enfans, dansez, dansez!
Votre âge
Échappe à l'orage:
Par l'espoir gaîment bercés,
Dansez, chantez, dansez!

LE CINQ MAI.

1821.

AIR : Muse des bois et des accords champêtres.

Des Espagnols m'ont pris sur leur navire,
Aux bords lointains où tristement j'errais.
Humble débris d'un héroïque empire,
J'avais dans l'Inde exilé mes regrets.
Mais loin du Cap, après cinq ans d'absence
Sous le soleil, je vogue plus joyeux.
Pauvre soldat, je reverrai la France :
La main d'un fils me fermera les yeux.

Dieux! le pilote a crié : Sainte-Hélène!
Et voilà donc où languit le héros!
Bons Espagnols, là s'éteint votre haine;
Nous maudissons ses fers et ses bourreaux.
Je ne puis rien, rien pour sa délivrance :
Le temps n'est plus des trépas glorieux!
Pauvre soldat, je reverrai la France:
La main d'un fils me fermera les yeux.

Peut-être il dort, ce boulet invincible
Qui fracassa vingt trônes à la fois.
Ne peut-il pas, se relevant terrible,
Aller mourir sur la tête des rois?

Ah! ce rocher repousse l'espérance:
L'aigle n'est plus dans le secret des dieux.
Pauvre soldat, je reverrai la France:
La main d'un fils me fermera les yeux.

Il fatiguait la victoire à le suivre;
Elle était lasse; il ne l'attendit pas.
Trahi deux fois, ce grand homme a su vivre.
Mais quels serpens enveloppent ses pas!
De tout laurier un poison est l'essence;
La mort couronne un front victorieux.
Pauvre soldat, je reverrai la France:
La main d'un fils me fermera les yeux.

Dès qu'on signale une nef vagabonde,
« Serait-ce lui! disent les potentats:
« Vient-il encor redemander le monde?
« Armons soudain deux millions de soldats. »
Et lui, peut-être, accablé de souffrance,
A la patrie adresse ses adieux.
Pauvre soldat, je reverrai la France:
La main d'un fils me fermera les yeux.

Grand de génie et grand de caractère,
Pourquoi du sceptre arma-t-il son orgueil?
Bien au dessus des trônes de la terre,
Il apparaît brillant sur cet écueil.
Sa gloire est là, comme le phare immense
D'un nouveau monde et d'un monde trop vieux.

Pauvre soldat, je reverrai la France :
La main d'un fils me fermera les yeux.

Bons Espagnols, que voit-on au rivage?
Un drapeau noir! ah, grands dieux, je frémis!
Quoi! lui mourir! ô gloire, quel veuvage!
Autour de moi pleurent ses ennemis.
Loin de ce roc nous fuyons en silence;
L'astre du jour abandonne les cieux.
Pauvre soldat, je reverrai la France:
La main d'un fils me fermera les yeux.

TABLE DES CHANSONS

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Préface.	Page 1
Conversation entre mon censeur et moi.	4
Le Roi d'Yvetot.	13
La Bacchante.	16
Le Sénateur.	18
L'Académie et le Caveau.	21
Roger Bontemps.	24
La Gaudriole.	27
Parny.	30
Ma Grand'mère.	33
Le Mort vivant.	36
Le Printemps et l'Automne.	38
La Mère aveugle.	40
Le petit Homme gris.	43
La bonne Fille.	45
Ainsi soit-il!	48
L'Éducation des Demoiselles.	50
Madame Grégoire.	52
Charles sept.	55
Mes Cheveux.	57
Les Gueux.	59
Le Coin de l'Amitié.	63
L'Age futur.	65
Le vieux Célibataire.	68
L'Ami Robin.	70
Les Gaulois et les Francs.	73
Frétillon.	77
Un tour de marotte.	80
La double Ivresse.	83
Voyage au pays de Cocagne.	85
Le commencement du Voyage.	90

La Musique.	Page	92
Les Gourmands.		95
Ma dernière Chanson peut-être.		97
Éloge des Chapons.		99
Le Bon Français.		103
La grande Orgie.		106
Le Jour des morts.		111
Requête présentée par les Chiens de qualité.		113
La Censure.		116
Beaucoup d'amour.		119
Les Boxeurs.		121
Le troisième Mari.		123
Vieux habits! vieux galons!		126
Le nouveau Diogène.		130
Le Maître d'école.		134
Le Célibataire.		136
Trinquons.		138
Prière d'un Épicurien.		140
Les infidélités de Lisette.		141
La Chatte.		145
Adieux de Marie Stuart.		147
Les Parques.		150
La Bouteille volée.		152
Bouquet à une dame âgée de soixante-dix ans.		154
L'Homme rangé.		156
Bon Vin et Fillette.		158
Le Voisin.		160
Le Carillonneur.		163
La Vieillesse.		166
Les Billets d'enterrement.		168
La double Chasse.		170
Les petits Coups.		172
Éloge de la Richesse.		174
La Prisonnière et le Chevalier.		177
Les Marionnettes.		179
Le Scandale.		181
Le Docteur et ses Malades.		184
A Antoine Arnault.		186

Le Bedeau.	Page 189
On s'en fiche!	191
Jeannette.	194
Les Romans.	197
Traité de politique à l'usage de Lise.	199
L'Opinion de ces Demoiselles.	202
L'Habit de cour.	205
Plus de politique.	208
Margot.	210
A mon ami Désaugiers.	213
Ma Vocation.	216
Le Vilain.	218
Le vieux Ménétrier.	220
Les Oiseaux.	223
Les deux Sœurs de charité.	225
Complainte d'une de ces Demoiselles.	229
Ce n'est plus Lisette.	231
Le marquis de Carabas.	234
L'Hiver.	237
Ma République.	240
L'Ivrogne et sa Femme.	242
Paillasse.	245
Mon ame.	248
Le Juge de Charenton.	251
Les Champs.	254
La Cocarde blanche.	257
Mon Habit.	260
Le Vin et la Coquette.	262
La Sainte-Alliance barbaresque.	264
L'Ermite et ses Saints.	266
Mon petit Coin.	269
Le Soir des noces.	271
L'Indépendant.	274
La bonne Vieille.	277
La Vivandière.	279
Couplets à ma Filleule.	283
L'Exilé.	285
La Bouquetière et le Croque-mort.	289

La petite Fée.	Page 291
Ma Nacelle.	294
Monsieur Judas.	297
Le Dieu des bonnes gens.	300
Adieux à des amis.	302
La Rêverie.	304
Brennus.	306
Les Clefs du Paradis.	309
Si j'étais petit oiseau.	312
Le bon Vieillard.	315
Qu'elle est jolie!	318
L'Aveugle de Bagnolet.	320
Le Prince de Navarre.	323
La Mort subite.	326
Les Cinquante écus.	328
Le Carnaval de 1818.	331
Le Retour dans la patrie.	334
Le Ventru.	338
La Couronne.	342
Le bon Ménage.	344
Le Champ d'asile.	348
La mort de Charlemagne.	351
Le Ventru aux élections de 1819.	354
La Nature.	357
Les Cartes.	359
La Sainte Alliance des Peuples.	361
Rosette.	364
Les Révérends Pères.	366
Les Enfans de la France.	369
Les Mirmidons.	371
Les Rossignols.	376
Halte-là!	378
L'Enfant de bonne maison.	381
Les Étoiles qui filent.	385
L'Enrhumé.	388
Le Temps.	391
La Faridondaine.	394
Ma Lampe.	397

Le vieux Drapeau.	Page 399
La marquise de Pretintaille.	402
Le Trembleur.	406
Ma Contemporaine.	408
La Mort du roi Christophe.	409
La Fortune.	412
Louis XI.	415
Les Adieux à la gloire.	419
Les deux Cousins.	422
Les Vendanges.	425
L'Orage.	428
Le Cinq mai.	432

FIN DU PREMIER VOLUME.

CHANSONS

DE

P. J. DE BÉRANGER

Anciennes, Nouvelles et Inédites;

AVEC

DES VIGNETTES DE DEVÉRIA ET DES DESSINS COLORIÉS D'HENRI MONNIER;

SUIVIES

DES PROCÈS INTENTÉS A L'AUTEUR.

TOME SECOND.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE DE VAUGIRARD, N° 17.

M DCCC XXVIII.

CHANSONS

PUBLIÉES EN 1825.

CHANSONS

DE

P. J. DE BÉRANGER.

PRÉFACE.

AIR : du Vaudeville de Préville et Taconnet.

Allez, enfans, nés sous un autre règne;
Sous celui-ci, quittez le coin du feu.
Adieu! partez, bien que pour vous je craigne
Certaines gens qui pardonnent trop peu.
On m'a crié : L'occasion est bonne;
Tous les partis rapprochent leurs drapeaux.
Allez, enfans; mais n'éveillez personne:
Mon médecin m'ordonne le repos.

Pour vos aînés que de pas et d'alarmes!
J'ai vu Thémis m'ôter mon plus doux bien:
Car en prison le sommeil est sans charmes;
Près du malheur on ne dort jamais bien.
J'entends encor le verrou qui résonne,
Et dans ma main fait trembler mes pipeaux.
Allez, enfans; mais n'éveillez personne:
Mon médecin m'ordonne le repos.

Si l'on disait : La gaîté vous délaisse,
Vous répondrez (et pour moi j'en rougis),

« De notre père accusant la faiblesse,
« Les plus joyeux sont restés au logis. »
Ces égrillards iraient, d'humeur bouffonne,
Pincer au lit le diable et ses suppôts.
Allez, enfans; mais n'éveillez personne:
Mon médecin m'ordonne le repos.

Vous passerez près d'une ruche pleine,
D'abeilles, non; mais de guêpes, je crois.
Ne soufflez mot, retenez votre haleine;
Tremblez, enfans, vous qui jurez parfois!
Le dard caché qu'à ces guêpes Dieu donne
A fait périr des bergers, des troupeaux.
Allez, enfans; mais n'éveillez personne:
Mon médecin m'ordonne le repos.

Petits Poucets de la littérature,
S'il vient un ogre, évitez bien sa dent;
Ou, s'il s'endort, dérobez sa chaussure;
De s'en servir on peut juger prudent.
Non : qu'ai-je dit! Ah! la peur déraisonne;
Tous les partis rapprochent leurs drapeaux.
Allez, enfans; mais n'éveillez personne:
Mon médecin m'ordonne le repos.

LA MUSE EN FUITE,

OU

MA PREMIÈRE VISITE AU PALAIS DE JUSTICE.

CHANSON

faite à l'occasion des premières poursuites judiciaires exercées contre moi, pour la publication de mon Recueil.

AIR : Halte-là !

Quittez la lyre, ô ma muse!
Et déchiffrez ce mandat.
Vous voyez qu'on vous accuse
De plusieurs crimes d'état.
Pour un interrogatoire
Au Palais comparaissons.
Plus de chansons pour la gloire!
Pour l'amour plus de chansons!
Suivez-moi!
C'est la loi.
Suivez-moi, de par le Roi.

Nous marchons, et je découvre
L'asile des souverains.
Muse, la Fronde en ce Louvre

Vit pénétrer ses refrains [1].
Au qui vive d'ordonnance,
Alors, prompte à s'avancer,
La chanson répondait : France!
Les gardes laissaient passer.
Suivez-moi!
C'est la loi.
Suivez-moi, de par le Roi.

La justice nous appelle
De l'autre côté de l'eau.
Voici la Sainte-Chapelle
Où l'on pria pour Boileau [2].
S'il renaissait, ce grand maître,
Le clergé, remis en train,
En prison ferait peut-être
Fourrer l'auteur du *Lutrin*.
Suivez-moi!
C'est la loi.
Suivez-moi, de par le Roi.

Là, devant ce péristyle,
Un tribunal impuissant

[1] Jamais plus de chansons ne furent lancées de part et d'autre qu'à l'époque de la Fronde; et Blot et Marigni, chansonniers du temps, ne furent l'objet d'aucune poursuite.

[2] On sait que Boileau fut enterré dans l'église située sous la Sainte-Chapelle, où l'on voyait le fameux lutrin qui inspira l'un des ouvrages les plus parfaits de notre langue.

Au bûcher livra l'*Émile* [1],
Phénix toujours renaissant.
Muse, de vos chansonnettes,
Aujourd'hui l'on va tâcher
De faire des allumettes
Pour ranimer ce bûcher.
Suivez-moi!
C'est la loi.
Suivez-moi, de par le Roi.

Muse, voici la grand'salle...
Hé quoi! vous fuyez devant
Des gens en robe un peu sale,
Par vous piqués trop souvent.
Revenez donc, pauvre sotte,
Voir prendre à vos ennemis,
Pour peser une marotte,
Les balances de Thémis.
Suivez-moi!
C'est la loi.
Suivez-moi, de par le Roi.

Elle fuit, et chez le juge
J'entre, et puis enfin je sors.
Mais devinez quel refuge
Ma muse avait pris alors.

[1] On sait également que par arrêt du parlement l'*Émile* fut brûlé par la main du bourreau, et son auteur décrété de prise de corps.

Gaîment avec la grisette
D'un président, bon humain,
Cette folle, à la buvette,
Répétait le verre en main :
Suivez-moi !
C'est la loi.
Suivez-moi, de par le Roi.

DÉNONCIATION

EN FORME D'IMPROMPTU,

A PROPOS DE COUPLETS QUI M'ONT ÉTÉ ENVOYÉS PENDANT MON PROCÈS.

AIR : Du ballet des Pierrots.

On m'a dénoncé, je dénonce;
Oui, je dénonce des couplets.
La gaîté de l'auteur annonce
Qu'il peut figurer au palais;
On voit, à l'air dont il vous traite,
Que cent fois il vous persifla.
Messieurs les juges, qu'on arrête,
Qu'on arrête cet homme-là.

Il prétend rire des entraves
Qu'à la presse l'on veut donner.
Il croit à la gloire des braves;
Pourriez-vous le lui pardonner?
Il ose vanter la musette
Qui dans leurs maux les consola.
Messieurs les juges, qu'on arrête,
Qu'on arrête cet homme-là.

Il prodigue la flatterie
A ceux qui sont persécutés;

Il pourrait chanter la patrie,
C'est un grand tort, vous le sentez.
De l'esprit qu'à ma muse il prête,
Vengez-vous sur l'esprit qu'il a.
Messieurs les juges, qu'on arrête,
Qu'on arrête cet homme-là.

ADIEUX A LA CAMPAGNE.

Cette chanson, faite dans le mois de novembre 1821, fut copiée et distribuée au tribunal le jour de ma condamnation.

AIR : Muse des bois et des accords champêtres.

Soleil si doux, au déclin de l'automne,
Arbres jaunis, je viens vous voir encor.
N'espérons plus que la haine pardonne
A mes chansons leur trop rapide essor.
Dans cet asile, où reviendra Zéphyre,
J'ai tout rêvé, même un nom glorieux.
Ciel vaste et pur, daigne encor me sourire;
Échos des bois, répétez mes adieux.

Comme l'oiseau, libre sous la feuillée,
Que n'ai-je ici laissé mourir mes chants!
Mais de grandeurs la France dépouillée
Courbait son front sous le joug des méchans.
Je leur lançai les traits de la satire;
Pour mon bonheur l'amour m'inspirait mieux.
Ciel vaste et pur, daigne encor me sourire;
Échos des bois, répétez mes adieux.

Déja leur rage atteint mon indigence[1];

[1] Lorsque mon Recueil parut, on m'a assuré que ce fut le ministère qui força les membres du conseil de l'Université de m'ôter le modique emploi d'expéditionnaire que j'occupais depuis douze ans.

Au tribunal ils traînent ma gaîté;
D'un masque saint ils couvrent leur vengeance:
Rougiraient-ils devant ma probité?
Ah! Dieu n'a point leur cœur pour me maudire:
L'Intolérance est fille des faux dieux.
Ciel vaste et pur, daigne encor me sourire;
Échos des bois, répétez mes adieux.

Sur des tombeaux si j'évoque la gloire,
Si j'ai prié pour d'illustres soldats;
Ai-je, à prix d'or, aux pieds de la victoire,
Encouragé le meurtre des états?
Ce n'était point le soleil de l'empire
Qu'à son lever je chantais dans ces lieux.
Ciel vaste et pur, daigne encor me sourire;
Échos des bois, répétez mes adieux.

Que, dans l'espoir d'humilier ma vie,
B..... s'amuse à mesurer mes fers;
Même aux regards de la France asservie,
Un noir cachot peut illustrer mes vers.
A ses barreaux je suspendrai ma lyre,
La Renommée y jettera les yeux.
Ciel vaste et pur, daigne encor me sourire;
Échos des bois, répétez mes adieux.

Sur ma prison vienne au moins Philomèle!
Jadis un roi causa tous ses malheurs.
Partons : j'entends le geôlier qui m'appelle.
Adieux les champs, les eaux, les prés, les fleurs.

Mes fers sont prêts; la liberté m'inspire;
Je vais chanter son hymne glorieux.
Ciel vaste et pur, daigne encor me sourire;
Échos des bois, répétez mes adieux.

LA LIBERTÉ.

Première chanson faite à Sainte-Pélagie, en janvier 1822.

AIR : Chantons Lætamini.

D'un petit bout de chaîne
Depuis que j'ai tâté,
Mon cœur en belle haine
A pris la liberté.
Fi de la liberté!
A bas la liberté!

M....., ce vrai sage,
M'a fait par charité
Sentir de l'esclavage
La légitimité.
Fi de la liberté!
A bas la liberté!

Plus de vaines louanges
Pour cette déité,
Qui laisse en de vieux langes
Le monde emmailloté!
Fi de la liberté!
A bas la liberté!

De son arbre civique
Que nous est-il resté?
Un bâton despotique,
Sceptre sans majesté.
Fi de la liberté!
A bas la liberté!

Interrogeons le Tibre,
Lui seul a bien goûté
Sueur de peuple libre,
Crasse de papauté
Fi de la liberté!
A bas la liberté!

Du bon sens qui nous gagne
Quand l'homme est infecté,
Il n'est plus dans son bagne
Qu'un forçat révolté.
Fi de la liberté!
A bas la liberté!

Bons porte-clefs que j'aime,
Geôliers pleins de gaîté,
Par vous, au Louvre même,
Que ce vœu soit porté.
Fi de la liberté!
A bas la liberté!

LA CHASSE.

CHANSON

DE REMERCIMENT A DES CHASSEURS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE QUI M'ENVOYÈRENT UNE BOURRICHE GARNIE D'EXCELLENT GIBIER.

SAINTE-PÉLAGIE.

AIR : Tonton, tontaine, tonton.

Grace à votre bourriche pleine
De gibier digne d'un glouton,
Tonton, tonton, tontaine, tonton.
Joyeux chasseurs d'Ille-et-Vilaine,
De votre cor je prends le ton,
Tonton, tontaine, tonton.

Chassez, morbleu, chassez encore:
Quittez Rosette et Jeanneton,
Tonton, tonton, tontaine, tonton.
Ou pour rabattre, dès l'aurore
Que les Amours soient de planton,
Tonton, tontaine, tonton.

Si le Béarnais a fait mettre
Maint chasseur au fond d'un ponton [1],
Tonton, tonton, tontaine, tonton.

[1] Henri IV renouvela des ordonnances très sévères contre les délits de chasse.

Gabrielle daignait permettre
Qu'on braconnât dans son canton,
Tonton, tontaine, tonton.

Jadis nul n'osait en province
Porter aux champs son mousqueton,
Tonton, tonton, tontaine, tonton.
On gardait la perdrix du prince;
Le loup dévorait le mouton,
Tonton, tontaine, tonton.

Vous qui consolez ma disgrace,
Pour nos droits vous tremblez, dit-on,
Tonton, tonton, tontaine, tonton.
Sauvez au moins le droit de chasse,
Pour l'honneur du pays breton,
Tonton, tontaine, tonton.

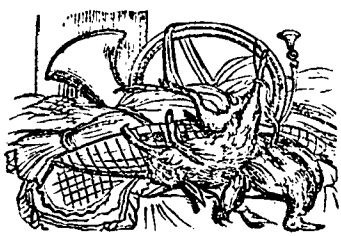

MA GUÉRISON.

RÉPONSE

A DES SEMUROIS QUI, POUR FAIRE PASSER LA FOLIE QUE J'AI EUE D'ESSAYER DE GUÉRIR DES GENS INCURABLES, M'ONT ENVOYÉ DU VIN DE CHAMBERTIN ET DE ROMANÉE, EN M'ORDONNANT DES DOUCHES INTÉRIEURES PENDANT MON SÉJOUR EN PRISON.

SAINTE-PÉLAGIE.

AIR : De la Treille de sincérité.

J'espère
Que le vin opère;
Oui, tout est bien, même en prison:
Le vin m'a rendu la raison. (*bis.*)

Après un coup de romanée,
La douche ayant calmé mes sens,
J'ai maudit ma muse obstinée
A railler les hommes puissans. (*bis.*)
Un accès pouvait me reprendre;
Mais, du topique effet certain!
J'avais de l'encens à leur vendre
Après un coup de chambertin.

J'espère
Que le vin opère;
Oui, tout est bien, même en prison:
Le vin m'a rendu la raison.

Après deux coups de romanée,
Rougissant de tous mes forfaits,
Je vois ma chambre environnée
D'heureux que le pouvoir a faits.
De mes juges l'arrêt suprême
Touche mon esprit libertin;
J'admire M..... lui-même
Après deux coups de chambertin.

J'espère
Que le vin opère;
Oui, tout est bien, même en prison:
Le vin m'a rendu la raison.

Après trois coups de romanée,
Je n'aperçois plus d'oppresseurs.
La presse n'est plus enchaînée;
Le budget seul a des censeurs.
La tolérance, par la ville,
Court en habit de sacristain;
Je vois pratiquer l'Évangile
Après trois coups de chambertin.

J'espère
Que le vin opère;
Oui, tout est bien, même en prison:
Le vin m'a rendu la raison.

Au dernier coup de romanée
Mon œil, mouillé de joyeux pleurs,

Voit la liberté couronnée
D'olivier, d'épis et de fleurs.
Les douces lois sont les plus fortes;
L'avenir n'est plus incertain:
J'entends tomber verroux et portes
Au dernier coup de chambertin.

J'espère
Que le vin opère;
Oui, tout est bien, même en prison:
Le vin m'a rendu la raison.

O chambertin! ô romanée!
Avec l'aurore d'un beau jour,
L'illusion chez vous est née
De l'espérance et de l'amour. (*bis.*)
Cette fée, aux humains donnée,
Pour baguette tient du destin
Tantôt un cep de romanée,
Tantôt un cep de chambertin.

J'espère
Que le vin opère;
Oui, tout est bien, même en prison:
Le vin m'a rendu la raison. (*bis.*)

L'AGENT PROVOCATEUR.

REMERCÎMENT A D'AUTRES BOURGUIGNONS QUI M'AVAIENT ENVOYÉ DU VIN DES DIFFÉRENS CRUS LES PLUS RENOMMÉS.

SAINTE-PÉLAGIE.

AIR : Je vais bientôt quitter l'empire.

Avec son habit un peu mince,
Avec son chapeau goudronné,
Comme l'honneur de la province,
Ce Bourguignon nous est donné. (*bis.*)
Quoiqu'il soit d'âge respectable,
Que d'un beau nom il soit porteur, (*bis.*)
Chut! mes amis; il fait jaser à table:
C'est un agent provocateur. (*ter.*)

Il est ami de l'infortune,
M'ont dit ceux qui l'ont annoncé;
Pourtant un soupçon m'importune:
Par la police il a passé...[1]
Plus d'un personnage notable,

[1] On visite tous les objets envoyés aux prisonniers : des agens de police sont chargés de ce soin.

Là souvent devient délateur.
Chut! mes amis; il fait jaser à table:
C'est un agent provocateur.

Mais il circule, et de la France
Déja nous vantons les héros;
A nos yeux déja l'espérance
Sourit à travers les barreaux.
Enfin son charme inévitable
Sollicite un malin chanteur.
Chut! mes amis; il fait jaser à table:
C'est un agent provocateur.

Il nous ferait chanter la gloire
D'un sol fertile en joyeux ceps,
Et l'empereur dont la mémoire
Reste en honneur chez les Français... [1]
Oui, sur Probus, prince équitable,
Il nous souffle un chorus flatteur.
Chut! mes amis; il fait jaser à table:
C'est un agent provocateur.

De ce traître faisons justice;
Exprès prolongeons le dîner.
S'il a passé par la police,
Qu'il passe pour y retourner. (*bis.*)

[1] La Bourgogne est redevable à Probus, empereur romain, de la plupart des vignes qui depuis ont fait sa richesse.

Passe donc, ô vin délectable!
Retourne à ce lieu corrupteur. (*bis.*)
Chut! mes amis; il fait jaser à table:
C'est un agent provocateur. (*ter.*)

MON CARNAVAL.

SAINTE-PÉLAGIE.

AIR nouveau de M. MEISSONNIER, *ou :* Des Chevilles de maître Adam.

Amis, voici la riante semaine
Que tous les ans je fêtais avec vous.
Marotte en main, dans le char qu'il promène,
Momus au bal conduit sages et fous.
Sur ma prison, dans l'ombre ensevelie,
Il m'a semblé voir passer les Amours.
J'entends au loin l'archet de la Folie :
O mes amis, prolongez d'heureux jours !

Oui, je les vois ces danses amoureuses
Où la beauté triomphe à chaque pas.
De vingt danseurs je vois les mains heureuses
Saisir, quitter, ressaisir mille appas.
Dans ces plaisirs que votre cœur m'oublie :
Un seul mot triste en peut troubler le cours.
J'entends au loin l'archet de la Folie :
O mes amis, prolongez d'heureux jours !

Combien de fois, auprès de la plus belle
Dans vos banquets j'ai présidé chez vous !
Là, de mon cœur jaillissait l'étincelle
Dont la gaîté vous électrisait tous.

De joyeux chants ma coupe était remplie;
Je la vidais, mais vous versiez toujours.
J'entends au loin l'archet de la Folie:
O mes amis, prolongez d'heureux jours!

Des jours charmans la perte est seule à craindre,
Fêtez-les bien, c'est un ordre des cieux.
Moi, je vieillis, et parfois laisse éteindre
Le grain d'encens dont je nourris mes dieux.
Quand la plus tendre était la plus jolie,
Des fers alors m'auraient paru bien lourds.
J'entends au loin l'archet de la Folie:
O mes amis, prolongez d'heureux jours!

Mais accourez, dès qu'une longue ivresse
Du calme enfin vous impose la loi.
Dernier rayon, qu'un reste d'allégresse
Brille en vos yeux et vienne jusqu'à moi.
Dans vos plaisirs ainsi je me replie;
Je suis vos pas, je chante vos amours.
J'entends au loin l'archet de la Folie:
O mes amis, prolongez d'heureux jours!

L'OMBRE D'ANACRÉON.

SAINTE-PÉLAGIE.

AIR : De la Sentinelle.

Un jeune Grec sourit à des tombeaux :
Victoire! il dit; l'écho redit : Victoire!
O demi-dieux! vous nos premiers flambeaux,
Trompez le Styx, revoyez votre gloire!
Soudain sous un ciel enchanté
Une ombre apparaît et s'écrie :
« Doux enfant de la liberté, (*bis.*)
« Le plaisir veut une patrie!
« Une patrie!

« O peuple grec, c'est moi dont les destins
« Furent si doux chez tes aïeux si braves;
« Quand ils chantaient l'amour dans leurs festins
« Anacréon en chassait les esclaves.
« Jamais la tendre volupté
« N'approcha d'une ame flétrie.
« Doux enfant de la liberté,
« Le plaisir veut une patrie!
« Une patrie!

« De l'aigle encor l'aile rase les cieux,
« Du rossignol les chants sont toujours tendres;

« Toi, peuple grec, tes arts, tes lois, tes dieux,
« Qu'en as-tu fait? qu'as-tu fait de nos cendres?
« Tes fêtes passent sans gaîté
« Sur une rive encor fleurie.
« Doux enfant de la liberté,
« Le plaisir veut une patrie!
« Une patrie!

« Déja vainqueur, chante et vole au danger;
« Brise tes fers : tu le peux, si tu l'oses.
« Sur nos débris, quoi! le vil étranger
« Dort enivré du parfum de tes roses.
« Quoi! payer avec la beauté
« Un tribut à la barbarie!
« Doux enfant de la liberté,
« Le plaisir veut une patrie!
« Une patrie!

« C'est trop rougir aux yeux du voyageur
« Qui d'Olympie évoque la mémoire.
« Frappe! et ces bords, au gré d'un ciel vengeur,
« Reverdiront d'abondance et de gloire.
« Des tyrans le sang détesté
« Réchauffe une terre appauvrie.
« Doux enfant de la liberté,
« Le plaisir veut une patrie!
« Une patrie!

« A tes voisins n'emprunte que du fer:
« Tout peuple esclave est allié perfide.

« Mars va t'armer des feux de Jupiter :
« Cher à Vénus, son étoile te guide [1] :
« Bacchus, dieu toujours indompté,
« Remplira ta coupe tarie.
« Doux enfant de la liberté,
« Le plaisir veut une patrie !
« Une patrie ! »

Il se rendort le sage de Téos.
La Grèce enfin suspend ses funérailles.
Thèbes, Corinthe, Athènes, Sparte, Argos,
Ivres d'espoir, exhumez vos murailles !
Vos vierges même ont répété
Ces mots d'une voix attendrie :
Doux enfant de la liberté, (*bis.*)
Le plaisir veut une patrie !
Une patrie !

[1] Suivant M. Pouqueville, les Grecs ont encore en vénération l'étoile de Vénus.

L'ÉPITAPHE DE MA MUSE.

SAINTE-PÉLAGIE.

AIR : De Ninon chez madame de Sévigné.

Venez tous, passans, venez lire
L'épitaphe que je me fais.
J'ai chanté l'amoureux délire,
Le vin, la France et ses hauts faits.
J'ai plaint les peuples qu'on abuse;
J'ai chansonné les gens du roi;
Béranger m'appelait sa muse. (*bis.*)
Pauvres pécheurs, priez pour moi! (*bis.*)
Priez pour moi, priez pour moi!

Grace à moi, qu'il rendit moins folle,
D'être gueux il se consolait,
Lui qui des muses de l'école
N'avait jamais sucé le lait.
Il grelottait dans sa coquille,
Quand d'un luth je lui fis l'octroi.
De fleurs j'ai garni sa mandille.
Pauvres pécheurs, priez pour moi!
Priez pour moi, priez pour moi!

Je l'ai rendu cher au courage,
Dont il adoucit le malheur.

En amour il fut mon ouvrage;
J'ai pipé pour cet oiseleur.
A lui plus d'un cœur vint se rendre,
Mais les oiseaux en feront foi:
J'ai fourni la glu pour les prendre.
Pauvres pécheurs, priez pour moi!
Priez pour moi, priez pour moi!

Un serpent... (Dieu! ce mot rappelle
M..... qui rampa vingt ans!)
Un serpent qui fait peau nouvelle
Dès que brille un nouveau printemps,
Fond sur nous, triomphe et nous livre
Aux fers dont on pare la loi.
Sans liberté je ne peux vivre.
Pauvres pécheurs, priez pour moi!
Priez pour moi, priez pour moi!

Malgré l'éloquence sublime
De Dupin, qui pour nous parla,
N'ayant pu mordre sur la lime,
Le hideux serpent l'avala.
Or, je trépasse; et mieux instruite,
Je vois l'enfer avec effroi:
Hier Satan s'est fait jésuite. (*bis.*)
Pauvres pécheurs, priez pour moi! (*bis.*)
Priez pour moi, priez pour moi!

LA SYLPHIDE.

AIR : Je ne sais plus ce que je veux.

La raison a son ignorance ;
Son flambeau n'est pas toujours clair.
Elle niait votre existence,
Sylphes charmans, peuples de l'air ;
Mais, écartant sa lourde égide,
Qui gênait mon œil curieux,
J'ai vu naguère une Sylphide.
Sylphes légers, soyez mes dieux.

Oui, vous naissez au sein des roses,
Fils de l'Aurore et des Zéphyrs ;
Vos brillantes métamorphoses
Sont le secret de nos plaisirs.
D'un souffle vous séchez nos larmes ;
Vous épurez l'azur des cieux :
J'en crois ma Sylphide et ses charmes.
Sylphes légers, soyez mes dieux.

J'ai deviné son origine,
Lorsqu'au bal, ou dans un banquet,
J'ai vu sa parure enfantine.

Plaire par ce qui lui manquait.
Ruban perdu, boucle défaite;
Elle était bien, la voilà mieux.
C'est de vos sœurs la plus parfaite.
Sylphes légers, soyez mes dieux.

Que de grace en elle font naître
Vos caprices toujours si doux!
C'est un enfant gâté, peut-être,
Mais un enfant gâté par vous.
J'ai vu, sous un air de paresse,
L'amour rêveur peint dans ses yeux.
Vous qui protégez la tendresse,
Sylphes légers, soyez mes dieux.

Mais son aimable enfantillage
Cache un esprit aussi brillant
Que tous les songes qu'au bel âge
Vous nous apportez en riant.
Du sein de vives étincelles,
Son vol m'élevait jusqu'aux cieux;
Vous dont elle empruntait les ailes,
Sylphes légers, soyez mes dieux.

Hélas! rapide météore,
Trop vite elle a fui loin de nous.
Doit-elle m'apparaître encore?
Quelque Sylphe est-il son époux?

Non, comme l'abeille elle est reine
D'un empire mystérieux ;
Vers son trône un de vous m'entraîne.
Sylphes légers, soyez mes dieux.

LES CONSEILS DE LISE.

CHANSON

ADRESSÉE A M. J. LAFFITTE, QUI M'AVAIT PROPOSÉ UN EMPLOI DANS SES BUREAUX POUR RÉPARER LA PERTE DE MA PLACE A L'UNIVERSITÉ, APRÈS MON EMPRISONNEMENT.

1822.

AIR : De la Treille de sincérité.

Lise à l'oreille
Me conseille;
Cet oracle me dit tout bas:
Chantez, monsieur, n'écrivez pas. (*bis.*)

Un doux emploi pourrait vous plaire,
Me dit Lise, mais songez bien,
Songez bien au poids du salaire,
Même chez un vrai citoyen. (*bis.*)
Rester pauvre vous est facile,
Quand l'Amour, afin de l'user,
Vient remonter ce luth fragile
Que Thémis a voulu briser.

Lise à l'oreille
Me conseille;
Cet oracle me dit tout bas:
Chantez, monsieur, n'écrivez pas.

Dans l'emploi qu'un ami vous offre,
Vous n'oseriez plus, vieil enfant,
Célébrer au bruit de son coffre
Les droits que sa vertu défend.
Vous croiriez voir à chaque rime
Les sots, doublement satisfaits,
De vos chansons lui faire un crime,
Vous en faire un de ses bienfaits.

Lise à l'oreille
Me conseille;
Cet oracle me dit tout bas:
Chantez, monsieur, n'écrivez pas.

Craignant alors la malveillance,
Vous ririez moins de ce baron,
Courtier de la Sainte-Alliance,
Qui des rois s'est fait le patron.
Dans les fonds de peur d'une crise,
Il veut que les Grecs soient déçus;
Pour avoir l'*endos* de Moïse,
On fait banqueroute à Jésus.

Lise à l'oreille
Me conseille;
Cet oracle me dit tout bas:
Chantez, monsieur, n'écrivez pas.

Votre muse en deviendrait folle,
Et croirait flatter en disant

Que sur la *droite* du Pactole
Intrigue et ruse vont puisant :
Tandis qu'une noble industrie
Puise à *gauche* et, de toute part,
Reverse à flots sur la patrie
Un or dont le pauvre a sa part.

Lise à l'oreille
Me conseille ;
Cet oracle me dit tout bas :
Chantez, monsieur, n'écrivez pas.

Ainsi mon oracle m'inspire,
Puis ajoute ce dernier point :
Des distances l'amour peut rire ;
L'amitié n'en supporte point. (*bis.*)
Riche de votre indépendance,
Chez Laffitte toujours fêté,
En trinquant avec l'opulence
Vous boirez à l'égalité.

Lise à l'oreille
Me conseille ;
Cet oracle me dit tout bas :
Chantez, monsieur, n'écrivez pas. (*bis.*)

LE PIGEON MESSAGER [1]

1822.

Air : De Taconnet.

L'aï brillait, et ma jeune maîtresse
Chantait les dieux dans la Grèce oubliés.
Nous comparions notre France à la Grèce,
Quand un pigeon vient s'abattre à nos pieds. (*bis.*)
Nœris découvre un billet sous son aile :
Il le portait vers des foyers chéris. (*bis.*)
Bois dans ma coupe, ô messager fidèle,
Et dors en paix sur le sein de Nœris. } *bis.*

Il est tombé, las d'un trop long voyage,
Rendons-lui vite et force et liberté.
D'un trafiquant remplit-il le message?
Va-t-il d'amour parler à la beauté?
Peut-être il porte au nid qui le rappelle
Les derniers vœux d'infortunés proscrits.
Bois dans ma coupe, ô messager fidèle,
Et dors en paix sur le sein de Nœris.

Mais du billet quelques mots me font croire

[1] Tout le monde connaît l'usage que quelques peuples font des pigeons pour porter les lettres pressées. On les emporte loin de leur séjour habituel, et ils traversent, pour y revenir, les plus grandes distances, avec une rapidité qui paraît incroyable.

Qu'il est en France à des Grecs apporté.
Il vient d'Athène; il doit parler de gloire;
Lisons-le donc par droit de parenté.
Athène est libre! amis, quelle nouvelle!
Que de lauriers tout à coup refleuris!
Bois dans ma coupe, ô messager fidèle,
Et dors en paix sur le sein de Nœris.

Athène est libre! ah! buvons à la Grèce:
Nœris, voici de nouveaux demi-dieux.
L'Europe en vain, tremblante de vieillesse,
Déshéritait ces aînés glorieux.
Ils sont vainqueurs; Athènes, toujours belle,
N'est plus vouée au culte des débris.
Bois dans ma coupe, ô messager fidèle,
Et dors en paix sur le sein de Nœris.

Athène est libre, ô muse des Pindares,
Reprends ton sceptre, et ta lyre, et ta voix.
Athène est libre en dépit des barbares;
Athène est libre en dépit de nos rois.
Que l'univers, toujours instruit par elle,
Retrouve encore Athènes dans Paris!
Bois dans ma coupe, ô messager fidèle,
Et dors en paix sur le sein de Nœris.

Beau voyageur au pays des Hellènes,
Repose-toi, puis vole à tes amours;
Vole, et, bientôt reporté dans Athènes,
Reviens braver et tyrans et vautours. (*bis.*)

A tant de rois dont le trône chancelle,
D'un peuple libre apporte encor les cris. (*bis.*)
Bois dans ma coupe, ô messager fidèle,
Et dors en paix sur le sein de Nœris. } *bis.*

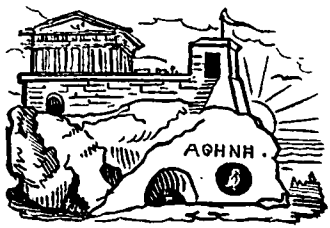

L'EAU BÉNITE.

COUPLETS

POUR LE MARIAGE A L'ÉGLISE DE DEUX ÉPOUX MARIÉS DEPUIS LONG-TEMPS SANS CÉRÉMONIE.

AIR : Faut d'la vertu, pas trop n'en faut.

Ces deux époux ont mis enfin
De l'eau bénite dans leur vin. } *bis.*

A l'autel ce couple s'engage;
Voilà de quoi nous récrier.
Après vingt ans de mariage,
Oser encor se marier!

Ces deux époux ont mis enfin
De l'eau bénite dans leur vin.

Grand Dieu, des torts que tu nous passes,
Le moindre aux yeux de ta bonté,
Est celui d'avoir dit les *graces*
Avant le *bénédicité.*

Ces deux époux ont mis enfin
De l'eau bénite dans leur vin.

Madame, de fleurs ennuyée...
Chut! taisons-nous; mais puisse un jour,

Du chapeau de la mariée
Sa fille aussi coiffer l'Amour!

Ces deux époux ont mis enfin
De l'eau bénite dans leur vin.

Pour que l'hymen fasse merveilles,
Versez d'un bordeaux réchauffant,
Reste du vin mis en bouteilles
Au baptême de votre enfant.

Ces deux époux ont mis enfin
De l'eau bénite dans leur vin.

Toujours heureux, quoiqu'on en glose,
Prouvez au diable, et prouvez bien,
Que parfois, prise à faible dose,
L'eau bénite ne gâte rien.

Ces deux époux ont mis enfin
De l'eau bénite dans leur vin. } *bis.*

L'AMITIÉ.

COUPLETS

CHANTÉS A MES AMIS, LE 8 DÉCEMBRE 1822,
JOUR ANNIVERSAIRE DE MA CONDAMNATION PAR LA COUR D'ASSISES.

AIR : Quand des ans la fleur printanière.

Sur des roses l'Amour sommeille;
Mais quand s'obscurcit l'horizon,
Célébrons l'Amitié qui veille
A la porte d'une prison.

Tyran aussi, l'Amour nous coûte
Des pleurs qu'elle sait arrêter.
Aux poids de nos fers il ajoute,
Elle nous aide à les porter.

Sur des roses l'Amour sommeille;
Mais quand s'obscurcit l'horizon,
Célébrons l'Amitié qui veille
A la porte d'une prison.

Dans l'une de nos cent bastilles,
Lorsque ma muse emménagea,
A peine on refermait les grilles
Que l'Amitié frappait déja.

Sur des roses l'Amour sommeille;
Mais quand s'obscurcit l'horizon,
Célébrons l'Amitié qui veille
A la porte d'une prison.

Heureux qui, libre de ses chaînes,
Bravant la haine et la pitié,
Joint au souvenir de ses peines
Celui des soins de l'amitié!

Sur des roses l'Amour sommeille;
Mais quand s'obscurcit l'horizon,
Célébrons l'Amitié qui veille
A la porte d'une prison.

Que fait la gloire à qui succombe?
Amis, renonçons à briller.
Donnons les marbres d'une tombe
Pour les plumes d'un oreiller.

Sur des roses l'Amour sommeille;
Mais quand s'obscurcit l'horizon,
Célébrons l'Amitié qui veille
A la porte d'une prison.

Sans bruit, ensemble, ô vous que j'aime,
Trompons les hivers meurtriers.
On peut braver le temps lui-même
Quand on a bravé les geôliers.

Sur des roses l'Amour sommeille ;
Mais quand s'obscurcit l'horizon,
Célébrons l'Amitié qui veille
A la porte d'une prison. (*bis.*)

LE CENSEUR.

1822.

AIR : De la Robe et des Bottes.

On me disait : Il est temps d'être sage;
Au Pinde aussi l'on change de drapeaux.
Tentez la gloire, et, dans un grand ouvrage,
Pour le théâtre abdiquez les pipeaux.
De mes refrains j'ai repoussé le livre;
Mais quand j'invoque et Thalie et sa sœur,
Leur voix me crie : Ah! que Dieu nous délivre,
Nous délivre au moins du censeur.

La liberté, nourrice du génie,
Voit les beaux arts pleurant sur son cercueil:
Qui va d'un joug subir l'ignominie,
A de son vers d'avance éteint l'orgueil.
Réponds, Corneille, oserais-tu revivre?
Et toi, Molière, admirable penseur?
Non, dites-vous; ou que Dieu vous délivre
Vous délivre au moins du censeur.

Tu veux encor ravir le feu céleste,
Jeune homme, épris des lauriers les plus beaux,
Quand la censure, à son rocher funeste,
De ton génie a promis les lambeaux!

D'affreux vautours, que leur pâture enivre,
Vont mutiler le noble ravisseur.
Fils de Japet, ah! que Dieu te délivre,
Te délivre au moins du censeur.

Avec Thalie, en satires féconde,
Peignons nos grands, leurs valets, leurs rimeurs,
Les vils ressorts qui font mouvoir le monde,
Et la cour même envenimant nos mœurs.
Délateur, tremble! en scène il faut me suivre.
Jeffrys [1] en vain t'a pris pour assesseur.
Quoi! tu souris!... ah! que Dieu nous délivre,
Nous délivre au moins du censeur.

De Louis onze évoquons les victimes.
Que, dévoré d'un sanguinaire ennui,
Ce roi bigot, pour se soûler de crimes,
Mette sa vierge entre le diable et lui [2].
Mais, tout sanglans, nos Tristans [3] vont poursuivre
Ce vœu formé contre un lâche oppresseur.
Morts, taisez-vous! ou que Dieu nous délivre,
Nous délivre au moins du censeur.

Je laisse donc Thalie et Melpomène
Pour la chanson, libre en dépit des rois.

[1] Juge anglais devenu fameux pendant la restauration des Stuarts, et dont le nom est un peu estropié ici par nécessité pour la mesure.

[2] Louis XI, au dire de quelques historiens, demandait pardon de ses crimes à la bonne Vierge de plomb qu'il portait à son chapeau.

[3] Tristan est le nom du grand prévôt de Louis XI : il était gentilhomme, et réunissait aux fonctions de juge celles d'exécuteur des hautes-œuvres.

Sans le régir, j'agrandis son domaine ;
D'autres un jour lui traceront des lois.
Qu'en république on puisse y toujours vivre :
C'est un état qui n'est pas sans douceur.
Pauvres Français, ah! que Dieu vous délivre,
Vous délivre au moins du censeur.

LE MAUVAIS VIN, ou LES CAR.

AIR : On dit partout que je suis bête.

Béni sois-tu, vin détestable!
Pour moi tu n'es point redoutable,
Bien qu'au maître de ce banquet
Des flatteurs vantent ton bouquet.
Arrose donc, fade piquette,
Les fleurs peintes sur mon assiette.
Vive le vin qui ne vaut rien!
Notre santé s'en trouve bien.

Car si tu m'invitais à boire,
Bientôt je perdrais la mémoire
Du docteur, qui me dit toujours:
« Pour vous c'est assez des amours.
« Chantez Bacchus ainsi qu'un prêtre
« Parle de Dieu sans le connaître. »
Vive le vin qui ne vaut rien!
Notre belle s'en trouve bien.

Car si tu portais à l'ivresse,
Certaine Espagnole en détresse,
Ce soir, pourrait bien, je le sens,
Mettre à sec ma bourse et mes sens;
Et Lisette, qui tient ma caisse,
Aurait à souffrir de la baisse.

Vive le vin qui ne vaut rien!
Notre raison s'en trouve bien.

Car si tu réchauffais ma veine,
Armé de vers forgés sans peine,
Tout en chantant je tomberais
Peut-être au milieu d'un congrès;
Puis j'irais, pour démagogie,
En prison terminer l'orgie.
Vive le vin qui ne vaut rien!
Notre gaîté s'en trouve bien.

Car en prison l'on ne rit guère.
Mais vin, à qui je fais la guerre,
Tu disparais, et sous mes yeux
Mousse un nectar digne des dieux.
Au risque d'une catastrophe,
Versez-m'en, je suis philosophe.
Versez! versez! je ne crains rien;
Du bon vin je me trouve bien.

LA CANTHARIDE ou LE PHILTRE.

AIR : des Comédiens.

Meurs, il le faut; meurs, ô toi qui recèles
Des dons puissans, à la volupté chers;
Rends à l'amour tous les feux que tes ailes
Ont à ce dieu dérobés dans les airs.

« Clara, » m'a dit cette femme si vieille,
Qui chaque jour pleure encor son printemps,
« Quoi! votre joue est déja moins vermeille!
« Vous languissez et n'avez que vingt ans!

« Un père altier, que seul l'intérêt touche,
« Vous a jetée au lit d'un vieil époux;
« L'espoir en vain sourit sur votre bouche;
« L'hymen l'effleure et s'endort près de vous.

« A votre abord naît la froide risée:
« L'Amour se dit : On m'a fait un larcin;
« Mais cette terre a des nuits sans rosée,
« Et d'aucun fruit ne parera son sein.

« Trompez l'Amour, croyez-en ma sagesse;
« Qu'un philtre heureux, par vos mains préparé,
« De votre époux rallumant la jeunesse,
« Donne à la vôtre un fils tant désiré. »

La vieille alors, baissant sa voix tremblante,
M'enseigne l'art de ce philtre charmant.
J'allais, sans elle, en ma fièvre brûlante,
Maudire époux, père, autel et serment.

Mais vers ce frêne accourant dès l'aurore,
Dans ses rameaux j'ai su glisser ma main.
La cantharide y reposait encore :
Heureuse aussi, je dormirai demain.

Meurs, il le faut; meurs, ô toi qui recèles
Des dons puissans à la volupté chers;
Rends à l'amour tous les feux que tes ailes
Ont à ce dieu dérobés dans les airs.

Mes jours, mes nuits, ma vie, étaient sans charmes;
Je répugnais à d'innocens plaisirs.
Tout bas, ma bouche insultant à mes larmes,
Osait donner un nom à mes désirs.

Mon cœur brûlait, hélas! il brûle encore.
Jamais breuvage aura-t-il cette ardeur
Qui dans mon sang circule, me dévore,
Et d'un long trouble accable ma pudeur!

Père cruel! il fallait de ta fille
Aux murs d'un cloître ensevelir les jours.
Là Dieu du moins nous crée une famille,
Là son amour éteint tous les amours.

Où donc est-il l'époux que ma jeunesse
Avait rêvé jeune, beau, caressant?
Entre ses bras ma pudique tendresse
Eût été seule un philtre assez puissant.

De mon hymen, oui, la froideur me tue.
D'un plaisir chaste allumons le flambeau;
Ah! cessons d'être une vaine statue,
Dont un mari décore son tombeau.

La tendre vieille a dit : « Soyez docile,
« Et dès demain renaîtront vos couleurs :
« Demain moi-même, au seuil de votre asile
« Je suspendrai deux couronnes de fleurs. »

Meurs, il le faut; meurs, ô toi qui recèles
Des dons puissans, à la volupté chers :
Rends à l'amour tous les feux que tes ailes
Ont à ce dieu dérobés dans les airs.

LE TOURNE-BROCHE.

AIR : Le bruit des roulettes gâte tout.

Du dîner j'aime fort la cloche,
Mais on la sonne en peu d'endroits;
Plus qu'elle aussi le tourne-broche
A nos hommages a des droits.
Combien d'ennemis il rapproche
Chez le prince et chez le bourgeois!
A son doux tic tac un jour les partis
Signeront la paix entre deux rôtis.

Qu'on reprenne sur la musique
Les querelles du temps passé,
Que par l'Amphion italique
Le grand Mozart soit terrassé;
Je ne tiens qu'au refrain bachique
Par le tourne-broche annoncé,
A son doux tic tac un jour les partis
Signeront la paix entre deux rôtis.

Lorsque la Fortune à sa roue
Attache mille ambitieux,
Les précipite dans la boue
Ou les élève jusqu'aux cieux,
C'est la broche, moi je l'avoue,
Dont la roue attire mes yeux.

A son doux tic tac un jour les partis
Signeront la paix entre deux rôtis.

Une montre, admirable ouvrage,
Des heures décrivant le cours,
Règle, sans en charmer l'usage,
Le cercle borné de nos jours,
Le tourne-broche a l'avantage
D'embellir des instans trop courts.
A son doux tic tac un jour les partis
Signeront la paix entre deux rôtis.

Ce meuble, suivant maint vieux conte,
A manqué seul à l'âge d'or;
C'est l'amitié qui, pour son compte,
Dut en inventer le ressort.
Vivent ceux que sa main remonte,
Mais gloire à celui du trésor!
A son doux tic tac un jour les partis
Signeront la paix entre deux rôtis.

Henry Monnier. Lith. de Bernard.

Le tailleur et la fée.

ROYAL ASIATIC LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE

LE TAILLEUR ET LA FÉE.

CHANSON

CHANTÉE A MES AMIS LE 19 AOUT, JOUR ANNIVERSAIRE DE MA NAISSANCE.

AIR : D'Agéline (de WILHEM).

Dans ce Paris plein d'or et de misère,
En l'an du Christ mil sept cent quatre-vingt,
Chez un tailleur, mon pauvre et vieux grand-père,
Moi nouveau né, sachez ce qui m'advint.
Rien ne prédit la gloire d'un Orphée
A mon berceau, qui n'était pas de fleurs;
Mais mon grand-père, accourant à mes pleurs,
Me trouve un jour dans les bras d'une fée.
Et cette fée, avec de gais refrains,
Calmait le cri de mes premiers chagrins. } *bis.*

Le bon vieillard lui dit, l'ame inquiète :
« A cet enfant quel destin est promis? »
Elle répond : « Vois-le, sous ma baguette,
« Garçon d'auberge, imprimeur et commis.
« Un coup de foudre ajoute à mes présages [1] :
« Ton fils atteint va périr consumé;
« Dieu le regarde, et l'oiseau ranimé
« Vole en chantant braver d'autres orages. »

[1] L'auteur fut frappé de la foudre dans sa jeunesse.

Et puis la fée, avec de gais refrains,
Calmait le cri de mes premiers chagrins.

« Tous les plaisirs, sylphes de la jeunesse,
« Éveilleront sa lyre au sein des nuits.
« Au toit du pauvre il répand l'allégresse;
« A l'opulence il sauve des ennuis.
« Mais quel spectacle attriste son langage?
« Tout s'engloutit, et gloire et liberté :
« Comme un pêcheur qui rentre épouvanté,
« Il vient au port raconter leur naufrage. »
Et puis la fée, avec de gais refrains,
Calmait le cri de mes premiers chagrins.

Le vieux tailleur s'écrie : « Eh quoi! ma fille
« Ne m'a donné qu'un faiseur de chansons!
« Mieux jour et nuit vaudrait tenir l'aiguille,
« Que, faible écho, mourir en de vains sons. »
« Va, dit la fée, à tort tu t'en alarmes;
« De grands talens ont de moins beaux succès.
« Ses chants légers seront chers aux Français,
« Et du proscrit adouciront les larmes. »
Et puis la fée, avec de gais refrains,
Calmait le cri de mes premiers chagrins.

Amis, hier, j'étais faible et morose,
L'aimable fée apparaît à mes yeux.
Ses doigts distraits effeuillent une rose;
Elle me dit : « Tu te vois déja vieux.

« Tel qu'aux déserts parfois brille un mirage [1],
« Aux cœurs vieillis s'offre un doux souvenir.
« Pour te fêter tes amis vont s'unir :
« Long-temps près d'eux revis dans un autre âge. »
Et puis la fée, avec ses gais refrains,
Comme autrefois dissipa mes chagrins. } *bis.*

[1] Les effets fantastiques du mirage trompent les yeux du voyageur jusque dans les sables du désert : il croit voir devant lui des forêts, des lacs, des ruisseaux, etc.

LES SCIENCES.

AIR :

Fatigué des clartés confuses
Qui m'ont égaré bien souvent,
J'allais bannir amours et muses;
J'allais vouloir être savant.
Mais quoi! pour une ame incertaine,
La science est d'un vain secours.
Gardons Lisette et La Fontaine;
Muses, restez; restez, Amours.

La nature était mon Armide;
Dans ses jardins j'errais surpris;
Mais un chimiste moins timide
Règne en vainqueur sur leurs débris.
Dans son fourneau rien qu'il ne jette;
Des gaz il poursuit le concours.
Ma fée y perdait sa baguette;
Muses, restez; restez, Amours.

J'ai regret aux contes de vieille,
Quand un docteur dit qu'à sa voix
Les morts lui viennent à l'oreille
De la vie expliquer les lois.
De la lampe il voit la matière
Les ressorts, le fond, les contours;

Je n'en veux voir que la lumière.
Muses, restez; restez, Amours.

Enfin aux calculs qu'on entasse
Si les cieux n'obéissaient pas:
Plus d'une erreur passe et repasse
Entre les branches d'un compas.
Un siècle a changé la physique;
Nos temps sont féconds en retours.
Je crains que le soleil n'abdique;
Muses, restez; restez, Amours.

Enivrons-nous de poésie,
Nos cœurs n'en aimeront que mieux;
Elle est un reste d'ambroisie,
Qu'aux mortels ont laissé les dieux.
Quel est sur moi le froid qui tombe?
C'est le froid du soir de mes jours.
Promettez un rêve à ma tombe;
Muses, restez; restez, Amours.

LA DÉESSE.

SUR UNE PERSONNE A QUI L'AUTEUR A VU REPRÉSENTER LA *LIBERTÉ* DANS UNE DES FÊTES DE LA RÉVOLUTION.

AIR : De la petite Gouvernante.

Est-ce bien vous, vous que je vis si belle,
Quand tout un peuple, entourant votre char,
Vous saluait du nom de l'immortelle
Dont votre main brandissait l'étendard?
De nos respects, de nos cris d'allégresse,
De votre gloire et de votre beauté,
Vous marchiez fière; oui, vous étiez déesse,
Déesse de la liberté.

Vous traversiez des ruines gothiques;
Nos défenseurs se pressaient sur vos pas:
Les fleurs pleuvaient, et des vierges pudiques
Mêlaient leurs chants à l'hymne des combats.
Moi, pauvre enfant, dans une coupe amère,
En orphelin par le sort allaité,
Je m'écriais : « Tenez-moi lieu de mère,
« Déesse de la liberté. »

De noms affreux cette époque est flétrie;
Mais, jeune alors, je n'ai rien pu juger:
En épelant le doux mot de *patrie*,
Je tressaillais d'horreur pour l'étranger.
Tout s'agitait, s'armait pour la défense;
Tout était fier, surtout la pauvreté.

Ah! rendez-moi les jours de mon enfance,
Déesse de la liberté.

Volcan éteint sous les cendres qu'il lance,
Après vingt ans, ce peuple se rendort ;
Et l'étranger, apportant sa balance,
Lui dit deux fois : « Gaulois, pesons ton or. »
Quand notre ivresse, au ciel rendant hommage,
Sur un autel élevait la beauté,
D'un rêve heureux vous n'étiez que l'image,
Déesse de la liberté.

Je vous revois, et le temps trop rapide
Ternit ces yeux où riaient les Amours ;
Je vous revois, et votre front qu'il ride
Semble à ma voix rougir de vos beaux jours ;
Rassurez-vous ; char, autels, fleurs, jeunesse,
Gloire, vertu, grandeur, espoir, fierté ;
Tout a péri ; vous n'êtes plus déesse,
Déesse de la liberté.

LE MALADE.

AVRIL 1823.

AIR : Muse des bois et des accords champêtres.

Un mal cuisant déchire ma poitrine,
Ma faible voix s'éteint dans les douleurs;
Et tout renaît, et déja l'aubépine
A vu l'abeille accourir à ses fleurs.
Dieu d'un sourire a béni la nature,
Dans leur splendeur les cieux vont éclater.
Reviens, ma voix, faible, mais douce et pure:
Il est encor de beaux jours à chanter.

Mon Esculape [1] a renversé mon verre,
Plus de gaîté! mon front se rembrunit;
Mais vient l'Amour et le mois qu'il préfère :
Déja l'oiseau butine pour son nid.
Des voluptés le torrent va s'épandre
Sur l'univers qui semblait végéter.
Reviens, ma voix, faible, mais toujours tendre:
Il est encor des plaisirs à chanter.

Pour mon pays que de chansons encore!
D'un lâche oubli vengeons les trois couleurs [2];

[1] Le célèbre docteur Dubois, à qui l'auteur de ces chansons ne peut témoigner trop de reconnaissance, et en qui les qualités du cœur égalent la science et l'étonnante habileté.

[2] A l'époque où cette chanson fut faite on avait banni du salon de

De nouveaux noms la France se décore ;
A l'aigle éteint nous redevons des pleurs.
Que de périls la tribune orageuse
Offre aux vertus qui l'osent affronter !
Reviens, ma voix, faible, mais courageuse,
Il est encor des gloires à chanter.

Puis j'entrevois la liberté bannie ;
Elle revient : despotes, à genoux !
Pour l'étouffer, en vain la tyrannie
Fait signe au Nord de déborder sur nous.
L'ours effrayé regagne sa tannière,
Loin du soleil qu'il voulait disputer.
Reviens, ma voix, faible, mais libre et fière,
Il est encore un triomphe à chanter.

Que dis-je, hélas ! oui, la terre s'éveille,
Belle et parée, au souffle du printemps,
Mais dans nos cœurs le courage sommeille ;
Chargé de fers, chacun se dit : J'attends !
La Grèce expire, et l'Europe est tremblante ;
Seuls, nos pleurs seuls osent se révolter.
Reviens, ma voix, faible, mais consolante,
Il est encor des martyrs à chanter.

peinture les tableaux où M. Horace Vernet a si bien représenté les beaux faits d'armes de la révolution. On a senti cette année (1825) le ridicule d'une pareille mesure.

LA COURONNE DE BLUETS.

A MADAME***.

AIR : J'ai vu partout dans mes voyages.

Du ciel j'arrive, et mon voyage
Nous épargne à tous bien des pleurs.
Beauté folâtre autant que sage,
Ne jouez plus avec des fleurs.
Sachez qu'hier, la panse ronde,
Et l'œil obscurci par Bacchus,
Jupin a cru dans notre monde
Voir une couronne de plus. } *bis.*

A la colère il s'abandonne:
« L'abus, dit-il, devient trop fort:
Encore un front que l'on couronne,
Quand le feseur de rois est mort!
Sur ce front lançons mon tonnerre;
Du faible enfin vengeons les droits.
Je veux voir un jour sur la terre
Les rois sujets, les sujets rois. »

Dans son conseil alors j'arrive,
(Où les rimeurs n'entrent-ils pas!)
En joue il vous met sans qui vive!
Mais je l'aborde chapeau bas:
« Jupin, de ton arrêt j'appelle;
Ta balance et tes poids sont faux:

Ta cour de justice éternelle
A-t-elle eu ses gardes des sceaux?

« Braque tes lunettes, vieux sire,
Sur le front couronné par nous;
De la candeur c'est le sourire,
De la bonté c'est l'œil si doux.
Lorsque les carreaux de son foudre
Chez nos sourds passent pour muets,
Jupin ne mettrait-il en poudre
Qu'une couronne de bluets? »

« Oh, oh! dit-il, qu'allais-je faire?
Ailleurs frappons, mon foudre est chaud. »
— « Frappe; mais sur notre hémisphère
Vise donc plus bas ou plus haut. »
Heureux d'avoir su vous défendre,
J'accours des célestes donjons;
Quant à Jupin, je viens d'apprendre
Qu'il a foudroyé deux pigeons. } *bis.*

L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS.

AIR : A soixante ans, etc.

De Damoclès l'épée est bien connue;
En songe, à table, il m'a semblé la voir.
Sous cette épée et menaçante et nue,
Denis l'ancien me forçait à m'asseoir. (*bis.*)
Je m'écriais : Que mon destin s'achève,
La coupe en main, au doux bruit des concerts. (*bis.*)
O vieux Denis, je me ris de ton glaive [1],
Je bois, je chante, et je siffle tes vers. (*bis.*)

Servez, disais-je à messieurs de la bouche :
Versez, versez! messieurs du gobelet.
Malheur d'autrui n'est point ce qui te touche,
Denis, sur moi fais donc vite un couplet.
Ton Apollon à nos larmes fait trêve :
Il nous égaie au sein d'affreux revers.
O vieux Denis, je me ris de ton glaive,
Je bois, je chante, et je siffle tes vers.

Puisqu'à rimer sans remords tu t'amuses,
De la patrie écoute un peu la voix :

[1] Denis l'ancien, tyran de Syracuse, était, comme on sait, un métromane déterminé : il envoyait aux Carrières ceux qui ne trouvaient pas ses vers bons. Nous avons eu aussi en France des rois qui se mêlaient d'écrire et de faire des vers. Quant à l'histoire du festin de Damoclès, elle est trop connue pour qu'il soit besoin de la rapporter ici.

Elle est, crois-moi, la première des muses,
Mais rarement elle inspire les rois.
Du frêle arbuste où bout sa noble sève
La moindre fleur parfume au loin les airs.
O vieux Denis, je me ris de ton glaive,
Je bois, je chante, et je siffle tes vers.

Tu crois du Pinde avoir conquis la gloire,
Quand ses lauriers, de ta foudre encor chauds,
Vont, à prix d'or, te cacher à l'histoire,
Ou balayer la fange des cachots.
Mais, à ton nom, Clio, qui se soulève,
Sur ton cercueil viendra peser nos fers.
O vieux Denis, je me ris de ton glaive,
Je bois, je chante, et je siffle tes vers.

Que du mépris la haine au moins me sauve,
Dit ce bon roi, qui rompt un fil léger;
Le fer pesant tombe sur mon front chauve,
J'entends ces mots : Denis sait se venger. (*bis.*)
Me voilà mort, et, poursuivant mon rêve,
La coupe en main, je répète aux enfers : (*bis.*)
O vieux Denis, je me ris de ton glaive,
Je bois, je chante, et je siffle tes vers. (*bis.*)

LA MAISON DE SANTÉ.

A MADAME G....., POUR LA SAINT-JEAN, JOUR DE SA FÊTE.

AIR : Du ménage du Garçon.

Naguère en un royal hospice,
J'allai subir les soins de l'art,
Esculape me fut propice,
Je bénis cet heureux hasard. (*bis.*)
Mais l'Amitié, toujours craintive,
Me dit : « Point de sécurité!
Un *quiproquo* bien vite arrive.
Change de maison de santé. » (*bis.*)

A R..... elle me transporte,
Je me sens mieux en avançant.
La Bienfaisance est sur la porte,
Le Malheur salue en passant.
Là, Jeannette est supérieure;
Et le ciel fit de sa bonté
La lampe qui brûle à toute heure
Dans cette maison de santé.

Molière a terminé sa vie
Entre deux sœurs de charité:
Or, quand Jeanne fait œuvre pie,
C'est un rendu pour un prêté.

De Thalie elle fut tourière
Avec talent, grace et beauté,
Et la suivante de Molière
Fonde une maison de santé.

L'amitié seule y donne place:
Moi, j'en ai fait mon Hôtel-Dieu.
Infirmiers, remplissez ma tasse,
C'est aujourd'hui le saint du lieu. (*bis.*)
Quand il s'agit de fêter Jeanne,
Mon seul régime est la gaîté.
Je veux m'enivrer de tisane
Dans cette maison de santé. (*bis.*)

LA BONNE MAMAN.

COUPLETS

A UNE DAME DE TRENTE ANS, QUE L'AUTEUR APPELAIT SA GRAND'MÈRE.

AIR : J'étais bon chasseur autrefois.

Au dire du proverbe ancien,
L'amitié ne remonte guère.
Bon petit-fils, je n'en crois rien,
Quand je pense à vous, ma grand'mère:
Ces titres, quelquefois si doux,
Vous paraîtraient-ils insipides?
Bonne maman, consolez-vous;
Vous n'avez point encor de rides.

L'âge a-t-il éteint vos désirs?
Blâmez-vous les tendres chimères?
Censurer les plus doux plaisirs
Est le plaisir de nos grand'mères.
Les ans font-ils neiger sur nous,
A nos yeux tout se décolore.
Bonne maman, consolez-vous;
Vous ne blanchissez point encore.

L'Amour a peur des grand'mamans,
Mais, à prix d'or, combien de vieilles
Ont à leurs gages des amans
Dont les missives font merveilles!

On sait, pour lire un billet doux,
Quel moyen prennent ces coquettes.
Bonne maman, consolez-vous;
Vous lisez encor sans lunettes.

Quoi! sans rides, sans cheveux blancs,
Et sans lunettes à votre âge!
Voyons si vos genoux tremblans
Des ans n'attestent pas l'outrage.
Oui, je vois trembler vos genoux,
Que l'Amour tendrement caresse.
Bonne maman, consolez-vous;
Prenez un bâton de vieillesse.

LE VIOLON BRISÉ.

AIR : Je regardais Madelinette.

Viens, mon chien, viens, ma pauvre bête;
Mange malgré mon désespoir.
Il me reste un gâteau de fête,
Demain nous aurons du pain noir. (*bis.*)

Les étrangers, vainqueurs par ruse,
M'ont dit hier dans ce vallon :
Fais-nous danser! moi je refuse;
L'un d'eux brise mon violon.

C'était l'orchestre du village.
Plus de fêtes! plus d'heureux jours!
Qui fera danser sous l'ombrage?
Qui réveillera les Amours? (*bis.*)

Sa corde vive, pressée,
Dès l'aurore d'un air bien doux,
Annonçait à la fiancée
Le cortége du jeune époux.

Aux curés qui l'osaient entendre,
Nos danses causaient moins d'effroi;
La gaîté qu'il savait répandre
Eût déridé le front d'un roi. (*bis.*)

Henry Monnier.

Imp. rue N.D. des Victoires 16

Le Violon brisé.

ROYAL ASIATIC LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH

S'il préluda, dans notre gloire,
Aux chants qu'elle nous inspirait,
Sur lui, jamais pouvais-je croire
Que l'étranger se vengerait?

Viens, mon chien, viens, ma pauvre bête;
Mange malgré mon désespoir.
Il me reste un gâteau de fête,
Demain nous aurons du pain noir. (*bis.*)

Combien sous l'orme ou dans la grange
Le dimanche va sembler long!
Dieu bénira-t-il la vendange
Qu'on ouvrira sans violon?

Il délassait des longs ouvrages,
Du pauvre étourdissait les maux;
Des grands, des impôts, des orages,
Lui seul consolait nos hameaux. (*bis.*)

Les haines, il les faisait taire:
Les pleurs amers, il les séchait.
Jamais sceptre n'a fait sur terre
Autant de bien que mon archet.

Mais [illegible] qu'il faut qu'on chasse
M'a rendu le courage aisé.
[illegible] mains un mousquet remplace
[illegible] brisé. (*bis.*)

Tant d'amis dont je me sépare
Diront un jour, si je péris :
Il n'a point voulu qu'un barbare
Dansât gaîment sur nos débris.

Viens, mon chien, viens, ma pauvre bête ;
Mange malgré mon désespoir.
Il me reste un gâteau de fête,
Demain nous aurons du pain noir. (*bis.*)

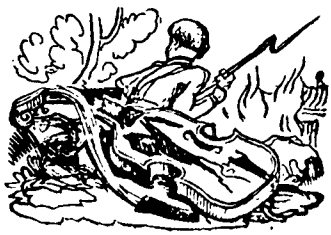

LE CONTRAT DE MARIAGE.

IMITÉ D'UN ANCIEN FABLIAU.

AIR : Daignez m'épargner le reste.

« Sire, de grace, écoutez-moi!
(Le prince courait chez sa dame)
« Sire, vous êtes un grand roi;
« Daignez me venger de ma femme. »
Le roi dit : « Qu'on tienne éloigné
« Ce fou qui m'arrête au passage. »
— « Ah! Sire, vous avez signé
« Mon contrat de mariage. »

Ces mots font sourire le roi :
« Gardes, je défends qu'on l'assomme.
« Vilain, dit-il, explique-toi. »
— « Sire, j'ai fait le gentilhomme.
« J'acquis d'un argent bien gagné
« Château, blason, titre, équipage;
« Et, sire, vous avez signé
« Mon contrat de mariage.

« J'ai pris femme noble, aux doux yeux,
« Aux mains blanches, au cou de cygne:
« Son père a dit : Par mes aïeux!
« Mon gendre, il faut que le roi signe.
« Votre nom fut accompagné

« D'un pâté de mauvais présage,
« Sire, quand vous avez signé
« Mon contrat de mariage.

« J'étais en habit de gala,
« Sire, et pour abréger l'histoire,
« Rappelez-vous que ce jour-là
« Un beau page tint l'écritoire.
« Ma femme ici l'avait lorgné.
« Hier je l'ai surpris... Quel outrage
« Pour vous, dont la plume a signé
« Mon contrat de mariage! »

Le roi dit : « Je n'ai qualité
« Que pour guérir les écrouelles.
« Un diable, cornard effronté,
« Vilains, ici guette vos belles.
« Sur les rois même il a régné,
« Et met un sceau de vasselage
« A tous les gens dont j'ai signé
« Le contrat de mariage. »

Le livre où j'ai puisé ceci
Ajoute que l'époux morose
Faillit mourir de noir souci,
Et que d'un dicton il fut cause.
Dès qu'un mari peu résigné
Prêtait à rire au voisinage,
Le roi, disait-on, a signé
Son contrat de mariage.

LE CHANT DU COSAQUE.

AIR : Dis-moi, soldat, dis-moi, t'en souviens-tu?

Viens, mon coursier, noble ami du Cosaque,
Vole au signal des trompettes du Nord.
Prompt au pillage, intrépide à l'attaque,
Prête, sous moi, des ailes à la mort.
L'or n'enrichit ni ton frein, ni ta selle:
Mais attends tout du prix de mes exploits.
Hennis d'orgueil, ô mon coursier fidèle,
Et foule aux pieds les peuples et les rois. } *bis.*

La paix, qui fuit, m'abandonne tes guides,
La vieille Europe a perdu ses remparts.
Viens de trésors combler mes mains avides;
Viens reposer dans l'asile des arts.
Retourne boire à la Seine rebelle,
Où, tout sanglant, tu t'es lavé deux fois.
Hennis d'orgueil, ô mon coursier fidèle,
Et foule aux pieds les peuples et les rois.

Comme en un fort, princes, nobles et prêtres [1],
Tous assiégés par des sujets souffrans,
Nous ont crié : Venez! soyez nos maîtres;
Nous serons serfs pour demeurer tyrans.
J'ai pris ma lance, et tous vont devant elle
Humilier et le sceptre et la croix.

[1] On doit se rappeler les notes secrètes.

Hennis d'orgueil, ô mon coursier fidèle,
Et foule aux pieds les peuples et les rois.

J'ai d'un géant vu le fantôme immense
Sur nos bivouacs fixer un œil ardent.
Il s'écriait : Mon règne recommence!
Et de sa hache il montrait l'Occident.
Du roi des Huns c'était l'ombre immortelle ;
Fils d'Attila j'obéis à sa voix.
Hennis d'orgueil, ô mon coursier fidèle,
Et foule aux pieds les peuples et les rois.

Tout cet éclat dont l'Europe est si fière,
Tout ce savoir qui ne la défend pas,
S'engloutira dans les flots de poussière jusque
Qu'autour de moi vont soulever tes pas.
Efface, efface, en ta course nouvelle,
Temples, palais, mœurs, souvenirs et lois.
Hennis d'orgueil, ô mon coursier fidèle, } *bis.*
Et foule aux pieds les peuples et les rois. }

LES HIRONDELLES.

AIR : De la romance de Joseph.

Captif au rivage du Maure,
Un guerrier, courbé sous ses fers,
Disait : Je vous revois encore,
Oiseaux ennemis des hivers.
Hirondelles, que l'espérance
Suit jusqu'en ces brûlans climats,
Sans doute vous quittez la France :
De mon pays ne me parlez-vous pas?

Depuis trois ans, je vous conjure
De m'apporter un souvenir
Du vallon où ma vie obscure
Se berçait d'un doux avenir.
Au détour d'une eau qui chemine
A flots purs, sous de frais lilas,
Vous avez vu notre chaumine :
De ce vallon ne me parlez-vous pas?

L'une de vous peut-être est née
Au toit où j'ai reçu le jour;
Là, d'une mère infortunée
Vous avez dû plaindre l'amour.
Mourante, elle croit à toute heure
Entendre le bruit de mes pas;

Elle écoute, et puis elle pleure.
De son amour ne me parlez-vous pas?

Ma sœur est-elle mariée?
Avez-vous vu de nos garçons
La foule, aux noces conviée,
La célébrer dans leurs chansons?
Et ces compagnons du jeune âge
Qui m'ont suivi dans les combats,
Ont-ils revu tous le village?
De tant d'amis ne me parlez-vous pas?

Sur leurs corps l'étranger peut-être
Du vallon reprend le chemin;
Sous mon chaume il commande en maître;
De ma sœur il trouble l'hymen.
Pour moi plus de mère qui prie,
Et partout des fers ici-bas.
Hirondelles de ma patrie,
De ses malheurs ne me parlez-vous pas?

LES FILLES.

COUPLETS

A UN AMI QUE SA FEMME VENAIT DE RENDRE PÈRE D'UNE QUATRIÈME FILLE.

AIR : Verdrillon, verdrillette, verdrille.

Quand des filles naissent chez vous,
Pour le plaisir de ce monde,
Dites-moi, messieurs les époux,
Pourquoi chacun de vous gronde?
Aux filles, morbleu, nous tenons;
Faites-en, faites-en de gentilles;
Qu'elles soient anges ou démons,
Faites des filles;
Nous les aimons.

Maris, toujours trop occupés,
Que, près des gens qui vous aident,
Aux femmes qui vous ont trompés
Un jour vos filles succèdent.
Aux filles, morbleu, nous tenons;
Faites-en, faites-en de gentilles;
Qu'elles soient anges ou démons,
Faites des filles;
Nous les aimons.

Pour les pères, pour les amans,
Fille d'humeur folle ou sage

Ajoute aux charmes des beaux ans,
Ote à l'ennui du vieil âge.
A leur cœur aussi nous tenons;
Faites-en, faites-en de gentilles;
Qu'elles soient anges ou démons,
Faites des filles;
Nous les aimons.

Pour Batyle aux fraîches couleurs,
Quand Anacréon détonne,
Les Graces arrachent les fleurs
Dont cet enfant le couronne.
Aux filles nous nous en tenons;
Faites-en, faites-en de gentilles;
Qu'elles soient anges ou démons,
Faites des filles;
Nous les aimons.

Mais pour quatre filles buvons
A toi, mari, qui nous aimes.
Pour nos fils nous te le devons;
Que n'est-ce, hélas! pour nous-mêmes!
A vos filles, oui, nous tenons;
Faites-en, faites-en de gentilles;
Qu'elles soient anges ou démons,
Faites des filles;
Nous les aimons.

LE CACHET, ou LETTRE A SOPHIE.

Air : De la bonne Vieille, de B. Wilhem.

Il vient de toi, ce cachet où le lierre
Serpente en or, symbole ingénieux;
Cachet où l'art a gravé sur la pierre
Un jeune Amour au doigt mystérieux:
Il est sacré; mais en vain, ma Sophie,
A ton amant il offre son secours;
De son pouvoir ma plume se défie.
Plus de secret, même pour les amours!

Pourquoi, dis-tu, si loin de ton amie,
Quand une lettre adoucit ses regrets,
Pourquoi penser qu'une main ennemie
Brise le dieu qui scelle nos secrets?
Je ne crains point qu'un jaloux en délire,
Jamais, Sophie, à ce crime ait recours.
Ce que je crains, je tremble de l'écrire.
Plus de secret, même pour les amours!

Il est, Sophie, un monstre à l'œil perfide,
Qui de Venise ensanglanta les lois;
Il tend la main au salaire homicide,
Souffle la peur dans l'oreille des rois;
Il veut tout voir, tout entendre, tout lire;
Cherche le mal et l'invente toujours;

D'un sceau fragile il amollit la cire.
Plus de secret, même pour les amours!

Ces mots tracés pour toi seule, ô Sophie,
Son œil affreux avant toi les lira.
Ce qu'au papier ma tendresse confie
Ira grossir un complot qu'il vendra.
Ou bien, dit-il, de ce couple qui s'aime,
Livrons la vie aux sarcasmes des cours,
Et déridons l'ennui du diadème.
Plus de secret, même pour les amours!

Saisi d'effroi je repousse la plume
Qui de l'absence eût charmé la douleur.
Pour le cachet la cire en vain s'allume,
On le rompra; j'aurai fait ton malheur.
Par le grand roi, qui trahit La Vallière,
Ce lâche abus fut transmis à nos jours:
Cœurs amoureux, maudissez sa poussière.
Plus de secret, même pour les amours!

LA JEUNE MUSE.

RÉPONSE

A DES COUPLETS QUI M'ONT ÉTÉ ADRESSÉS PAR MADEMOISELLE ***, AGÉE DE DOUZE ANS.

AIR : Où s'en vont ces gais bergers !

Pour les vers, quoi! vous quittez
Les plaisirs de votre âge!
Ma muse, que vous flattez,
Aux Amours rend hommage.
Ce sont aussi des enfans
A la voix séduisante;
Mais, hélas! vous n'avez que douze ans,
Et moi j'en ai quarante!

Pourquoi parler de lauriers?
De pleurs on les arrose.
Ce n'est point aux chansonniers
Que la gloire en impose.
La fleur, orgueil du printemps,
Est le prix qui nous tente.
Mais, hélas! vous n'avez que douze ans,
Et moi j'en ai quarante!

Jeune oiseau, prenez l'essor,
Égayez le bocage.

Par des chants plus doux encor
Brillez dans un autre âge.
De les inspirer je sens
Combien l'espoir m'enchante.
Mais, hélas! vous n'avez que douze ans,
Et moi j'en ai quarante!

De me couronner de fleurs,
Oui, vous perdrez l'envie;
Sous des dehors plus flatteurs
Vous verrez le génie.
Puissiez-vous, pour mon encens,
Être alors indulgente!
Mais à peine vous aurez vingt ans
Que j'en aurai cinquante.

LA FUITE DE L'AMOUR.

AIR :

Je vois déja se déployer tes ailes,
Amour, adieu! mon bel âge est passé.
D'un air moqueur les Graces infidèles
Montrent du doigt mon réduit délaissé.
S'il fut des jours où j'ai maudit tes armes,
Savais-je, hélas! que tu m'en punirais?
Ah! plus, Amour, tu nous causes de larmes,
Plus, quand tu fuis, tu laisses de regrets.

Je reposais du sommeil de l'enfance,
Lorsqu'à ta voix mes yeux se sont ouverts;
Dans la beauté j'adorai ta puissance
Et vins m'offrir de moi-même à tes fers.
Si jeune encor j'ignorais tes alarmes,
Tes sombres feux, le poison de tes traits.
Ah! plus, Amour, tu nous causes de larmes,
Plus, quand tu fuis, tu laisses de regrets.

Glacé par l'âge, il se peut que j'oublie
Tous les baisers que Rose me donna,
Mais non les pleurs versés pour Eulalie,
Non les soupirs perdus près de Nina.
Pour bien aimer l'une avait trop de charmes;
Mes vœux pour l'autre ont dû rester secrets.

Ah! plus, Amour, tu nous causes de larmes,
Plus, quand tu fuis, tu laisses de regrets.

Fuis donc, Amour, ma couche solitaire,
Fuis! car déja tu souris de pitié.
De mes ennuis pénétrant le mystère,
Les bras tendus, vers moi vient l'Amitié.
Pour l'éloigner fais luire encor tes armes:
Ses soins sont doux, mais j'en abuserais;
Car plus, Amour, tu nous causes de larmes,
Plus, quand tu fuis, tu laisses de regrets.

L'ANNIVERSAIRE.

AIR : Du partage de la richesse.

Depuis un an vous êtes née,
Héloïse, le savez-vous?
C'est là votre plus belle année,
Mais l'avenir vous sera doux.
Voici des fleurs que l'on vous donne;
Parez-vous-en, et, s'il vous plaît,
Charmante avec cette couronne,
N'allez point en faire un hochet.

Un enfant qui ne vieillit guère,
Sachant qui vous donna le jour,
Devine que vous saurez plaire;
Vous le connaîtrez, c'est l'Amour.
Redoutez-le pour mille causes,
Bien qu'il vous soit frère de lait,
Car de votre chapeau de roses
Il voudra se faire un hochet.

L'Espérance aux ailes brillantes
Sur vous se plaît à voltiger:,
De combien de formes riantes
Vous dote son prisme léger!

A ses doux songes asservie,
Vous serez heureuse en effet,
Si pour chaque âge de la vie
Elle vous réserve un hochet.

Henry Monnier. Lith. de Bernard.

Le vieux Sergent.

LE VIEUX SERGENT.

1815.

AIR : Dis-moi, soldat, dis-moi, t'en souviens-tu ?

Près du rouet de sa fille chérie
Le vieux sergent se distrait de ses maux,
Et, d'une main que la balle a meurtrie,
Berce en riant deux petits-fils jumeaux.
Assis tranquille au seuil du toit champêtre,
Son seul refuge après tant de combats,
Il dit parfois : « Ce n'est pas tout de naître ;
« Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas ! »

Mais qu'entend-il? le tambour qui résonne :
Il voit au loin passer un bataillon.
Le sang remonte à son front qui grisonne ;
Le vieux coursier a senti l'aiguillon.
Hélas! soudain, tristement il s'écrie :
« C'est un drapeau que je ne connais pas [1].
« Ah! si jamais vous vengez la patrie,
« Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas!

« Qui nous rendra, dit cet homme héroïque,
« Aux bords du Rhin, à Jemmape, à Fleurus,

[1] La France était alors couverte de drapeaux étrangers.

« Ces paysans, fils de la république,
« Sur la frontière, à sa voix accourus?
« Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
« Tous à la gloire allaient du même pas.
« Le Rhin lui seul peut retremper nos armes.
« Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas!

« De quel éclat brillaient dans la bataille
« Ces habits bleus par la victoire usés!
« La liberté mêlait à la mitraille
« Des fers rompus et des sceptres brisés.
« Les nations, reines par nos conquêtes,
« Ceignaient de fleurs le front de nos soldats.
« Heureux celui qui mourut dans ces fêtes!
« Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas!

« Tant de vertu trop tôt fut obscurcie.
« Pour s'anoblir nos chefs sortent des rangs;
« Par la cartouche encor toute noircie,
« Leur bouche est prête à flatter les tyrans.
« La Liberté déserte avec ses armes;
« D'un trône à l'autre ils vont offrir leurs bras;
« A notre gloire on mesure nos larmes.
« Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas! »

Sa fille alors, interrompant sa plainte,
Tout en filant, lui chante à demi-voix
Ces airs proscrits qui, les frappant de crainte,
Ont en sursaut réveillé tous les rois.

« Peuple, à ton tour, que ces chants te réveillent :
« Il en est temps ! » dit-il aussi tout bas.
Puis il répète à ses fils qui sommeillent :
« Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas ! »

LE PRISONNIER.

AIR : De la Balançoire, d'AMÉDÉE DE BEAUPLAN.

Reine des flots, sur ta barque rapide,
Vogue en chantant, au bruit des longs échos.
Les vents sont doux, l'onde est calme et limpide:
Le ciel sourit, vogue, reine des flots.

Ainsi chante, à travers les grilles,
Un captif qui voit chaque jour
Voguer la plus belle des filles,
Sur les flots qui baignent la tour.

Reine des flots, sur ta barque rapide,
Vogue en chantant, au bruit des longs échos.
Les vents sont doux, l'onde est calme et limpide:
Le ciel sourit, vogue, reine des flots.

Moi, captif à la fleur de l'âge,
Dans ce vieux fort inhabité,
J'attends chaque jour ton passage,
Comme j'attends la liberté.

Reine des flots, sur ta barque rapide,
Vogue en chantant, au bruit des longs échos.
Les vents sont doux, l'onde est calme et limpide;
Le ciel sourit, vogue, reine des flots.

L'eau te réfléchit grande et belle,
Ton sein forme un heureux contour.
A qui ta voile obéit-elle?
Est-ce à Zéphyr? est-ce à l'Amour?

Reine des flots, sur ta barque rapide,
Vogue en chantant, au bruit des longs échos.
Les vents sont doux, l'onde est calme et limpide;
Le ciel sourit, vogue, reine des flots.

De quel espoir mon cœur s'enivre!
Tu veux m'arracher de ce fort.
Libre par toi, je vais te suivre;
Le bonheur est sur l'autre bord.

Reine des flots, sur ta barque rapide,
Vogue en chantant, au bruit des longs échos.
Les vents sont doux, l'onde est calme et limpide;
Le ciel sourit, vogue, reine des flots.

Tu t'arrêtes, et ma souffrance
Semble mouiller tes yeux de pleurs.
Hélas! semblable à l'espérance,
Tu passes, tu fuis, et je meurs.

Reine des flots, sur ta barque rapide,
Vogue en chantant, au bruit des longs échos.
Les vents sont doux, l'onde est calme et limpide;
Le ciel sourit, vogue, reine des flots.

L'illusion m'est donc ravie!
Mais non : vers moi tu tends la main.
Astre de qui dépend ma vie,
Pour moi tu brillera demain.

Reine des flots, sur ta barque rapide,
Vogue en chantant, au bruit des longs échos.
Les vents sont doux, l'onde est calme et limpide;
Le ciel sourit, vogue, reine des flots.

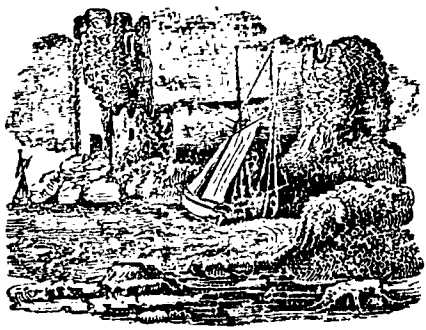

L'ANGE EXILÉ.

A CORINNE DE L***.

AIR : A soixante ans il ne faut pas remettre.

Je veux, pour vous, prendre un ton moins frivole:
Corinne, il fut des anges révoltés.
Dieu sur leur front fait tomber sa parole,
Et dans l'abyme ils sont précipités. (*bis.*)
Doux, mais fragile, un seul, dans leur ruine,
Contre ses maux garde un puissant secours: (*bis.*)
Il reste armé de sa lyre divine.
Ange aux yeux bleus, protégez-moi toujours. } *bis.*

L'enfer mugit d'un effroyable rire,
Quand, dégoûté de l'orgueil des méchans,
L'ange, qui pleure en accordant sa lyre,
Fait éclater ses remords et ses chants.
Dieu d'un regard l'arrache au gouffre immonde,
Mais ici-bas veut qu'il charme nos jours.
La poésie enivrera le monde.
Ange aux yeux bleus, protégez-moi toujours.

Vers nous il vole en secouant ses ailes,
Comme l'oiseau que l'orage a mouillé.
Soudain la terre entend des voix nouvelles,
Maint peuple errant s'arrête émerveillé.
Tout culte alors n'étant que l'harmonie,
Aux cieux jamais Dieu ne dit : Soyez sourds

L'autel s'épure aux parfums du génie.
Ange aux yeux bleus, protégez-moi toujours.

En vain l'enfer, des clameurs de l'envie,
Poursuit cet ange échappé de ses rangs;
De l'homme inculte il adoucit la vie,
Et sous le dais montre au doigt les tyrans.
Tandis qu'à tout sa voix prêtant des charmes
Court jusqu'au pôle éveiller les amours,
Dieu compte au ciel ce qu'il sèche de larmes.
Ange aux yeux bleus, protégez-moi toujours.

Qui peut me dire où luit son auréole?
De son exil Dieu l'a-t-il rappelé?
Mais vous chantez, mais votre voix console;
Corinne, en vous l'ange s'est dévoilé. (*bis.*)
Votre printemps veut des fleurs éternelles,
Votre beauté de célestes atours; (*bis.*)
Pour un long vol vous déployez vos ailes; } *bis.*
Ange aux yeux bleus, protégez-moi toujours. }

LA VERTU DE LISETTE.

AIR : Je loge au quatrième étage.

Quoi! de la vertu de Lisette
Vous plaisantez, dames de cour!
Eh bien! d'accord : elle est grisette;
C'est de la noblesse en amour. (*bis.*)
Le barreau, l'église et les armes,
De ses yeux noirs font très grand cas.
Lise ne dit rien de vos charmes;
De sa vertu ne parlons pas. } *bis.*

D'avoir fait de riches conquêtes
L'osez-vous bien railler encor,
Quand le peuple hébreu dans ses fêtes
Vous voit adorer son veau d'or?
L'empire a, pour plus d'un service,
Long-temps soudoyé vos appas.
Lise est mal avec la police;
De sa vertu ne parlons pas.

Point de cendre si bien éteinte
Qu'elle n'y retrouve du feu;
Un marquis dont la vie est sainte
Veut à la cour la mettre en jeu.
Par elle, illustrant son mérite,
Sur les ducs il aura le pas.

Lisette sera favorite;
De sa vertu ne parlons pas.

Çà, mesdames les dénigrantes,
Si cet honneur vient la trouver,
Vous vous direz de ses parentes,
Vous ferez cercle à son lever.
Mais dût son triomphe et ses suites
De joie enfler tous les rabats,
Se confessât-elle aux jésuites,
De sa vertu ne parlons pas.

Croyez-moi, beautés monarchiques,
Le mot *vertu*, dans vos caquets,
Ressemble aux grands noms historiques
Que devant vous crie un laquais. (*bis.*)
Les échasses dë l'étiquette
Guindent bien haut des cœurs bien bas;
De la cour Dieu garde Lisette! } *bis.*
De sa vertu ne parlons pas. }

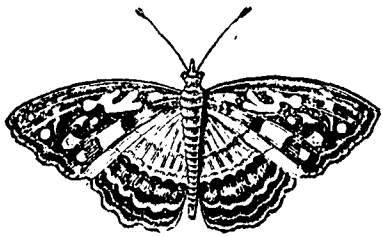

LE VOYAGEUR.

AIR : Plus on est de fous, plus on rit (*sans la reprise finale.*)

LE VIEILLARD.

Voyageur, dont l'âge intéresse,
Quel chagrin flétrit tes beaux jours?

LE VOYAGEUR.

Bon vieillard, plaignez ma jeunesse,
En butte aux orages des cours.

LE VIEILLARD.

Le sort est injuste sans doute,
Mais n'est pas toujours rigoureux.
Dieu qui m'a placé sur ta route,
Dieu t'offre un ami (*bis*); sois heureux.

LE VOYAGEUR.

Mes maux sont de tristes exemples
Du pouvoir des dieux d'ici-bas.
Bientôt le crime aura des temples:
Des palais il doit être las.

LE VIEILLARD.

Prends mon bras, car un long voyage
Endolorit tes pieds poudreux.
Comme toi j'errais à ton âge.
Dieu t'offre un ami (*bis*); sois heureux.

LE VOYAGEUR.

Quand j'invoquai dans la tempête
Ce Dieu, qu'on dit si consolant,
Les poignards levés sur ma tête
Portaient gravé son nom sanglant.

LE VIEILLARD.

Te voici dans mon ermitage;
Versons-nous d'un vin généreux.
Hélas! mon fils aurait ton âge.
Dieu t'offre un ami (*bis*); sois heureux.

LE VOYAGEUR.

Non il n'est point d'Être suprême
Qui seul peuple l'immensité,
Et cet univers n'est lui-même
Qu'une grande inutilité.

LE VIEILLARD.

Vois ma fille, à qui ta détresse
Arrache un soupir douloureux;
Elle a consolé ma vieillesse.
Dieu t'offre un ami (*bis*); sois heureux.

LE VOYAGEUR.

Dans cette nuit profonde et triste,
Ce Dieu vient-il guider nos pas?
Eh! qu'importe enfin qu'il existe,
Si pour lui nous n'existons pas?

LE VIEILLARD.

Voici ta couche et ta demeure:
Chasse tes rêves ténébreux.

Tiens-moi lieu du fils que je pleure.
Dieu t'offre un ami (*bis*); sois heureux.

L'étranger reste, il plaît, il aime,
Et de fleurs bientôt couronné,
Époux et père, il va lui-même
Dire à plus d'un infortuné:
« Le sort est injuste, sans doute,
Mais n'est pas toujours rigoureux.
Dieu qui m'a placé sur ta route,
Dieu t'offre un ami (*bis*); sois heureux. »

MON ENTERREMENT.

AIR : Quand on ne dort pas de la nuit. (De Lisbeth.)

Ce matin, je ne sais comment,
Je vois d'Amours ma chambre pleine;
J'étais couché, sans mouvement.
Il est mort, disaient-ils gaîment,
De l'inhumer prenons la peine.
Lors je maudis entre mes draps
Ces dieux que j'aimais tant à suivre.
Amis, si j'en crois ces ingrats,
Plaignez-moi (*bis*), j'ai cessé de vivre. (*bis.*)

De mon vin ils prennent leur part;
Ils caressent ma chambrière:
L'un veut guider le corbillard,
Et l'autre d'un ton nazillard,
Me psalmodie une prière.
Le plus grave ordonne à l'instant
Vingt galoubets pour mon escorte:
Mais déja la voiture attend.
Plaignez-moi, voilà qu'on m'emporte.

Causant, riant, faisant des leurs,
Les Amours suivent sur deux lignes:
Le drap, où l'argent brille en pleurs,
Porte un verre, un luth et des fleurs,
De mes ordres joyeux insignes.
Maint passant, qui met chapeau bas,

Se dit : Triste ou gai, tout succombe!
Les Amours font hâter le pas,
Plaignez-moi, j'arrive à ma tombe.

Mon cortége, au lieu de prier,
Chante là mes vers les plus lestes.
Grace au ciseau du marbrier,
Une couronne de laurier
Va d'orgueil enivrer mes restes.
Tout redit ma gloire en ce lieu,
Qui bientôt sera solitaire :
Amis, j'allais me croire un dieu.
Plaignez-moi, voilà qu'on m'enterre.

Mais d'aventure, en ce moment,
Par là passait mon infidèle;
Lise m'arrache au monument;
Puis encor, je ne sais comment,
Je me sens renaître auprès d'elle.
De la vie et de ses douceurs
Vous qu'à médire l'âge excite,
Vous du monde éternels censeurs,
Plaignez-moi (*bis*), car je ressuscite. (*bis.*)

LE POETE DE COUR.

COUPLETS POUR LA FÊTE DE MARIE***.

1824.

AIR : De la treille de sincérité.

On achète
Lyre et musette;
Comme tant d'autres à mon tour,
Je me fais poëte de cour. (*bis.*)

Te chanter encore, ô Marie!
Non vraiment je ne l'ose pas.
Ma muse enfin s'est aguerrie,
Et vers la cour tourne ses pas. (*bis.*)
Je gage, s'il naît un Voltaire,
Qu'on emprunte pour l'acheter.
Prêt à me vendre au ministère,
Pour toi je ne puis plus chanter.

On achète
Lyre et musette;
Comme tant d'autres à mon tour,
Je me fais poëte de cour.

Ce que je dirais pour te plaire,
Ferait rire ailleurs de pitié:

L'amour est notre moindre affaire;
Les grands ont banni l'amitié.
On siffle le patriotisme;
Ce qu'on sait le mieux, c'est compter;
J'adresse une ode à l'égoïsme.
Pour toi je ne puis plus chanter.

On achète
Lyre et musette;
Comme tant d'autres à mon tour,
Je me fais poëte de cour.

Je crains que ta voix ne m'inspire
L'éloge des Grecs valeureux,
Contre qui l'Europe conspire
Pour ne plus rougir devant eux.
En vain ton ame généreuse,
De leurs maux se laisse attrister;
Moi je chante l'Espagne heureuse.
Pour toi je ne puis plus chanter.

On achète
Lyre et musette;
Comme tant d'autres à mon tour,
Je me fais poëte de cour.

Dans mes calculs, Dieu! quel déboire
Si de ton héros je parlais!
Il nous a légué tant de gloire,
Qu'on est embarrassé du legs.

Lorsque ta main pare son buste
De lauriers qu'on doit respecter,
J'encense une personne auguste.
Pour toi je ne puis plus chanter.

On achète
Lyre et musette;
Comme tant d'autres à mon tour,
Je me fais poëte de cour.

Pourquoi douter, chère Marie,
Que ton ami change à ce point?
Liberté, gloire, honneur, patrie,
Sont des mots qu'on n'escompte point. (*bis.*)
Des chants pour toi sont la satire
Des grands que j'apprends à flatter.
Non, quoi que mon cœur veuille dire,
Pour toi je ne puis plus chanter.

On achète
Lyre et musette;
Comme tant d'autres à mon tour,
Je me fais poëte de cour. (*bis.*)

OCTAVIE.

AIR : Des Comédiens.

Viens parmi nous, qui brillons de jeunesse,
Prendre un amant, mais couronné de fleurs ;
Viens sous l'ombrage, où, libre avec ivresse,
La volupté seule a versé des pleurs.

Ainsi parlaient des enfans de l'empire,
A la beauté dont Tibère est charmé.
Quoi! disaient-ils, la colombe soupire
Au nid sanglant du vautour affamé!

Belle Octavie! à tes fêtes splendides,
Dis-nous, la joie a-t-elle jamais lui?
Ton char traîné par deux coursiers rapides
Laisse trop loin les amours après lui.

Sur un vieux maître, aux Romains qu'elle outrage,
Tant d'opulence annonce ton crédit ;
Mais sous la pourpre on sent ton esclavage ;
Et, tu le sais, l'esclavage enlaidit.

Marche aux accords des lyres parasites ;
Que par les grands tes vœux soient épiés ;
Déja, dit-on, nos prêtres hypocrites
Ont de leurs dieux mis l'encens à tes pieds.

Mais à la cour lis sur tous les visages,
Traîtres, flatteurs, meurtriers, vils faquins.
D'impurs ruisseaux, gonflés par nos orages,
Font déborder cet égout des Tarquins.

Tendre Octavie, ici rien n'effarouche
Le dieu qui cède à qui mieux le ressent.
Ne livre plus les roses de ta bouche
Aux baisers morts d'un fantôme impuissant.

Viens parmi nous, qui brillons de jeunesse,
Prendre un amant, mais couronné de fleurs;
Viens sous l'ombrage, où, libre avec ivresse,
La volupté seule a versé des pleurs.

Accours ici purifier tes charmes :
Les délateurs respectent nos loisirs.
Tous à leur prince ont prédit que nos armes
Se rouilleraient à l'ombre des plaisirs.

Sur les coussins où la douleur l'enchaîne,
Quel mal, dis-tu, vous fait ce roi des rois?
Vois-le d'un masque enjoliver sa haine,
Pour étouffer notre gloire et nos lois.

Vois ce cœur faux, que cherchent tes caresses,
De tous les siens n'aimer que ses aïeux;
Charger de fers les muses vengeresses,
Et par ses mœurs nous révéler ses dieux.

Peins-nous ses feux, qu'en secret tu redoutes,
Quand sur ton sein il cuve son nectar,
Ses feux infects dont s'indignent les voûtes
Où plane encor l'aigle du grand César.

Ton sexe faible est oublieux des crimes;
Mais dans ces murs ouverts à tant de peurs
N'entends-tu pas des ombres de victimes
Mêler leurs cris à tes soupirs trompeurs?

Sur le tyran et sur toi le ciel gronde:
Avec les siens ne confonds plus tes jours.
Ah! trop souvent la liberté du monde
A d'un long deuil affligé les Amours.

Viens parmi nous, qui brillons de jeunesse,
Prendre un amant, mais couronné de fleurs;
Viens sous l'ombrage, où, libre avec ivresse,
La volupté seule a versé des pleurs.

LES TROUBADOURS.

DITHYRAMBE.

AIR : Je commence à m'apercevoir, etc.

J'entonne sur les troubadours
Un chant dithyrambique.
Malgré goût et logique,
Coulez vers longs, moyens et courts.
Momus sommeille,
Qu'on le réveille;
Gai, farfadet, qu'il rie à notre oreille.
Laissons, malgré maux et douleurs,
L'espérance essuyer nos pleurs:
Lisette, apporte et du vin et des fleurs.
Narguant des lois sévères,
Troubadours et trouvères,
Au nez des rois, vidaient gaîment leurs verres.

Toi, doux rimeur, que la beauté
Mène par la lisière,
Unis parfois le lierre
Aux roses de la volupté.
Coupe remplie
Par la folie
Met en gaîté femme tendre et jolie.
La colombe d'Anacréon,
Dans la coupe de ce barbon,

Buvait d'un vin père de la chanson.
Narguant des lois sévères,
Troubadours et trouvères
Au nez des rois, vidaient gaîment leurs verres.

Toi qui fais de religion
Parade à chaque rime;
Qui sur la double cime
Fais grimper la procession,
Ta muse en masque
Est lourde et flasque;
Mais qu'un tendron te tire par la basque,
Tu lui souris; et le bon vin,
Pour toi ne vieillit pas en vain,
Beau joueur d'orgue au service divin.
Narguant des lois sévères,
Troubadours et trouvères
Au nez des rois vidaient gaîment leurs verres.

Toi qui prends Boileau pour psautier,
Du joug je te délie.
Veux-tu, près de Thalie,
De Regnard être l'héritier,
De cette muse
Parfois abuse;
Enivre-la; Molière est ton excuse.
Elle naquit sur un tonneau:
Pour lui rendre un éclat nouveau,
Puise la joie au fond de son berceau.
Narguant des lois sévères,

Troubadours et trouvères
Au nez des rois vidaient gaîment leurs verres.

Du romantisme jeune appui,
Descends de tes nuages;
Tes torrens, tes orages
Ceignent ton front d'un pâle ennui.
Mon camarade,
Tiens, bois rasade;
C'est un julep pour ton cerveau malade.
Entre naître et mourir, hélas!
Puisqu'on ne fait que quelques pas,
On peut aller de travers ici-bas.
Narguant des lois sévères,
Troubadours et trouvères
Au nez des rois vidaient gaîment leurs verres.

Oui, trouvères et troubadours
Sablaient force champagne.
Mais je bats la campagne,
L'ode et le vin font de ces tours.
Le ciel nous dote
D'une marotte
Tour à tour grave, et quinteuse et falote.
Le soleil s'est levé joyeux,
Le front barbouillé de vin vieux.
Ah! tout poëte est le jouet des dieux.
Narguant des lois sévères,
Troubadours et trouvères
Au nez des rois vidaient gaîment leurs verres.

LES ESCLAVES GAULOIS.

CHANSON ADRESSÉE A M. MANUEL.

1824.

AIR : Un soldat, par un coup funeste.

D'anciens Gaulois, pauvres esclaves,
Un soir qu'autour d'eux tout dormait,
Levaient la dîme sur les caves
Du maître qui les opprimait.
Leur gaîté s'éveille,
« Ah! dit l'un d'eux, nous faisons des jaloux.
« L'esclave est roi quand le maître sommeille.
« Enivrons-nous! (4 *fois.*)

« Amis, ce vin par notre maître
« Fut confisqué sur des Gaulois,
« Bannis du sol qui les vit naître
« Le jour même où mouraient nos lois.
« Sur nos fers qu'il rouille
« Le temps écrit l'âge d'un vin si doux.
« Des malheureux partageons la dépouille.
« Enivrons-nous!

« Savez-vous où gît l'humble pierre
« Des guerriers morts de notre temps?

« Là, plus d'épouses en prière ;
« Là, plus de fleurs, même au printemps.
« La lyre attendrie
« Ne redit plus leurs noms effacés tous.
« Nargue du sot qui meurt pour la patrie !
« Enivrons-nous !

« La Liberté conspire encore
« Avec des restes de vertu ;
« Elle nous dit : Voici l'aurore :
« Peuple, toujours dormiras-tu ?
« Déité qu'on vante,
« Recrute ailleurs des martyrs et des fous.
« L'or te corrompt, la gloire t'épouvante.
« Enivrons-nous !

« Oui, toute espérance est bannie,
« Ne comptons plus les maux soufferts.
« Le marteau de la tyrannie
« Sur les autels rive nos fers.
« Au monde en tutelle,
« Dieux tout-puissans, quel exemple offrez-vous !
« Au char des rois un prêtre vous attelle.
« Enivrons-nous !

« Rions des dieux, sifflons les sages,
« Flattons nos maîtres absolus.
« Donnons-leur nos fils pour otages ;
« On vit de honte, on n'en meurt plus.

« Le plaisir nous venge :
« Sur nous du sort il fait glisser les coups.
« Traînons gaîment nos chaînes dans la fange.
« Enivrons-nous ! »

Le maître entend leurs chants d'ivresse.
Il crie à des valets : « Courez !
« Qu'un fouet dissipe l'allégresse
« De ces Gaulois dégénérés. »
Du tyran qui gronde
Prêts à subir la sentence à genoux,
Pauvres Gaulois, sous qui trembla le monde,
Enivrons-nous !

ENVOI.

Cher Manuel, dans un autre âge,
Aurais-je peint nos tristes jours ?
Ton éloquence et ton courage
Nous ont trouvés ingrats et sourds !
Mais pour la patrie,
Ta vertu brave et périls et dégoûts,
Et plaint encor l'insensé qui s'écrie :
Enivrons-nous ! (4 *fois.*)

TREIZE A TABLE.

AIR : De Préville et Taconnet.

Dieu! mes amis, nous sommes treize à table,
Et devant moi le sel est répandu.
Nombre fatal! présage épouvantable!
La Mort accourt; je frissonne éperdu. (*ter.*)
Elle apparaît, esprit, fée ou déesse,
Mais belle et jeune, elle sourit d'abord. (*bis.*)
De vos chansons ranimez l'allégresse;
Non, mes amis, je ne crains plus la Mort.

Bien qu'elle semble invitée à la fête,
Qu'elle ait aussi sa couronne de fleurs:
Seul je la vois, seul je vois sur sa tête
D'un arc-en-ciel resplendir les couleurs.
Elle me montre une chaîne brisée,
Et sur son sein un enfant qui s'endort.
Calmez la soif de ma coupe épuisée;
Non, mes amis, je ne crains plus la Mort.

« Vois, me dit-elle, est-ce moi qu'il faut craindre?
« Fille du ciel, l'Espérance est ma sœur.
« Dis-moi, l'esclave a-t-il droit de se plaindre
« De qui l'arrache aux fers d'un oppresseur?
« Ange déchu, je te rendrai les ailes
« Dont ici-bas te dépouilla le sort. »

Enivrons-nous des baisers de nos belles;
Non, mes amis, je ne crains plus la Mort.

« Je reviendrai, poursuit-elle, et ton ame
« Ira franchir tous ces mondes flottans,
« Tout cet azur, tous ces globes de flamme
« Que Dieu sema sur la route du temps.
« Mais tant qu'au joug elle rampe asservie,
« Goûte sans crainte un bonheur sans remord. »
Que le plaisir use en paix notre vie;
Non, mes amis, je ne crains plus la Mort.

Ma vision passe et fuit tout entière
Aux cris d'un chien, hurlant sur notre seuil.
Ah! l'homme en vain se rejette en arrière
Lorsque son pied sent le froid du cercueil. (*ter.*)
Gais passagers, au flot inévitable
Livrons l'esquif qu'il doit conduire au port. (*bis.*)
Si Dieu nous compte, ah! restons treize à table;
Non, mes amis, je ne crains plus la Mort.

LAFAYETTE EN AMÉRIQUE.

AIR : A soixante ans il ne faut pas remettre.

Républicains, quel cortége s'avance?
— Un vieux guerrier débarque parmi nous.
— Vient-il d'un roi vous jurer l'alliance?
— Il a des rois allumé le courroux.
— Est-il puissant? — Seul il franchit les ondes.
— Qu'a-t-il donc fait? — Il a brisé des fers.
Gloire immortelle à l'homme des deux mondes!
Jours de triomphe, éclairez l'univers!

Européen, partout, sur ce rivage,
Qui retentit de joyeuses clameurs,
Tu vois régner, sans trouble et sans servage,
La paix, les lois, le travail et les mœurs.
Des opprimés ces bords sont le refuge:
La tyrannie a peuplé nos déserts.
L'homme et ses droits ont ici Dieu pour juge.
Jours de triomphe, éclairez l'univers!

Mais que de sang nous coûta ce bien-être!
Nous succombions; La Fayette accourut,
Montra la France, eut Washington pour maître,
Lutta, vainquit, et l'Anglais disparut.
Pour son pays, pour la liberté sainte,
Il a depuis grandi dans les revers.

Des fers d'Olmutz nous effaçons l'empreinte.
Jours de triomphe, éclairez l'univers.

Ce vieil ami que tant d'ivresse accueille,
Par un héros ce héros adopté,
Bénit jadis, à sa première feuille,
L'arbre naissant de notre liberté.
Mais aujourd'hui que l'arbre et son feuillage
Bravent en paix la foudre et les hivers,
Il vient s'asseoir sous son fertile ombrage.
Jours de triomphe, éclairez l'univers!

Autour de lui vois nos chefs, vois nos sages,
Nos vieux soldats se rappelant ses traits;
Vois tout un peuple, et ces tribus sauvages,
A son nom seul sortant de leurs forêts.
L'arbre sacré sur ce concours immense
Forme un abri de rameaux toujours verts:
Les vents au loin porteront sa semence.
Jours de triomphe, éclairez l'univers!

L'Européen, que frappent ces paroles,
Servit des rois, suivit des conquérans;
Un peuple esclave encensait ces idoles;
Un peuple libre a des honneurs plus grands.
Hélas! dit-il, et son œil sur les ondes
Semble chercher des bords lointains et chers:
Que la vertu rapproche les deux mondes!
Jours de triomphe, éclairez l'univers!

MAUDIT PRINTEMPS!

AIR : C'est à mon maître en l'art de plaire.

Je la voyais de ma fenêtre
A la sienne tout cet hiver;
Nous nous aimions sans nous connaître;
Nos baisers se croisaient dans l'air.
Entre ces tilleuls sans feuillage,
Nous regarder comblait nos jours.
Aux arbres tu rends leur ombrage;
Maudit printemps, reviendras-tu toujours!

Il se perd dans leur voûte obscure,
Cet ange éclatant qui, là-bas,
M'apparut, jetant la pâture
Aux oiseaux, un jour de frimas:
Ils l'appelaient, et leur manége
Devint le signal des amours.
Non, rien d'aussi beau que la neige!
Maudit printemps, reviendras-tu toujours!

Sans toi je la verrais encore
Lorsqu'elle s'arrache au repos,
Fraîche, comme on nous peint l'Aurore
Du jour entr'ouvrant les rideaux.
Le soir encor je pourrais dire:
Mon étoile achève son cours;

Elle s'endort, sa lampe expire.
Maudit printemps, reviendras-tu toujours!

C'est l'hiver que mon cœur implore;
Ah! je voudrais qu'on entendît
Tinter sur la vitre sonore
Le grésil léger qui bondit.
Que me fait tout ton vieil empire,
Tes fleurs, tes zéphyrs, tes longs jours?
Je ne la verrai plus sourire.
Maudit printemps, reviendras-tu toujours!

PSARA [1],

OU

CHANT DE VICTOIRE DES OTTOMANS.

AIR : A soixante ans il ne faut pas remettre.

Nous triomphons! Allah! gloire au prophète!
Sur ce rocher plantons nos étendards.
Ses défenseurs, illustrant leur défaite,
En vain sur eux font crouler ses remparts.
Nous triomphons, et le sabre terrible
Va de la croix punir les attentats.
Exterminons une race invincible:
Les rois chrétiens ne la vengeront pas.

N'as-tu, Chios, pu sauver un seul être
Qui vînt ici raconter tous tes maux [2]!
Psara tremblante eût fléchi sous son maître.
Où sont tes fils, tes palais, tes hameaux?
Lorsque la peste en ton île rebelle
Sur tant de morts menaçait nos soldats [3],

[1] Le désastre de Psara ou Ipsara est encore trop récent pour qu'il soit nécessaire d'en rapporter les détails, non plus que de la belle défense et de la fin héroïque de ses habitans. Les Turcs eux-mêmes ont rendu justice aux Ipsariotes.

[2] Plus de cinquante mille chrétiens perdirent la vie ou la liberté lors du massacre de Chios, ou Scio, car c'est le même nom, corrompu par la prononciation italienne.

[3] Le nombre des cadavres entassés dans cette malheureuse contrée fit

Tes fils mourans disaient : N'implorons qu'elle:
Les rois chrétiens ne nous vengeront pas.

Mais de Chios recommencent les fêtes,
Psara succombe et voilà ses soutiens!
Dans le sérail comptez combien de têtes
Vont saluer les envoyés chrétiens.
Pillons ces murs! de l'or! du vin! des femmes!
Vierges, l'outrage ajoute à vos appas.
Le glaive après purifiera vos ames:
Les rois chrétiens ne vous vengeront pas.

L'Europe esclave a dit dans sa pensée:
Qu'un peuple libre apparaisse! et soudain...
Paix! ont crié d'une voix courroucée
Les chefs que Dieu lui donne en son dédain.
Byron offrait un dangereux exemple;
On les a vus sourire à son trépas.
Du Christ lui-même allons souiller le temple:
Les rois chrétiens ne le vengeront pas.

A notre rage ainsi rien ne s'oppose;
Psara n'est plus, Dieu vient de l'effacer.
Sur ses débris le vainqueur qui repose
Rêve le sang qu'il lui reste à verser.
Qu'un jour Stamboul[1] contemple avec ivresse
Les derniers Grecs suspendus à nos mâts!

craindre aux chefs ottomans que la peste ne se mît dans leur armée, livrée au pillage de cette île opulente.

[1] Constantinople. Stamboul est le nom que lui donnent les Turcs.

Dans son tombeau faisons rentrer la Grèce :
Les rois chrétiens ne la vengeront pas.

Ainsi chantait cette horde sauvage.
Les Grecs! s'écrie un barbare effrayé.
La flotte hellène a surpris le rivage[1],
Et de Psara tout le sang est payé.
Soyez unis, ô Grecs, ou plus d'un traître
Dans le triomphe égarera vos pas.
Les nations vous pleureraient peut-être;
Les rois chrétiens ne vous vengeraient pas.

[1] Quelque temps après la ruine de Psara, les Grecs firent une descente dans l'île, et une partie de la garnison turque fut égorgée.

LE VOYAGE IMAGINAIRE.

AIR : Muse des bois et des accords champêtres.

L'automne accourt, et sur son aile humide
M'apporte encor de nouvelles douleurs.
Toujours souffrant, toujours pauvre et timide,
De ma gaîté je vois pâlir les fleurs.
Arrachez-moi des fanges de Lutèce;
Sous un beau ciel mes yeux devaient s'ouvrir.
Tout jeune aussi je rêvais à la Grèce;
C'est là, c'est là que je voudrais mourir.

En vain faut-il qu'on me traduise Homère,
Oui, je fus Grec; Pythagore a raison.
Sous Périclès j'eus Athènes pour mère;
Je visitai Socrate en sa prison.
De Phidias j'encensai les merveilles;
De l'Ilissus j'ai vu les bords fleurir.
J'ai sur l'Hymète éveillé les abeilles;
C'est là, c'est là que je voudrais mourir.

Dieux, qu'un seul jour, éblouissant ma vue,
Ce beau soleil me réchauffe le cœur!
La Liberté, que de loin je salue,
Me crie : Accours, Thrasybule est vainqueur.
Partons! partons! la barque est préparée.
Mer, en ton sein, garde-moi de périr.

Laisse ma muse aborder au Pirée;
C'est là, c'est là que je voudrais mourir.

Il est bien doux le ciel de l'Italie,
Mais l'esclavage en obscurcit l'azur.
Vogue plus loin, nocher, je t'en supplie,
Vogue où là-bas renaît un jour si pur.
Quels sont ces flots? quel est ce roc sauvage?
Quel sol brillant à mes yeux vient s'offrir?
La tyrannie expire sur la plage;
C'est là, c'est là que je voudrais mourir.

Daignez au port accueillir un barbare,
Vierges d'Athène, encouragez ma voix.
Pour vos climats je quitte un ciel avare
Où le génie est l'esclave des rois.
Sauvez ma lyre, elle est persécutée;
Et si mes chants pouvaient vous attendrir,
Mêlez ma cendre aux cendres de Tyrtée:
Sous ce beau ciel je suis venu mourir.

CHANSONS

INÉDITES.

CHANSONS

INÉDITES.

COUPLETS

SUR UN PRÉTENDU PORTRAIT DE MOI

MIS EN TÊTE D'UNE ÉDITION DE MES CHANSONS (1826) [1].

AIR : Je loge au quatrième étage.

Petit portrait de fantaisie,
Mis en tête de mon recueil,
Penses-tu que par courtoisie
Le monde entier te fasse accueil ? (*bis.*)
Tu peux te parer, si tu l'oses,
D'un laurier modeste et discret;
Tu peux te couronner de roses:
Non, non, tu n'es pas mon portrait. } *bis.*

Jamais je ne me suis fait peindre:
Mais qui donc représentes-tu?
Peut-être un cafard qui sait feindre
Jusqu'au charme de la vertu;
Un petit saint, pétri de ruse,
Qu'à Montrouge on encenserait.
La bonne enseigne pour ma muse!
Non, non, tu n'es pas mon portrait.

[1] Ce portrait est le même que celui que j'ai rencontré quelquefois chez les marchands de caricatures.

Ou serais-tu l'auteur tragique
Qui calcula, rima, lima
Maint rôle bien académique,
Qu'en vain a réchauffé Talma?
Quoi! parer d'une noble image
Mes petits vers de cabaret!
Pour l'alexandrin quel outrage!
Non, non, tu n'es pas mon portrait.

Dans ton masque à mine pincée
Est-ce un vil censeur que je vois,
Rat de cave de la pensée,
Qu'il confisque au profit des rois?
J'ai de la fraude en pacotille,
Qu'à la barrière on saisirait:
Tu me tiendras lieu d'estampille.
Non, non, tu n'es pas mon portrait.

Mais ta laideur serait la mienne,
Que ta gloire y gagnerait peu.
Crains même qu'un prêtre ne vienne
Saintement te livrer au feu. (*bis.*)
Dans l'avenir je devrais vivre,
Que de toi l'on se passerait:
Je suis bien mieux peint dans ce livre.
Non, non, tu n'es pas mon portrait. } *bis.*

Henry Monnier

Lith. rue N.D. des Victoires 16

Le Grenier

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC

LE GRENIER.

AIR : Du carnaval de MEISSONNIER.

Je viens revoir l'asile où ma jeunesse
De la misère a subi les leçons.
J'avais vingt ans, une folle maîtresse,
De francs amis et l'amour des chansons.
Bravant le monde et les sots et les sages,
Sans avenir, riche de mon printemps,
Leste et joyeux je montais six étages.
Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans.

C'est un grenier, point ne veux qu'on l'ignore.
Là fut mon lit, bien chétif et bien dur;
Là fut ma table; et je retrouve encore
Trois pieds d'un vers charbonnés sur le mur.
Apparaissez, plaisirs de mon bel âge,
Que d'un coup d'aile a fustigés le temps.
Vingt fois pour vous j'ai mis ma montre en gage.
Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!

Lisette ici doit surtout apparaître,
Vive, jolie, avec un frais chapeau:
Déja sa main à l'étroite fenêtre
Suspend son schal, en guise de rideau.
Sa robe aussi va parer ma couchette;
Respecte, Amour, ses plis longs et flottans.

J'ai su depuis qui payait sa toilette.
Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!

A table un jour, jour de grande richesse,
De mes amis les voix brillaient en chœur,
Quand jusqu'ici monte un cri d'allégresse:
A Marengo, Bonaparte est vainqueur.
Le canon gronde; un autre chant commence;
Nous célébrons tant de faits éclatans.
Les rois jamais n'envahiront la France.
Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!

Quittons ce toit où ma raison s'enivre.
Oh! qu'ils sont loin ces jours si regrettés!
J'échangerais ce qu'il me reste à vivre
Contre un des mois qu'ici Dieu m'a comptés.
Pour rêver gloire, amour, plaisir, folie,
Pour dépenser sa vie en peu d'instans,
D'un long espoir pour la voir embellie,
Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!

L'ÉCHELLE DE JACOB.

AIR : Ah! si ma dame me voyait!

Lorsqu'un patriarche, en dormant,
Vit la plus longue des échelles,
Où, de crainte d'user leurs ailes,
Les anges montaient lestement
Jusqu'aux portes du firmament;
Il vit ses fils, quelqu'un l'assure,
Sur l'échelle aussi se hisser,
Croyant qu'au ciel on fait l'usure.
Grand Dieu! le pied va leur glisser!

De ce cri du fils d'Isaac
Sa race ne tient aucun compte.
A l'échelle chaque Hébreu monte,
Fraudant eau-de-vie et tabac,
Des écus rognés dans un sac.
Chargés de bijoux et de traites,
Ils vont d'abord, pour commercer,
Aux anges vendre des lorgnettes.
Grand Dieu! le pied va leur glisser!

Mais Jacob en voit deux ou trois,
Dont nos désastres font la gloire.
Un page leur tient l'écritoire:
Ils ont des titres, et, je crois,

Des crachats et même des croix.
Riches de l'or de cent provinces,
Sur leur coffre ils ont fait tracer :
« Mont-de-Piété pour les princes. »
Grand Dieu! le pied va leur glisser!

« Ah! dit Jacob, des fils si chers
« Prouvent que Dieu tient sa promesse.
« Seuls ils font la hausse et la baisse,
« Ont seuls tous les emprunts ouverts;
« Mes fils règnent sur l'univers.
« C'est la peste à qui rien n'échappe;
« Voyez dix rois les caresser.
« Ils se font bénir par le pape.
« Grand Dieu! le pied va leur glisser! »

Qui les suit? C'est un cordon bleu,
Qu'en frère chacun d'eux embrasse.
Cet homme est-il bien de ma race?
Son *trois pour cent* le prouve un peu,
Mais *sandis!* n'est pas de l'hébreu.
A mes fils comme il se cramponne!
Quoi! pour voir le Jourdain hausser
Ils ont assuré la Garonne!
Grand Dieu! le pied va leur glisser!

Tandis qu'il les voit à grands pas
Sur l'échelle élever leur course,
Vient Satan qui crie : « A la bourse!
« Messieurs, on craint de grands débats. »

Bien vite ils regardent en bas.
La tête tourne à la séquelle,
Dont l'orgueil est si haut placé :
Le diable a secoué l'échelle.
Grand Dieu ! le pied leur a glissé !

LE CHAPEAU DE LA MARIÉE.

AIR :

Demain engagez votre foi;
A l'église allez sans scrupule.
Fille trompeuse, oubliez-moi
Pour un époux riche et crédule.
Des roses qui naissaient pour lui,
La dîme à tort me fut payée;
Mais en retour j'offre aujourd'hui
Le chapeau de la mariée.

Acceptez ces fleurs d'oranger;
Qu'à votre voile on les attache.
Sous le joug fier de se ranger,
Que l'époux dise : Elle est sans tache.
L'amour se plaint, mais c'est tout bas;
Mais par vous la Vierge est priée.
Allez, on n'arrachera pas
Le chapeau de la mariée.

Quand vos sœurs se partageront
Ces fleurs qu'on dit d'heureux augure,
Les garçons vous déroberont
Une plus secrète parure.
La jarretière, pensez-y!
Chez moi vous l'avez oubliée.

Me faudra-t-il la joindre aussi
Au chapeau de la mariée?

La nuit vient; vous poussez deux cris,
Imités de ce cri si tendre
Qu'un jour, au cœur le plus épris,
Votre innocence a fait entendre.
Le lendemain, l'époux, cent fois,
Raconte à la noce égayée
Que l'hymen s'est piqué les doigts
Au chapeau de la mariée.

Le voilà trompé, ce mari!
Ah! qu'il le soit bien plus encore.
Dieu! quel fol espoir m'a souri,
Quand pour lui l'autel se décore!
Malgré le prêtre et ton serment,
Oui, par tes pleurs justifiée,
Tu viendras payer à l'amant
Le chapeau de la mariée.

LA MÉTEMPSYCOSE.

AIR : Du vaudeville de la Robe et les Bottes.

Grand partisan de la métempsycose,
En philosophe, hier, sur l'oreiller,
De mes penchans pour connaître la cause,
J'ai mis mon ame en train de babiller.
Elle m'a dit : Tu me dois un beau cierge,
Car sans mon souffle au néant tu restais;
Mais jusqu'à toi je n'arrivai point vierge. } *bis.*
— Ah! mon ame, je m'en doutais, }
Je m'en doutais, je m'en doutais.

Je m'en souviens, oui, dit-elle, humble lierre,
J'ai couronné jadis des fronts joyeux.
Puis, échauffant plus subtile matière,
Petit oiseau, je saluai les cieux.
Dans le bocage, auprès des pastourelles,
Je voltigeais, je sautais, je chantais;
L'indépendance agrandissait mes ailes.
— Ah! mon ame, je m'en doutais,
Je m'en doutais, je m'en doutais.

Je fus Médor, des chiens le plus habile,
Qui, d'un aveugle unique et sûr appui,
Entre ses dents sut prendre une sébile,
Guider son maître et mendier pour lui.

Utile au pauvre, au riche sachant plaire,
Pour nourrir l'un, chez l'autre je quêtais.
J'ai fait du bien, puisque j'en ai fait faire.
— Ah! mon ame, je m'en doutais,
Je m'en doutais, je m'en doutais.

Puis j'animai la beauté d'une fille.
Que j'étais bien dans ma douce prison!
Mais de mon gîte on s'empare, on le pille;
Tous les amours y mettent garnison.
En vrais soudards ils y faisaient esclandre,
Et jour et nuit, du coin que j'habitais,
A la maison je voyais le feu prendre.
— Ah! mon ame, je m'en doutais,
Je m'en doutais, je m'en doutais.

Sur tes penchans que mon récit t'éclaire;
Mais, dit mon ame, apprends aussi de moi
Qu'au ciel un jour ayant osé déplaire,
Pour m'en punir, Dieu m'enferma chez toi.
Veilles, travaux, artifices de femme,
Pleurs, désespoir, et des maux que je tais,
Font qu'un poëte est l'enfer pour une ame.
— Ah! mon ame, je m'en doutais,
Je m'en doutais, je m'en doutais. } *bis.*

LES PAUVRES AMOURS.

AIR : Jupiter un jour en fureur.

Trois douzaines de cupidons,
Qu'une actrice a mis sur la paille,
Hier mendiaient, et la marmaille
Les poursuivait de gais lardons.
Chez Lise ils frappent d'un air triste;
Lise répond : Nous sommes sourds.
Quoi! vivrez-vous donc toujours,
Vieux petits culs nus d'amours?
Allez, Dieu vous assiste! (*bis.*)

Partout en France on vous fourra.
Vous avez guindé la sculpture,
Vous avez fardé la peinture,
Vous affadissez l'Opéra.
Des Anacréons j'ai la liste;
Ils encombrent ville et faubourgs.
Vous les couronnez toujours,
Vieux petits culs nus d'amours;
Allez, Dieu vous assiste!

Quittez votre Olympe en débris.
Que Mars, Phébus, Bacchus, Minerve,
Voguent avec vous de conserve;
A Gnide remmenez Cypris.

Les Graces suivront à la piste,
Phébé guidera votre cours.
Émigrez, mais pour toujours,
Vieux petits culs nus d'amours;
Allez, Dieu vous assiste!

Emballez avec tous vos dieux,
Flore et l'Aurore aux doigts de roses;
Par leur nom appelons les choses,
Les choses n'en plairont que mieux.
Mon cœur à l'amant qui persiste
Se rend bien sans votre secours;
Sans vous j'aimerai toujours,
Vieux petits culs nus d'amours;
Allez, Dieu vous assiste!

En leur fermant la porte au nez,
Parlait ainsi la tendre Lise,
Quand près d'eux passe une marquise,
Dont à peine ils sont les aînés.
La dame, quoique moraliste,
Leur dit : Rendez-moi mes beaux jours.
Dans ma chambre et pour toujours,
Chers petits culs nus d'amours [1],
Venez, Dieu vous assiste! (*bis.*)

[1] On ne se scandalisera pas de certain mot placé dans ce refrain, si l'on se rappelle que ce mot était employé par les dames de la cour avant la révolution, pour désigner une mode du temps. Madame de Genlis raconte à ce sujet, dans ses Mémoires, une anecdote on ne peut plus gaie.

A M. GOHIER,

DERNIER PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE,
QUI M'AVAIT ADRESSÉ UNE CHANSON, DONT LE REFRAIN EST :

Fouette ! fouette !
Chante toujours ; ne t'endors pas.

1825.

AIR : Du vaudeville des Chevilles de maître Adam.

Oui, je dormais sur un petit volume,
Qui me vaudra d'être encore étrillé,
Lorsqu'en flatteur, le bout de votre plume,
Me chatouillant, m'a soudain réveillé.
Je me suis dit : C'est présage céleste ;
Les mauvais jours seraient-ils donc passés ?
Car je ne sais si quelque fouet nous reste,
Mais jusqu'ici c'est nous qu'on a fessés.

Tout gai frondeur, semant le ridicule,
Ne peut, chez nous, qu'en recueillir du mal.
Notre empereur portait longue férule ;
Puis est venu le martinet royal ;
Et puis le knout, et puis les fils d'Ignace,
Dont tous les fouets contre nous sont dressés.
Dieu soit béni ! mais, s'il ne nous fait grace,
Les chansonniers seront toujours fessés.

J'ai bien reçu ma part des étrivières !
Grippe-Minaud m'en donna pour trois mois.

En refaisant des nœuds à ses lanières,
Il me poursuit encor d'un œil sournois.
Si de Tartufe on n'entend les trois messes,
Si pour les grands l'encens ne brûle assez,
C'est fait de nous! nos seigneurs les Jean-fesses
Aiment à voir les bonnes gens fessés.

Vous, qui chantez comme on chante au bel âge,
Des rois, des saints ne plaisantez donc pas;
Ou, trop enclin au joyeux persiflage,
Vivez long-temps; allez bien tard là-bas.
Car en enfer on marque votre place;
Des noirs démons les bras sont retroussés.
Vous et Collé, même aussi votre Horace,
Ensemble un jour vous serez tous fessés.

COUPLET

ÉCRIT SUR UN RECUEIL DE CHANSONS MANUSCRITES DE M. VAISSIÈRE.

AIR : De la République.

Si j'étais roi, roi de la chansonnette,
Comme en secret me l'a dit maint flatteur,
Votre recueil à ma muse inquiète
Dénoncerait un jeune usurpateur.
Car les conseils qu'en si bons vers il donne
Au pauvre peuple, objet de tant d'effroi,
Feraient trembler mon sceptre et ma couronne,
Si j'étais roi. (*bis.*)

LE CONVOI DE DAVID [1].

Air de Roland.

Non, non, vous ne passerez pas,
Crie un soldat sur la frontière,
A ceux qui de David, hélas!
Rapportaient chez nous la poussière.
— Soldat, disent-ils dans leur deuil,
Proscrit-on aussi sa mémoire?
Quoi! vous repoussez son cercueil,
Et vous héritez de sa gloire!

CHOEUR.

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés (*bis.*) qui l'ont vu naître! (*bis.*)

Non, non, vous ne passerez pas,
Dit le soldat avec furie.
— Soldat ses yeux jusqu'au trépas
Se sont tournés vers la patrie.

[1] Les enfans de ce grand peintre ayant sollicité en vain l'autorisation de rapporter sa dépouille en France, ont été obligés de le faire inhumer dans une église de Bruxelles, après en avoir obtenu la permission du roi des Pays-Bas.

Il en soutenait la splendeur,
Du fond d'un exil qui l'honore ;
C'est par lui que notre grandeur
Sur la toile respire encore.

CHOEUR.

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés (*bis.*) qui l'ont vu naître ! (*bis.*)

Non, non, vous ne passerez pas,
Redit plus bas la sentinelle.
— Le peintre de Léonidas
Dans la liberté n'a vu qu'elle.
On lui dut le noble appareil
Des jours de joie et d'espérance,
Où les beaux-arts à leur réveil
Fêtaient le réveil de la France.

CHOEUR.

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés (*bis.*) qui l'ont vu naître ! (*bis.*)

Non, non, vous ne passerez pas,
Dit le soldat, c'est ma consigne.
— Du plus grand de tous les soldats
Il fut le peintre le plus digne.

A l'aspect de l'aigle si fier,
Plein d'Homère et l'âme exaltée,
David crut peindre Jupiter;
Hélas! il peignait Prométhée.

CHOEUR.

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés (*bis.*) qui l'ont vu naître! (*bis.*)

Non, non, vous ne passerez pas,
Dit le soldat, devenu triste.
— Le héros, après cent combats,
Succombe, et l'on proscrit l'artiste.
Chez l'étranger la mort l'atteint;
Qu'il dut trouver sa coupe amère!
Aux cendres d'un génie éteint,
France, tends les bras d'une mère.

CHOEUR.

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés (*bis.*) qui l'ont vu naître! (*bis.*)

Non, non, vous ne passerez pas,
Dit la sentinelle attendrie.
— Eh bien, retournons sur nos pas.
Adieu, terre qu'il a chérie!

Les arts ont perdu le flambeau
Qui fit pâlir l'éclat de Rome.
Allons mendier un tombeau
Pour les restes de ce grand homme.

CHOEUR.

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés (*bis.*) qui l'ont vu naître! (*bis.*)

LE CHASSEUR ET LA LAITIÈRE.

AIR :

L'alouette à peine éveillée
Chante l'aurore d'un beau jour;
Suis le chasseur sous la feuillée,
Laitière, il parlera d'amour.
Dans la rosée, allons, ma chère,
Cueillir pour toi fleurs du printemps.
— Non, beau chasseur, je crains ma mère.
Je ne veux pas perdre mon temps.

Ta mère et sa chèvre fidèle
Sont loin derrière ce coteau.
Écoute une chanson nouvelle
Qui vient des dames du château.
Fille qui la peut faire entendre
Doit fixer les plus inconstans.
— Chasseur, j'en sais une aussi tendre.
Je ne veux pas perdre mon temps.

Pour la dire, apprends l'aventure
Du spectre d'un baron jaloux,
Entraînant à sa sépulture
La beauté dont il fut l'époux.
Ce récit, quand la nuit est noire,
Fait frissonner les assistans.

— Chasseur, je connais cette histoire.
Je ne veux pas perdre mon temps.

Je puis t'enseigner des prières
Pour charmer la fureur des loups,
Ou pour conjurer des sorcières
L'œil malfaisant tourné vers nous.
Crains qu'une vieille en sa misère
Ne jette un sort sur ton printemps.
— Chasseur, n'ai-je pas un rosaire?
Je ne veux pas perdre mon temps.

Eh bien, vois cette croix qui brille;
Compte ses rubis précieux.
Sur le sein d'une jeune fille
Elle attirerait tous les yeux.
Prends-la malgré ce qu'elle coûte;
Mais songe au prix que j'en attends.
— Qu'elle est belle! ah! je vous écoute.
Ce n'est pas là perdre mon temps.

LE SACRE

DE CHARLES LE SIMPLE.

Charles III, dit le Simple, l'un des successeurs de Charlemagne, fut d'abord évincé du trône par Eudes, comte de Paris. Il se réfugia en Angleterre, puis en Allemagne. Mais, à la mort d'Eudes (en 898), les seigneurs et les évêques français s'étant rattachés à Charles, lui rendirent la couronne qu'il perdit enfin, lorsque trahi par Hébert, comte de Vermandois, il fut emprisonné à Péronne, où il mourut en 924.

AIR : Du beau Tristan, de BEAUPLAN.

Français, que Reims a réunis,
Criez : Montjoie et Saint-Denis !
On a refait la sainte ampoule,
Et, comme au temps de nos aïeux,
Des passereaux lâchés en foule
Dans l'église volent joyeux.
D'un joug brisé ces vains présages
Font sourire sa majesté.
Le peuple s'écrie : Oiseaux, plus que nous soyez sages ;
Gardez bien, gardez bien votre liberté. (*bis.*)

Puisqu'aux vieux *us* on rend leurs droits,
Moi je remonte à Charles Trois.

Ce successeur de Charlemagne
De Simple mérita le nom.
Il avait couru l'Allemagne
Sans illustrer son vieux pennon.
Pourtant à son sacre on se presse;
Oiseaux et flatteurs ont chanté.
Le peuple s'écrie : Oiseaux, point de folle allégresse!
Gardez bien, gardez bien votre liberté. (*bis.*)

Chamarré de vieux oripeaux,
Ce roi, grand avaleur d'impôts,
Marche entouré de ses fidèles,
Qui, plus, en des temps moins heureux,
Ont suivi les drapeaux rebelles
D'un usurpateur généreux.
Un milliard les met en haleine;
C'est peu pour la fidélité.
Le peuple s'écrie : Oiseaux, nous payons notre chaîne.
Gardez bien, gardez bien votre liberté. (*bis.*)

Aux pieds de prélats cousus d'or
Charles dit son *confiteor*.
On l'habille, on le baise, on l'huile,
Puis, au bruit des hymnes sacrés,
Il met la main sur l'Évangile.
Son confesseur lui dit : « Jurez:
« Rome, que l'article concerne,
« Relève d'un serment prêté. »
Le peuple s'écrie : Oiseaux, voilà comme on gouverne!
Gardez bien, gardez bien votre liberté. (*bis.*)

De Charlemagne, en vrai luron,
Dès qu'il a mis le ceinturon,
Charles s'étend sur la poussière.
Roi! crie un soldat, levez-vous!
« Non, dit l'évêque; et, par saint Pierre,
« Je te couronne; enrichis-nous.
« Ce qui vient de Dieu vient des prêtres.
« Vive la légitimité! »
Le peuple s'écrie : Oiseaux, notre maître a des maîtres.
Gardez bien, gardez bien votre liberté. (*bis.*)

Oiseaux, ce roi miraculeux
Va guérir tous les scrofuleux.
Fuyez, vous qui, de son cortége
Dissipez seuls l'ennui mortel;
Vous pourriez faire un sacrilége
En voltigeant sur cet autel.
Des bourreaux sont les sentinelles
Que pose ici la piété.
Le peuple s'écrie : Oiseaux, nous envions vos ailes.
Gardez bien, gardez bien votre liberté. (*bis.*)

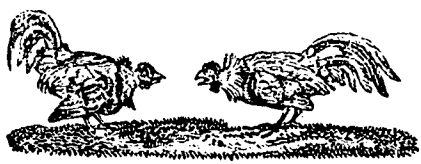

BONSOIR.

COUPLETS A M. LAISNEY, IMPRIMEUR A PÉRONNE [1].

AIR : De la République.

Mon cher Laisney, trinquons, trinquons encore
A nos beaux jours promptement écoulés.
Comme ils sont loin les feux de notre aurore!
Que de plaisirs avec eux envolés!
Mais de regrets faut-il qu'on se repaisse?
Non; la gaîté nourrit encor l'espoir.
Mon vieil ami, quand pour nous le jour baisse,
Souhaitons-nous un gai bonsoir.

Cinquante hivers ont passé sur ta tête;
J'ai de bien près cheminé sur tes pas.
Mais ces hivers ont eu leurs jours de fête;
Tout ne fut point aquilons et frimas.
Aurions-nous mieux employé la jeunesse,
Vécu moins vite avec un riche avoir?
Mon vieil ami, quand pour nous le jour baisse,
Souhaitons-nous un gai bonsoir.

Dans l'art des vers, c'est toi qui fus mon maître;
Je t'effaçai sans te rendre jaloux.

[1] C'est dans son imprimerie que je fus mis en apprentissage. N'ayant pu parvenir à m'enseigner l'orthographe, il me fit prendre goût à la poésie, me donna des leçons de versification et corrigea mes premiers essais.

Si les seuls fruits que pour nous Dieu fit naître
Sont des chansons, ces fruits sont assez doux.
Dans nos refrains que le passé renaisse;
L'illusion nous rendra son miroir.
Mon vieil ami, quand pour nous le jour baisse,
Souhaitons-nous un gai bonsoir.

Reposons-nous, car les amours, sans doute,
Pour qui jadis nous avons tant marché,
Nous crîraient tous, s'ils nous trouvaient en route :
Allez dormir, le soleil est couché.
Mais l'amitié, l'ombre fût-elle épaisse,
Vient allumer nos lampes pour y voir.
Mon vieil ami, quand pour nous le jour baisse,
Souhaitons-nous un gai bonsoir.

LE

MISSIONNAIRE DE MONTROUGE.

POUR LA FÊTE DE MARIE ***.

(C'est un dindon qui est censé parler.)

AIR : Allez-vous-en, gens de la noce.

Ave Maria! ma voisine,
Que le ciel daigne vous toucher!
Montrouge, où l'Esprit saint domine,
M'envoie ici pour vous prêcher.
On exalte en vain votre grace,
Votre gaîté, vos heureux goûts.
Gloux! gloux! gloux! gloux! (*bis.*)
Reconnaissez la voix d'Ignace:
Pleurez et convertissez-vous.

Vous applaudissez aux lumières
D'un siècle aveugle et perverti;
Votre raison ne se plaît guères
Qu'avec Voltaire et son parti.
Ah! préférez à leur audace
L'esprit d'un frère coupe-choux.
Gloux! gloux! gloux! gloux! (*bis.*)
Reconnaissez la voix d'Ignace:
Pleurez et convertissez-vous.

Les arts vous tiennent sous le charme,
Phébus pour vous prend son archet;
Mais leur gloire aussi nous alarme:
Demandez à l'ami Franchet.
Aigles et cygnes, quoi qu'on fasse,
Sont toujours de méchants ragoûts.
Gloux! gloux! gloux! gloux! (*bis.*)
Reconnaissez la voix d'Ignace:
Pleurez et convertissez-vous.

Cessez de vanter l'industrie
Dont votre époux soutient l'honneur.
Vous croyez qu'il sert la patrie,
Que du travail naît le bonheur;
Mais au peuple on rend la besace
Pour qu'il dépende encor de nous.
Gloux! gloux! gloux! gloux! (*bis.*)
Reconnaissez la voix d'Ignace:
Pleurez et convertissez-vous.

Vous êtes surtout bienfaisante,
Le pauvre au pauvre le redit;
Mais la bonté reste impuissante
Lorsqu'on est chez nous sans crédit.
Voici les parts qu'il faut qu'on fasse:
A nous l'or, aux pauvres les sous.
Gloux! gloux! gloux! gloux! (*bis.*)
Reconnaissez la voix d'Ignace:
Pleurez et convertissez-vous.

Grace à tous les gens de ma robe,
Qui sont martyrs en ces bas lieux,
Souffrez qu'à l'enfer je dérobe
Votre ame si digne des cieux.
Avant peu, si Dieu nous fait grace,
On rôtira d'autres que nous.
Gloux! gloux! gloux! gloux! (*bis.*)
Reconnaissez la voix d'Ignace:
Pleurez et convertissez-vous.

Oui, Marie, en vain l'on se moque
Du pauvre père de la foi;
Vos beaux esprits que je provoque,
A table plairaient moins que moi.
Qu'à la vôtre on me donne place,
J'embellirai ce jour si doux.
Gloux! gloux! gloux! gloux! (*bis.*)
De truffes parfumez Ignace:
Riez et divertissez-vous.

COUPLETS

SUR LA JOURNÉE DE WATERLOO.

AIR : Muse des bois et des accords champêtres.

De vieux soldats m'ont dit : « Grace à ta muse,
« Le peuple enfin a des chants pour sa voix.
« Ris du laurier qu'un parti te refuse;
« Consacre encor des vers à nos exploits.
« Chante ce jour qu'invoquaient des perfides,
« Ce dernier jour de gloire et de revers. »
— J'ai répondu, baissant des yeux humides:
Son nom jamais n'attristera mes vers.

Qui, dans Athène, au nom de Chéronée,
Mêla jamais des sons harmonieux?
Par la fortune Athènes détrônée
Maudit Philippe et douta de ses dieux.
Un jour pareil voit tomber notre empire,
Voit l'étranger nous rapporter des fers,
Voit des Français lâchement leur sourire.
Son nom jamais n'attristera mes vers.

Périsse enfin le géant des batailles!
Disaient les rois : Peuples, accourez tous.
La liberté sonne ses funérailles;
Par vous sauvés, nous règnerons par vous.

Le géant tombe, et ces nains sans mémoire
A l'esclavage ont voué l'univers.
Des deux côtés ce jour trompa la gloire.
Son nom jamais n'attristera mes vers.

Mais quoi! déja, les hommes d'un autre âge,
De ma douleur se demandent l'objet.
Que leur importe, en effet, ce naufrage?
Sur le torrent leur berceau surnageait.
Qu'ils soient heureux! leur astre qui se lève
Du jour funeste efface les revers.
Mais dût ce jour n'être plus qu'un vain rêve,
Son nom jamais n'attristera mes vers.

COUPLET

ÉCRIT SUR L'ALBUM DE MADAME AMÉDÉE DE V...

AIR :

Que bien long-temps cet album vous redise
Qu'un chansonnier tendre, mais déja vieux,
Trouvant en vous bonté, grace, franchise,
Fut un moment la dupe de vos yeux.
Quoi! par amour? Non : il n'y doit plus croire.
Mais las! il prit, par vous trop bien flatté,
Pour un sourire de la gloire
Le sourire de la beauté.

ORAISON FUNÈBRE DE TURLUPIN.

AIR : C'est à boire, à boire, à boire, etc.

Il meurt et la joie expire!
Il meurt, lui, qui si souvent
Nous a fait mourir de rire
A son théâtre en plein vent!
Il nous charmait à toute heure,
Ah!
Soit en Gilles, soit en Scapin.
Que l'on pleure, pleure, pleure
Au convoi de Turlupin.

Sans daigner le reconnaître,
Notre siècle si profond
A vu Socrate renaître
Sous l'habit de ce bouffon.
Pour que son nom lui survive,
Ah!
Prends, Clio, prends ton calepin.
Qu'on écrive, écrive, écrive
L'histoire de Turlupin.

Culot d'une sainte abbesse
Et d'un prélat respecté,
Turlupin de sa noblesse
Ne tirait point vanité.

Il ne pouvait voir sans rire,
Ah!
Ses aïeux cités dans Turpin.
Qu'on admire, admire, admire
Le bon sens de Turlupin.

D'abord il prit la Bastille,
Fut soldat, et puis blessé,
Vint jouer à la Courtille,
Par la misère engraissé.
La gaîté fut sa recette,
Ah!
Sa poudre de prelinpinpin.
Qu'on achète, achète, achète
Le secret de Turlupin.

Doux censeur des grandeurs fausses,
Aux pauvres, ses bons amis,
En afistolant ses chausses,
Il disait, pauvre et mal mis:
Au vrai bonheur puisqu'il mène,
Ah!
Le sabot vaut bien l'escarpin.
Que l'on prenne, prenne, prenne
Des leçons de Turlupin.

— Du roi viens voir la personne.
— Non, répondait-il, non pas.
Otera-t-il sa couronne
Quand je mettrai chapeau bas?

Ma foi, s'il faut crier vive,
Ah!
Vive l'ami qui cuit mon pain!
Que l'on suive, suive, suive
L'exemple de Turlupin.

— Chante au peuple des dimanches
Les vainqueurs pour dix écus.
— Moi, déshonorer mes planches!
Non, dit-il, gloire aux vaincus!
— En prison suis-nous donc vite.
— Ah!
Je vous suis, monsieur de Crispin.
Qu'on imite, imite, imite
Ce beau trait de Turlupin.

Veux-tu qu'Ignace t'assiste?
— Non, fi de ces noirs manteaux!
Entre eux et nous il existe
Rivalité de tréteaux.
Ton dieu, Marie Alacoque,
Ah!
N'est pas plus mon dieu que Jupin.
Qu'on invoque, invoque, invoque
Le dieu du bon Turlupin.

Messieurs, honorons la cendre
De qui n'eut qu'un seul défaut.
Sa mère était chaude et tendre,
Turlupin fut tendre et chaud.

Il eût de la pomme d'Ève,
Ah!
Croqué jusqu'au dernier pépin.
Qu'on élève, élève, élève
Une tombe à Turlupin.

A Mlle *****,

EN LUI ENVOYANT MES DERNIÈRES CHANSONS.

AIR : Muse des bois.

Accueillez-les, ces chansons où ma muse
Vous peint l'amour tout prêt à m'échapper ;
Vante la gloire, ombre qui nous abuse,
Qu'un jour produit, qu'un jour peut dissiper.
L'un est pour vous un Dieu sans importance,
L'autre séduit votre esprit hasardeux.
Quant à l'amour, moi je soutiens, Hortense,
Qu'il est encor le moins trompeur des deux.

LES DEUX GRENADIERS.

AVRIL 1814.

AIR : Guide mes pas, ô Providence! (*Des deux Journées.*)

PREMIER GRENADIER.

A notre poste on nous oublie.
Richard, minuit sonne au château.

DEUXIÈME GRENADIER.

Nous allons revoir l'Italie.
Demain, adieu, Fontainebleau.

PREMIER GRENADIER.

Par le ciel, que j'en remercie,
L'île d'Elbe est un beau climat.

DEUXIÈME GRENADIER.

Fût-elle au fond de la Russie,
Vieux grenadiers, suivons un vieux soldat.

ENSEMBLE.

Vieux grenadiers, suivons un vieux soldat.
Suivons un vieux soldat. (*bis.*)

DEUXIÈME GRENADIER.

Qu'elles sont promptes les défaites!
Où sont Moscou, Wilna, Berlin?
Je crois voir sur nos baïonnettes
Luire encor les feux du Kremlin;

Et, livré par quelques perfides,
Paris coûte à peine un combat!
Nos gibernes n'étaient pas vides.
Vieux grenadiers, suivons un vieux soldat.

PREMIER GRENADIER.

Chacun nous répète : Il abdique.
Quel est ce mot? Apprends-le-moi.
Rétablit-on la république?

DEUXIÈME GRENADIER.

Non, puisqu'on nous ramène un roi.
L'empereur aurait cent couronnes,
Je concevrais qu'il les cédât;
Sa main en faisait des aumônes.
Vieux grenadiers, suivons un vieux soldat.

PREMIER GRENADIER.

Une lumière, à ces fenêtres,
Brille à peine dans le château.

DEUXIÈME GRENADIER.

Les valets à nobles ancêtres
Ont fui, le nez dans leur manteau.
Tous, dégalonnant leurs costumes,
Vont au nouveau chef de l'état
De l'aigle mort vendre les plumes.
Vieux grenadiers, suivons un vieux soldat.

PREMIER GRENADIER.

Des maréchaux, nos camarades,
Désertent aussi gorgés d'or.

DEUXIÈME GRENADIER.

Notre sang paya tous leurs grades;
Heureux qu'il nous en reste encor!
Quoi! la gloire fut en personne
Leur marraine un jour de combat,
Et le parrain, on l'abandonne!
Vieux grenadiers, suivons un vieux soldat.

PREMIER GRENADIER.

Après vingt-cinq ans de services,
J'allais demander du repos.

DEUXIÈME GRENADIER.

Moi, tout couvert de cicatrices,
Je voulais quitter les drapeaux;
Mais quand la liqueur est tarie,
Briser le vase est d'un ingrat.
Adieu, femme, enfans et patrie!
Vieux grenadiers, suivons un vieux soldat.

ENSEMBLE.

Vieux grenadiers, suivons un vieux soldat.
Suivons un vieux soldat. (*bis.*)

LE PÈLERINAGE DE LISETTE.

AIR : Bababalancez-vous donc, etc.

A Notre-Dame de Liesse,
Allons, me dit Lisette un jour.
J'ai peu de foi, je le confesse;
Mais Lise, malgré plus d'un tour,
Ferait tout croire à mon amour.
Ami, notre joyeux ménage
Scandalise le voisinage.
Prenons, dit-elle, prenons donc,
Pour aller en pèlerinage,
Prenons, dit-elle, prenons donc
Coquilles, rosaire et bourdon.

Dame Sorbonne, ajoute Lise,
Remonte sur ses grands chevaux.
Nos ducs vont bâiller à l'église,
Et nos philosophes nouveaux
Se sont faits tant soit peu dévots.
Chaque siècle a son amusette:
Nous édifirons la Gazette.
Prenons, mon ami, prenons donc,
Pour qu'on dise sainte Lisette,
Prenons, mon ami, prenons donc
Coquilles, rosaire et bourdon.

Voilà les pèlerins en route.
A pied, nous chantons en marchant.
A chaque auberge, quoi qu'il en coûte,
Nouveau repas et nouveau chant;
Partout trinquant, partout couchant.
Le dieu qui d'Aï nous asperge
Sourit sous des rideaux de serge.
Ma Lisette, prenions-nous donc,
Pour mener l'amour à l'auberge,
Ma Lisette, prenions-nous donc
Coquilles, rosaire et bourdon?

Aux pieds de la Vierge des vierges,
A genoux enfin nous voilà.
Vient un diacre allumer nos cierges;
Lise se dit : A Loyola,
Je veux souffler cet abbé-là.
Je me fâche, et de ses poursuites
Lui montre, hélas! les tristes suites.
Quoi! volage, preniez-vous donc,
Pour vous mettre à dos les jésuites,
Quoi! volage, preniez-vous donc
Coquilles, rosaire et bourdon?

Mais à souper Lise l'attire,
Le fait boire, jurer, chanter.
De l'enfer il se prend à rire;
Du pape il ose plaisanter,
Moi, je m'endors à l'écouter.
A mon réveil, Dieu! le peindrai-je

Abjurant ses goûts de collége!...
Ah! traîtresse, vous preniez donc,
Pour les plaisirs du sacrilége,
Ah! traîtresse, vous preniez donc
Coquilles, rosaire et bourdon?

Des beaux miracles de Liesse,
Je garde un triste souvenir.
Notre abbé dit messe sur messe,
Et Dieu l'aidant à parvenir,
Archevêque il veut nous bénir.
Sainte Lisette par famine
Quelque jour se fera béguine.
Prenez, grisettes, prenez donc
Des leçons de la pèlerine;
Prenez, grisettes, prenez donc
Coquilles, rosaire et bourdon.

LES INFINIMENT PETITS,

OU

LA GÉRONTOCRATIE.

AIR : Ainsi jadis un grand prophète.

J'ai foi dans la sorcellerie,
Or un grand sorcier, l'autre soir,
Me fit voir de notre patrie
Tout l'avenir dans un miroir.
Quelle image désespérante!
Je vois Paris et ses faubourgs;
Nous sommes en dix-neuf cent trente,
Et les barbons règnent toujours.

Un peuple de nains nous remplace;
Nos petits-fils sont si petits
Qu'avec peine dans cette glace
Sous leurs toits je les vois blottis;
La France est l'ombre du fantôme
De la France de mes beaux jours.
Ce n'est qu'un tout petit royaume;
Mais les barbons règnent toujours.

Combien d'imperceptibles êtres!
De petits jésuites bilieux!
De milliers d'autres petits prêtres
Qui portent de petits bons dieux!

Béni par eux, tout dégénère;
Par eux la plus vieille des cours
N'est plus qu'un petit séminaire;
Mais les barbons règnent toujours.

Tout est petit, palais, usines,
Sciences, commerce, beaux arts.
De bonnes petites famines
Désolent de petits remparts.
Sur la frontière mal fermée
Marche, au bruit de petits tambours,
Une pauvre petite armée;
Mais les barbons règnent toujours.

Enfin le miroir prophétique,
Complétant ce triste avenir,
Me montre un géant hérétique
Qu'un monde a peine à contenir.
Du peuple-pygmée il s'approche,
Et, bravant de petits discours,
Met le royaume dans sa poche;
Mais les barbons règnent toujours.

ENCORE DES AMOURS.

AIR :

Je me disais : Tous les dieux du bel âge
M'ont délaissé; me voilà seul et vieux.
Adieu l'espoir que leur troupe volage
M'avait donné, de me fermer les yeux!
Je le disais lorsqu'une enchanteresse
Vient et d'un mot ravit mes sens troublés.
Ah! c'est encor quelque beauté traîtresse:
Tous les Amours ne sont pas envolés.

Oui, c'est encor quelque sujet de peine,
Mais du repos je suis si fatigué!
Lorsqu'à trente ans je pliais sous ma chaîne,
Plus malheureux pourtant j'étais plus gai.
Le ciel m'envoie une reine nouvelle;
Combien d'attraits les siens m'ont rappelés!
Roses d'automne, effeuillez-vous pour elle:
Tous les Amours ne sont pas envolés.

Mes yeux encore ont des pleurs à répandre;
Ma voix encore a des chants amoureux.
Aimons, chantons. La beauté vient m'apprendre
A triompher des hivers rigoureux.

Tout me sourit : les fleurs brillent plus belles,
Les jours plus purs, les cieux plus étoilés.
Dans l'air plus doux j'entends battre des ailes.
Tous les Amours ne sont pas envolés:

LA MORT DU DIABLE.

Air : du Vilain.

Du miracle que je retrace
Dans ce récit des plus succincts,
Rendez gloire au grand saint Ignace,
Patron de tous nos petits saints.
Par un tour, qui serait infame,
Si les saints pouvaient avoir tort,
Au diable il a fait rendre l'ame. (*bis.*)
Le diable est mort, le diable est mort. (*ter.*)

Satan, l'ayant surpris à table,
Lui dit : Trinquons, ou sois honni.
L'autre accepte, mais verse au diable
Dans son vin un poison béni.
Satan boit, et, pris de colique,
Il jure, il grimace, il se tord;
Il crève comme un hérétique. (*bis.*)
Le diable est mort, le diable est mort. (*ter.*)

Il est mort! disent tous les moines;
On n'achètera plus d'*agnus*.
Il est mort! disent les chanoines;
On ne paîra plus d'*oremus*.
Au conclave on se désespère:
Adieu, puissance et coffre-fort!

Nous avons perdu notre père. (*bis.*)
Le diable est mort, le diable est mort. (*ter.*)

L'amour sert bien moins que la crainte;
Elle nous comblait de ses dons.
L'intolérance est presque éteinte;
Qui rallumera ses brandons?
A notre joug si l'homme échappe,
La vérité luira d'abord:
Dieu sera plus grand que le pape. (*bis.*)
Le diable est mort, le diable est mort. (*ter.*)

Ignace accourt: Que l'on me donne,
Leur dit-il, sa place et ses droits.
Il n'épouvantait plus personne;
Je ferai trembler jusqu'aux rois.
Vols, massacres, guerres ou pestes,
M'enrichiront du sud au nord.
Dieu ne vivra que de mes restes. (*bis.*)
Le diable est mort, le diable est mort. (*ter.*)

Tous de s'écrier: Ah! brave homme!
Nous te bénissons dans ton fiel.
Soudain son ordre, appui de Rome,
Voit sa robe effrayer le ciel.
Un chœur d'anges, l'ame contrite,
Dit: Des humains plaignons le sort:
De l'enfer saint Ignace hérite. (*bis.*)
Le diable est mort, le diable est mort. (*ter.*)

LE PRISONNIER DE GUERRE.

Air : Chante, chante, troubadour, chante, de Romagnési.

Marie, enfin quitte l'ouvrage,
Voici l'étoile du berger.
— Ma mère, un enfant du village
Languit captif chez l'étranger :
Pris sur mer, loin de sa patrie,
Il s'est rendu, mais le dernier.
File, file, pauvre Marie,
Pour secourir le prisonnier ;
File, file, pauvre Marie,
File, file pour le prisonnier.

Tu le veux, ma lampe s'allume.
Eh quoi! ma fille, encor des pleurs!
— D'ennui, ma mère, il se consume,
L'Anglais insulte à ses malheurs.
Tout jeune, Adrien m'a chérie ;
Il égayait notre foyer.
File, file, pauvre Marie,
Pour secourir le prisonnier ;
File, file, pauvre Marie,
File, file pour le prisonnier.

Pour lui je filerais moi-même ;
Mon enfant, mais j'ai tant vieilli!

— Envoyez à celui que j'aime
Tout le gain par moi recueilli.
Rose à sa noce en vain me prie:
Dieu! j'entends le ménétrier!
File, filé, pauvre Marie,
Pour secourir le prisonnier;
File, file, pauvre Marie,
File, file pour le prisonnier.

Plus près du feu file, ma chère,
La nuit vient refroidir le temps.
— Adrien, m'a-t-on dit, ma mère,
Gémit dans des cachots flottans.
On repousse la main flétrie
Qu'il étend vers un pain grossier.
File, file, pauvre Marie,
Pour secourir le prisonnier;
File, file, pauvre Marie,
File, file pour le prisonnier.

Ma fille, j'ai naguère encore
Rêvé qu'il était ton époux.
Même avant la trentième aurore,
Mes rêves s'accomplissent tous.
— Quoi! l'herbe à peine refleurie
Verra le retour du guerrier!
File, file, pauvre Marie,
Pour secourir le prisonnier;
File, file, pauvre Marie,
File, file pour le prisonnier.

LE DAUPHIN.

CONTE.

Air : Du Carnaval.

Du bon vieux temps souffrez que je vous parle.
Jadis Richard, troubadour renommé,
Eut pour roi Jean, Louis, Philippe ou Charle,
Ne sais lequel, mais il en fut aimé.
D'un gros dauphin on fêtait la naissance;
Richard à Blois était depuis un jour.
Il apprit là le bonheur de la France.
Pour votre roi, chantez, gai troubadour!
Chantez, chantez, jeune et gai troubadour.

La harpe en main Richard vient sur la place.
Chacun lui dit : Chantez notre garçon.
Dévotement à la Vierge il rend grace,
Puis au dauphin consacre une chanson.
On l'applaudit: l'auteur était en veine.
Mainte beauté le trouve fait au tour,
Disant tout bas : Il doit plaire à la reine.
Pour votre roi, chantez, gai troubadour!
Chantez, chantez, jeune et gai troubadour.

Le chant fini, Richard court à l'église.
Qu'y va-t-il faire? il cherche un confesseur.

Il en trouve un, gros moine à barbe grise,
Des mœurs du temps inflexible censeur.
Ah! sauvez-moi des flammes éternelles!
Mon père, hélas! c'est un vilain séjour.
— Qu'avez-vous fait? — J'ai trop aimé les belles.
Pour votre roi, chantez, gai troubadour!
Chantez, chantez, jeune et gai troubadour.

Le grand malheur, mon père, c'est qu'on m'aime.
— Parlez, mon fils; expliquez-vous enfin.
— J'ai fait, hélas! narguant le diadème,
Un gros péché, car j'ai fait un dauphin.
D'abord le moine a la mine ébahie;
Mais il reprend : Vous êtes bien en cour?
Pourvoyez-nous d'une riche abbaye.
Pour votre roi, chantez, gai troubadour!
Chantez, chantez, jeune et gai troubadour.

Le moine ajoute : Eût-on fait à la reine
Un prince ou deux, on peut être sauvé.
Parlez de nous à notre souveraine,
Allez, mon fils, vous direz cinq *Ave*.
Richard absous, gagnant la capitale,
Au nouveau-né voit prodiguer l'amour.
Vive à jamais notre race royale!
Pour votre roi, chantez, gai troubadour!
Chantez, chantez, jeune et gai troubadour.

LE PETIT HOMME ROUGE.

Une ancienne tradition populaire supposait l'existence d'un homme rouge, qui apparaissait dans les Tuileries lors de quelque événement malheureux pour les maîtres de ce château. Cette tradition reprit cours sous Napoléon.

AIR : C'est le gros Thomas.

Foin des mécontens!
Comme balayeuse on me loge,
Depuis quarante ans,
Dans le château, près de l'horloge.
Or, mes enfans, sachez
Que là, pour mes péchés,
Du coin, d'où le soir je ne bouge,
J'ai vu le petit homme rouge.
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

Vous figurez-vous
Ce diable habillé d'écarlate?
Bossu, louche et roux,
Un serpent lui sert de cravate.
Il a le nez crochu;
Il a le pied fourchu;
Sa voix rauque en chantant présage
Au château grand remuménage.
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

(10 août.) Je le vis, hélas!
En quatre-vingt-douze apparaître.
Nobles et prélats
Abandonnaient notre bon maître.
L'homme rouge venait
En sabots, en bonnet.
M'endormais-je un peu sur ma chaise,
Il entonnait la *Marseillaise.*
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

(9 thermidor.) J'eus à balayer;
Mais lui bientôt par la gouttière
Revint m'effrayer
Pour ce bon monsieur Robespierre.
Lors il était poudré [1],
Parlait mieux qu'un curé,
Ou, comme riant de lui-même,
Chantait l'hymne à l'*Être suprême.*
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

(Mars 1814.) Depuis la terreur
Plus n'y pensais, lorsque sa vue
Du bon Empereur
M'annonça la chute imprévue.
En toque il avait mis
Vingt plumets ennemis,

[1] Robespierre portait de la poudre.

Et chantait au son d'une vielle
Vive Henri Quatre et *Gabrielle!*
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

Soyez donc instruits,
Enfans, mais qu'ailleurs on l'ignore,
Que depuis trois nuits
L'homme rouge apparaît encore.
Riant d'un air moqueur,
Il chante comme au chœur,
Baise la terre, et puis ensuite
Met un grand chapeau de jésuite.
Saints du paradis,
Priez pour Charles Dix.

LES BOHÉMIENS.

AIR « Mon père m'a donné un mari, etc.

Sorciers, bateleurs ou filous,
Reste immonde
D'un ancien monde,
Sorciers, bateleurs ou filous,
Gais Bohémiens, d'où venez-vous?

D'où nous venons? l'on n'en sait rien.
L'hirondelle
D'où vous vient-elle?
D'où nous venons? l'on n'en sait rien.
Où nous irons, le sait-on bien?

Sans pays, sans prince et sans lois,
Notre vie
Doit faire envie.
Sans pays, sans prince et sans lois,
L'homme est heureux un jour sur trois.

Tous indépendans nous naissons,
Sans église
Qui nous baptise;
Tous indépendans nous naissons
Au bruit du fifre et des chansons.

Nos premiers pas sont dégagés,
Dans ce monde
Où l'erreur abonde,
Nos premiers pas sont dégagés
Du vieux maillot des préjugés.

Au peuple, en butte à nos larcins,
Tout grimoire
En peut faire accroire.
Au peuple, en butte à nos larcins,
Il faut des sorciers et des saints.

Trouvons-nous Plutus en chemin,
Notre bande
Gaîment demande.
Trouvons-nous Plutus en chemin,
En chantant nous tendons la main.

Pauvres oiseaux que Dieu bénit,
De la ville
Qu'on nous exile;
Pauvres oiseaux que Dieu bénit,
Au fond des bois pend notre nid.

A tâtons l'Amour, chaque nuit,
Nous attelle
Tous pêle-mêle;
A tâtons l'Amour, chaque nuit,
Nous attelle au char qu'il conduit.

Ton œil ne peut se détacher,
Philosophe
De mince étoffe,
Ton œil ne peut se détacher
Du vieux coq de ton vieux clocher.

Voir c'est avoir. Allons courir!
Vie errante
Est chose enivrante.
Voir c'est avoir. Allons courir;
Car tout voir, c'est tout conquérir.

Mais à l'homme on crie en tout lieu,
Qu'il s'agite,
Ou croupisse au gîte,
Mais à l'homme on crie en tout lieu:
« Tu nais, bonjour; tu meurs, adieu. »

Quand nous mourons, vieux ou bambin,
Homme ou femme,
A Dieu soit notre ame!
Quand nous mourons, vieux ou bambin,
On vend le corps au carabin.

Nous n'avons donc, exempts d'orgueil,
De lois vaines,
De lourdes chaînes;
Nous n'avons donc, exempts d'orgueil,
Ni berceau, ni toit, ni cercueil.

Mais, croyez-en notre gaîté,
Noble ou prêtre,
Valet ou maître;
Mais, croyez-en notre gaîté,
Le bonheur, c'est la liberté.

Oui, croyez-en notre gaîté,
Noble ou prêtre,
Valet ou maître;
Oui, croyez-en notre gaîté,
Le bonheur, c'est la liberté.

LES SOUVENIRS DU PEUPLE.

AIR : Passez votre chemin, beau sire.

On parlera de sa gloire
Sous le chaume bien long-temps.
L'humble toit, dans cinquante ans,
Ne connaîtra plus d'autre histoire.
Là, viendront les villageois
Dire alors à quelque vieille:
Par des récits d'autrefois,
Mère, abrégez notre veille.
Bien, dit-on, qu'il nous ait nui,
Le peuple encor le révère,
Oui, le révère.
Parlez-nous de lui, grand'mère;
Parlez-nous de lui. (*bis.*)

Mes enfans, dans ce village,
Suivi de rois il passa.
Voilà bien long-temps de ça:
Je venais d'entrer en ménage.
A pied grimpant le coteau
Où pour voir je m'étais mise,
Il avait petit chapeau
Avec redingote grise.
Près de lui je me troublai,
Il me dit : Bonjour, ma chère,

Les souvenirs du peuple.

Bonjour, ma chère.
— Il vous a parlé, grand'mère!
Il vous a parlé!

L'an d'après, moi pauvre femme,
A Paris étant un jour,
Je le vis avec sa cour:
Il se rendait à Notre-Dame.
Tous les cœurs étaient contens;
On admirait son cortége.
Chacun disait : Quel beau temps!
Le ciel toujours le protége.
Son sourire était bien doux:
D'un fils Dieu le rendait père,
Le rendait père.
— Quel beau jour pour vous, grand'mère!
Quel beau jour pour vous!

Mais quand la pauvre Champagne
Fut en proie aux étrangers,
Lui, bravant tous les dangers,
Semblait seul tenir la campagne.
Un soir, tout comme aujourd'hui,
J'entends frapper à la porte;
J'ouvre, bon Dieu! c'était lui,
Suivi d'une faible escorte.
Il s'asseoit où me voilà,
S'écriant : Ah! quelle guerre!
Oh! quelle guerre!

— Il s'est assis là, grand'mère!
Il s'est assis là!

J'ai faim, dit-il, et bien vite
Je sers piquette et pain bis.
Puis il sèche ses habits;
Même à dormir le feu l'invite.
Au réveil, voyant mes pleurs,
Il me dit : Bonne espérance!
Je cours de tous ses malheurs
Sous Paris venger la France.
Il part; et comme un trésor
J'ai depuis gardé son verre,
Gardé son verre.
— Vous l'avez encor, grand'mère!
Vous l'avez encor!

Le voici. Mais à sa perte
Le héros fut entraîné.
Lui, qu'un pape a couronné,
Est mort dans une île déserte.
Long-temps aucun ne l'a cru;
On disait : Il va paraître.
Par mer il est accouru;
L'étranger va voir son maître.
Quand d'erreur on nous tira,
Ma douleur fut bien amère.
Fut bien amère.
— Dieu vous bénira, grand'mère;
Dieu vous bénira. (*bis.*)

LES

NÈGRES ET LES MARIONNETTES.

FABLE.

AIR : Pégase est un cheval qui porte.

Sur son navire un capitaine
Transportait des noirs au marché.
L'ennui les tuait par vingtaine:
Peste! dit-il; quel débouché!
Fi, que c'est laid, sots que vous êtes!
Mais j'ai de quoi vous guérir tous.
Venez voir mes marionnettes; } *bis.*
Bons esclaves, amusez-vous. }

Pour tromper leur douleur mortelle,
Soudain un théâtre est monté;
Soudain paraît Polichinelle;
Pour des noirs grande nouveauté.
D'abord ils ne savent qu'en dire,
Ils se regardent en dessous;
Puis aux pleurs se mêle un sourire:
Bons esclaves, amusez-vous.

Voilà monsieur le commissaire.
Il s'attaque au roi des bossus,
Qui trouvant [illegible] exemple à faire,
Vous l'assomme [illegible] *ffle* dessus.

Oubliant tout jusqu'à leurs chaînes,
Nos gens poussent des rires fous.
L'homme est infidèle à ses peines :
Bons esclaves, amusez-vous.

Le diable vient; l'ange rebelle
Leur plaît surtout par sa couleur.
Il emporte Polichinelle;
Autre accroc fait à la douleur.
Cette fin charme l'auditoire:
Un noir a triomphé pour tous.
Les pauvres gens rêvent la gloire:
Bons esclaves, amusez-vous.

Ainsi voguant vers l'Amérique
Où s'aggraveront leurs destins,
De leur humeur mélancolique
Ils sont tirés par des pantins.
Tout roi que la peur désenivre
Nous prodigue aussi les joujoux.
N'allez pas vous lasser de vivre :
Bons esclaves, amusez-vous. } *bis.*

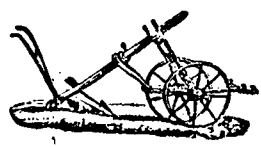

L'ANGE GARDIEN.

AIR : Jadis un célèbre empereur.

A l'hospice, un gueux tout perclus
Voit apparaître son bon ange;
Gaîment il lui dit : Ne faut plus
Que votre altesse se dérange.
Tout compté, je ne vous dois rien:
Bon ange, adieu; portez-vous bien.

Sur la paille, né dans un coin,
Suis-je enfant du Dieu qu'on nous prêche?
Oui, dit l'ange; aussi j'eus grand soin
Que ta paille fût toujours fraîche.
Tout compté, je ne vous dois rien:
Bon ange, adieu; portez-vous bien.

Jeune et vivant à l'abandon,
L'aumône fut mon patrimoine.
Oui, dit l'ange, et je te fis don
De trois besaces d'un vieux moine.
Tout compté, je ne vous dois rien:
Bon Ange, adieu; portez-vous bien.

Soldat bientôt, courant au feu,
Je perdis une jambe en route.

Oui, dit l'ange; mais avant peu,
Cette jambe aurait eu la goutte.
Tout compté, je ne vous dois rien:
Bon ange, adieu; portez-vous bien.

Pour mes jours gras, du vin fraudé
Mit le juge après mes guenilles.
Oui, dit l'ange; mais je plaidai:
Tu ne fus qu'un an sous les grilles.
Tout compté, je ne vous dois rien:
Bon ange, adieu; portez-vous bien.

Chez Vénus j'entre en maraudeur;
C'est tout fruit vert que j'en rapporte.
Oui, dit l'ange; mais par pudeur,
Là je te quittais à la porte.
Tout compté, je ne vous dois rien:
Bon ange, adieu; portez-vous bien.

D'un laidron je deviens l'époux,
Priant qu'il ne soit que volage.
Oui, dit l'ange; mais nul de nous
Ne se mêle de mariage.
Tout compté, je ne vous dois rien:
Bon ange, adieu; portez-vous bien.

Vieillard affranchi de regrets,
Au terme heureux enfin atteins-je?
Oui, dit l'ange, et je tiens tout prêts
De l'huile, un prêtre et du vieux linge.

Tout compté, je ne vous dois rien :
Bon ange, adieu ; portez-vous bien.

De l'enfer serai-je habitant,
Ou droit au ciel veut-on que j'aille ?
Oui, dit l'ange ; ou bien non, pourtant.
Crois-moi, tire à la courte paille.
Tout compté, je ne vous dois rien :
Bon ange, adieu ; portez-vous bien.

Ce pauvre diable ainsi parlant
Mettait en gaîté tout l'hospice.
Il éternue et, s'envolant,
L'ange lui dit : Dieu te bénisse !
Tout compté, je ne vous dois rien :
Bon ange, adieu ; portez-vous bien.

LA MOUCHE.

Air : Je loge au quatrième étage.

Au bruit de notre gaîté folle,
Au bruit des verres, des chansons,
Quelle mouche murmure et vole
Et revient quand nous la chassons? (*bis.*)
C'est quelque dieu, je le soupçonne,
Qu'un peu de bonheur rend jaloux.
Ne souffrons point qu'elle bourdonne, } *bis.*
Qu'elle bourdonne autour de nous. }

Transformée en mouche hideuse,
Amis, oui, c'est, j'en suis certain,
La Raison, déité grondeuse,
Qu'irrite un si joyeux festin.
L'orage approche; le ciel tonne;
Voilà ce que dit son courroux.
Ne souffrons point qu'elle bourdonne,
Qu'elle bourdonne autour de nous.

C'est la Raison qui vient me dire:
« A ton âge, on vit en reclus.
« Ne bois plus tant; cesse de rire;
« Cesse d'aimer; ne chante plus. »
Ainsi son beffroi toujours sonne
Aux lueurs des feux les plus doux.

Ne souffrons point qu'elle bourdonne,
Qu'elle bourdonne autour de nous.

C'est la Raison; gare à Lisette!
Son dard la menace toujours.
Dieux! il perce la collerette:
Le sang coule! accourez, Amours!
Amours, poursuivez la félonne;
Qu'elle expire enfin sous vos coups.
Ne souffrons point qu'elle bourdonne,
Qu'elle bourdonne autour de nous.

Victoire! amis, elle se noie
Dans l'aï que Lise a versé.
Victoire! et qu'aux mains de la Joie
Le sceptre enfin soit replacé. (*bis.*)
Un souffle ébranle sa couronne;
Une mouche nous troublait tous.
Ne craignons plus qu'elle bourdonne,
Qu'elle bourdonne autour de nous. } *bis.*

LES LUTINS DE MONTLHÉRY.

AIR : Ce soir-là sous son ombrage.

A pied, la nuit, en voyage,
Je m'étais mis à l'abri
Contre le vent et l'orage,
Dans la tour de Montlhéry.
Je chantais, lorsqu'un long rire
D'épouvante m'a glacé;
Puis tout haut j'entends dire:
Notre règne est passé.

Des follets brillent dans l'ombre,
Et la voix que j'entendais
Se mêle aux cris d'un grand nombre
De lutins, de farfadets.
Au bruit d'une aigre trompette
Le sabbat a commencé.
Plus haut la voix répète:
Notre règne est passé.

« Non, dit la voix, plus de fêtes!
« Esprits, vite, délogeons.
« La raison par ses conquêtes
« Nous banpit des vieux donjons.
« Le monde a changé d'oracles;
« Nos prodiges ont cessé.

« L'homme fait les miracles;
« Notre règne est passé.

« Nous donnâmes à la Grèce
« Ces dieux créés pour les sens,
« Dont l'éternelle jeunesse
« Vivait de fleurs et d'encens.
« Dans la Gaule encor sauvage
« Pour nous le sang fut versé.
« Hélas! même au village,
« Notre règne est passé.

« On nous vit, sous vos trophées,
« Paladins et troubadours,
« Enchaîner aux pieds des fées
« Les rois, les saints, lès Amours.
« La magie à notre empire
« Soumit le ciel courroucé.
« Des sorciers j'entends rire;
« Notre règne est passé.

« La raison nous exorcise;
« Esprits, fuyons sans retour. »
La voix se tait... ô surprise!
J'ai cru voir crouler la tour.
De leur retraite chérie,
Tous ont fui d'un vol pressé.
Au loin la voix s'écrie:
Notre règne est passé.

LA COMÈTE DE 1832.

AIR : A soixante ans il ne faut pas remettre.

Dieu contre nous envoie une comète;
A ce grand choc nous n'échapperons pas.
Je sens déja crouler notre planète;
L'Observatoire y perdra ses compas. (*bis.*)
Avec la table, adieu tous les convives!
Pour peu de gens le banquet fut joyeux. (*bis.*)
Vite, à confesse, allez, ames craintives.
Finissons-en : le monde est assez vieux, } *bis.*
Le monde est assez vieux. (*bis.*)

Oui, pauvre globe, égaré dans l'espace,
Embrouille enfin tes nuits avec tes jours,
Et, cerf-volant dont la ficelle casse,
Tourne en tombant, tourne et tombe toujours.
Va, franchissant des routes qu'on ignore,
Contre un soleil te briser dans les cieux.
Tu l'éteindrais; que de soleils encore!
Finissons-en : le monde est assez vieux.

N'est-on pas las d'ambitions vulgaires,
De sots parés de pompeux sobriquets,
D'abus, d'erreurs, de rapines, de guerres,
De laquais-rois, de peuple de laquais?

N'est-on pas las de tous nos dieux de plâtre,
Vers l'avenir las de tourner les yeux?
Ah! c'en est trop pour si petit théâtre.
Finissons-en : le monde est assez vieux.

Les jeunes gens me disent : Tout chemine.
A petit bruit chacun lime ses fers.
La presse éclaire, et le gaz illumine,
Et la vapeur vole aplanir les mers.
Vingt ans au plus, bon homme, attends encore;
L'œuf éclôra sous un rayon des cieux.
Trente ans, amis, j'ai cru le voir éclore.
Finissons-en : le monde est assez vieux.

Bien autrement je parlais quand la vie
Gonflait mon cœur et de joie et d'amour.
Terre, disais-je; ah! jamais ne dévie
Du cercle heureux où Dieu sema le jour. (*bis.*)
Mais je vieillis; la beauté me rejette,
Ma voix s'éteint; plus de concerts joyeux. (*bis.*)
Arrive donc, implacable comète.
Finissons-en : le monde est assez vieux, } *bis.*
Le monde est assez vieux. (*bis.*)

LE TOMBEAU DE MANUEL.

AIR : Te souviens-tu ?

Tout est fini ; la foule se disperse ;
A son cercueil un peuple a dit adieu,
Et l'amitié des larmes qu'elle verse
Ne fera plus confidence qu'à Dieu.
J'entends sur lui la terre qui retombe.
Hélas! Français, vous l'allez oublier.
A vos enfans, pour indiquer sa tombe,
Prêtez secours au pauvre chansonnier. } *bis.*

Je quête ici pour honorer les restes
D'un citoyen votre plus ferme appui.
J'eus le secret de ses vertus modestes :
Bras, tête et cœur, tout était peuplé en lui.
L'humble tombeau qui sied à sa dépouille
Est par nous tous un tribut à payer.
Près de sa fosse un ami s'agenouille :
Prêtez secours au pauvre chansonnier.

Mon cœur lui doit ces soins pieux et tendres.
Voilà douze ans qu'en des jours désastreux,
Sur les débris de la patrie en cendres,
Nous nous étions rencontrés tous les deux.
Moi, je chantais ; lui, vétéran d'Arcole,
Sourit au luth vengeur d'un vieux laurier.

Grace à vos dons qu'un tombeau me console:
Prêtez secours au pauvre chansonnier.

L'ambition n'effleurait point sa vie;
Mais, même aux champs, rêvant un beau trépas,
Il écoutait si la France asservie,
En appelant, ne se réveillait pas.
Contre la mort j'aurais eu son courage,
Quand sur son bras je pouvais m'appuyer.
Ma voix pour lui demande un peu d'ombrage.
Prêtez secours au pauvre chansonnier.

Contre un pouvoir qui de nous se sépare,
Son éloquence a toujours combattu.
Ce n'était point la foudre qui s'égare;
C'était un glaive aux mains de la vertu.
De la tribune on l'arrache; il en tombe
Entre les bras d'un peuple tout entier.
La haine est là; défendons bien sa tombe:
Prêtez secours au pauvre chansonnier.

Tu l'oublias, peuple encor trop volage,
Sitôt qu'à l'ombre il goûta le repos.
Mais, noble esquif mis à sec sur la plage,
Il dut compter sur le retour des flots.
La seule mort troubla la solitude
Où mes chansons accouraient l'égayer.
Pour effacer quatre ans d'ingratitude,
Prêtez secours au pauvre chansonnier.

Oui, qu'un tombeau témoigne de nos larmes.
Assistez-moi, vous pour qui j'ai chanté
Paix et concorde, au bruit sanglant des armes;
Et sous le joug, espoir et liberté.
Payez mes chants doux à votre mémoire:
Je tends la main au plus humble denier.
De Manuel pour consacrer la gloire,
Prêtez secours au pauvre chansonnier. } *bis.*

PROCÈS

FAIT AUX CHANSONS

DE

P. J. DE BÉRANGER

AU LECTEUR IMPARTIAL.

S'il eût été permis aux journaux de rendre un compte exact de ma défense devant la Cour d'assises, de même qu'il a été permis à mon accusateur de reproduire son accusation, j'aurais pu me dispenser de faire imprimer les pièces de mon procès.

Mais la censure, l'*inique censure*[1] m'a traité avec la plus révoltante partialité.

Mes juges ont écouté l'accusation; ils ont aussi écouté la défense. Sur quatre chefs d'accusation, ils en ont écarté trois! et la censure, qui permet de reproduire contre moi l'accusation en entier, même dans les parties où elle a complétement échoué, n'a pas permis qu'à côté de ces incriminations renouvelées ma défense vînt aussi se reproduire.

Jusqu'ici rien de pareil n'était encore arrivé.

On avait bien vu quelques défenses abrégées, des suppressions partielles opérées, des changemens imposés aux feuilles périodiques; mais dans aucune autre cause on n'avait encore vu une interdiction complète, absolue, de produire aucuns fragmens de la défense. Il n'y a point eu d'exception à cet égard;

[1] Expression de M. de Castelbajac.

les journaux du ministère, ceux de la droite et de la gauche, tous ont subi la même influence.

Le *Moniteur*, qui a consacré cinq de ses énormes colonnes au réquisitoire de M. Marchangy, a été obligé de supprimer la courte analyse qu'il donnait de ma justification.

Le *Journal de Paris* a éprouvé cette rigueur, inaccoutumée pour les journaux du ministère.

Le *Constitutionnel* est revenu de la censure avec des ratures qui ne laissaient pas subsister un seul mot du plaidoyer de mon avocat.

Le *Drapeau blanc* a laissé un énorme vide entre le plaidoyer de M. Marchangy et la réplique de M. Marchangy. M. Marchangy y parle seul. Aussi l'on y voit que cet avocat-général a réfuté *victorieusement* la plaidoirie de mon défenseur, et on le croit aisément, puisqu'on ne trouve que du papier blanc à la place des raisonnemens que M. l'avocat-général a eus à réfuter.

Ainsi j'ai été froissé par la saisie de mon ouvrage, par ma destitution, par les harangues du ministère public, par la sévérité de la Cour qui a décidé contre moi ce que les jurés n'avaient osé résoudre! Et au désavantage d'avoir eu à répondre de suite et sans préparation à une accusation élaborée avec soin, écrite avec recherche, et long-temps méditée, s'est joint le désagrément, plus grave encore, de voir les déclamations dont j'avais été l'objet, longuement

reproduites, répandues avec profusion, et sans le contrepoids, plus que jamais nécessaire, des justifications qui devaient en paralyser l'effet.

Voilà ce qui s'est passé à la face de tout le monde! voilà ce qu'ont remarqué tous les lecteurs de journaux, les curieux de toutes les classes, les hommes de tous les partis, et cela dans le moment même où le ministère propose une loi pour le renouvellement de la censure pendant cinq ans, et où il en propose une autre pour rendre les journalistes *responsables de toute infidélité qu'ils commettraient dans le compte rendu des audiences des tribunaux!*

La censure prorogée! c'est-à-dire l'injustice, la partialité, la calomnie, rendues plus faciles, perpétuées dans des mains qui en usent avec autant de scandale et d'effronterie! Le silence, un silence de mort placé à côté de l'arbitraire, parce qu'en effet l'arbitraire ne peut pas aller avec le droit de se plaindre et la possibilité d'appeler l'opinion à son aide! La responsabilité des journaux! comme s'il pouvait y avoir responsabilité là où il n'y a pas liberté, là où le journaliste n'est pas maître de rendre l'impression qu'il a reçue, et où le récit de ce qu'il a vu est corrigé, tronqué, mutilé, par un censeur qui n'a rien vu, rien écouté, rien entendu, et qui veut toutefois qu'on raconte les choses, non comme elles se sont réellement passées, mais comme il voudrait qu'elles se fussent passées en effet.

Je serai plus équitable dans ma propre cause. Je donnerai l'accusation telle qu'elle a été portée contre moi, sans en rien retrancher, en rien dissimuler : on lira l'arrêt de la Cour; je donnerai le réquisitoire de mon accusateur, non précisément *tel qu'il l'a lu* (car il a retranché quelques raisonnemens et quelques expressions qui lui ont paru apparemment avoir été réfutés avec trop d'avantage); mais enfin son réquisitoire tel qu'il lui a convenu de le publier dans le *Moniteur*. Seulement j'y joindrai la réponse de mon défenseur telle que la sténographie l'a reproduite, et telle que son amitié pour moi et son zèle pour un opprimé la lui ont inspirée.

PROCÈS

DE M. DE BÉRANGER.

Jamais, de mémoire d'habitué, l'audience d'un tribunal n'a présenté d'affluence aussi extraordinaire d'amateurs. Quelques délais dans la transmission des ordres nécessaires pour obtenir un renfort de gendarmerie avaient rendu le service extérieur très pénible : aussi, dès huit heures du matin, les issues les plus secrètes, ordinairement réservées aux porteurs de billets, étaient obstruées par la foule plus sûrement encore qu'elles n'étaient fermées par les verrous. Un petit nombre d'élus pénétrait avec peine dans la salle qui s'est remplie successivement de personnes de la plus grande distinction : M. le duc de Broglie, M. le baron de Staël, MM. Gevaudan, Bérard, maître des requêtes, M. Dupont (de l'Eure), député; et plusieurs magistrats, parmi lesquels on remarque : MM. de Vatimesnil, de Broë, Blondel d'Aubers, Girod (de l'Ain), Mars, etc., occupaient des places réservées ; les dames et les avocats en robes arrivaient successivement dans la grande enceinte du parquet. Pendant ce temps, la foule toujours crois-

sante, forçant successivement toutes les consignes était arrivée, au milieu d'un désordre inexprimable, jusque dans la galerie vitrée qui sert de vestibule à la salle d'audience.

On se demandait comment pourraient entrer non seulement la Cour et les jurés, mais le prévenu lui-même. M. de Béranger, pour lequel son assignation n'était pas un passe-port suffisant, a été en effet arrêté pendant trois quarts d'heure de barrière en barrière, et il allait franchir la dernière limite, lorsqu'un gendarme lui disputa opiniâtrément le passage; enfin, il a pris place au banc des avocats, entre Me Dupin aîné, son défenseur, et Me Coche, son avoué. La physionomie du prévenu est calme; il s'entretient, en souriant, avec les personnes qui se trouvent auprès de lui.

Il était impossible de commencer l'audience avant que le corridor vitré et l'escalier qui y conduit fussent complètement évacués. Déja quatre ou cinq personnes avaient été tirées de la foule, et étaient entrées en escaladant la fenêtre [1]. Les carreaux de vitres volaient en éclats. Faire rétrograder cette multitude était impossible, on a préféré lui ouvrir la porte intérieure. Alors deux cents personnes, brisant les vitres, déchirant leurs ha-

[1] De ce nombre étaient MM. Larrieux, président de la Cour d'assises, et Cottu, conseiller.

bits ou les salissant contre des murailles fraîchement blanchies, se sont portées les unes les autres au milieu de la salle qui semblait déja trop pleine. Les bancs des accusés ont été envahis par un grand nombre d'avocats, et cette circonstance a nécessité la remise d'une affaire de vol qui devait précéder la cause politique. On n'aurait su où placer l'accusé et ses gardes, et les huissiers n'ont pu, malgré tous leurs efforts, faire entrer dans l'audience un témoin arrivé de Pontoise pour cette affaire.

Jusqu'à ce moment, on avait respecté l'étroite enceinte réservée au public journalier qui préfère ordinairement les grands procès de vol et d'assassinat, mais qui n'avait pas montré moins d'empressement, et faisait queue depuis sept heures. Cependant les peines prises par cette partie des curieux ont été inutiles. Les personnes porteuses de billets qui n'avaient pas trouvé place sur les banquettes, ont reflué au fond de l'auditoire, et l'on n'a pu ouvrir les grilles extérieures.

Les jurés ne sont arrivés à la chambre du conseil qu'en faisant un long circuit, et en passant par l'escalier de la chambre correctionnelle. Vers onze heures, le tirage du jury et les récusations respectives du ministère public et du prévenu étant terminés, la Cour a été introduite. Elle est composée de MM. Larrieux, président, Cottu, Baron, Syl-

vestre de Chanteloup père, et d'Haranguier de Quincerot.

Monsieur le président dit que l'audience sera ouverte lorsqu'il règnera un ordre parfait digne de la majesté de la justice. Il donne l'ordre à toutes les personnes qui entourent le banc des jurés de s'en éloigner : cet ordre s'exécute lentement. Monsieur le président renouvelle l'ordre et ajoute : Il est désagréable que ce soient des membres du barreau qui s'exposent à recevoir de pareilles leçons.

Monsieur le président ordonne qu'un gendarme soit placé auprès de messieurs les jurés, afin que leur attention ne soit distraite par personne.

Les gendarmes et autres militaires, chargés de maintenir l'ordre à l'extrémité de la salle, conservaient les baïonnettes au bout des fusils; monsieur le président s'en aperçoit, et donne, à haute voix, l'ordre que les baïonnettes soient retirées. Chacun applaudit à cette mesure de prudence et en même temps de respect pour la liberté des délibérations du jury.

Beaucoup d'avocats sont obligés de s'asseoir sur le parquet, à quelque distance du banc des jurés (ils y sont restés jusqu'à la fin de l'audience). D'autres avocats sont debout près du poêle. Le public qui est derrière crie : *Les avocats assis.*

Monsieur le président : Huissier, huissier.

Un huissier : Monsieur le président ?

Monsieur le président : Je voudrais d'abord que vous vinssiez près de moi, j'ai à vous parler.

L'huissier : Je voudrais pouvoir vous obéir, monsieur le président, mais je ne puis passer; tout est obstrué.

Monsieur le président : Invitez messieurs les avocats qui sont debout à ôter leurs toques pour moins gêner les personnes qui sont derrière.

Messieurs les avocats se conforment à cette invitation.

Monsieur le président : Nous aimons à penser « qu'il n'est pas besoin de prévenir l'auditoire que la loi commande le silence et le respect. Nous sommes persuadé que chacun se conformera à la loi, et que nous ne serons pas mis dans la nécessité d'user du droit qu'elle nous donne de faire évacuer la salle et de juger la cause à huis-clos. »

Après la prestation du serment des jurés [1], et

[1] Le jury était composé de MM.
Becq, Louis-François, propriétaire électeur;
Barbier, Jean-Joseph, marchand de cristaux;
Cheret, Louis-Jean-Baptiste, écuyer;
Darte, Louis-Joseph, fabricant de porcelaine;
Delacourtie, avoué de première instance;
De Premouville, caissier de la recette générale;
Du Barry, Ange-François, propriétaire électeur;
Fauchat, chef de division au ministère de l'intérieur;
Lambert-Sainte-Croix, notaire;
Legé, ancien notaire;
Masson-Saint-Maurice, commissaire priseur;
Roulleau, employé à l'état-major.

M. de Béranger ayant décliné ses nom, prénoms, et sa profession d'ex-employé à la commission d'instruction publique, le greffier donne lecture de l'arrêt de mise en prévention [1] qui contient le texte de toutes les chansons incriminées. Lorsqu'il en est à la lecture du couplet de l'*Enrhumé*, monsieur l'avocat-général l'interrompt, et lui dit: Vous ne dites pas qu'il y a deux lignes en blanc.

M. Dupin : C'est que le greffier n'est chargé que de lire, et que là où il n'y a rien, il n'y a rien à lire.

Le greffier : Il y a deux lignes en blanc.

Le greffier continue et achève sa lecture.

Monsieur le président répète au prévenu l'énumération des divers chefs d'accusation en vertu desquels il est poursuivi, conformément aux articles 1, 3, 5, 8 et 9 de la loi du 17 mai 1819, et procède en ces termes à son interrogatoire :

Demande. Êtes-vous l'auteur des chansons imprimées chez Firmin Didot avec cet intitulé : *Chansons par M. P. J. de Béranger ?*

Réponse. Oui, monsieur le président.

D. Les avez-vous vendues et fait vendre?

R. Oui, monsieur, ainsi que je l'ai répondu dans le précédent interrogatoire.

D. A combien d'exemplaires ont-elles été tirées?

[1] *Voyez* pièces justificatives, n° 1.

R. A dix mille. (Les réponses de l'accusé sont toutes faites avec une grande politesse et en même temps d'un ton ferme.)

M. Marchangy, avocat-général, se lève et dit :

« Messieurs les jurés, la chanson a une sorte de privilége en France. C'est, de tous les genres de poésie, celui dont on excuse le plus volontiers les licences. L'esprit national le protége et la gaieté l'absout. Compagnes de la joie, fugitives comme elle, il semble que ces rimes légères ne soient point propres à nourrir la sombre humeur du malveillant, et depuis Jules César jusqu'au cardinal de Mazarin, les hommes d'état ont peu redouté ceux qui chantaient.

« Telle est la chanson, ou plutôt, messieurs, telle était la chanson chez nos pères, car depuis les siècles où l'on riait encore en France, cet enfant gâté du Parnasse s'est étrangement émancipé. Profitant de l'indulgence qui lui était acquise, plus d'une fois pendant nos révolutions publiques les perturbateurs le mirent à leur école, ils l'échauffèrent de leur ardeur, ils en firent l'auxiliaire du libelle et des plus audacieuses diatribes. Dès lors, un sarcasme impie remplaça la joie naïve; une hostilité meurtrière succéda au badinage d'une critique ingénieuse. Des refrains insultans furent lancés avec dérision sur les objets de nos hommages; bientôt ils stimulèrent tous les excès de

l'anarchie, et la muse des chants populaires devint une des furies de nos discordes civiles.

« Lorsque les chansons peuvent s'écarter ainsi de leur véritable genre, auront-elles droit à la faveur que ce genre inspirait? Leur suffira-t-il du titre de chansons pour conquérir impunément le scandale et pour échapper à la répression judiciaire? Si telle était leur dangereuse prérogative, bientôt la prose leur céderait en entier la mission de corrompre, et l'on chanterait ce qu'on n'oserait pas dire.

« Vous sentez donc la nécessité de distinguer telles chansons de telles autres qui n'en portent que le nom. Faites une large part dans l'indulgence pour ces couplets espiègles et malins, qu'il y aurait sans doute trop de rigueur à priver d'une certaine liberté de langage. Qu'ils vivent aux dépens des travers des faiblesses humaines, qu'ils puissent même confondre le bruit de leurs joyeux grelots avec les murmures de l'opposition. Mais si, plus téméraires que ne le fut jamais cette opposition, ils attaquent ce qui est inviolable et sacré; si Dieu, la religion, la légitimité, sont tour à tour le sujet de leurs outrages, sous quels prétextes pourraient-ils être épargnés? Est-ce parce que la chanson la grave aisément dans la mémoire, qu'elle est de facile réminiscence, et que le sel piquant qui l'assaisonne est un salpêtre électrique prompt à ébranler les esprits? Est-ce parce qu'elle peut

fournir des refrains tout préparés aux orgies de la sédition et aux mouvemens insurrectionnels? Est-ce parce que, circulant avec rapidité, elle pénètre en même temps dans les villes et les hameaux, également comprise de toutes les classes? Tandis que la brochure la plus coupable n'exerce que dans un cercle étroit sa mauvaise influence, la chanson, plus contagieuse mille fois, peut infecter jusqu'à l'air qu'on respire. Et d'ailleurs ici se présente une observation dont vous apprécierez le mérite. Qu'une chanson exhalée dans un instant de verve et d'ivresse, circule, non par la voie de l'impression, mais parce qu'elle est chantée dans le monde, c'est un bruit passager que le vent emporte et dont bientôt il ne reste plus de vestiges. La justice pourra le dédaigner et ne pas faire contraster la gravité de ses poursuites avec le vague et la légèreté d'un pareil genre de publication. Mais qu'un auteur mette au jour un recueil de poésies qu'il lui plaît d'appeler des chansons; qu'il donne ce nom à des satires réunies, à des dithyrambes, à des odes pleines d'agression et d'audace, vous ne verrez plus ici que des vers qu'on peut lire sans être obligé de les chanter; et si cet auteur croyait pouvoir égayer sa défense de toutes les idées frivoles et plaisantes que réveille la chanson, vous sentiriez d'abord dans quelle méprise il voudrait

vous engager, car apparemment qu'il ne prétendrait pas que ceux qui ont acheté ses chansons sont tenus de les chanter, que ce soit là une condition inséparable de la vente, et que ses souscripteurs soient tous de fidèles observateurs de l'harmonie. Le sentiment qu'aurait eu le poëte de sa gaieté ne pourrait donc conjurer les mauvais résultats que produiraient ses vers sur des esprits disposés à prendre les choses sérieusement.

« Le sieur de Béranger est précisément dans ce cas; il a fait imprimer, distribuer et vendre, sous le titre de chansons, deux volumes de ses poésies, tirés par souscription à dix mille exemplaires. Voilà déja qui devient plus positif, plus fixe, plus durable qu'une chanson isolée et inédite. Comment ce prévenu pourra-t-il, en présence d'une spéculation aussi solidement réfléchie, invoquer l'indulgence due à la facétieuse étourderie d'un chansonnier, à ces impromptus brillans qui lui échappent jusqu'à son insu dans la chaleur de l'inspiration?

« On peut présumer que le sieur Béranger ne s'est pas dissimulé tout ce que cette fructueuse entreprise de librairie lui faisait perdre de faveur, puisque dans ses interrogatoires il n'a pas cru inutile de se retrancher derrière un moyen de prescription. Il est vrai que toutes les chansons comprises dans le premier volume ont déja fait

partie d'un recueil publié en 1815, et la loi du 17 mai veut que les délits de la presse puissent être prescrits par six mois, à compter du fait de publication qui donnera lieu à la poursuite, mais cette disposition n'est point applicable à la cause. Quel est le fait de publication qui donnera lieu à la poursuite? C'est le recueil de 1821 et non celui de 1815. Toute édition nouvelle est un nouveau fait de publication, et chaque réimpression est assujettie aux formalités de dépôt et de déclaration.

« Cependant, tout en reconnaissant la force de ce principe consacré par un arrêt contre lequel le sieur Béranger ne s'est pas pourvu, nous n'en ferons pas usage aujourd'hui. Qu'importe, en effet, qu'on livre aux débats les chansons contenues dans le 1er volume, si ces chansons, par le révoltant cynisme de leurs expressions, se défendent elles-mêmes contre toute citation? Pour se résoudre à blesser de leurs tours obscènes la décence de cet auditoire, il faudrait ne pas avoir d'autres textes à vous signaler : vos consciences n'ont pas besoin qu'on stimule leur discernement par un luxe de scandale et une surabondance de griefs.

« Nous renonçons donc volontiers à ouvrir le 1er volume, et nous n'indiquerons même pas la moindre partie de celles contenues dans le 2e volume.

« Le sieur Béranger a-t-il commis un outrage à

la morale publique et religieuse? s'est-il rendu coupable d'une offense envers la personne du roi? a-t-il provoqué le port public d'un signe de ralliement non autorisé? Telles sont les trois questions que nous allons successivement discuter.

« Il serait trop long et trop pénible de rechercher toutes les pages qui attentent à la morale publique et religieuse : nous ne vous parlerons donc pas de la chanson *des deux Sœurs de Charité*, dans laquelle l'auteur, anéantissant tout principe de morale, soutient qu'une fille de joie ne mérite pas moins le ciel par les excès de la débauche, qu'une sœur de charité par ses bonnes œuvres et son dévouement sublime. Nous ne vous parlerons pas de la chanson intitulée *les Chantres de Paroisse*, où, selon le prévenu, le séminaire, cette école des vertus sacerdotales, cette institution réparatrice des persécutions de l'église, n'est qu'un *hôpital érigé aux enfans trouvés du clergé*. Nous ne parlerons pas davantage de plusieurs chansons dirigées contre les *missionnaires*, chansons tellement virulentes, qu'il ne faut pas s'étonner si, après les avoir lues, ceux qui ne se sentent pas l'esprit d'en faire autant, veulent au moins lancer des pétards aux orateurs d'une religion que la Charte déclare religion de l'état. Mais ce que nous ne pouvons taire, ce sont les impiétés accumulées dans la chanson intitulée *les Capucins*.

« Il faut avoir des ressentimens bien opiniâtres pour attaquer ces humbles serviteurs de l'humanité, aujourd'hui qu'ils sont ensevelis sous les ruines de leurs cloîtres déserts. A peine leur souvenir vit-il encore dans quelques chaumières où ils venaient, il y a bien long-temps, parler de Dieu à ceux qui mouraient, et partager le pain qu'ils tenaient de la charité. Pauvres et n'ayant rien possédé ici-bas, ils ont quitté ce monde sans avoir aucun compte à rendre : pourquoi donc poursuivre leur mémoire au delà de l'exil ou du martyre? Au surplus, ce ne sont pas eux qu'il s'agit ici de venger. Que par amour pour la tolérance, l'impiété persécute ces ordres religieux, coupables d'avoir, en ouvrant aux cœurs souffrans des asiles de paix, différé le grand siècle des lumières : elle le peut sans doute; mais qu'elle confonde sous ces atteintes l'autel avec le monastère, et la religion avec les ministres; c'est là ce que la France alarmée ne vous permet pas d'excuser, et c'est ce que fait le prévenu dans la chanson qu'on vous dénonce. »

Ici M. Marchangy donne lecture de cette chanson, et reprend la parole.

« C'est ainsi, messieurs, que l'auteur, par une sacrilége ironie, essaie d'écarter de nos temples ceux qu'un reste de foi y conduit encore; c'est ainsi qu'il tente surtout d'en éloigner les soldats

français dont la ferveur religieuse ne pourrait en effet qu'ajouter aux garanties de leur fidélité. Mais tandis qu'il voudrait, en glaçant la piété dans leurs cœurs, les rendre plus faciles à séduire, ne voyez-vous pas que ses efforts conspirent encore moins contre la monarchie que contre la valeur et la gloire; car la religion seule peut épurer la valeur en la rendant désintéressée et morale. Quant à la gloire, qui n'est qu'un secret besoin de se survivre, qui peut la comprendre et la mériter, si ce n'est celui qui espère un autre avenir? Qui croira en Dieu, si ce n'est celui qui va chercher la mort dans les combats? et de quel prix la terre, réduite à ses biens impuissans, pourrait-elle payer le dévouement du héros qui s'immole à son pays?

« Mais c'est peu que le sieur Béranger fasse asseoir sur le seuil de l'église le ridicule et l'insulte; il va, dans la chanson intitulée *le Bon Dieu*, apostropher Dieu lui-même. Pour que la majesté divine ne puisse pas rester inviolable derrière ses impénétrables mystères, il va, dans une indigne parodie, lui prêter des formes et un langage ignobles! Cet Être éternel, que les élans de la prière et les transports de l'admiration et de la reconnaissance avaient seuls osé atteindre, n'est plus, dans les vers du prévenu, qu'une image grotesque et bouffonne, qu'un fétiche impuissant qui vient

calomnier son propre ouvrage et se moquer des institutions les plus saintes.

« Il faut l'avouer, messieurs, le sieur Béranger a singulièrement trahi les destinées de la poésie. Cet idiôme inspirateur semblait être donné aux mortels pour ennoblir leurs émotions, pour élever leurs ames vers le beau idéal et la vertu, pour les préserver d'un stupide matérialisme et d'une végétation grossière; en leur présentant sans cesse des pensées d'élite, des images de choix, analogues à leur divine essence! Et ce poëte, à qui, pour un si bel emploi, le talent des vers fut prodigué, quel usage a-t-il fait de ce talent dont la société lui demande compte aujourd'hui? Il a déshérité l'imagination de ses illusions, il a ravi au sentiment sa pudeur et ses chastes mystères, il voudrait déposséder l'autorité des respects du peuple, et le peuple des croyances héréditaires; en un mot, il voudrait tout détruire, même celui qui a tout créé.

« Et dans quel temps vient-il parmi nous se faire le mandataire de l'incrédulité? c'est lorsqu'un instant de repos succédant à nos agitations politiques, nous ouvrons enfin les yeux, comme à la suite d'un long délire, étonnés que nous sommes de voir quels ravages l'impiété a faits dans les mœurs! c'est lorsque les bons citoyens voudraient qu'on profitât de l'espèce de calme où nous voici, pour aviser aux moyens de le rendre durable et réel en

restaurant les bases de toute agrégation sociale! c'est lorsque, désabusés des innovations trompeuses, des systèmes décevans, on revient, après un vaste cercle d'erreurs, à une religion seule capable de sauver les états, car seule elle peut discipliner tant d'esprits rebelles, et ramener dans nos foyers le culte des traditions vénérables; seule elle peut rendre à la jeunesse les graces de la modestie et les avantages de la docilité; seule elle peut se charger d'une partie des désirs tumultueux dont la terre est obsédée; seule encore elle peut creuser un lit profond et paisible à ces ambitions désordonnées qui mugissent sur la surface de la France, comme des torrens qui menacent de tout envahir; seule enfin, elle peut verser un baume réparateur sur tant de plaies toujours saignantes, et triompher des ressentimens et des partis.

« Voilà pourquoi nos législateurs ont pensé, en discutant la loi répressive des abus de la presse, qu'il ne fallait pas seulement punir la sédition, mais encore l'impiété. La sédition n'a que des accès passagers, mais l'impiété s'étend sur des générations entières; la sédition n'éclate souvent que sur les sommités sociales, tandis que l'impiété ronge les fondemens des nations. Ah! qu'importe que la révolution ne soit plus dans les actes, si elle est toujours dans les mœurs! Ils se trompent ceux-là qui ne la voient que dans un violent chan-

gement de gouvernement, et qui se croient hors de son tourbillon lorsqu'ils n'entendent parler ni de république, ni de consulat, ni d'empire. Ce sont là les effets et non pas les causes. La révolution n'est pas seulement dans la substitution d'un usurpateur à un ordre de choses consacré, elle est surtout dans le néant de ces cœurs enflés d'un orgueilleux mépris pour les dogmes de la morale et de la vertu; elle n'est pas seulement dans les entreprises des factions qui détrônent le prince légitime, elle est surtout dans la propagation des doctrines irréligieuses qui voudraient détrôner le Souverain suprême, le maître des siècles et des rois; oui, elle est dans la révolte des esprits contre l'existence d'un Dieu et l'authenticité de son culte; elle est dans la rupture insensée des anneaux de cette chaîne merveilleuse qui, unissant le ciel à la terre, joignait ensemble toutes les puissances morales, depuis la puissance paternelle jusqu'à la puissance divine. Aussi, messieurs, quelque différentes que puissent être leurs opinions politiques, les membres de l'une et de l'autre chambre se sont-ils réunis pour punir dans la loi du 17 mai tout *outrage à la morale publique et religieuse :* ce sont les expressions de l'art. 8 de cette loi. Et vous, juges-citoyens, vous chargés de faire respecter les lois qui sont l'expression publique sanctionnée par le monarque, où puiseriez-vous le motif d'une

indulgence qui ne serait qu'un déplorable exemple d'impunité? Car enfin, lorsque la loi du 17 mai sévit contre tout outrage à la morale publique et religieuse commis par des écrits ou des paroles, ne verrez-vous pas un outrage de cette espèce dans les vers où le sieur Béranger dit que *l'église est l'asile des cuistres, et que les rois en sont les piliers?* Et si la morale religieuse n'est autre chose que la morale enseignée par la religion, n'est-ce pas l'outrager, en effet, que de dénaturer, comme le fait le prévenu, l'idée que nous devons avoir de l'Éternel, de qui découle toute morale, puisque sans lui il n'y aurait que des intérêts menaçans et rivaux? N'est-ce pas l'outrager que de faire tenir à Dieu un discours absurde et où il désavoue le culte qu'on lui rend, où il se dit étranger à ce monde, où il engage à ne pas croire un mot de ce qu'apprennent en son nom les ministres de la religion, et dans lequel enfin il ne donne aux hommes, pour seule règle de conduite, qu'un précepte de libertinage?

« Le second chef de prévention n'est pas moins bien établi [1].

« L'art. 5, du 9 mai, énonce les faits qui sont

[1] Le second chef avait pour objet le délit d'*offense à la personne du roi*. Il paraît que M. l'avocat général n'a pas jugé à propos de donner cette partie de son manuscrit au *Moniteur*. Nous ne nous permettrons pas d'y suppléer.

réputés provocation aux délits, et parmi ces faits elle range le port public de tout signe extérieur de ralliement non autorisé. Les articles 1 et 3 considèrent comme complice de ce délit quiconque, par des discours, des écrits ou toutes autres voies de provocation, aurait excité à le commettre, sans que d'ailleurs la provocation ait été suivie d'effet. Cette dernière disposition s'applique formellement au sieur Béranger qui, dans sa chanson intitulée *le Vieux Drapeau*, excite à déployer le drapeau tricolore, que de nombreux exploits ont sans doute illustré, mais qu'on ne saurait arborer sans se rendre coupable de rébellion.

« C'est un des stratagèmes les plus familiers aux écrivains de parti, que de chercher à passionner les souvenirs des militaires français, à leur montrer la paix comme un opprobre, et la guerre comme un droit dont ils sont indûment frustrés. Vainement ces braves soldats que la gloire a rendus à la nature ont-ils noblement déposé les armes à la voix du père de la patrie, parce qu'ils savent que son aveu fait seul une vertu du courage; vainement ils se félicitent de retrouver, après un long exil où les condamna la victoire, et les champs paternels et les affections domestiques.

Voilà que dans cet Élysée, où se repose leur valeur, le serpent de la sédition voudrait ramper entre leurs lauriers, les souiller de son fiel im-

pur, les flétrir d'un souffle de vertige et d'erreur. Écoutez les insinuations et les hypocrites doléances que cet esprit de tentation prête à des guerriers fidèles; à l'entendre, ces guerriers ne sont que des êtres humiliés et déchus. Parce que les royaumes ne sont plus jetés devant eux comme une proie, il leur fait répandre des larmes imaginaires sur le malheur de la France, qui, au lieu de l'avantage d'être dépeuplée par des triomphes ou ruinée par des revers, subit aujourd'hui une prospérité inespérée sous le joug nouveau de ces Bourbons qui ne nous gouvernent que depuis des siècles. Sensibilité homicide qui gémit de ne plus voir l'Europe dévastée! Dévouement égoïste qui regrette de ne plus voir les champs de bataille transformés en arènes par l'ambition et l'intérêt personnel!

« Le sieur de Béranger a tenté dans vingt chansons de pervertir ainsi l'esprit militaire, notamment dans celle qui a pour titre *le Vieux Drapeau.* » (Ici, M. l'avocat général donne lecture de cette chanson, et continue ainsi :)

« Après avoir entendu de pareils vers, on se demande si c'est bien là le genre de la chanson badine et légère pour laquelle on réclamera votre indulgence. L'auteur appelle cette pièce une chanson, il la met sur l'air : *Elle aime à rire, elle aime à boire;* mais tout cela ne saurait détruire son caractère hostile et sombre. Qu'on nous dise en

quelle circonstance elle pourrait être chantée sans devenir un manifeste et une offense. Serait-ce dans un repas de corps, dans une garnison, dans une marche militaire, dans les villes ou dans les campagnes? elle ne peut être chantée que dans un attroupement de conjurés, et pour servir de signal à l'insurrection; voilà sa vocation, voilà le secret de sa naissance [1]. »

M. Marchangy ajoute que cette chanson fut imprimée clandestinement, qu'elle était calculée pour agir sur l'esprit des soldats, et pour seconder des machinations coupables. Cette démonstration lui fournit un moyen oratoire. Il discute ensuite le chef de prévention relatif aux offenses contre la personne du roi, et termine en ces mots :

« Certes, la gaieté française a des droits; mais si elle devenait tellement exigeante qu'il fallût lui sacrifier l'honnêteté publique, la religion, les lois, le bon ordre et les bonnes mœurs; si elle ne devait vivre désormais qu'aux dépens de la décence, de la foi, de la fidélité; mieux vaudrait la tristesse et le malheur, car du moins il y aurait là de graves sentimens qui ramèneraient à l'espérance et à la Divinité.

« Oui, la gaieté française a bien des droits;

[1] Ici M. l'avocat général a donné lecture d'une lettre du ministre de la police (M. Mounier) qui dénonce cette chanson comme ayant été répandue et chantée dans les casernes.

mais au lieu de la chercher dans la fange de l'impudicité et dans l'aride poussière de l'athéisme, qu'elle butine, ainsi que l'abeille, sur tant de sujets aimables et gracieux qu'ont effleurés des chansonniers célèbres, dont la gloire innocente est une des belles fleurs de notre Pinde. Eh quoi! sera-t-elle plus expansive et plus libre, quand, au milieu d'un festin de famille et de bon voisinage, elle aura insulté à la piété d'un convive et blessé ses opinions; quand elle aura appris à l'artisan, au laboureur courbé sous de pénibles travaux, des couplets impies contre une religion qui venait le consoler, et contre un Dieu qui promet d'essuyer les sueurs et les larmes!

« Ah! si le caractère français a perdu de son enjouement, qu'il ne s'en prenne qu'aux déceptions et aux systèmes dont le sieur Béranger s'est fait l'interprète; qu'il s'en prenne à l'aigreur des discussions politiques, à l'agitation de tant d'intérêts sans frein et sans but, à cette fièvre continue, au malaise de ceux qui, rebutant la société, la nature et la vie, ne trouvent plus en elles ni repos, ni bonheur, parce qu'en effet il n'en est pas sans illusions, sans croyances, sans harmonie. L'esprit dogmatique a dissipé les illusions; l'esprit fort a détruit les croyances; l'esprit de parti a troublé l'harmonie. Est-ce donc un des fauteurs de ces tristes changemens qui doit se plaindre de

leurs tristes conséquences? qu'il ne se plaigne pas non plus si la chanson, par suite de sa décadence et de sa honteuse métamorphose, est venue des indulgentes régions qu'elle habitait jusqu'à ces lieux austères qu'elle n'eût dû jamais connaître; qu'il n'accuse pas d'intolérance et de trop de rigueur des magistrats affligés d'avoir à sévir contre l'abus du talent. Non! qu'il ne les accuse pas; car il lui était plus facile de ne pas publier son ouvrage qu'il ne l'était à ces magistrats responsables envers la société de rester sourds à la voix de leur conscience, en ne réprouvant pas ce que réprouvent la religion, la morale et la loi. »

M. Dupin demande quelques instans pour mettre ses notes en ordre.

Monsieur le président consulte la Cour et accorde au défenseur ce qu'il désire.

Au bout de quelques minutes l'audience est reprise, et *M. Dupin* lit les conclusions suivantes :

Attendu que plusieurs des chansons comprises dans l'arrêt de renvoi sont couvertes par la prescription de six mois écoulés depuis leur publication, aux termes de l'article 29 de la loi du 26 mai 1819, et que d'ailleurs monsieur l'avocat a déclaré ne vouloir pas insister à cet égard;

Il plaira à la Cour ordonner que lesdites chansons seront distraites de l'accusation.

Monsieur le président : Plaidez-vous ce moyen ?

M. Dupin : Monsieur l'avocat général ayant déclaré renoncer à attaquer les chansons comprises dans le premier volume, si je n'ai point d'adversaire, je n'ai point à plaider.

Monsieur le président : Le ministère public n'a pas précisément déclaré renoncer à l'accusation sur cet objet.

M. Marchangy : J'ai dit seulement que l'acte d'accusation contient des chansons sur lesquelles je ne m'appesantirai pas.

M. Dupin : En ce cas je vais plaider ce moyen, comme préjudiciel.

Monsieur le président : Il y a un arrêt qui renvoie ces chansons devant la Cour.

M. Marchangy : Cet arrêt a force de chose jugée.

M. Dupin : Je soutiens le contraire : la Cour en décidera.

Monsieur le président : Plaidez.

M. Dupin :

Messieurs,

On dit vulgairement que la prescription est la *patrone du genre humain*. Si cela est vrai lorsqu'on l'invoque dans l'intérêt de la propriété, à plus forte raison lorsqu'elle sert à protéger la liberté des personnes.

En droit, l'article 29 de la loi du 26 mai 1819 dit que « l'action publique contre les crimes et « délits commis par la voie de la presse, ou tout « autre moyen de publication, se prescrira par six « mois révolus, à compter du fait de publication « qui donnera lieu à la poursuite.

« Pour faire courir cette prescription de six « mois, la publication d'un écrit devra être pré- « cédée du dépôt et de la déclaration que l'éditeur « entend le publier. »

En fait, il est attesté, par les récépissés délivrés à la direction de la librairie, que la déclaration exigée par l'article précité a été faite en 1815;

Donc toutes les pièces contenues dans le volume imprimé en 1815, par suite de cette déclaration, sont couvertes par la prescription.

Il en faut dire autant de la chanson des *Missionnaires :* elle a été insérée dans un recueil publié depuis plus de six mois.

Que peut-on opposer à cette exception si tranchante? Je n'en sais rien; car, d'une part, le ministère public ne veut point combattre ouvertement la prescription; et de l'autre, il semble craindre de s'y soumettre. J'avoue que je n'aime point ces demi-concessions, et j'eusse préféré sans difficulté une accusation franche à un système incertain de poursuite qui ne nous laisse ni dehors ni dedans.

Opposera-t-on (comme dans l'arrêt de renvoi) « que la réimpression d'un ouvrage est un *nouveau* « *fait* qui constitue un *nouveau délit* ?

Ce système est inadmissible : il est en opposition directe avec l'esprit de la loi du 26 mai. Lors de la discussion de cette loi, les délits de la presse ont été considérés sous leur véritable point de vue : on a séparé les délits en eux-mêmes, de l'instrument qui peut servir à les commettre; cette distinction a frappé par sa justesse; elle a saisi tous les esprits. Le délit est dans la pensée coupable de l'auteur; c'est l'auteur et l'intention dans laquelle il a écrit qu'il faut juger. Le délit ne réside pas dans le fait matériel de la publication :

> La presse est une esclave, et ne doit qu'obéir.

La preuve est que les imprimeurs ou vendeurs ne sont poursuivis qu'autant qu'ils ont agi *sciemment*, et qu'ils se sont, en connaissance de cause, associés à la pensée coupable de l'auteur.

La pensée une fois émise et publiée, il y a ou il n'y a pas délit. La réimpression ne constituera pas un délit nouveau. Pour cela il faudrait une seconde, une nouvelle pensée qui fût coupable; tandis que la réimpression n'est que le fait matériel de la presse, fait auquel l'auteur reste le plus souvent étranger.

Quel est le fondement de la prescription ordi-

naire? Au civil, elle fait présumer le paiement; au criminel, elle vaut quittance de la peine, elle emporte absolution.

Favorable lorsqu'il s'agit de délits ordinaires, elle l'est bien davantage dans les délits de la presse.

En effet, supposez un meurtre commis, une condamnation à mort déja prononcée: la prescription effacera un crime réel; elle sauvera le coupable d'une peine méritée.

Au contraire, le silence gardé par le ministère public, après la mise en vente d'un livre ou d'un écrit, empêche qu'on ne puisse supposer même qu'il y a délit; chacun doit croire qu'il n'y en a pas, puisque l'autorité informée de la publication par le dépôt, l'autorité, si vigilante surtout en cette matière, n'a pas poursuivi dans le délai fixé.

Le système que je combats serait une source d'inexplicables contradictions. Ainsi désormais tout dépendrait du hasard, et non du fond des choses. Le même ouvrage aura eu deux éditions; l'une ancienne, l'autre récente. Cet ouvrage sera innocent si l'on saisit le volume qui porte le millésisme de 1815; il sera coupable s'il porte celui de 1821.

Ajoutons à ces raisonnemens d'autres considérations non moins puissantes.

Un assassin, un voleur de grand chemin, un

faussaire, sont tranquilles au bout d'un certain temps; ils restent sans doute aux prises avec le remords, mais enfin ils n'ont plus à redouter les poursuites de l'autorité. Et un auteur devra trembler toute sa vie! Après lui, sa femme et son libraire courront les mêmes dangers, puisqu'aucune publication antérieure, bien que non poursuivie, n'aura mis les réimpressions du même ouvrage à l'abri de nouvelles poursuites!

Il y a mieux encore, ou plutôt nous allons trouver pis : il pourrait y avoir chose jugée contre, et jamais chose jugée en faveur de l'auteur. En effet, qu'un livre soit condamné, sa suppression est ordonnée; si l'auteur le réimprime, on juge qu'il est contrevenu à l'arrêt; et il sera condamné pour ce seul fait au maximum de la peine, sans nul examen : il suffira de constater l'identité des choses réimprimées avec celles qui ont été condamnées.

Supposons, au contraire, que ce même auteur ait été absous à l'unanimité par un jury; il se croira autorisé à faire autant d'éditions de son ouvrage que bon lui semblera. Point du tout : s'il donne une nouvelle édition, encore bien qu'elle ne soit qu'une exacte réimpression de la première, on lui soutiendra que cette réimpression est un nouveau fait qui constitue un nouveau délit, et l'on pourra le traduire devant un second jury qui sera appelé à condamner le même ouvrage que le

premier jury avait absous ! — Ce ne serait pas seulement une violation des lois qui disent que tout individu acquitté ne peut plus être repris à raison du même fait qui a été l'objet de l'accusation, ce serait un leurre, une déception, une vraie surprise indigne de la justice.

Je suis d'autant plus étonné, je ne dis pas de la résistance, puisqu'il n'ose pas ouvertement s'opposer, mais de l'hésitation du ministère public, que la question s'est déja présentée, et que la prescription a été accueillie par l'arrêt de la Cour rendu dans l'affaire du sieur Cauchois-Lemaire. Il y a même cette différence favorable au sieur Béranger, que les fragmens du sieur Cauchois-Lemaire étaient des articles de politique peu attrayans par eux-mêmes, et publiés dans une feuille assez peu répandue, tandis que le recueil des chansons du sieur Béranger, précisément parce que c'étaient des chansons, avait obtenu la plus grande vogue, la plus entière publicité.

Un mot échappé au ministère public tendrait à faire croire qu'il regarde l'arrêt de renvoi comme ayant à ce sujet *force de chose jugée*, parce qu'on ne s'est pas pourvu pour le faire casser.

C'est une erreur; ce n'était point ici le cas de se pourvoir. Si cet arrêt eût renvoyé le sieur Béranger à la Cour d'assises, pour s'être promené dans la rue, c'eût été le cas de se pourvoir en

cassation, parce que le fait de se promener n'est pas un délit. Mais la prescription d'un délit n'empêche pas qu'il n'y ait eu délit : c'est une exception qui pourra être opposée en Cour d'assises, et qui devra être accueillie ou rejetée, selon qu'elle se trouvera bien ou mal justifiée. Ainsi la chambre d'accusation a pu vous renvoyer la connaissance du délit qu'elle a cru remarquer. Mais, évidemment, elle n'a pas pu juger ni préjuger la question de prescription contre le prévenu qui n'a pas été appelé à se défendre devant elle.

Non, messieurs, vous ne vous laisserez pas priver de votre plus belle prérogative! Vous ne vous placerez point aveuglément sous le joug d'un arrêt de renvoi. Un arrêt de renvoi ne juge rien par lui-même, c'est un simple arrêt de distribution de cause : il ne juge rien, si ce n'est que l'affaire sera portée à la Cour d'assises pour y être jugée. Mais il ne vous enlève pas votre libre arbitre, il ne vous enlève pas le droit qui appartient à tout juge d'apprécier sa propre compétence. Si un tribunal correctionnel, saisi par un arrêt de renvoi d'une cause prétendue correctionnelle, s'aperçoit, à l'examen, que le fait est de nature à emporter une peine afflictive ou infamante, il peut, il doit renvoyer la cause, encore bien que la connaissance lui en ait été attribuée par un arrêt de la chambre d'accusation. De

même, une Cour d'assises reste juge de toutes les questions, exceptions et défenses qui seront proposées par l'accusé.

C'est ce que vous avez pratiqué dans l'affaire du sieur Cauchois-Lemaire : les passages pour lesquels il opposait la prescription étaient bien certainement compris dans l'accusation, puisque vous avez ordonné qu'ils en seraient *distraits :* ils étaient effectivement *transcrits dans l'arrêt de renvoi :* et cependant vous n'avez pas cru que ce renvoi vous ôtât le droit d'admettre la prescription. De fait, vous l'avez accueillie, vous avez donc jugé que l'arrêt de renvoi n'emportait pas chose jugée. C'est précisément ce que je vous demande de consacrer par un nouvel arrêt. Il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures dans la même Cour, et en présence du même Dieu [1], de qui émane toute justice. »

Après une demi-heure de délibération, la Cour rentre, et monsieur le président prononce l'arrêt suivant :

« En ce qui touche la première partie des conclusions de Béranger ;

« Considérant que le ministère public n'a point requis la distraction d'aucun des chefs de prévention portés contre le sieur de Béranger, ce

[1] Le Christ est placé au dessus du tribunal où siége la Cour.

qui serait d'ailleurs hors de ses attributions,

« Dit qu'il n'y a lieu à donner acte au prévenu de la déclaration qu'il attribue au ministère public.

« En ce qui touche la prescription ;

« Considérant que le moyen de prescription, invoqué par le prévenu devant les premiers juges, a été rejeté par l'arrêt de mise en prévention ; que cet arrêt n'a pas été attaqué par la voie de recours en cassation, seule voie qui lui était ouverte pour en suspendre l'exécution, sans s'arrêter aux conclusions de Béranger, ordonne qu'il sera plaidé au fond.

Aussitôt après la prononciation de l'arrêt, Me Dupin commence sa plaidoirie sur le fond. Il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS LES JURÉS,

Un homme d'esprit a dit de l'ancien gouvernement de la France, que c'était *une monarchie absolue tempérée par des chansons.*

Liberté entière était du moins laissée sur ce point.

Cette liberté était tellement inhérente au caractère national que les historiens l'ont remarquée. — « Les Français, dit Claude de Seyssel, ont toujours eu licence et liberté de parler à leur volonté de toute sorte de gens, *et même de leurs*

princes, non pas après leur mort tant seulement, mais encore de leur vivant et en leur présence [1]. »

Chaque peuple a sa manière d'exprimer ses vœux, sa pensée, ses mécontentemens.

L'opposition du taureau anglais éclate par des mugissemens.

Le peuple de Constantinople présente ses pétitions la torche à la main.

Les plaintes du Français s'exhalent en couplets terminés par de joyeux refrains.

Cet esprit national n'a pas échappé à nos meilleurs ministres, pas même à ceux qui, d'origine étrangère, ne s'étaient pas crus dispensés d'étudier le naturel français.

Mazarin demandait : Eh bien ! que dit le peuple des nouveaux édits ? — Monseigneur, le peuple chante. — *Le peuple cante*, reprenait l'Italien, *il payera :* et satisfait d'obtenir son budget, le Mazarin laissait chanter.

Cette habitude de faire des chansons sur tous les sujets, sur tous les événemens, même les plus sérieux, était si forte et s'était tellement soutenue, qu'elle a fait passer en proverbe qu'en France *tout finit par des chansons.*

[1] Claude de Seyssel, archevêque de Turin, auteur d'une bonne *Histoire de Louis XII* et du livre de la *Monarchie française*. Il est très remarquable que dans ce livre, imprimé en 1519, l'auteur met *le parlement au dessus du roi.*

La Ligue n'a pas fini autrement: ce que n'eût pu faire la force seule, la satire Ménippée l'exécuta[1].

Que de couplets vit éclore la Fronde! les baïonnettes n'y pouvaient rien.

> Au qui vive d'ordonnance
> Alors prompte à s'avancer,
> La chanson répondait : *France!*
> Les gardes laissaient passer.

Aujourd'hui qu'il n'y a plus de *monarchie absolue*, mais un de ces gouvernemens nommés *constitutionnels*, les ministres ne peuvent pas supporter la plus légère opposition; ils ne veulent pas que leur pouvoir soit tempéré *même par des chansons.*

Leur susceptibilité est sans égale..... Ils n'entendent pas la plaisanterie.... et sous leur domination, il n'est plus vrai de dire : *Tout finit par des chansons*, mais tout finit par des procès.

Nous allons donc plaider.

Les chansons de M. Béranger sont déférées aux tribunaux.

Monsieur l'avocat général a fait de ces chansons le plus grand éloge auquel leur auteur pût aspirer : il a prétendu que ce n'étaient point de véritables *chansons*, mais des *odes.*

[1] . . . . . *Ridiculum acri*
Fortius ac melius magnas plerumque secat res.

Il est vrai qu'il n'a vu là qu'une altération du genre : à l'en croire, on ne devrait regarder comme chansons proprement dites que les Pont-Neuf et les couplets de pure gaieté : nous, au contraire, nous trouvons ici un perfectionnement qui tient, pour les chansons comme pour tout le reste, à l'élan général de tous les esprits.

Oui, j'en conviendrai, les chansons de Béranger ne sont pas des *vers à Chloris ;* plusieurs d'entre elles s'élèvent jusqu'à l'ode : excepté quelques rondes consacrées au vin et à l'amour, notre poëte célèbre plus volontiers la bravoure, la gloire, les services rendus à la patrie, l'amour de la liberté !...

Un auteur, dit-on, se peint dans ce qu'il écrit.

Nous trouvons le caractère de Béranger dans ses ouvrages ; indépendant par caractère, pauvre par état, content à force de philosophie ; n'attaquant que le pouvoir et ses abus ; et du reste, pouvant dire de lui ce que bien peu de gens aujourd'hui pourraient dire d'eux-mêmes : *Je n'ai flatté que l'infortune.*

Sa première chanson politique fut le *roi d'Yvetot*.... Cette chanson dirigée contre Napoléon, au plus haut point de sa puissance, eut une grande vogue à Paris, surtout au faubourg Saint-Germain, où l'on avait du moins conservé le courage de rire à huis clos.

Napoléon, qui savait bien, a-t-on dit, que *du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas*, Napoléon eut le bon sens de ne pas se reconnaître dans cette chanson. L'auteur ne fut pas poursuivi par les procureurs alors impériaux, aujourd'hui royaux; il ne fut pas même destitué par l'université, tout impériale qu'elle était.

Les chansons de Béranger s'étaient accrues au point de former un volume. En novembre 1815, le sieur Poulet, imprimeur, fit à la direction de la librairie la déclaration qu'il allait les imprimer sous le titre de *Chansons morales et autres.*

Elles parurent, et n'excitèrent aucune poursuite en 1815; la fureur même de 1816 ne produisit aucun réquisitoire; et l'auteur continua de garder sa place.

De nouvelles chansons sont venues depuis augmenter les premières, et fournir la matière d'un second volume. Le premier était épuisé: les pièces composées récemment étaient dans toutes les mémoires et dans toutes les bouches; on pressa l'auteur de donner une édition complète.

On a cru faire un grand reproche à Béranger en appelant cela une *spéculation*, et en prétendant d'ailleurs que la souscription n'avait été remplie que par *des amis*.

Je répondrai d'abord, avec Boileau, qu'un au-

teur, et surtout un auteur destitué de place et de pension,

Peut, sans honte et sans crime,
Tirer de son travail un profit légitime.

et j'ajouterai, pour repousser la dernière partie de l'objection, qu'au lieu de blâmer, il faudrait féliciter de son rare bonheur l'homme accusé qui compterait ses amis au nombre de dix mille!

Dans cette nouvelle édition (dont le premier volume n'est qu'une exacte réimpression de celui de 1815), on remarque un assez grand nombre de chansons politiques. On peut citer principalement celles-ci :

La Requête présentée par les chiens de qualité, pour qu'on leur rende l'entrée libre au jardin des Tuileries :

Puisque le tyran est à bas,
Laissez-nous prendre nos ébats.

La *Censure*, qui intervient si puissamment dans le récit des accusations pour délits de la presse, et qui ne permet pas même d'imprimer textuellement les arrêts de la Cour, quand ces arrêts lui déplaisent :

Que sous le joug des libraires,
On livre encor nos auteurs,
Aux censeurs, aux inspecteurs,
Rats de cave littéraires ;
Riez-en avec moi.
Ah! pour rire

Et pour tout dire,
Il n'est pas besoin, ma foi,
D'un privilége du roi.

Le Ventru, ou compte rendu de la session de 1818 *aux électeurs du département de* ***, *par M.* ***, chanson devenue européenne :

Quels dînés,
Quels dînés
Les ministres m'ont donnés!
Oh! que j'ai fait de bons dînés!

Le Dieu des bonnes gens ; morceau sublime où l'auteur a véritablement atteint à ce que l'ode a de plus élevé :

Un conquérant, dans sa fortune altière,
Se fit un jeu des sceptres et des lois ;
Et de ses pieds on peut voir la poussière
Empreinte encor sur le bandeau des rois.
Vous rampiez tous! . . . . . .

Le Vilain, *le Marquis de Carabas*, *l'Alliance des peuples*, *le vieux Drapeau ;* et, plus que tout cela, *les Missionnaires*, *les Capucins* et jusqu'*aux Chantres de paroisse.*

Enfin, et de même que le lion malade, avouant toutes ses peccadilles, disait, à la dernière extrémité...

Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger,

Béranger doit le confesser aussi, il a chansonné les ministres... ; et même, il faut bien l'avouer

encore, il n'a pas épargné quelques uns des gens de robe qui se sont le plus signalés contre les écrivains par la *doctrine subtile des interprétations*...

On éprouve parfois des pressentimens involontaires. L'auteur ne se dissimulait pas le danger auquel il s'exposait; il en parlait, mais en riant, selon sa coutume.

Tel est le sujet de sa chanson intitulée *la Faridondaine* ou *la Conspiration des chansons*.

Il y met en scène un homme de police, auquel il recommande de tout explorer, dénoncer, interpréter. Surtout, lui dit-il,

Surtout transforme avec éclat
La faridondaine
En crime d'état.
Donnons des juges sans juri,
Biribi,
A la façon de barbari,
Mon ami.

. . . . . .
Si l'on ne prend garde aux chansons,
L'anarchie est certaine.

Enfin il se disait à lui-même :

J'ai trop bravé nos tribunaux [1].

En effet, il ne devait pas tarder à y être traduit.

[1] . . . . Dans leurs dédales infernaux
J'entends Cerbère et ne vois point Minos.

Le 27 octobre 1821, Béranger est dénoncé par le Drapeau blanc. Son redoutable rédacteur gourmande les magistrats : « S'il n'y a pas eu *connivence*, dit-il, on ne peut du moins s'empêcher « de remarquer l'étrange irréflexion de l'autorité « *répressive.* »

Dès le surlendemain (29 octobre) réquisitoire au parquet. La saisie des exemplaires est ordonnée; mais, heureusement pour l'auteur, les *dix mille* avaient fait *retraite;* la police n'en put arrêter que quatre.

Il n'y avait encore qu'un simple réquisitoire; mais comme, d'après la jurisprudence introduite sous le ministère actuel, tout homme dénoncé est nécessairement coupable, on débuta par priver M. Béranger de son emploi.

Je pourrais ici m'élever contre cet injuste système du ministère actuel, d'exiger de tous les fonctionnaires un dévouement absolu à ses volontés, et même à ses caprices ; de ne laisser à personne ce qu'on a toujours appelé la liberté de conscience; de dire aux électeurs, par exemple, Vous nommerez *nos candidats*, ou vous serez incontinent destitués; aux députés, Vous voterez pour nous et avec nous, ou bien vous perdrez vos places; de vouloir ainsi associer à son action ce qu'on appelle aujourd'hui des *hommes sûrs*, pour tous les emplois, pour toutes les fonctions!...

et de pousser la tyrannie jusqu'à dire, même à ceux qui ne font que des chansons, Vous chanterez pour nous, ou vous serez destitués!

Mais, nous dit-on, était-il possible de tolérer dans l'instruction publique un employé qui professait de pareilles maximes!—Je réponds d'abord pour le sieur Béranger, qu'il n'était pas dans le conseil royal d'instruction publique. Il était dans un coin du tableau, placé dans un endroit où il ne pouvait faire de sottises,... il était simple expéditionnaire. Il observait... et quand il se présentait un sujet de chanson, il chansonnait.

D'ailleurs on ne l'a pas destitué pour avoir fait *des chansons immorales;* celles que l'accusation a qualifiées ainsi appartiennent toutes au volume publié en 1815; c'était donc en 1815 qu'il eût fallu le destituer; car alors, apparemment comme aujourd'hui, il était défendu d'offenser la morale... Mais l'auteur n'avait pas encore fait cette foule de *chansons politiques, anti-ministérielles* et *anti-judiciaires*, qui seules ont irrité contre lui; il n'avait pas encore célébré, dans ses vers, les missionnaires, les capucins, et tous ceux qui disent à l'envi l'un de l'autre,

Éteignons les lumières
Et rallumons le feu.

C'est là surtout ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Quant aux formes de la destitution, elles ont, il faut en convenir, été très gracieuses; il est impossible de renvoyer quelqu'un d'une manière plus polie : les termes du congé valent presque un certificat pour se présenter ailleurs. Laissons parler l'organe de l'Université : « Le conseil juge, « monsieur, que d'après les avis qui vous avaient « été donnés précédemment, vous avez *de vous-* « *même renoncé* à l'emploi que vous occupez dans « l'administration, lorsque vous vous êtes déter- « miné à la publication de votre *second* recueil. — « Recevez l'assurance de ma *parfaite considéra-* « *tion* [1]. » (Éclats de rire universels.)

M. le président : J'ai déja prévenu l'auditoire qu'au moindre rire, au moindre manque de respect, je ferais évacuer la salle; je répète que je ferai le devoir que la loi m'impose.

M. Dupin : Cela peut me troubler moi-même, et l'on me rendra service en ne riant pas.

Mais oublions la destitution, pour revenir au réquisitoire. Béranger voit sa muse traduite au Palais-de-Justice :

Suivez-moi,
C'est la loi,
Suivez-moi, de par le roi [2].

[1] Et jusqu'à je vous hais, tout se dit tendrement.

[2] Refrain d'une chanson de M. Béranger, intitulée : *Ma première visite au Palais-de-Justice.*

Il comparaît, il n'est pas peu surpris de s'entendre proposer des questions si graves sur un fonds si léger; et, comme il l'a raconté depuis,

> (de) Voir prendre à ses ennemis,
> Pour peser une marotte,
> La balance de Thémis.

Quoi qu'il en soit, il répond de bonne grace et de son mieux. Sur les premières chansons, il oppose la prescription; quant aux autres, il déclare ne pas savoir ce qu'elles ont de contraire à la loi.

Ces réponses sont loin de satisfaire le parquet; et le 5 novembre paraît un réquisitoire *ampliatif*. Cinq chansons seulement avaient paru coupables à une première lecture; mais en y regardant de plus près, en y réfléchissant bien, le second réquisitoire en signale *quatorze* [1] !

Nouvel interrogatoire subi par la muse : mêmes réponses que précédemment.

Enfin, le 8 novembre 1821, ordonnance de la chambre du conseil qui admet l'exception de prescription pour toutes les pièces comprises au premier volume, et déclare qu'il y a lieu à suivre

[1] Cela rappelle le trait de ce chirurgien de village, qui, après avoir décrit minutieusement jusqu'aux moindres contusions qu'il avait remarquées sur un cadavre qu'il était chargé de visiter, ajoutait après la clôture de son procès-verbal : *Plus un bras cassé dont nous ne nous étions pas d'abord aperçus.*

pour le surplus; et le 27 du même mois, sur l'opposition à cette ordonnance, formée à la requête du ministère public, et par suite d'un troisième réquisitoire, arrêt de la chambre d'accusation qui, sans s'arrêter à la prescription objectée, renvoie sur le tout à la Cour d'assises.

Cet arrêt établit quatre chefs d'accusation :

1° Outrage aux bonnes mœurs;

2° Outrage à la morale publique et religieuse;

3° Offense envers la personne du roi;

4° Provocation au port public d'un signe extérieur de ralliement.

Vous venez d'entendre le réquisitoire qui contient le développement donné pour la première fois, à cette vaste incrimination.

J'y dois répondre à l'instant : mais avant d'entrer dans la discussion de chacun des chefs d'accusation, qu'il me soit permis, à l'exemple du ministère public, de présenter aussi quelques considérations générales.

Le premier sentiment qu'a fait naître ce procès a été l'étonnement. Un procès pour des chansons!... en France!.... et cela vous explique, messieurs, l'immense affluence que nous voyons au Palais. Dans tous les cercles on s'est dit : Allons voir ce singulier procès, on n'en a jamais vu de semblable;

jamais on n'en verra de pareil; profitons de l'occasion.

Des gens moins frivoles l'ont considéré sous d'autres rapports : ils l'ont regardé comme imprudent, et surtout comme impolitique. Les uns, dont la *Gazette de France* [1] s'est rendue l'organe, ont fait les réflexions suivantes :

« Les véritables conspirateurs ne rient jamais ; « aimable et douce opposition qui s'évapore en « flons flons, en brochures, en plaisanteries plus « ou moins ingénieuses : les gouvernemens n'en « ont rien à redouter, c'est avec d'autres armes « qu'on les ébranle. »

Les autres, et il faut le dire, presque tous, se sont écriés : Quelle maladresse ! que c'est mal connaître le cœur humain ! On veut arrêter le cours d'un recueil de chansons, et l'on excite au plus haut point la curiosité publique ! On voudrait effacer des traits qu'on regarde comme injurieux, et de passagers qu'ils étaient par leur nature, on les rend éternels, comme l'histoire à laquelle on les associe ! Au lieu de les détourner de soi, on vient avouer qu'ils ont frappé droit au but, on se dit percé de part en part ! Rappelez-vous donc ce qu'on lit dans Tacite : « Les injures qu'on méprise « s'effacent ; celles qu'on relève on est censé les

[1] Numéro du 12 novembre 1821. Il faut lui en savoir gré.

« avouer » : *Spreta exolescunt ; si irascaris, agnita videntur.*

Si l'on pouvait en douter, il serait facile d'interroger l'expérience : elle attesterait que toutes les poursuites de ce genre ont produit un résultat contraire à celui qu'on s'en était promis.

M. de Lauraguais écrivait au parlement de Paris : *Honneur aux livres brûlés !*

Il aurait dû ajouter : *Profit aux auteurs et aux libraires !* Un seul trait suffira pour le prouver. En 1775, on avait publié contre le chancelier Maupeou des couplets satiriques, au nombre desquels se trouvait celui-ci :

Sur la route de Chatou
Le peuple s'achemine,
Sur la route de Chatou,
Pour voir la f.... mine
Du chancelier Maupou,
Sur la rou...
Sur la rou...
Sur la route de Chatou.

Faire une chanson contre un chancelier, ou même contre un garde des sceaux, c'est un fait grave. Maupeou, piqué au vif, fulminait contre l'auteur, et le menaçait de tout son courroux s'il était découvert. Pour se mettre à l'abri de la colère ministérielle, le rimeur se retira en Angleterre, et de là il écrivit à M. de Maupeou en lui envoyant une nouvelle pièce de vers : « Monseigneur, je n'ai

« jamais désiré que 3,000 francs de revenu : ma « première chanson qui vous a tant déplu m'a « procuré, uniquement parce qu'elle vous avait « déplu, un capital de 30,000 francs, qui, placé à « cinq pour cent, fait la moitié de ma somme. De « grace, montrez le même courroux contre la nou- « velle satire que je vous envoie; cela complètera « le revenu auquel j'aspire, et je vous promets que « je n'écrirai plus. »

En continuant mes observations générales sur le procès de M. Béranger, je vous prierai de ne pas vous arrêter au prétexte, mais d'approfondir la véritable cause : c'est une pure vengeance ministérielle exercée par des hommes dont l'amour-propre trop sensible a été vivement blessé, et qui ne veulent pas plus d'une opposition en vers que d'une opposition en prose.

L'embarras de l'accusation se décèle par ses propres incertitudes. Trois réquisitoires peu d'accord entre eux....

(Ici monsieur l'avocat général interrompt le défenseur et lui dit que le dernier n'a pas été rédigé par lui. — Le défenseur répond qu'il importe peu par qui il ait été rédigé; que tous les officiers du parquet sont également capables de rédiger des réquisitoires; qu'en fait, il les tient tous trois à la

main, et que leur analyse va justifier son assertion. Il reprend en ces termes :)

Trois réquisitoires peu d'accord entre eux, et modifiés soit par l'ordonnance de la chambre du conseil, soit par l'arrêt de la chambre d'accusation.

Le premier, du 20 octobre, qui ne signale comme coupables que *cinq chansons;* celui du 5 novembre, qui en dénonce *quatorze;* l'ordonnance de la chambre du conseil, qui admet la prescription contre le plus grand nombre; un troisième réquisitoire, du 20 novembre, qui reproduit l'accusation contre *douze* pièces, parmi lesquelles on voit figurer *les myrmidons,* qui avaient échappé aux deux premiers réquisitoires; enfin, l'arrêt de renvoi qui fixe définitivement le nombre des pièces arguées, et dont il résulte que *les myrmidons* sont mis hors de cause.

Telle est l'accusation; et j'ose dire que toutes les difficultés dont elle est environnée n'ont pas diminué par le choix même de l'accusateur, quel que soit d'ailleurs son talent....

A ces considérations sur la forme et la singularité de l'action, s'en joignent d'autres sur le fond; et celles-ci ne se recommandent pas moins à votre attention.

La justice distributive ne s'exerce qu'à l'aide

d'une foule de distinctions. Dans les accusations de la presse, il faut surtout éviter de confondre les divers genres. S'agit-il d'un livre d'éducation, soyez sévères : *maxima debetur puero reverentia.* Punissez le moindre écart. Non seulement toute fausse maxime, toute idée trop libre est pernicieuse dans ces sortes d'ouvrages; mais l'équivoque même en doit être bannie; la jeunesse ne doit lire que dans le livre de la vertu.

Avez-vous à juger un sermonnaire; si, aux maximes de la charité chrétienne l'imprudent orateur a substitué le langage de la haine et des partis; si, sous prétexte d'attaquer les vices, il en a tracé le tableau avec les pinceaux de l'obscénité, punissez avec sévérité le prédicateur qui a perdu de vue le véritable esprit de son ministère, et qui s'en est permis un coupable abus.

Que, dans un ouvrage sur la politique, on excuse, on justifie, ou même que l'on conseille le régicide, comme l'ont fait les jésuites; condamnez l'ouvrage et l'auteur, tout ainsi que le parlement condamna jadis les jésuites et leurs doctrines.

Mais si dans une tragédie on poignarde Agamemnon, direz-vous également qu'on met le régicide en action? Non, messieurs, vous n'y verrez qu'un sujet habilement traité, où l'auteur, suivant les règles de son art, nous conduit au dénoûment par la terreur et la pitié.

Lorsque, dans un poëme moins sérieux, vous voyez *Henri V* en bonne fortune, déguisé en matelot, à la taverne du *Grand Amiral*, sous l'escorte du plus mauvais sujet des trois royaumes; lorsque, dans *la Partie de chasse de Henri IV*, on nous représente sur la scène le bon roi mettant le couvert avec la fille de Michau, et la poursuivant autour de la table pour lui dérober un baiser; en conclurez-vous que par ces jeux scéniques on veut avilir les rois et diminuer le respect dû à la royauté? — Non, messieurs, vous ne verrez encore là que l'effet d'un art permis :

Et toujours aux grands cœurs donnez quelques faiblesses.

Or, si la tragédie et la comédie jouissent de ce privilége de n'être pas traitées avec la même rigueur que les livres de politique et de pure morale, parce qu'ils ne doivent pas être considérés sous le même point de vue; de quelle liberté plus grande encore ne doit pas jouir le plus léger de tous les poëmes, la chanson!

Fesons attention d'ailleurs au goût que notre nation a manifesté de tout temps pour ce genre de composition. Vainement on nous dit d'un air sombre que *le Français n'a plus son ancienne gaîté* : j'en demande pardon au ministère public; la gaîté de nos pères est encore celle de leurs enfans; aucune loi, aucun procès ne pourra nous

empêcher de rire; et la gaîté franche, ainsi que la bravoure, seront toujours les traits les plus marqués du caractère français.

Boileau nous l'a dit :

> Le Français né malin créa le vaudeville.
> . . . . . .
> La liberté française en ses vers se déploie.

Voilà les règles de la matière; et je puis bien, ce me semble, invoquer devant vous le législateur du Parnasse dans la cause d'un de ses plus fidèles sujets.

Enfin, messieurs, j'aurais bien encore le droit de faire une observation préliminaire :

> Les vers sont enfans de la lyre;
> Il faut les chanter, non les lire.

Aussi dit-on communément que *c'est le ton qui fait la musique.* Il ne faut donc pas juger d'une chanson par ce qu'elle peut être dans la bouche d'un greffier (encore bien que celui-ci ait lu avec une grace à laquelle ses prédécesseurs ne nous avaient pas accoutumés), (murmure d'approbation). Il ne faut même pas en juger par ce qu'elle peut être dans la bouche du ministère public; sa voix est habituée à de trop sévères accens. Les chansons qui vous sont déférées n'ont pas été composées sur *l'air de l'accusation*, ni faites pour être débitées gravement par gens en robe et en bonnet carré.

Chez ce peuple ami des arts et doué d'une sensibilité si vive, où la justice n'était pas seulement une manière de voir et de raisonner, mais aussi une manière de sentir et d'être touché, devant ce tribunal où Sophocle, pour repousser une demande en interdiction, n'eut besoin que de réciter les beaux vers de son OEdipe; on n'eût pas manqué d'ordonner *d'office* que les couplets ou, si l'on veut, les *odes*, seraient chantées à l'audience par les voix les plus mélodieuses, et sous la protection des plus délicieux instrumens. On chantait en présence de toutes les divinités; on eût chanté dans le temple de la justice. Lorsqu on fit le procès à la lyre de Therpandre, on ne manqua pas de la faire résonner pour la convaincre d'harmonie.

Si ce secours nous est ravi, j'espère au moins, messieurs, que vous nous en tiendrez compte.

Ier Chef d'accusation. — *Outrage aux bonnes mœurs.*

On est sûr de vous intéresser, messieurs, lorsqu'on prend devant vous la défense des bonnes mœurs. Elles sont les gardiennes de la foi conjugale, du respect des enfans pour leurs pères; elles prêtent leur force aux bonnes lois, corrigent les mauvaises, et sont la sauvegarde de la société.

Que mon client serait malheureux de les avoir outragées !

Mais prendrez-vous pour outrage ce qui n'a rien de sérieux? Lorsque Collé (dont nous devons une nouvelle édition aux soins d'*un censeur*) nous dit dans l'élan de sa gaieté :

Chansonniers, mes confrères,
Le cœur, les mœurs, ce sont des chimères :
Dans vos chansons légères,
Traitez de vieux abus,
De phébus,
De rébus,
Ces vertus
Qu'on n'a plus,

peut-on prendre à la lettre et traiter à la rigueur ce qui n'est évidemment qu'un badinage? Ici viennent se placer mes observations préliminaires sur les divers degrés de sévérité qu'on doit apporter en jugeant des ouvrages de différens genres.

Ce n'est pas que je prétende justifier, sous le rapport des simples *bienséances*, ce qui ne serait même que tant soit peu équivoque; mais, au moins, je l'absous du reproche de *criminalité*. Il ne s'agit pas de décerner l'éloge, mais de repousser la culpabilité. Or, je soutiens qu'on ne doit regarder comme un *outrage aux bonnes mœurs*, dans le sens *légal*, que les obscénités, et non les idées voluptueuses gazées avec art.

Il vaut mieux éviter toute licence. Mais lorsqu'il s'agit uniquement de savoir si un auteur a franchi les bornes permises, à défaut de règles précises et de limites clairement posées, on peut invoquer des exemples, surtout s'ils sont empruntés à des auteurs qu'on n'oserait pas taxer d'immoralité.

Ouvrez donc les Œuvres de Bernis; lisez ses pièces intitulées *le Soir*, *le Matin*, *la Nuit* (pièces pour lesquelles je n'affirme pas qu'il ait été nommé cardinal, mais enfin qui ne l'ont pas empêché de l'être presque aussitôt après leur première édition), et voyez si, dans les chansons de Béranger, il y a rien d'approchant, rien de comparable aux *gaîtés* qui se font remarquer dans les chansons de l'un des princes de l'église romaine!

Le duc de Nivernais, homme d'esprit, homme de cour, l'un des plus grands seigneurs de l'ancien régime, a-t-il eu à rougir de sa *Gentille boulangère* et de *ses petits pains au lait?* Et pourtant cette chanson fut faite pour une tête couronnée!

Et cette autre chanson si connue de la ville et de la cour : *J'ai vu Lise hier au soir!*

Enfin, je pourrais aller chercher des exemples encore plus haut, et citer le spirituel auteur du couplet qui commence par ce vers....., resté dans toutes les vieilles mémoires. Si je ne nomme point cet auteur, ce n'est pas que je craigne de le com-

promettre : il ne court aucun risque; la prescription est acquise depuis long-temps, et certes les gens du roi ne le poursuivraient pas!

Qui donc a inspiré ces chansons à leurs illustres auteurs, si ce n'est la gaîté, la grande liberté attachée à ce genre léger de composition?

La chanson de Henri IV peut être encore alléguée pour exemple. *Vive Henri IV, vive ce roi vaillant*, est sans doute et sera toujours un cri national; mais ce qui suit : *Ce diable à quatre a le triple talent de boire, de battre, et d'être un vert galant*, qu'est-ce autre chose, je vous le demande, si ce n'est le triple éloge de l'ivrognerie, de la violence et du libertinage, autrement dit de l'adultère, puisque le bon roi était marié?

Voilà cependant ce qu'on chante avec passion, avec plaisir : on n'y trouve aucun mal, parce que l'on n'y voit que de la saillie et de la gaîté.

En un mot, ce qui fait passer ces chansons, c'est que ce sont des chansons. Telle pensée, telle phrase, tel mot, seraient répréhensibles ailleurs, qui doivent trouver grace dans un couplet, dans un refrain, ou même dans une églogue : témoin celle que l'on fait traduire aux écoliers de troisième dans tous les colléges, et même dans ceux des jésuites :

Formosum pastor Corydon ardebat Alexin
Delicias domini!

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point, messieurs; je n'examinerai pas si M. Béranger n'eût pas mieux fait pour sa propre gloire, et pour rendre encore plus générale la vogue de son recueil, d'en retrancher quelques pièces un peu libres. Il suffit, pour la cause, qu'elles n'aient rien d'obscène; et je réduis pour vous la question à ce seul point : Quel est celui d'entre vous qui, s'il n'a point fait de chansons, n'en ait pas du moins entendu de pareilles, sans y croire sa pudeur intéressée?

Je m'estime heureux, au surplus, de ce que le ministère public ayant cru lui-même devoir déserter cette partie de l'accusation, je suis dispensé d'y insister plus long-temps.

Je terminerai seulement par une réflexion : la Cour a rejeté le moyen de prescription; mais si le point de droit m'a été enlevé par l'arrêt, le fait me reste; et dans une accusation où vous êtes, avant tout, appelés à apprécier l'*intention;* dans un procès où vous avez à juger une édition nouvelle, vous n'oublierez pas que le silence du ministère public, si vigilant de son naturel, surtout dans ce qui a rapport à la presse, a dû être pris pour une approbation; et vous vous demanderez si cet acquiescement de l'autorité n'était pas de nature à persuader à l'auteur que ce qui n'était pas punissable en 1815 ne devait pas, à plus

forte raison, l'être en 1821, quand des mesures rigoureuses ont déja disparu de notre législation.

J'aborde le second chef d'accusation : il est plus grave encore que le premier. Si l'on en croit l'accusation, M. Béranger aurait outragé Dieu lui-même !

C'est une étrange manie que celle des hommes qui prétendent se constituer les vengeurs de la Divinité!

Les anciens, qui n'avaient pas le bonheur de connaître le vrai Dieu, avaient, dans leur philosophie mondaine, une maxime plus sage à mon avis : ils pensaient qu'il faut laisser aux dieux le soin de se venger eux-mêmes : *Deorum injurias Diis curæ esse.* Maxime que les lois romaines ont adoptée, en décidant que le parjure a assez de Dieu pour vengeur : *Jurisjurandi contempta religio satis Deum habet ultorem.* L. 2, C. *de Jurejur.*

En effet, ces sortes d'actions ne servent ordinairement que de masque aux passions haineuses : les hommes se laissent aller trop aisément à l'idée que leur Dieu ressent toutes les passions dont ils sont animés ; qu'il peut être, comme eux, vindicatif, envieux, colère, et surtout exterminateur.

Telle était la théologie du paganisme. C'est là que l'on voit des dieux menteurs, ivrognes, incestueux, adultères ; mais dans le christianisme,

mais dans la religion d'un Dieu qui, loin de venger ses offenses, est mort pour racheter les nôtres; ah, messieurs ! quel renversement d'idées que de supposer qu'on peut lui être agréable par des procès intentés en son nom !

Notre divine religion est pleine de douceur; de miséricorde et de bonté; ses plus illustres apôtres ont été en même temps les plus humains, les plus charitables, les plus indulgens envers leurs semblables.

Mais en rendant un éclatant hommage de respect, de déférence et d'amour aux vénérables pasteurs qui se montrent animés du véritable esprit de la tolérance évangélique, reconnaissons aussi qu'on a vu trop souvent de mauvais prêtres affecter avec audace de s'identifier avec la Divinité. Quiconque les heurtait, ils le représentaient aussitôt comme s'attaquant à Dieu même, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on les a signalés en disant de l'un d'eux:

> Qui n'estime Cotin, ne peut aimer le roi;
> Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Ah ! que l'immortel Molière les a bien dépeints, lorsqu'il a dit des faux dévots, qu'ils sont:

> .... Prompts, vindicatifs, sans foi, pleins d'artifices;
> *Et pour perdre quelqu'un couvrent insolemment*
> *Des intérêts du ciel leur fier ressentiment.*

tandis qu'au contraire les vrais dévots, ceux-là qu'il faut suivre à la trace, sont toujours disposés à l'indulgence,

> Et ne veulent point prendre avec un zèle extrême,
> Les intérêts du ciel plus qu'il ne veut lui-même.

Toutes ces réflexions ont été présentes à la pensée de ceux qui nous ont donné la législation actuelle sur la presse.

La loi du 17 mai n'a pas voulu venger les hommes mais les choses.

Assurément il faut avoir une religion. J'ai la mienne, c'est celle de mes pères : j'en connais les devoirs et les principes ; j'y demeurerai fidèle jusqu'au tombeau. Mais quelque bon catholique que l'on soit, cela ne dispense pas de juger les autres avec cette indulgence que l'on doit à ses frères.... C'est ce qu'a voulu la loi du 17 mai, faite par des hommes qui tous avaient des mœurs et de la religion, mais qui n'ont pas voulu qu'on trouvât dans leur loi un moyen de persécution contre leurs semblables.

Aussi cette loi ne punit pas ceux qui attaquent ou révoquent en doute une croyance particulière des pratiques qu'il est d'ailleurs bon de respecter ; mais ceux qui offensent *la morale publique et la morale religieuse*, deux généralités qui couvrent la terre et qui la régissent.

La morale publique n'est pas la morale parti-

culière de certains hommes, de certaines classes, de certains intérêts ; c'est cette raison supérieure qui nous éclaire sur le juste et sur l'injuste ; c'est cette voix qui n'est que le cri de la bonne conscience ; ces vérités éternelles, immuables, indélébiles, que Dieu a gravées dans le cœur de tous les hommes ; qui, dans tous les temps, comme dans tous les pays, servent à régler leur conduite et à la diriger vers le bien ; qui prescrivent la fidélité dans les engagemens, le respect de tous les devoirs, et constituent, à proprement parler, le droit naturel.

Mettez même dans une chanson qu'on peut voler le bien d'autrui, qu'on peut être fourbe dans les affaires publiques ou particulières, ce sera un outrage à la morale publique, parce que professer de telles maximes, c'est attaquer la société dans son essence, comme un coup de poignard attaque la vie dans sa source.

La morale religieuse n'est pas non plus la morale de telle ou telle secte. Ce n'est pas plus celle de l'Alcoran que celle des rabbins ; celle des catholiques, que celle des luthériens, des calvinistes ou des anglicans. C'est cette idée si vaste, si consolante, si bien comprise de tous les peuples de la terre, qu'il est un Dieu souverain, créateur de toutes choses ; cette confiance qui n'a pu nous être inspirée que de Dieu même, que notre ame

est immortelle, et qu'il est une autre vie où chacun recevra la récompense ou la punition de ses bonnes ou mauvaises actions.

Telle est, messieurs, la morale religieuse qu'on ne peut pas outrager sans encourir les peines établies par la loi dont je développe en ce moment l'esprit.

Voilà notre loi actuelle telle qu'elle a été conçue et portée. Vous vous rappelez qu'on voulait y introduire les mots *religion chrétienne*, afin de faire un délit spécial des offenses dirigées contre cette religion. Mais cet amendement, présenté par des hommes d'ailleurs très respectables, fut combattu avec force, principalement par M. le garde des sceaux, et rejeté comme pouvant rallumer des querelles de religion entre les diverses sectes; tandis que toutes sont d'accord sur ce qui regarde la *morale publique et religieuse* en général; toutes sont unanimes pour condamner *l'athéisme et l'immoralité.*

La preuve la plus évidente que, dans l'état actuel de la législation sur la presse, les offenses à *la religion chrétienne* ou *à la personne de ses ministres* ne sont pas au rang des délits qu'elle a entendu réprimer, se trouve dans le projet de loi qui vient d'être présenté aux chambres comme un acte *additionnel* [1] aux lois existantes.

[1] Expression de M. le garde des sceaux.

Il y est dit, art. 1er : « Quiconque aura *outragé* « ou *tourné en dérision* la *religion de l'état* sera « puni, etc. etc. »

Art. 6. « L'outrage fait publiquement, d'une « manière quelconque, *à un ministre* de la religion « de l'état... etc. etc. »

Ainsi trois innovations notables sont proposées :

1° On ne punira plus seulement l'outrage à la *morale religieuse* en général, mais encore l'outrage envers la *religion de l'état* en particulier.

2° On punira non seulement ceux qui auront *outragé* la religion de l'État, mais encore ceux qui l'auront *tournée en dérision*.

3° Enfin on punira aussi ceux qui, sans avoir outragé ni la morale religieuse, ni la religion de l'état, auront cependant outragé quelqu'un de *ses ministres*.

Voilà le projet !...

Que ce projet passe, qu'il soit converti en loi, chacun se tiendra pour averti. On saura qu'il ne faut pas seulement craindre d'offenser Dieu, mais encore tel ou tel culte ; que la dérision est punie aussi bien que l'outrage, et qu'enfin il ne suffit pas de respecter la morale, et qu'il faut encore garder son sérieux à l'aspect d'un capucin !...

Et encore ce projet passerait en loi, que je ne puis croire que jamais il eût la puissance de nous empêcher de rire.

Retournons si l'on veut au règne de Louis XIV et de madame de Maintenon. Même à cette époque, on a pu railler les gens d'église, sans encourir le reproche d'impiété; témoin *le Tartufe* et *le Lutrin*.

Dans *le Lutrin*, composé à la demande du premier président de Lamoignon, auquel il fut dédié, combien de vers satiriques, bien autrement mordans que ceux de Béranger!

> Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots?

On y parle des chanoines qui

> S'engraissaient d'une longue et sainte oisiveté.

On les appelle de *pieux fainéans* qui

> Veillaient à bien dîner, et laissaient en leur lieu
> A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

Et ces chantres eux-mêmes dont *les cabarets sont pleins!* et l'alcôve du prélat! et ces deux vers :

> La déesse, en entrant, qui voit la nappe mise,
> Admire un si bel ordre, et reconnaît l'église!

Quoi! tous les chanoines sont des fainéans; les chantres des ivrognes; on insulte des *classes*[1]! Tous les gens d'église sont des gourmands, c'est à la table que l'on reconnaît l'église! Mais ce n'est rien encore, messieurs, en comparaison de ce

[1] *Voyez* le projet de loi sur ceux qui insulteront *les classes*, à moins qu'on n'ait voulu dire les *castes*...

que dit le vieux Sydrac au chantre, dans le conseil tenu pour aviser aux moyens de replacer le lutrin :

> Pour soutenir tes droits, que le ciel autorise,
> Abîme tout plutôt, *c'est l'esprit de l'église.*

Quoi! l'esprit de l'église est d'abîmer tout, si peu qu'on lui résiste, lors même qu'il ne s'agit que d'un lutrin! Et que serait-ce donc, mon Dieu, s'il s'agissait d'un grand pouvoir temporel, de riches dotations, d'une prépondérance politique?

Voilà pourtant, messieurs, des vers qu'on imprimait librement sous Louis XIV; des vers qui furent dédiés au premier président de Lamoignon! Et l'on sait quelle fut la vengeance qu'on tira de l'auteur; il fut enterré dans la Sainte-Chapelle, sous le lutrin qu'il avait chanté!

Espérons donc que, même avec la *loi projetée*, il serait encore permis de signaler les ridicules d'une classe digne, par elle-même, de nos respects et de nos égards, mais dont les individus ne sont pas retranchés de la société, ni dispensés de lui payer le tribut que tout homme doit à ses semblables, quand il se montre injuste ou ridicule.

Prouvons, en tout cas, que sous *la loi actuellement en vigueur* (celle du 17 mai 1819), aucune des chansons arguées ne constitue ce que cette loi a qualifié délit d'outrage à *la morale publique et religieuse.*

Il est quelques chansons dont monsieur l'avocat général n'a parlé que transitoirement, et par manière d'énonciation. Mais j'ai déja dit que je n'aimais point ces *demi-concessions :* la discussion sur la prescription m'a prouvé leur danger : et puisqu'on n'a pas dit nettement qu'on abandonnait l'accusation sur ce point, je ne dois pas négliger de m'y arrêter.

« Nous ne parlerons pas, a dit monsieur l'avocat « général, nous ne parlerons pas de la chanson « *des deux sœurs de charité,* dans laquelle l'auteur, « anéantissant tout principe de morale, soutient « qu'une fille de joie ne mérite pas moins le ciel « par les excès de la débauche qu'une sœur de « charité par ses bonnes œuvres et son dévoue- « ment sublime ! »

L'auteur ne soutient rien de pareil : laissez-le lui-même exprimer sa pensée :

Entrez, entrez, ô tendres femmes !
Répond le portier des élus ;
La charité remplit vos ames ;
Mon Dieu n'exige rien de plus.
On est admis dans son empire,
Pourvu qu'on ait séché des pleurs,
Sous la couronne du martyre
Ou sous des couronnes de fleurs.

Oui, *pourvu qu'on ait séché des pleurs,* pourvu qu'on ait fait du bien à ses semblables, qu'on ait eu pitié du malheur, un pécheur peut espérer

miséricorde. Dieu n'a pas dit qu'il n'y aura que les prudes qui entreront dans le paradis. Une femme, même de mauvaise vie, peut trouver grace devant lui si elle a fait quelque bonne œuvre. Témoin la Madeleine qui n'était pas une fille *très sage*, et à qui cependant Jésus-Christ remit toutes ses fautes en vue d'une seule bonne action. Eh bien! Béranger n'a pas dit autre chose; il n'a pas dit ce qu'on lui fait dire contre l'évidence du fait; il n'a pas dit qu'une *fille de joie* pouvait mériter le ciel *par les excès de la débauche;* il a seulement dit et très délicatement exprimé, que le mal pouvait être racheté par le bien. Pensée tout-à-fait évangélique [1].

« Nous ne parlerons pas, a dit encore monsieur « l'avocat général, de la chanson intitulée : *les* « *Chantres de paroisse*, où, selon le prévenu, le

[1] On n'avait pas le texte même de l'Écriture pour le citer à l'audience, le voici :

« Et en même temps une femme de la ville, *qui était de mauvaise vie*, ayant su que Jésus était à table chez Simon le Pharisien, y vint avec un vase d'albâtre plein d'huile et de parfum; et, se tenant derrière lui à ses pieds, elle commença à les arroser de ses larmes et les essuyait avec ses cheveux; elle les baisait et y répandait ce parfum. Ce que le Pharisien qui l'avait invité, considérant, il dit en lui-même : Si cet homme était prophète, il saurait que celle qui le touche est *une femme de mauvaise vie.* Alors Jésus, prenant la parole (fait ressortir tout ce qu'a de touchant l'humble dévouement de la Madeleine, et il ajoute) : C'est pourquoi je vous déclare que beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. »

(*Évangile selon saint Luc*, chap. VII, v. 37 *et suiv. Traduction de Sacy.*)

« *séminaire n'est qu'un hôpital érigé aux enfans* « *trouvés du clergé.* »

Vous n'en parlerez pas; et toutefois vous en parlez, en signalant le trait que vous croyez le plus propre à soulever l'opinion du jury contre l'auteur; je dois donc entrer dans quelques explications.

Cette chanson est intitulée : *les Chantres de paroisse* ou *le Concordat de* 1817, ce qui est déja utile à savoir :

Gloria tibi, Domine!
Que tout chantre
Boive à plein ventre.
Gloria tibi, Domine!
Le concordat nous est donné.

Ce qu'on dit des chantres est justifié d'avance par ce qu'en a dit Boileau :

Et de chantres buvans les cabarets sont pleins.

Quant au concordat, il faut considérer qu'il n'a existé qu'en projet; et que ce projet, présenté aux chambres, a seulement été utile pour prouver que le ministère reconnaissait lui-même qu'il fallait une loi nouvelle pour déroger à la loi organique de 1801. Or, cette loi nouvelle n'a pas encore paru dans le Bulletin.

Ensuite, un concordat, par sa nature, est un acte temporel, un acte de législation et de gouvernement, qu'on peut critiquer ou blâmer, sans

commettre le délit d'*outrage à la morale religieuse;* car il faut toujours en revenir à la qualification du délit.

Si un concordat était un acte de foi, il n'y en aurait eu qu'un ; et une fois fait, on n'aurait pas pu y porter atteinte ; mais on en a vu plusieurs, qui tous ont varié suivant l'opportunité ou le malheur des temps.

Que n'a-t-on pas dit sur ou plutôt contre le concordat de François Ier, en prose et en vers ; et plus que tout cela, en oppositions, en résistances, en protestations ! Ouvrez l'histoire, elle vous dira que, par ce concordat, *le roi et le pape s'étaient donné réciproquement ce qui ne leur appartenait ni à l'un ni à l'autre...*

On a donc pu parler du concordat de 1817 avec une entière liberté : M. de Pradt l'a critiqué en quatre volumes qui renferment les faits les plus curieux ; Béranger l'a fait à sa manière qui, pour être moins instructive, n'en est pas moins piquante.

Les séminaires doivent sans doute être envisagés d'une manière plus sérieuse que ne l'a fait notre auteur ; mais un trait satirique contre les personnes n'est pas un outrage à la morale religieuse. N'oublions jamais le texte et l'esprit de la loi.

Quant à ce qu'il dit du concordat sous le rap-

port *financier*, rappelez-vous, messieurs, ce qu'on a dit de tout temps sur les annates, le denier de saint Pierre, et en général sur ce qu'on a appelé les *exactions de la cour de Rome*. C'est une expression consacrée dans tous les canonistes et souvent célébrée dans les appels comme d'abus.

« Nous ne parlerons pas davantage (vous disait « toujours le ministère public) de plusieurs chan« sons dirigées contre les missionnaires, chansons « tellement virulentes, qu'il ne faut pas s'étonner « si, après les avoir lues, ceux qui ne se sentent « pas l'esprit d'en faire autant *veulent* au moins « lancer *des pétards* aux orateurs d'une religion « que la Charte déclare religion de l'état. »

On ne s'attendait guère à voir des *pétards* dans cette affaire, et surtout des pétards alimentés par le *salpêtre électrique des chansons*, suivant une autre expression de monsieur l'avocat général.

Les missionnaires! *Inde iræ!* les missionnaires dont on ne parle qu'en passant, mais qui, personne n'en doute, ont été l'une des principales causes du procès suscité au sieur Béranger.

Ici revient principalement la *question légale*. Offenser *les missionnaires* est-ce outrager la *morale publique et religieuse?*

Ils sont, dit-on, les orateurs d'une religion que la Charte déclare religion de l'état. Sans doute; mais la Charte n'a pas dit *religion dominante;* nous

n'en sommes pas encore là. Si cela était, ce serait autre chose; car le verbe *dominer* est un verbe très actif, qui veut un régime [1]; c'est un maître auquel il faut des esclaves. Sous l'empire d'une religion qui serait dominante, ses ministres ne tarderaient pas à l'être eux-mêmes; les attaquer serait aussi dangereux que d'attaquer la religion même; mais, je le répète, nous n'en sommes pas encore là...

On voudrait armer le bras séculier en faveur des missionnaires; mais qu'on daigne y réfléchir.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a des *missions, des jésuites et des missionnaires!* Du temps de la bulle *Unigenitus*, la France en fut couverte; ils poursuivaient les pénitens, le formulaire à la main; ils voulaient forcer les uns à se rétracter, les autres à se confesser; ils ont persécuté tout le monde...

Mais n'ont-ils pas éprouvé alors de contradictions? Combien de relations burlesques de leurs courses, de leurs prédications, de leurs représentations publiques!

Que d'écrits de tout genre dirigés contre eux, contre leurs principes, leurs vues cachées, leur insatiable avarice, leur imperturbable ambition!

N'ont-ils pas fourni à Pascal le sujet d'un livre

[1] A l'accusatif...

immortel où le sel des plaisanteries ajoute à la force des démonstrations?

N'ont-ils pas excité le zèle du parlement par leurs scandaleux refus des sacremens aux fidèles, par l'audace avec laquelle ils entreprenaient sur le pouvoir des évêques et des pasteurs légitimes?

Car ce que voulaient surtout ces prêtres nomades, ces prédicateurs ambulans, c'était d'introduire chez nous l'esprit d'ultramontanisme dont ils étaient possédés : cet esprit destructeur des libertés de l'église gallicane.

Ce qu'ils voulaient alors, ils le tentent encore aujourd'hui; et le temps n'est pas éloigné, peut-être, où les Cours du royaume se verront obligées de reprendre à leur égard l'ancienne jurisprudence des parlemens, et de réprimer leurs entreprises avec la même sévérité.

Béranger n'a-t-il pas bien saisi leur caractère? ne les a-t-il pas fait parler suivant leur génie, lorsqu'il leur fait dire :

> Par Ravaillac et Jean Châtel
> Plaçons dans chaque prône,
> Non point le trône sur l'autel
> Mais l'autel sur le trône.

Oui, voilà leur antique esprit, l'*autel sur le trône!* Et par l'autel ils entendent eux-mêmes; ils s'identifient avec Dieu, comme les courtisans se retranchent derrière le despotisme, pour être des

tyrans subalternes : *Et omnia serviliter pro dominatione.* Ces faux prêtres n'argumentent de Dieu que pour lancer la foudre en son nom, de même que les ministres excipent sans cesse de la personne sacrée du roi pour participer de l'inviolabilité qui n'appartient qu'à lui seul.

Béranger est donc justifié d'avoir parlé contre les entreprises des missionnaires. Il l'est, en droit, par le texte de la loi, qui, en défendant d'outrager la morale religieuse, n'a pas défendu d'attaquer l'intolérance. Il va l'être encore en fait par l'opinion qu'a émise sur la conduite des missionnaires un homme dont on doit également respecter le talent et le caractère, un homme qu'on ne rangera point parmi les novateurs, et dont les doctrines politiques sont loin d'être révolutionnaires, car c'est peut-être la tête la plus noblement féodale qui soit dans le monde entier. M. de Montlozier, dans son *livre de la Monarchie française en* 1821, s'exprime en ces termes (pag. 136 et suivantes) :

« Je pourrais citer en confirmation les mouvemens fâcheux qu'ont causés les missions dans quelques parties de la France. . . . . .

. . . . . .

« Je ne veux pas mettre sûrement la justice sur la même ligne que la religion. Cependant on doit convenir qu'elle est chère aussi aux citoyens, et

qu'elle a une grande part à leur vénération. J'en dirai presque autant de la médecine; elle a sans doute, comme la religion, ses incrédules; pendant long-temps elle a eu comme elle ses moqueries : toutefois elle est également un objet de respect, souvent de superstition.

« Qu'on suppose actuellement que, par un mouvement ardent d'humanité, les juges à l'effet de prévenir les différens, les médecins à l'effet de prévenir les maladies, frappent, de je ne sais quelle manière, les citoyens de terreur, pour les amener à venir, bon gré mal gré, recevoir leurs ordonnances ou leurs arrêts; ce sera certainement un singulier spectacle que celui de cette foule de médecins et de magistrats *se trémoussant de toute leur force* à l'effet de tout purger et de tout juger. Dans quelques cas, il me paraît probable que la peur de sa ruine, celle de la fièvre ou de la mort subite, parviendront à obtenir une soumission entière; dans d'autres, il pourra arriver que des citoyens aient de l'humeur : c'est tout simple. Quand je vois une multitude de prêtres se mettre de même en campagne, à l'effet, *bon gré mal gré*, *de confesser tout un pays*, je m'attends aux mêmes impressions et aux mêmes effets. On répond alors : Que faire? Il me semble que la règle est tracée. Dans la situation actuelle des choses, le médecin veut bien attendre qu'on l'appelle; le magistrat

nous attend de même à son tribunal ; que le prêtre veuille bien nous attendre de même, soit dans ses temples, soit au tribunal de la pénitence. Si nous voulons demeurer libres dans la disposition de nos affaires, ainsi que dans celle de notre santé, nous le voulons encore plus dans la disposition de notre conscience.

« Le gouvernement ne paraît pas partager tout-à-fait ces vues ; il paraît croire que la morale dans un État est une chose qui se fait et qui se fait par le prêtre, et que la révolution ayant tout-à-fait détruit la morale dans l'état, il faut augmenter l'action du prêtre. J'ai peur qu'il ne se trompe, et que le gouvernement et le prêtre ne se détournent ainsi de leur voie. »

Des *Missionnaires* passons aux *Capucins*.

On a mal parlé des capucins ! C'est une *impiété !* un *sacrilége inouï!* vous a dit monsieur l'avocat général. Eh ! mon Dieu, si l'on avait profané le lieu saint, si l'on avait outragé le dogme même, quelles autres qualifications eût-on employées ? — Que, dans l'élan d'un beau zèle et avec le talent qui le distingue, le ministère public ait cru devoir faire l'éloge de ces ex-religieux, soit : je ne prétends pas en faire la satire. Mais qu'est-ce aujourd'hui que des capucins ? Supprimés par une loi, ont-ils été rétablis par une autre ? — Non pas, que je sache.

Ils auront reparu de fait, je le veux ; de fait quelques individus en auront repris l'ancien costume, de fait on aura pu le trouver extraordinaire, en rire et les plaisanter ; c'est fort mal sans doute ; je le répète, je n'approuve point ces attaques ; mais railler des hommes habillés en capucins, est-ce *outrager la morale religieuse, dans le sens de la loi du* 17 *mai* 1819 ? — Encore une fois non.

Mais il y a dans la chanson un couplet qui peut avoir pour effet de diminuer la *ferveur* des soldats français, et les détourner d'aller à la messe....

La ferveur des soldats français est connue.... ; et certes l'auteur est bien loin d'avoir voulu les détourner d'aller à l'office ; il dit au contraire dans l'une de ses chansons :

> A son gré, que chacun professe
> Le culte de sa déité.
> Qu'on puisse aller *même à la messe*,
> Ainsi le veut la liberté.

Ce n'est pas Béranger qu'on accusera d'intolérance [1], il ne s'est point fait *convertisseur ;* et s'il fallait le juger en cette qualité, il ne serait pas plus coupable aux yeux de la loi, que ne le paraissent les prêtres catholiques qui, par leurs efforts, par-

[1] L'intolérance est fille des faux dieux.
(*Chanson nouvelle de Béranger.*)

viennent quelquefois à convertir un juif ou à ramener un protestant.

Au surplus, ce qu'il y a de très piquant, c'est que cette chanson des *Capucins* a été chantée, pour la première fois, en présence de monsieur le ministre actuel de la police, qui en a ri de meilleur cœur que ne rient ordinairement les ministres, et qui n'y a rien vu que de très innocent.

J'arrive à une dernière chanson, à laquelle monsieur l'avocat général a attaché plus de gravité qu'à toutes les autres : c'est celle qui a pour titre : *Le Bon Dieu*, et dont le refrain dit :

Si c'est par moi qu'ils règnent de la sorte,
Je veux que le d..... m'emporte.

Ici, messieurs les jurés, on a cru devoir faire intervenir un pompeux éloge de la religion, et vanter son heureuse influence sur le sort des états.... J'avoue que si telle était la question à résoudre, je ne serais pas l'adversaire du ministère public. La religion est le besoin de tous ; les malheureux en sentent mieux encore que d'autres la nécessité ; et ceux qui n'ont plus de place prient Dieu avec autant de ferveur que ceux qui en sont pourvus. Si la religion était outragée, je dirais aussi : Malheur à ceux qui l'outragent ! mais je dis en même temps : Malheur à ceux qui la dénaturent ! Malheur à ceux qui veulent n'en faire

qu'un objet de lucre, et n'en parlent que par spéculation ; qui mettent la vengeance personnelle à la place de la charité ; et traitent avec une rigueur inexorable ce que Dieu lui-même excuserait avec bonté.

Certes, je l'avouerai, le refrain est un peu léger ; mais peut-on dire qu'il ait été composé dans l'intention *d'apostropher Dieu lui-même*, et de l'outrager ? Cette idée, *Si c'est par moi, etc.* (en un mot le refrain de la chanson), serait déplacée partout ailleurs ; j'irai même jusqu'à dire que l'on n'aurait pas dû céder à ce que l'expression paraissait avoir d'original. Mais je crois aussi que l'auteur n'y a vu qu'une opposition piquante, un contraste singulier ; et qu'il n'a jamais eu la coupable pensée d'attaquer la Divinité et de s'en jouer [1].

Il ne faut pas méconnaître le privilége de la poésie, ni lui contester le parti qu'elle a pu tirer d'un fait que nous trouvons consigné dans les livres saints.

Tout peut arriver quand Dieu le veut ou le permet.

Iterum assumpsit Jesum diabolus in montem excelsum valde, et ostendit ei omnia regna mundi, et

[1] On trouve ce même refrain dans une des pièces qui se jouaient à Paris du temps de Louis XII, sous le titre *de Mystères*, sur le théâtre des confrères de la passion.

gloriam eorum, et dixit ei: Hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me [1].

Voilà l'histoire sainte : qu'en a fait la poésie? Milton, ce génie sombre et sublime, a consacré les chants de son *Paradis perdu* à décrire la guerre impie de Satan contre la Divinité. Il nous rend présens aux conseils de l'ange des ténèbres; on entend les harangues des démons; la lutte se prolonge, il balance long-temps les forces et la résistance!... A-t-on jamais pensé à taxer Milton d'impiété, parce qu'il avait mis l'esprit infernal aux prises avec la Divinité?

Le même poëte, dans son *Paradis reconquis*, nous représente *le démon emportant Jésus-Christ* tantôt sur le faîte du temple, et tantôt sur une haute montagne, d'où ils découvrent tous les peuples de la terre.

Satan lui montre les Bretons à demi subjugués, et ne conservant plus qu'une ombre de leur antique liberté; la Gaule désarmée; la Germanie dans les ténèbres; l'Italie encore fumante du sang de ses citoyens, répandu par les empereurs à la faveur des discordes civiles; la Grèce se débattant avec ses chaînes et souffrant impatiemment le joug

[1] « Le diable prit Jésus une seconde fois et le transporta sur une montagne très élevée, d'où il lui montra tous les royaumes de la terre, et la gloire qui les environne; et il lui dit : Je vous donnerai tout cela, si, tombant à mes pieds, vous consentez à m'adorer. » (*Évangile selon saint Matthieu.* Chap. IV, v. 8 et 9.)

de la conquête ; les Parthes faisant effort du côté de l'Asie ; les Scythes, qui déja rassemblent leurs nombreux bataillons, et menacent d'envahir les rives du Bosphore !... et dans son propre pays, les proconsuls de Rome ! Hérode, qui pour atteindre un seul enfant,... les a tous voués à la mort ; et Pilate, fonctionnaire pusillanime, qui bientôt laissera répandre le sang innocent et qui s'en lavera les mains !...

Certes, en voyant le monde ainsi gouverné, Jésus aurait bien pu s'écrier que ce n'était point par lui ni par son père que les peuples étaient gouvernés *de la sorte*.

Le tort de Béranger est de l'avoir dit sur un ton qui n'était pas sérieux ; mais c'était dans une *chanson*... Vous l'excuserez donc ; vous ne verrez pas dans l'expression dont il s'est servi une interprétation contre laquelle il proteste, une offense qui n'a jamais été dans sa pensée.

Connaissez mieux son cœur, et vous rendrez plus de justice à ses principes. Quand on attaque un auteur sur ce qu'il a écrit, il ne faut pas prendre un passage isolé de ses œuvres ; il faut chercher sa doctrine dans tout son livre. Or, voici comment s'exprime Béranger, cet homme qui veut insulter directement à Dieu ! Cet athée, apparemment, car quel homme, croyant en Dieu, voudrait cependant l'outrager ?

Dans *le Dieu des bonnes gens* il célèbre l'existence de Dieu :

Il est un Dieu, devant lui je m'incline,
Pauvre et content, sans lui demander rien...

(M. Dupin lit cette pièce en entier : la grandeur des idées, la richesse de la poésie, et l'espèce d'enthousiasme qui soutient cette lecture, ravissent les auditeurs. Le respect seul peut empêcher les applaudissemens d'éclater.)

Dieu est miséricordieux :

Mais quelle erreur ! non, Dieu n'est point colère :
S'il créa tout, à tout il sert d'appui.

Il est juste :

Dieu qui punit le tyran et l'esclave,
Veut te voir libre, et libre pour toujours.

Béranger croit à l'immortalité de l'ame :

Ah ! sans regret, mon ame, partez vite ;
En souriant, remontez vers les cieux.
. . . . . .
N'attendez plus, partez, mon ame,
Doux rayons de l'astre éternel.
. . . . Passez. . . . . .
Au sein d'un Dieu tout paternel.

Ce Dieu pardonne les offenses ; il pardonne à la gaîté :

Dire au ciel : Je me fie,
Mon père, à ta bonté ;
De ma philosophie
Pardonne la gaîté.

Que ma saison dernière
Soit encore un printemps.
Eh ! gai ! c'est la prière
Du bon Roger Bontemps.

Enfin il est une vie éternelle :

Levez les yeux vers ce monde invisible,
Où pour toujours nous nous réunissons!

Voilà, messieurs, *l'impie* que je défends! voilà ce *mandataire de l'incrédulité!* On trouve dans ses vers le symbole de notre croyance tout entier. Et si dans d'autres couplets il dit, avec cette gaîté de nos pères, qui reste encore permise à leurs enfans :

Tant qu'on le pourra, larirette,
On se damnera larira,

il ne faut pas prendre cela au sérieux; c'est le propre de la chanson : elle admet,

Qu'au doux bruit des verres,
D'un dessert friand,
On chante et l'on dise
Quelque gaillardise
Qui nous scandalise
En nous égayant.

Mais il est temps d'arriver au troisième chef d'accusation : *Le délit d'offense à la personne du roi.*

En abordant cette nouvelle question, remarquons d'abord, messieurs, que ce qui est dit des rois en général ne peut pas donner matière à

procès. Il faut que l'écrit attaque *la personne* même du monarque; que le trait qui lui est lancé soit direct, et qu'il soit de nature à constituer une *offense*.

Une offense! que dis-je! dans la haute région où ils sont placés, les rois devraient-ils se tenir offensés par des chansons? Et ne conviendrait-il pas mieux à leur auguste caractère d'imiter ces triomphateurs romains qui, contens de monter au Capitole, souffraient, sans se plaindre, les refrains, souvent trop véridiques, des soldats qui marchaient à côté de leur char?

Les ministres rendent-ils véritablement service au prince en faisant intenter sous son nom de pareils procès?

Un roi d'Angleterre, voyant pendre quelques garnemens, demanda ce qu'ils avaient fait? — Ce qu'ils ont fait, sire, ils ont fait des vers contre vos ministres! — Les maladroits! dit le monarque, que n'en faisaient-ils contre moi! on ne leur eût rien dit.

Nos ministres paraissent agir autrement. Chansonnés qu'ils ont été, ils ont l'air de faire le sacrifice de leur propre injure, mais ils veulent venger le roi (de la même manière que les missionnaires et les capucins veulent venger Dieu). En conséquence, procès pour offense à la personne du roi!

Quel étrange système que celui de ces ministres! vouloir à chaque instant que le roi ait été insulté! On ne peut leur adresser un seul reproche qu'aussitôt ils ne vous accusent de manquer à la majesté royale! La nation elle-même est obligée d'entrer en explication avec eux! et lorsque ses représentans ont élevé vers le trône une voix noble et courageuse [1], ces généreux organes des sentimens nationaux se voient réduits à l'étrange nécessité d'avoir à repousser de fâcheuses interprétations!

En Russie, en Angleterre, en Prusse, se plaint-on ainsi qu'à chaque instant le souverain ait été offensé? Dans les cent jours, qui ont paru si longs qu'on les a appelés le siècle des cent jours, avons-nous vu un seul procès de ce genre? Et pourtant c'était *un usurpateur qui, sur la foi de son armée, était venu se jeter au milieu d'un peuple resté fidèle!* Pendant tout ce temps nous n'avons pas vu un seul royaliste mis en jugement pour cris séditieux, ou pour offense à la personne du maître! Et depuis que le roi, objet de nos respects, est *rendu à l'amour de ses peuples*, on ne voit, au civil comme au criminel, que des procès où le nom du roi est prononcé! C'est l'ouvrage

[1] L'avocat fait allusion ici à l'adresse vigoureuse présentée au roi par la Chambre des députés, en décembre 1821.

imprudent des ministres. Non, ce n'est pas le roi qui veut tous ces procès. S'il en était instruit, *s'il savait* qu'on plaide aujourd'hui pour lui en réparation d'offense, il dirait, avec la même grandeur d'ame que cet empereur romain dont on avait brisé la statue (empereur que je ne nomme pas dans la crainte de prendre encore Titus pour Néron [1]), *je ne me sens point blessé.*

Mais n'allons pas chercher des leçons ailleurs que dans notre propre histoire; elle nous offre des exemples de tous les genres d'héroïsme : interrogeons la vie de Louis XII. — « Les courtisans déprimaient Louis XII; s'efforçant de faire passer sa vigilance et son économie pour une petitesse d'esprit et une avarice sordide, ils ne se donnèrent pas même la peine de cacher leurs sentimens. — Ne pouvant le faire changer par leurs plaintes, ils firent usage du ridicule, arme toujours puissante sur l'esprit de la nation. Après cette dangereuse maladie qui avait menacé les jours de Louis et qui avait causé des alarmes si vives, une tristesse si profonde à tous les vrais Français, des comédiens osèrent le produire sur la scène, pâle et défiguré, la tête enveloppée de serviettes, et entouré de médecins qui consultaient entre eux sur

[1] Allusion au plaidoyer pour M. Bavoux, dans lequel M. Dupin, improvisant sa réplique, avait attribué à Titus le *vellem nescere litteras* de Néron.

la nature de son mal. S'étant accordés à lui faire avaler de *l'or potable*, le malade se redressait sur ses pieds, et paraissait ne plus sentir d'autre infirmité qu'une soif ardente. Informé du succès de cette farce, Louis dit froidement : *J'aime beaucoup mieux faire rire les courtisans de mon avarice, que de faire pleurer mon peuple de mes profusions.* — On l'exhortait à punir des comédiens insolens : *Non*, dit-il, LAISSONS-LES SE DIVERTIR, *pourvu qu'ils respectent l'honneur des dames* [1]. »

Quand il s'agit de venger un roi, il faudrait avant tout examiner ce qui est convenable ; *quid deceat, quid non.* Si l'on avait poursuivi les comédiens de Louis XII, il y aurait eu aussi un grand procès ; et, à la place de ce que je viens de vous lire, nous trouverions dans nos archives un arrêt qui aurait condamné les plaisans à la prison, ou même à la roue (car alors les peines étaient arbitraires). Ce serait un acte de sévérité, mérité peut-être ; mais ce ne serait pas un acte de cette ineffable bonté qui a mérité à Louis XII le nom de *père du peuple.*

Pour nous, examinons, puisque nous y sommes réduits, ces fameux couplets où l'on prétend trouver *une offense à la personne du roi.*

[1] Continuation de Velly, édition de 1771. In-4°, tome XI, page 534.

Dans la chanson *du Bon Dieu,* se trouve le couplet suivant :

Que font ces nains si bien parés,
Sur des trônes à clous dorés ?
Le front huilé, l'humeur altière,
Ces chefs de votre fourmilière
Disent que j'ai béni leurs droits,
Et que *par ma grace* ils sont rois.
Si c'est par moi qu'ils règnent de la sorte,
Je veux, mes enfans, etc.

L'auteur parle ici des rois en général, ainsi rien de personnel.

Ces nains; par rapport à Dieu, rien n'est grand.

Trônes à clous dorés ! Un homme qui ne méprisait point la majesté royale disait : « Qu'est-ce qu'un trône ? *Quatre planches de sapin recouvertes de velours et garnies de clous dorés.* »

Le front huilé serait une allusion au sacre, et ne pourrait s'appliquer au roi qui n'a point encore été sacré.

Disent que j'ai béni leurs droits. — Allégation de la question politique dite *du droit divin ;* question long-temps débattue et que nous n'avons point à résoudre ici.

Par ma grace : c'est là, dit-on, une satire de la formule qui précède tous les actes de nos rois. — La réponse est simple. Critiquer la formule des *actes du gouvernement* n'est point *offenser la personne du roi.* Et même autrefois, où le roi n'était

pas aussi nettement qu'aujourd'hui distingué de son gouvernement, voici un couplet qui prouve qu'on pouvait sans crime transporter cette formule dans une parodie :

Louis, *par la grace de Dieu*,
A tous les Français en tout lieu,
Savoir faisons, par ces présentes,
Que nous nommons lettres-patentes,
Que notre amé le sieur Turgot,
Va raisonner tout comme un sot.

M. Turgot ne s'en est pas ému, et le couplet, loin de nuire à la réputation du ministre, est resté pour attester sa tolérance et sa générosité.

La seconde chanson où l'on veut voir une offense à la personne du roi est celle qui a pour titre *l'Enrhumé*. Le sixième couplet est ainsi conçu :

Mais la Charte encor nous défend ;
Du roi c'est l'immortel enfant ;
Il l'aime, *on le présume*.
. . . . . .
. . . . . .
Amis, c'est là,
Oui, c'est cela,
C'est cela qui m'enrhume.

On le présume ! *doute injurieux*, porte le réquisitoire, doute fortifié par les deux lignes de points qui suivent, et qui n'ont évidemment pour but que de fixer l'attention sur ces mots *on le présume !*

Répondons : ce couplet est le sixième ; il faut

donc voir ce que portent les cinq premiers. Or, ils sont consacrés à signaler toutes les atteintes que les *ministres* [1], secondés par les *ventrus*, ont portées à nos libertés publiques.

Ce n'est qu'après cet exposé de notre situation qu'il ajoute : *mais la Charte encore nous défend.* Oui, certes, elle nous défend : *du roi c'est l'immortel enfant ;* elle nous défendra donc long-temps, puisqu'elle est immortelle.

Mais c'est ici que nous arrivons au doute : il l'aime ; on *le présume :* pourquoi dire seulement, on *le présume ?*

Eh ! messieurs, n'accorderez-vous rien à la difficulté de la rime. Tous les couplets finissent par ces mots : *c'est là ce qui m'enrhume.* Si l'auteur, au lieu de dire, *il l'aime, on le présume*, eût dit, *il l'aime, j'en suis sûr ;* cela n'aurait rimé à rien.

On veut incriminer le texte par les points.... Cela me rappelle le procès de M. Bavoux, où l'on incriminait les *ratures illisibles* de son manuscrit.

Tant que vous ne m'expliquerez pas pourquoi ces deux lignes de points, a dit monsieur l'avocat général, jamais je ne croirai que l'intention de l'auteur ait été innocente.

[1] L'auteur a même poussé la franchise jusqu'à désigner plusieurs d'entre eux par les initiales de leurs noms. Sur six ministres, il n'est pas difficile de deviner.

Eh bien ! croyez-le tant que vous voudrez; mais il n'en est pas moins vrai que vous croirez sans savoir : or sans savoir, peut-on accuser ?

Je veux bien essayer cependant d'expliquer ces deux lignes de points. Je vais interpréter à mon tour; je vais faire le poëte : mes vers seront mauvais, je le pense; mais on m'excusera si je les montre aux gens. Je suppose donc qu'après ces mots :

Il l'aime, on le présume,

l'auteur ait ainsi rempli la lacune :

Que dis-je ? moi, j'en suis certain;
Mais les *ultras* n'en croiront rien.

On lui aura ensuite fait observer que cette dénomination d'*ultras* est une qualification de parti; il aura supprimé les deux vers, et les aura remplacés par des points... Voilà une explication ! Cent autres interprétations sont possibles dans le sens de l'accusation; mais aucune ne peut être admise, parce que toutes seraient divinatoires, et qu'on n'accuse pas par induction ni par supposition.

Enfin, messieurs, concevez-vous qu'on ait vu une offense à la personne du roi dans le dernier couplet de la chanson intitulée : *la Cocarde blanche* ?

M. Marchangy : Je n'en ai pas parlé.

M. Dupin. Raison de plus pour que j'en parle,

moi; elle est dans l'accusation, et je veux prouver tout le tort qu'on a eu de l'y comprendre.

> Enfin, pour sa clémence extrême,
> Buvons au plus grand des Henris,
> A ce roi qui sut, par lui-même,
> Conquérir son trône et Paris.

Il y a ici offense au roi; mais c'est de la part de l'accusation qui, dans l'éloge de Henri IV, a eu l'inconvenance de voir une offense à la personne de Louis XVIII.

Le Prince de Navarre, dans la chanson qui porte ce nom, est un prince imaginaire; on lui dit : *Faites-nous des sabots* plutôt que de monter sur le trône et de gouverner de travers. Cette chanson n'offre rien d'offensant puisqu'elle n'a rien de personnel. Elle consacre un fait historique, ce fait que Mathurin Bruneau n'était qu'un sot, qui dans sa démence voulait se faire passer pour un descendant de la maison de Bourbon.

J'arrive au dernier chef d'accusation.

On le fonde sur une seule chanson, *le Vieux Drapeau* : « Cette chanson, dit l'auteur en tête du « premier couplet, cette chanson n'exprime que « le vœu d'un soldat qui désire voir la Charte « constitutionnelle placée sous la sauvegarde du « drapeau de Fleurus, de Marengo et d'Austerlitz. « Le même vœu a été exprimé à la tribune par « plusieurs députés, et entre autres par M. le gé-

« néral Foy, dans une improvisation aussi noble « qu'énergique. »

En effet on se rappelle qu'à la séance du 7 février 1821, cet orateur guerrier, qu'animaient alors comme toujours le patriotisme et la gloire, s'est écrié... : « Mais si jamais, dans sa profonde sagesse, « le roi revenait sur sa détermination première; si « l'auguste auteur de la Charte rétablissait le signe « que nous avons porté pendant un quart de siècle, « assurément, messieurs, ce ne seraient pas les « ombres de Philippe-Auguste et de Henri IV qui « s'indigneraient dans leurs tombeaux, de voir les « fleurs de lis de Bouvines et d'Ivry sur le dra- « peau d'Austerlitz. »

Voilà certainement une idée grande, noblement exprimée, et qu'il appartenait à un général français d'émettre avec cette chaleur d'ame qui caractérise la véritable éloquence. C'est cette même idée que le poëte a ressaisie, et qu'il a reproduite dans les strophes consacrées au *vieux Drapeau.*

Il a voulu, comme le général Foy, proposer l'alliance du passé avec le présent. La preuve, c'est qu'il dit :

Rendons-lui *le coq des Gaulois*.

Certes ce n'est point là l'aigle de l'empire, d'autant mieux qu'il dit un peu plus haut que

Cet aigle est resté dans la poudre.

Mais, dit monsieur l'avocat général, ce coq est celui *de la république*. La république a pu le prendre en effet; mais M. Marchangy est trop versé dans *les antiquités gauloises*, pour ignorer que, longtemps avant qu'il fût question de république, le coq figurait dans les emblèmes de la nation française. Le *coq des Gaulois* ne signifie donc pas le *coq des républicains* [1].

Qu'a voulu l'auteur? marier deux époques, confondre des souvenirs, unir les Francs et les Gaulois, et non pas armer la république contre la monarchie.

J'en trouve la preuve dans ce qu'il dit avec tant de verve dans une autre chanson, ayant précisément pour titre : *les Francs et les Gaulois :*

Gai, gai, serrons nos rangs,
Espérance
De la France;
Gai, gai, *serrons nos rangs*,
En avant *Gaulois et Francs!*

Serrons nos rangs ne signifie pas fesons la guerre civile. — Mais il dit, en parlant de ce drapeau, *déployons-le;* donc il excite à le déployer actuellement... — Remarquez donc aussi qu'il dit : *déployons-le sur la frontière :* ce n'est donc pas le

[1] C'est de là que Dupaty a pris occasion de dire :

Pris pour un aigle, un coq vous fait mettre en prison.

drapeau de la guerre civile, mais celui de la guerre étrangère.

Monsieur l'avocat général a prétendu qu'il s'agissait des frontières d'Italie et d'Espagne, et que ce funeste drapeau était destiné à *rapporter dans ses plis la guerre, la peste et l'anarchie.* Ce serait bien le cas, j'espère, de faire intervenir ici les couplets qui ont pour titre : *Halte là*, ou *le danger des interprétations.* Cette phrase est de pure imagination. C'est une déclamation qui n'exige aucune réponse.

Mettez de côté les commentaires, messieurs les jurés, lisez le *vieux Drapeau*, et vous reconnaîtrez sans peine que ce n'est point une provocation au crime. Sans doute, le poëte y exprime des regrets... des désirs... mais il ne fait point un appel à la sédition ; et il faut que les ministres soient bien vindicatifs et bien irrités qu'on ait mis leurs initiales dans quelques couplets; il faut que leur haine contre Béranger soit bien violente, pour qu'ils aient ainsi voulu transformer l'expression d'un sentiment permis en une provocation à la révolte. Aman, le farouche Aman a-t-il donc fait traduire au banc d'Assuérus le patriotique auteur du *Cum recordaremur Sion?*

(L'avocat résume en peu de mots sa discussion, et termine en ces termes) :

Après avoir réfuté successivement les divers

chefs d'accusation, il ne me reste, messieurs, qu'à ramener votre attention sur le caractère du livre et la personne de l'auteur.

Peu de gens peuvent dire avec autant d'assurance que lui : « C'est parce que *je ne crains point « qu'on examine mes mœurs*, que je me suis permis « de peindre celles du temps avec une exactitude « qui participe de leur licence. »

Il aime la liberté, il l'aime avec passion :

> Lisette seule a le droit de sourire,
> Quand il lui dit : *Je suis indépendant.*

« D'ailleurs (dit-il encore lui-même), en fron- « dant quelques abus qui n'en seront pas moins « éternels, en ridiculisant quelques personnages à « qui l'on pourrait souhaiter de n'être que ridi- « cules, *ai-je insulté jamais à ce qui a droit au res- « pect de tous ? Le respect pour le souverain paraît-il « me coûter ?* »

Ses chansons ont déplu aux dépositaires du pouvoir... C'est tout simple : « La chanson est essen- « tiellement du parti de l'opposition » (Préf., p. 10); et ces messieurs n'en veulent supporter aucune.

Chacun pourtant résiste à sa manière à ce qui peut dégénérer en oppression : les uns par des livres, d'autres par des discours, celui-là par une pétition, celui-ci avec un couplet. Tel est Béranger:

> Oui, je suis un pauvre sauvage
> Errant dans la société,

Et pour repousser l'esclavage,
Je n'ai qu'un arc et ma gaîté.

De telles armes n'ont jamais paru séditieuses, jusqu'ici du moins!

Du reste, peut-on dire qu'il ait, dans ses couplets, fait preuve de noirceur ou de méchanceté? Non, il n'a jamais attaqué les particuliers; il a respecté leurs personnes, leurs mœurs; il n'a attaqué que les actes du pouvoir, quand il a cru voir que les fonctionnaires qui en étaient revêtus en abusaient contre la liberté publique. Un seul mot suffirait pour peindre son caractère. On lui proposait de composer une chanson contre un grand personnage alors en disgrace; on lui indiquait la matière des couplets: — *A la bonne heure*, dit-il, *quand il sera ministre.*

Cette conduite répond assez aux calomnies dont il s'est vu l'objet: on a profité de son procès pour faire courir, sous son nom, des chansons atroces que son cœur repousse plus encore que son talent ne les désavoue.

On lui a prêté des idées de vengeance..., qui n'entrèrent jamais dans sa pensée.

Il s'est peint lui-même dans ses vers:

Je ne sais qu'aimer ma patrie.
. . . . . .
Je n'ai flatté que l'infortune.
. . . . . .

J'aime à fronder les préjugés gothiques
Et les cordons de toutes les couleurs;
Mais, *étrangère aux excès politiques*,
Ma liberté n'a qu'un chapeau de fleurs.
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je ris et bois sans gêne :
Diogène,
Sous ton manteau,
Libre et content, je roule mon tonneau.

Briserez-vous, messieurs, ce modeste asile que sut respecter un conquérant? Troublerez-vous une existence paisible qui s'écoule tranquillement au sein de la plus douce et de la plus pure amitié? Partagerez-vous l'indignation qu'on a voulu vous inspirer contre un pauvre chansonnier? Ajouterez-vous à la rigueur anticipée d'une destitution dont rien ne justifie du moins la précipitation? Allez-vous sérieusement encourir, aux yeux d'un public malin, le reproche (j'ai presque dit le ridicule) d'avoir transformé *des chansons en crime d'état?*

Confondrez-vous ainsi les idées et les principes en ne mettant aucune distinction entre le vaudeville et les autres genres de compositions littéraires ou scientifiques? — Ah, messieurs! si l'on eût déféré une pareille cause au jugement de *nos bons aïeux*, ils auraient secoué la tête, en murmurant entre leurs dents : *Chansons que tout cela*, et ils eussent ainsi fait preuve d'esprit autant que de justice.

M. Marchangy réplique dans les termes suivans :

« Le défenseur du sieur de Béranger a plus d'un genre de talent, sans doute; mais celui qu'il affectionne davantage, c'est cette facilité de plaisanterie, cette intarissable surabondance de digressions et d'épisodes, en un mot, cette élocution anecdotique dont il a donné tant de preuves au barreau. Il n'est guère de procès politique et surtout de délit de la presse qui n'aient été égayés par lui plus qu'on ne l'en eût cru susceptible. Il était donc naturel qu'il sentît redoubler sa vocation dans une cause dont son client semble s'être promis de chansonner tous les actes : il y avait donc ici nécessité d'être plaisant, et le rire était forcé.

« Si les principes et les lois étaient des biens privés dont on pût disposer pour prix du plaisir qu'on reçoit, vous seriez désarmés parce que vous auriez souri; mais vous n'êtes que dépositaires et comptables des intérêts que la société vous a remis. Vous n'êtes point venus dans cette enceinte chercher une récréation, mais remplir un devoir. Dès lors qu'ont de commun la gaîté et le sentiment de ce devoir? qu'ont de commun l'austérité de vos fonctions et l'hilarité d'un auditoire oisif qu'attire ici un frivole instinct de curiosité?

« Le défenseur a tracé un vaste cercle autour

du vrai point de la cause, et s'y est égaré sans cesse. Il a cru disculper le prévenu en citant mille ouvrages dont les auteurs n'auraient pas été punis. C'est moins une défense qu'une évasion; c'est dans sa propre cause qu'il faut chercher sa justification, et non dans la cause d'autrui.

« A l'entendre, c'est la première fois qu'on punit un chansonnier; jamais avant la révolution, dit-il, on n'osa attaquer les privautés de la chanson. Quand il serait vrai que les licences fussent restées impunies à cette époque, il nous semble que tout ce qui s'est passé dans la révolution n'est pas tellement favorable qu'on puisse prendre pour exemple tout ce qui s'est fait avant. La chanson peut avoir sa part dans tous les écrits qui concoururent à la funeste abolition des respects consécrateurs de l'autel et du trône; car enfin la révolution n'est pas tout entière dans les journées du 14 juillet, du 10 août, du 21 janvier; elle est dans tous les principes qui l'ont préparée; et il faudrait nous croire encore plus incorrigibles que nous ne le sommes, pour nous proposer de suivre les antécédens de nos troubles civils.

« Au surplus, c'est une grande erreur de penser que jamais la chanson ne fut réprimée. On disait autrefois de notre vieux gouvernement que c'était une monarchie tempérée par des chansons. Depuis, l'état a trouvé des garanties d'une tout autre im-

portance, et la chanson pourrait sans inconvénient abdiquer l'exercice de ses fonctions politiques; et cependant avant la révolution, même son émancipation en ce genre n'était point illimitée : elle était punie par un mode administratif, mode arbitraire, sans doute; et malgré l'avantage qu'il avait d'épargner l'éclat scandaleux de la publicité, on devait lui substituer une procédure judiciaire et libre : c'est surtout à des jurés qu'il appartient de statuer sur les abus dont la société peut s'alarmer. La Cour d'assises a donc succédé aux lettres de cachet et à l'exil, qui plus d'une fois firent expier la témérité d'une verve satirique et licencieuse.

« Pendant la révolution, fut-on plus indulgent pour les chansons? Il faut distinguer : on encourageait, on soldait les hymnes sanguinaires et ces chants funèbres préludes des massacres, et ces airs sacriléges hurlés autour des échafauds; mais on punissait de mort quiconque osait chanter *O Richard! ô mon roi!* et *Vive Henri IV!*

« On a fait l'éloge de l'indulgente patience de Buonaparte pour les chansons qui contenaient de critiques allusions à sa puissance; il est vrai que jamais il ne déféra un chansonnier aux tribunaux, car il avait adopté contre ceux qui essayaient sur lui l'épigramme un genre de punition tout nouveau : il supposait qu'ils avaient

perdu l'esprit, et il les fesait jeter, sans forme de procès, dans les loges de Charenton ou les cabanons de Bicêtre.

« Mais le défenseur veut qu'on loue le sieur Béranger d'avoir lui-même risqué de dures vérités contre ce chef despotique. Qu'a-t-il donc osé lui dire? Lui a-t-il dit qu'il fallait substituer à ces aigles dévorantes l'antique drapeau des lis? A-t-il dit que l'église, dont ce conquérant eut au moins le mérite d'avoir rouvert les portes, n'était que *l'asile des cuistres?* A-t-il dit que c'était à tort que Napoléon fesait précéder ses actes de la formule de *par la grâce de Dieu et la constitution de la république?* Non, messieurs, l'indépendance du sieur Béranger n'a pas été jusque là sous le gouvernement d'alors; mais il a composé la chanson du *Roi d'Yvetot*, où le microscope de la police impériale ne put trouver matière à réprimande.

« Au surplus, toutes ces digressions où nous entraîne sans cesse la plaidoirie évasive du défenseur, sont étrangères à la question qu'il a cachée sous un amas de faits parasites et superflus; cette question est dans les trois points que nous avons recommandés à votre attention.

« Le premier était relatif aux atteintes à la morale publique et religieuse. On prétend que nous avons voulu venger les prêtres, les missionnaires

et le concordat. Il serait sans doute préférable qu'ils fussent respectés, puisqu'ils tiennent à la religion; mais nous n'avons pas le droit d'être si exigeans. Puisque la loi parle de la morale religieuse, distinguons donc ce qui n'est qu'accessoire à la religion d'avec ce qui forme son essence; distinguons ses rits, ses solennités et ses ministres, de ses dogmes éternels et de ses préceptes invariables. La morale religieuse est celle qui est en harmonie avec l'idée d'un Dieu rémunérateur et juge suprême, avec des craintes et des espérances d'un ordre surnaturel, c'est-à-dire avec le dogme sacré des récompenses et des peines. Le défenseur lui-même adopte cette définition; il pense que la morale religieuse a pour fondement la croyance d'un être éternel appréciateur de nos actions. Eh bien! quelle idée a-t-il donnée de cet être incommensurable et sublime? Eh quoi! les païens eux-mêmes savaient revêtir leurs faux dieux des plus magnifiques attributs; Platon appelle Jupiter le plus grand architecte du monde; Homère dit que ce dieu ébranlait l'univers du seul mouvement de ses sourcils; et c'est parmi nous que le Dieu des chrétiens, qui d'une parole créa la lumière, qui mesura la mer dans sa main, pesa les montagnes, et de son souffle vivifiant fit éclore tout ce qui pare la nature; c'est parmi nous que ce Dieu est représenté

comme un être machinal et stupide qui *met le nez à sa fenêtre en s'éveillant*, et déclare qu'il est étranger à tout ce qui se passe ici-bas, que chacun peut y vivre à son gré sans redouter ses jugemens !

« On vous a dit, sur le chef des offenses commises envers la personne du roi, qu'il devait les pardonner. Eh ! que n'a-t-il pas pardonné en effet ! Mais est-ce donc à nous à faire les honneurs de son inépuisable clémence ? Est-ce à nous, chargés de faire exécuter une loi qui punit les offenses dont il s'agit, d'usurper le droit de grace qui est le plus bel apanage de la royauté ?

« On prétend que l'auteur a voulu seulement attaquer les ministres et non le roi ; mais nous ne pensons pas qu'on puisse appliquer aux ministres les vers où le sieur Béranger parle de *ces nains si bien parés, sur des trônes à clous dorés, qui, le front huilé, l'humeur altière, disent que dieu a béni leurs droits, et qu'ils sont rois par sa grâce ; ce qui n'est pas vrai.*

« Sur le dernier chef de prévention, on vous dit que la chanson du *vieux Drapeau* n'est que la traduction d'une phrase prononcée à la tribune de la chambre des députés. Il y a une sorte de lâcheté et de mauvaise foi à se cacher ainsi derrière l'inviolabilité des députés : d'ailleurs, un vœu émis à l'une des deux chambres n'est qu'une proposition

qui sous-entend une discussion préliminaire et l'action des trois pouvoirs. Mais le sieur Béranger, de son propre mouvement, provoque dès à présent l'exhibition du drapeau tricolore. Qu'il fasse l'éloge de la gloire militaire dont ce drapeau a été le témoin, nous dirons avec lui que cette gloire est un patrimoine commun et que nous en avons besoin pour nous sauver de la honte de nos égaremens politiques; le délit n'est donc pas dans cet éloge, mais dans la provocation au port d'un signe de ralliement prohibé; car ce signe de ralliement n'a pour objet que d'opérer une scission militaire, et d'opposer l'étendard de la sédition à l'étendard légitime. »

Après avoir réfuté rapidement tous les moyens du défenseur, M. Marchangy termine par ces mots [1]:

« Si l'on réduisait à sa juste valeur tout ce qui peut se dire en faveur des chansons du sieur Béranger, on ne trouverait, en définitive, que cet étrange argument pour toute défense: Ces poésies sont, il est vrai, obscènes, impies, séditieuses; mais ce sont des chansons: elles peuvent ravir à la jeune fille sa pudeur, à l'épouse sa chasteté conjugale, au chrétien sa foi, au soldat sa fidélité, au

[1] Cette partie (la réfutation) ayant été improvisée, n'a pas été recueillie par le sténographe; et comme elle n'a pas été reproduite par les journaux, nous ne pouvons la publier ici.

pauvre ses consolations, mais ce sont des chansons : elles prodiguent le sarcasme et la dérision, non seulement aux ministres de l'église, mais encore à tous ceux qui s'y rassemblent pour prier ; elles essaient de glacer par le ridicule des pratiques religieuses déja ralenties par le scepticisme et l'indifférence, mais ce sont des chansons : elles jettent dans les cœurs ces folles semences qui ne peuvent produire que l'amertume ; elles attisent une sorte de défiance et de haine entre toutes les classes de la société, mais ce sont des chansons : elles excitent à déployer, comme signe de ralliement et de révolte, ce drapeau qu'il ne faudrait déployer que pour faire sécher le sang et les larmes dont il est abreuvé, mais ce sont des chansons.

« Ce langage, messieurs, serait imprudent et irréfléchi dans la bouche des gens du monde, mais il serait une lâche apostasie dans la nôtre, puisque nous devons faire exécuter les lois, et il serait un parjure dans la vôtre, puisque vous avez juré de prononcer en votre ame et conscience sur les faits qui vous seront soumis. »

M. Dupin réplique en ces termes :

Messieurs, j'aurais bien mal connu l'esprit de mon ministère, si je n'avais appuyé la défense de mon client que sur des futilités et des plaisanteries. Personne ne sent plus vivement que moi

tout ce qu'a de grave la position d'un accusé; personne n'est moins disposé à traiter légèrement une semblable situation.

Mais a-t-on été fondé à m'adresser un tel reproche? Était-ce donc des plaisanteries que ces considérations générales sur la distinction des diverses compositions littéraires, et l'esprit suivant lequel il fallait juger chacune d'elles? Était-ce un jeu que la question de prescription? Traitera-t-on de futilité ces immortelles définitions de la morale publique et religieuse? Et cette interprétation donnée du vrai sens de la loi de 1819, est-ce parce qu'elle était futile, que monsieur l'avocat-général n'y a pas répondu? Est-ce par le même motif qu'il n'a pas même essayé de réfuter l'argument, imprévu sans doute, que j'ai tiré du nouveau projet de loi? Enfin, manquait-elle de la gravité convenable, cette discussion préliminaire sur le troisième chef d'accusation, pour faire reporter l'inconvenance des procès, aussi fréquens que peu réfléchis, qu'on intente depuis quelque temps au nom du roi?

Sans doute, et lorsqu'il m'a fallu descendre de la hauteur des principes aux applications, j'ai pu faire usage de la plaisanterie; l'accusation elle-même m'y conviait. Le sérieux de ma part eût été une acceptation de tous les reproches adressés à mon client.

J'avais à commenter des couplets de chanson. L'accusation avait pris à tâche de tout incriminer, de tout rembrunir : j'ai dû au contraire rendre à ces couplets leur véritable caractère ; et pour cela il ne fallait pas que le commentaire fût plus lourd que le texte.

Je n'ai, dit-on, justifié mon client des impuretés qui lui étaient reprochées, que par l'exemple d'auteurs dont la licence aurait été égale à la sienne. Et à cette occasion, lieu commun sur le débordement des mœurs dans les temps qui précédèrent la révolution, etc. etc.

Je ne nie pas ce débordement; je pourrais même prendre acte de l'aveu qui en est fait, pour en conclure, contre d'autres assertions, que nos mœurs se sont améliorées depuis la révolution. Mais je ferai seulement remarquer que je n'ai pas allégué ces exemples pour en inférer que, d'autres ayant mal fait, Béranger avait pu mal faire aussi : je les ai seulement cités pour prouver qu'il n'avait pas excédé les bornes du genre; et je me suis fait une autorité de ces exemples, précisément parce qu'ils étaient empruntés à des personnages dont le rang et le caractère semblaient offrir la plus haute garantie. Je n'ai cité Collé que par occasion, et seulement pour faire remarquer que l'impunité de son livre tenait à la qualité de l'éditeur (qui a l'honneur d'être censeur).

On a contesté à Béranger le mérite d'avoir montré du courage en faisant son *Roi d'Yvetot*. Cette chanson, a-t-on dit, ne s'appliquait point à Napoléon. — C'est nier un fait constant. C'est la science de tout Paris que cette chanson fut faite contre lui, à une époque dont tant de gens semblent avoir perdu la mémoire, où tout rampait, tout flattait, tout servait... plusieurs même adoraient!...

Revenant sur le chef d'outrage à la morale publique et religieuse, on a reproché à Béranger de n'avoir pas parlé de Dieu comme en ont parlé Platon et tant d'autres...

Il ne s'agit pas de savoir si Bérangor a parlé aussi bien que Platon; il s'agit de savoir s'il a outragé la Divinité : or j'ai prouvé que non, et démontré que Béranger, en respectant la morale religieuse, n'avait attaqué que les travers et les ridicules de certains ministres. En effet, attaquer les abus, c'est respecter la chose. L'Écriture Sainte le dit positivement [1]; et si vous lisez saint Jérôme, vous y trouverez des mercuriales bien plus fortes que les traits qu'a pu lancer Béranger [2]. Du reste,

[1] Saint Paul veut qu'on reprenne publiquement les mauvais prêtres afin de purifier le sanctuaire, et de retenir, par la crainte d'une honte publique, ceux qui seraient tentés de manquer à leurs devoirs. *Peccantes* (*presbyteros*) *coràm omnibus argue*, *ut et cæteri timorem habeant*. (Epist. ad Timoth., 5, 19.)

[2] On peut voir un passage très curieux de saint Jérôme, cité dans le plaidoyer de Me Dupin jeune, prononcé le 24 janvier 1820,

je vous ai fait connaître ses principes religieux; il ne vous est plus permis de révoquer en doute son respect pour la Divinité; mais vous savez aussi quel est son Dieu: ce n'est pas celui de la vengeance, *c'est le Dieu des bonnes gens.*

On a voulu écarter des ministres chansonnés par Béranger, et de quelques autres individus qui se trouvent dans le même cas, le reproche d'avoir agi avec passion et par ressentiment. Sont-ce les ministres, a-t-on dit, qu'on a voulu chansonner dans le couplet *Que font ces nains?* Sont-ce les ministres, ou d'autres, qu'on a voulu offenser par les deux lignes de points qui se font remarquer dans les couplets de *l'Enrhumé?*

Ah! sans doute, ceux que Béranger a offensés n'ont pas eu la maladresse d'agir à découvert! Ils n'avaient garde de venir vous dire ingénument, c'est nous qu'on a voulu célébrer dans ce couplet... Cette lettre que vous voyez, cette majuscule, cette initiale, eh bien! c'est la première lettre de mon nom! Vengez-moi. Mais les uns se sont appuyés du nom de Dieu, et les autres de la personne du roi, afin de ne paraître défendre que la cause des bonnes mœurs, de la religion et de la légitimité. Voilà le langage détourné de l'homme

dans le premier procès suscité au nom des missionnaires contre *le Constitutionnel*, qui, comme on se le rappelle bien, fut renvoyé absous de l'accusation.

qui dissimule son ressentiment pour mieux venger son injure : il n'ose s'en plaindre, mais elle vit au dedans de lui-même, *vivit sub pectore vulnus.*

L'exemple de Louis XII était embarrassant. Monsieur l'avocat général a dit que de pareils écrits n'étaient pas rares dans notre histoire, et il a ajouté que si le roi pouvait pardonner, le devoir des magistrats n'en était pas moins de poursuivre.

J'en conviens, en matière ordinaire, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un vol, d'un meurtre. Mais en matière *d'offenses personnelles*, je dis que la personne devrait toujours être consultée pour savoir si l'on fera un procès en son nom. Cela est vrai, des particuliers, des corps; il ne suffit pas qu'ils aient été offensés, il faut encore qu'il leur convienne de s'en plaindre. On ne peut agir d'office pour leur procurer une satisfaction qu'ils ne demandent pas; il en devrait être de même à plus forte raison des rois. Du temps de Louis XII aussi, il y avait des magistrats qui savaient accuser au besoin, et pourtant ils ne se croyaient pas dispensés de consulter le roi lorsqu'il s'agissait de sa personne. On pressait Louis XII de faire punir.... Il ne le voulut pas. De tels traits, dit-on, ne sont pas rares. J'ajoute qu'il n'y a pas d'inconvénient à les multiplier; et certes il eût mieux valu ajouter à l'histoire une page comme celle de Louis XII, que d'y ajouter une page de ridicule, parce qu'il pa-

raîtra inconcevable qu'à l'époque où nous nous trouvons on ait rassemblé douze jurés, occupé toute une Cour, enlevé des magistrats et des citoyens à de graves ou d'utiles occupations, pour prononcer sur des couplets de chansons.

Vainement, direz-vous, mais l'une d'elles excitait à la révolte !... J'ai déja prouvé que non.

Qu'est-ce que provoquer au crime? C'est exhorter ouvertement à le commettre, c'est dire, *prenez, partez, marchez.*

Monsieur l'avocat général: Il dit, *Déployons-le.*

Me Dupin (avec feu): Ajoutez donc *sur la frontière.* Eh quoi! lorsqu'un sens généreux s'offre à la pensée; quand les termes ne présentent aucune équivoque; quand la défense est appuyée sur l'explication donnée par l'auteur lui-même, n'est-il pas inouï qu'on s'attache obstinément à un sens détourné et que l'on se consume en efforts pour rendre criminel ce qui est innocent? Ne serait-il pas temps enfin de renoncer à ce système funeste d'interprétation, de conjecture et d'insinuations perfides, incessamment démenties par ceux dont on veut à toute force traduire la pensée?

C'est avec la même exagération, messieurs, qu'on a terminé par vous offrir une longue énumération des malheurs qu'on veut attacher à la publication des chansons de Béranger. *Elles peuvent ravir*, vous a-t-on dit, *à la jeune fille sa pu-*

deur, à l'épouse sa chasteté conjugale, au chrétien sa foi, au soldat sa fidélité, au pauvre ses consolations.

Non, messieurs, elles n'enlèveront rien à personne; elles ne produiront pas ces sinistres effets; elles n'inspireront que la gaîté; et ceux à qui elles déplaisent auront seulement à se reprocher d'avoir accru la vogue de ces chansons, et de l'avoir rendue plus durable par une accusation aussi étrange qu'irréfléchie.

M. Larrieux, président, résume les moyens d'accusation et de défense, avec une fidélité et une impartialité remarquées par tous les esprits. Il termine son résumé par la lecture des questions suivantes:

PREMIÈRE QUESTION.

Pierre-Jean de Béranger est-il coupable d'avoir commis le délit d'outrage aux bonnes mœurs, en composant, faisant imprimer, publiant, vendant et distribuant un ouvrage en deux volumes ayant pour titre *Chansons*, notamment les chansons ayant pour titre *la Bacchante*, tome 1er, page 22; *ma Grand'mère*, tome 1er, page 38; *Margot*, tome 1er, page 234?

DEUXIÈME QUESTION.

Pierre-Jean de Béranger est-il coupable d'avoir

commis le délit d'outrage à la morale publique et religieuse, en composant, faisant imprimer, publiant, vendant et distribuant un ouvrage en deux volumes, ayant pour titre *Chansons*, et renfermant notamment les chansons suivantes : 1° *Deo Gratias d'un Épicurien*, tome Ier, page 53 ; 2° *la Descente aux Enfers*, tome Ier, page 78 ; *mon Curé*, tome Ier, page 78 ; 4° *les Capucins*, tome II, page 67 ; 5° *les Chantres de Paroisse*, ou *le Concordat de* 1817, tome II, page 113 ; 6° *les Missionnaires*, tome II, page 144 ; 7° *le Bon Dieu*, tome II, page 207 ; 8° le troisième couplet de la chanson intitulée *la Mort du roi Christophe*, tome II, page 222 ?

TROISIÈME QUESTION.

Pierre-Jean de Béranger est-il coupable d'avoir commis le délit d'offense envers la personne du roi, en composant, faisant imprimer, publiant, vendant et distribuant un ouvrage en deux volumes, ayant pour titre *Chansons ;* ledit ouvrage renfermant notamment, 1° le septième couplet de la chanson intitulée *le Prince de Navarre*, ou *Mathurin Bruneau*, tome II, page 125 ; 2° le quatrième couplet de la chanson intitulée *le Bon Dieu*, tome II, page 208 ; 3° le sixième couplet de la chanson intitulée *l'Enrhumé*, tome II, page 198 ;

4° le dernier couplet de la chanson ayant pour titre *la Cocarde blanche*, tome II, page 48?

QUATRIÈME QUESTION.

Pierre-Jean de Béranger est-il coupable d'avoir provoqué au port public d'un signe extérieur de ralliement non autorisé par le roi, en composant, faisant imprimer, publiant, vendant et distribuant un ouvrage en deux volumes ayant pour titre *Chansons*, et renfermant notamment la chanson intitulée *le Vieux Drapeau*, tome II, page 210?

Le jury se retire dans la chambre des délibérations. Il est quatre heures et un quart; à cinq heures, la sonnette du jury annonce que leur délibération est formée. Les jurés sont introduits dans la salle. La Cour reprend séance.

Le Président : Messieurs les jurés, quel est le résultat de votre délibération?

Le chef du jury, la main étendue sur la poitrine: Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est:

Sur la première question, non, le prévenu n'est pas coupable;

Sur la deuxième question, oui, le prévenu est coupable, à la majorité de sept contre cinq;

Sur la troisième question, non;

Sur la quatrième question, oui, à la majorité de sept contre cinq.

La Cour se retire pour en délibérer, et dix minutes après, le président prononce l'arrêt suivant :

« La Cour, après en avoir délibéré aux termes de l'article 351 du Code d'instruction criminelle et de la loi du 24 mai 1821, déclare se réunir à l'unanimité à la majorité du jury sur les deuxième et quatrième questions. »

Le greffier donne une nouvelle lecture de la déclaration du jury et de l'arrêt de la Cour.

M. l'avocat général requiert l'application de la loi.

Le Président : Le prévenu ou ses défenseurs ont-ils quelques observations à faire sur l'application de la peine?

Me Dupin : M. le président, je ferai seulement observer que ce ne sont que des chansons, et que rien ne peut faire que ce n'en soit pas.

La Cour se retire de nouveau à la chambre du conseil; et après quelques minutes de délibération, la Cour étant rentrée à l'audience, M. le président lit l'arrêt suivant :

« Considérant que le fait de provocation au port public d'un signe extérieur de ralliement non autorisé par la loi ou par des règlemens de police, déclaré constant par la quatrième ques-

tion, n'est qualifié ni crime ni délit par la loi; vu l'article 364 du Code d'instruction criminelle, déclare le sieur de Béranger absous du dernier chef de prévention contenu et déclaré constant en la quatrième question.

« Sur la deuxième question résolue affirmativement, vu les articles 1er et 8 de la loi du 17 mai, et l'article 26 de la loi du 26 mai, desquels articles il a été donné lecture par le président, condamne de Béranger en trois mois de prison, 500 francs d'amende, en l'affiche et l'impression de l'arrêt, au nombre de mille exemplaires, à ses frais, déclare la saisie de l'ouvrage, en ordonne la suppression, et la destruction des exemplaires saisis et de ceux qui pourraient l'être ultérieurement. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

RÉQUISITOIRES.

Le procureur du roi près le tribunal de première instance du département de la Seine, séant à Paris :

Vu l'ouvrage en deux volumes intitulé : *Chansons, par M. P. J. de Béranger;*

Attendu que, dans plusieurs passages, on y remarque *le plus mauvais esprit;* que les images qué représente la chanson intitulée *la Bacchante*, tome Ier, p. 22, peuvent être considérées comme un outrage aux bonnes mœurs ; que la sainteté de la religion n'y est pas plus respectée; que, plus d'une fois, la morale religieuse y est outragée, notamment dans le troisième couplet de la chanson intitulée *la Mort du roi Christophe*, et dans le septième de la chanson intitulée *le Prince de Navarre*, tome II, pages 221 et 127 ; que l'auteur de l'ouvrage dont il s'agit s'est encore rendu coupable d'offenses envers la personne du roi, notamment dans le dernier couplet de la chanson qui a pour titre *la Cocarde blanche*, et dans le sixième couplet de la chanson qui a pour titre *l'Enrhumé*, tome II, pages 48 et 198; que, dans

le couplet que nous venons d'indiquer en dernier lieu, on lit ce qui suit :

« Mais la charte encor nous défend :
« Du roi c'est l'immortel enfant;
« Il l'aime, on le présume; »

que ce dernier vers, si injurieux par lui-même pour la personne du roi, le devient encore davantage lorsqu'on remarque qu'avec une *affectation qui décèle entièrement la coupable pensée de l'auteur, il ne met que des points* pour remplir les deux vers qui suivent, dans l'intention évidente et marquée *d'arrêter l'attention du lecteur sur ce vers :*

« Il l'aime, on le présume. »

Qu'enfin, la chanson intitulée *le Vieux Drapeau* a eu pour objet *d'agir sur l'esprit des soldats;* qu'elle est d'autant plus coupable que sa première publication *a coïncidé avec les derniers troubles;* qu'à cette époque on a cherché à la répandre particulièrement parmi les troupes, et qu'il ne fut pas alors exercé de poursuites judiciaires, parce qu'aucun indice ne faisait connaître ni l'auteur ni l'imprimeur;

Qu'elle a tout le caractère d'une provocation au port public d'un signe extérieur de ralliement non autorisé par le roi;

Provocation qui, toutefois, n'aurait été suivie

d'aucun effet; caractère de provocation qui se retrouve particulièrement dans le quatrième et le cinquième couplet, tome II, pages 211 et 212;

Attendu, en résumé, que le sieur de Béranger se trouve ainsi suffisamment inculpé,

1° D'outrage aux bonnes mœurs;

2° D'outrage à la morale religieuse;

3° D'offenses envers la personne du roi;

4° De provocation, non suivie d'effets, à porter publiquement un signe extérieur de ralliement non autorisé par le roi;

Délits prévus et punis par les articles 8, 9, 3 et 5, § III de la loi du 17 mai 1819;

Requiert qu'il soit informé en la forme ordinaire contre l'auteur de l'ouvrage dont il s'agit, et qu'il soit notamment procédé à la saisie, en exécution de l'article 7 de la loi du 28 mai 1819.

Fait au parquet, le 20 octobre 1821.

Signé DÉHÉRAIN.

Le procureur du roi, près le tribunal de première instance du département de la Seine, séant à Paris,

Vu les pièces du procès instruit contre :

1° Pierre-Jean de Béranger,

2° Firmin Didot,

3° Alexandre Corréard,

4° Pierre-François Ladvocat,

5° Pierre Mongie aîné,

6° Marie-Françoise Goullet.

En ce qui touche Firmin Didot,

Attendu qu'il n'a imprimé les chansons du sieur de Béranger que pour le compte de ce dernier, qu'il n'est pas établi qu'il ait eu connaissance suffisante du contenu du manuscrit, qu'il est d'ailleurs étranger à la distribution et à la vente.

En ce qui touche Corréard, Ladvocat, Mongie aîné, la femme Goullet,

Attendu qu'il n'est pas suffisamment établi qu'en vendant l'ouvrage du sieur de Béranger, ils avaient agi avec connaissance.

En ce qui touche Pierre-Jean de Béranger,

Attendu qu'il existe contre lui charges suffisantes ;

1° D'avoir commis le délit d'offense envers la personne du roi ;

2° D'avoir commis le délit d'outrage envers la morale publique et religieuse et les bonnes mœurs ;

3° D'avoir provoqué et excité à la guerre civile, provocation non suivie d'effets ;

4° D'avoir provoqué au port public d'un signe extérieur de ralliement non autorisé par le roi, provocation non suivie d'effets ;

Et ce, en composant et faisant imprimer et publiant un ouvrage en deux volumes ayant pour titre : *Chansons par P. J. de Béranger.* — A Paris, chez les marchands de nouveautés, 1821; et notamment dans les passages suivans :

TOME PREMIER. — Chansons intitulées :

La Bacchante, page 22 et suivantes;
Le Sénateur, page 27;
Ma Grand'mère, page 40;
Deo Gratias d'un Épicurien, page 53;
La Descente aux Enfers, page 78;
Mon Curé, page 170;
Margot, page 234.

TOME SECOND. — Chansons intitulées :

Le Soir des Noces, page 61;
Les Capucins, page 67;
Les Chantres de paroisse, page 113;
Le Prince de Navarre, septième couplet, p. 127;
Les Missionnaires, page 144;
L'Enrhumé, sixième couplet, page 198;
Le Bon Dieu, page 207;
Le Vieux Drapeau, page 210;

Délits prévus par les articles 1, 2, 3 et 5, paragraphes 3, 8 et 9 de la loi du 17 mai 1819, et 91 du Code pénal;

Attendu, quant à l'exception de prescription relative à quelques chansons réimprimées,

Que cette exception est opposée, qu'il y a lieu dès à présent d'y statuer;

Attendu que la réimpression d'un écrit est une publication que l'art. 29 de la loi du 26 mai 1819 fait courir la prescription à compter du fait de publication qui donnera lieu à la poursuite:

Requérons qu'il plaise à la chambre du conseil déclarer qu'il n'y a lieu à suivre contre Didot, Corréard, Ladvocat, Mongie aîné, et la femme Goullet;

Déclarer bonne et valable la saisie faite de l'ouvrage du sieur de Béranger, et non prescrite l'action publique contre celles de ces chansons qui sont réimprimées; et envoyer sans délai ledit sieur de Béranger devant la Cour royale, en état de mandat de dépôt.

Fait au parquet, le 5 novembre 1821.

Signé VINCENT.

RÉQUISITOIRE.

Le procureur du roi près le tribunal de première instance du département de la Seine,

Vu le nouvel interrogatoire subi par le sieur de Béranger le 7 novembre présent mois,

Déclare persister dans le précédent réquisitoire.

Fait au parquet, le 7 novembre 1821.

Signé VINCENT.

Nous, avocat général près la Cour royale de Paris, vu les pièces de la procédure, vu un recueil en deux volumes ayant pour titre : *Chansons, par M. P. J. de Béranger.* — A Paris, chez les marchands de nouveautés ;

Attendu qu'il y a charges suffisantes dans cet ouvrage et notamment dans les passages suivans :

TOME PREMIER. — Chansons intitulées :

La Bacchante, page 22 ;
La Grand'mère, page 40 ;
Deo Gratias d'un Épicurien, page 53 ;
La Descente aux Enfers, dernier couplet, p. 78 ;
Margot, page 234.

TOME SECOND. — Chansons intitulées :

Les Capucins, page 67 ;
Les Chantres de Paroisse, page 113 ;
Le Prince de Navarre, septième couplet, p. 127 ;
Les Missionnaires, page 144 ;
Les Mirmidons, page 177 ;
Le Bon Dieu, page 207 ;
Le Vieux Drapeau, page 210.

L'auteur s'est rendu coupable d'outrage envers la morale publique et religieuse et les bonnes mœurs, d'offense envers les *membres de la famille royale*, et enfin de provocation au port d'un signe extérieur de ralliement non autorisé par le roi ;

Délits prévus par les articles 5, 8 et 19 de la loi du 17 mai 1819;

Nous requérons la mise en accusation du sieur Pierre-Jean de Béranger, et son renvoi devant la Cour d'assises du département de la Seine, pour y être jugé.

Ce 20 novembre 1821.

Signé DE MARCHANGY.

Extrait de l'ordonnance de la Chambre du conseil, du 8 novembre 1821.

..... Considérant qu'aux termes de l'art. 29 de la loi du 26 mai 1819, l'action publique contre les crimes et délits commis par la voie de la presse se prescrit par six mois résolus à compter du fait de publication qui donne lieu à la poursuite, lorsque cette publication a été précédée du dépôt et de la déclaration que l'éditeur entendait publier;

Considérant qu'en se servant de ces mots, *du fait de publication qui donnera lieu à la poursuite*, le législateur n'a entendu par là que caractériser le fait qui doit donner lieu à la poursuite, qui doit être un fait de publication, et non pas distinguer entre les publications successives d'un même ouvrage, et excepter du bénéfice de la prescription

les réimpressions qui pourraient avoir lieu après le délai de six mois à compter de la publication légale de l'ouvrage; qu'en effet le fait de la publication est irrévocable comme les conséquences qui en dérivent; que le résultat d'un système contraire serait de laisser la propriété littéraire et le sort des auteurs sans stabilité et sans garantie, ce qui serait également contraire au vœu de l'article 6, et à l'ensemble des dispositions de la loi du 26 mai 1819, qui tendent à faire statuer sur l'une et sur l'autre dans le plus bref délai;

Considérant que les chansons ayant pour titre, *le Sénateur, la Bacchante, ma Grand'mère, Deo Gratias, la Descente aux Enfers, mon Curé* et *Margot*, sont comprises dans le recueil de de Béranger, imprimé en 1815, et dont cinq exemplaires ont été déposés au ministère de la police générale, suivant le récépissé qui en a été délivré par le sieur Pagès, qui est joint aux pièces; qu'ainsi l'action publique contre lesdites chansons est prescrite;

Déclarons n'y avoir lieu à suivre en ce qui concerne lesdites chansons.

Considérant que les mêmes principes s'appliquent à la chanson des *Missionnaires*, inscrite dans le 63e numéro de *la Minerve;* que, du moment où la loi attache au seul fait de publication légale l'effet de faire courir par le laps de six mois la

prescription contre les délits de la presse, l'insertion de cette chanson dans un recueil publié depuis plus de six mois, sous la garantie d'un éditeur responsable, et des formalités prescrites par le titre II de la loi du 21 octobre 1814, a éteint et prescrit l'action publique;

Déclarons n'y avoir lieu à suivre en ce qui concerne ladite chanson.

ARRÊT DE RENVOI.

La Cour, réunie en la chambre du conseil, M. de Marchangy, avocat général, est entré, et a fait le rapport du procès instruit contre Pierre-Jean de Béranger.

Le greffier a donné lecture des pièces du procès, qui ont été laissées sur le bureau.

Le substitut a déposé sur le bureau son réquisitoire, écrit, signé de lui, daté et terminé par les conclusions suivantes :

Nous requérons la mise en accusation de Pierre-Jean de Béranger, et son renvoi devant la Cour d'assises du département de la Seine, pour y être jugé.

Le substitut s'est retiré ainsi que le greffier.

Des pièces et de l'instruction résultent les faits suivans :

Le 27 octobre 1821, le procureur du roi près le tribunal de première instance du département de la Seine a porté plainte contre Pierre-Jean de Béranger, auteur d'un ouvrage en deux volumes, intitulé *Chansons*, et en a requis la saisie, en *articulant* et en *qualifiant* les outrages aux bonnes

mœurs et à la morale religieuse, les offenses envers la personne du roi, et les *provocations* que cet écrit lui a paru plus spécialement renfermer; il a incriminé notamment les chansons ayant pour titre : *la Bacchante* et *le Vieux Drapeau*, le troisième couplet d'une chanson intitulée *la Mort du roi Christophe*, le septième de celle intitulée *le Prince de Navarre*, le dernier couplet de la chanson intitulée *la Cocarde blanche*, et le sixième couplet ayant pour titre *l'Enrhumé*.

En vertu d'une commission rogatoire, délivrée le même jour 27 octobre, par le juge d'instruction, l'ouvrage a été saisi le 29, au nombre de trois exemplaires, chez la dame Goullet, libraire, et d'un seul chez le libraire Mongie aîné.

Le 30 du même mois, l'ordre et le procès verbal de saisie ont été notifiés aux deux parties saisies. Une instruction a eu lieu au tribunal du département de la Seine; elle a établi :

Que l'ouvrage avait été composé par Pierre-Jean de Béranger; qu'après la déclaration exigée par la loi il avait été imprimé au nombre de dix mille exemplaires, sur un manuscrit de l'auteur et pour son compte, dans les presses de Firmin Didot, et qu'en suite du dépôt du nombre d'exemplaires prescrit, il avait été mis dans la circulation par les soins de l'auteur, qui en a vendu ou distribué tous les exemplaires.

Firmin Didot, imprimeur, et les libraires Ladvocat, Corréard, Mongie aîné, et femme Goullet, ont été interrogés; tous ont prétendu n'avoir point pris connaissance du contenu de l'ouvrage, et ont invoqué en leur faveur les dispositions de l'article 24 de la loi du 17 mai 1819.

De Béranger s'est reconnu l'auteur de cet ouvrage. C'est par son ordre qu'il a été imprimé, c'est au fils Didot qu'il en a remis le manuscrit, c'est lui qui a fait enlever de chez Didot les *dix mille* exemplaires imprimés, qui en a vendu la majeure partie aux libraires, et a distribué le reste aux souscripteurs. Après avoir invoqué, relativement à la chanson intitulée *la Bacchante*, insérée dans un précédent recueil imprimé en 1815, la prescription établie par l'article 29 de la loi du 26 mai 1819, il a répondu aux inculpations dirigées contre d'autres passages de son ouvrage.

Par un second réquisitoire, en date du 5 novembre 1821, le ministère public a signalé plusieurs autres chansons de ce recueil, et notamment, tome Ier, *le Sénateur*, *ma Grand'mère*, *Deo Gratias d'un Épicurien*, *la Descente aux Enfers*, *mon Curé*, *Margot*; tome IIe, *le Soir des Noces*, *les Capucins*, *les Chantres de Paroisse*, *les Missionnaires*, et *le Bon Dieu*, comme constituant, avec celles signalées dans le premier réquisitoire, le délit prévu par les articles 1, 2, 3, 5, 8 et 9 de

la loi du 17 mai 1819, et par l'article 91 du Code pénal.

De Béranger a été interrogé de nouveau le 7 du même mois; il a opposé aux inculpations dirigées contre toutes les chansons comprises dans le premier volume, c'est-à-dire contre *le Sénateur*, *ma Grand'mère*, *Deo Gratias*, *la Descente aux Enfers*, *mon Curé*, et *Margot*, l'exception de prescription qu'il avait fait valoir relativement à *la Bacchante*; il a aussi invoqué la prescription relativement à la chanson des *Missionnaires*, comprise dans le second volume, et l'a fait résulter de sa publication dans la 63e livraison de *la Minerve*.

Quant aux autres chansons comprises dans le deuxième volume, *le Soir des Noces*, *les Capucins*, *les Chantres de Paroisse*, et *le Bon-Dieu*, il a déclaré ne pas savoir en quoi elles pouvaient être contraires à la loi.

Le ministère public a déclaré persister dans ses précédens réquisitoires, et par une ordonnance en date du 8 novembre 1821, le tribunal de première instance du département de la Seine, considérant, à l'égard de Firmin Didot, qu'il avait rempli les formalités prescrites par la loi, et qu'il n'était pas établi qu'il eût connu et fait imprimer sciemment les passages incriminés;

Considérant, à l'égard des libraires Corréard,

Ladvocat, Mongie aîné, et femme Goullet, qu'il n'était pas suffisamment établi qu'en vendant l'ouvrage de de Béranger, ils eussent agi avec connaissance, a déclaré n'y avoir lieu à suivre à leur égard;

Et en ce qui touche de Béranger, le tribunal, statuant sur les exceptions par lui proposées, a pensé qu'en se servant de ces mots, *du fait de publication qui donnera lieu à la poursuite*, le législateur n'a entendu par là que caractériser le fait qui doit donner lieu à la poursuite, et non pas distinguer entre les publications successives d'un même ouvrage, et excepter du bénéfice de la prescription les réimpressions qui pourraient avoir lieu après le délai de six mois, à compter de la publication légale de l'ouvrage; et considérant que les chansons ayant pour titre *le Sénateur*, *la Bacchante*, *ma Grand'mère*, *Deo Gratias*, *la Descente aux Enfers*, *mon Curé*, et *Margot*, étaient comprises dans le recueil imprimé en 1815, dont cinq exemplaires avaient été déposés au ministère de la police générale; qu'ainsi l'action publique était prescrite; que les mêmes principes s'appliquaient à la chanson des *Missionnaires* insérée dans le 63e numéro de la Minerve; il a déclaré n'y avoir lieu à suivre contre lesdites chansons.

Mais considérant que la chanson ayant pour titre *les Capucins*, tome II, présentait, notamment

dans les troisième, quatrième et sixième couplets un outrage à la morale publique et religieuse;

Que le troisième couplet de cette chanson était une offense envers les membres de la famille royale, et que la chanson ayant pour titre *le Vieux Drapeau* présentait une provocation au port d'un signe de ralliement prohibé par la loi; il a prévenu ledit de Béranger des délits prévus par les articles 1er, 5, 8 et 10 de la loi du 17 mai 1819.

Le procureur du roi a formé, le même jour, opposition à cette ordonnance, seulement en ce qu'elle a admis la prescription.

La Cour, après en avoir délibéré les 20, 23 et 27 novembre présent mois, statuant sur ladite opposition : attendu que la *réimpression* d'un ouvrage est un *nouveau fait* de publication, assujetti aux *mêmes formalités* que la première publication, et peut dès lors constituer un *nouveau délit;* qu'ainsi la prescription qui aurait été acquise à l'égard de la première publication ne peut être invoquée comme exception relativement à la seconde;

Attendu encore que l'ordonnance du 8 novembre 1821 *n'a pas compris tous les passages condamnables* signalés dans les réquisitoires des 27 octobre et 5 novembre précédens :

Annulle ladite ordonnance. Mais attendu que des pièces et de l'instruction résulte prévention

suffisante contre Pierre-Jean de Béranger, d'avoir, en composant, faisant imprimer, publiant, vendant et distribuant un ouvrage en deux volumes, ayant pour titre *Chansons*, commis le délit d'outrage aux bonnes mœurs, notamment dans les chansons ayant pour titre *la Bacchante*, tome 1er, page 22 ; *ma Grand'mère*, page 38 ; *Margot*, page 234.

Attendu que des pièces et de l'instruction résulte prévention suffisante contre ledit de Béranger, d'avoir, en composant, faisant imprimer, publiant, vendant et distribuant ledit ouvrage, commis le délit d'outrage à la morale publique et religieuse, notamment dans les chansons ayant pour titre : *Deo Gratias d'un Épicurien*, tome 1er, page 53; *la Descente aux Enfers*, même tome, page 78; *mon Curé*, page 170 ; *les Capucins*, tome II, page 67; *les Chantres de Paroisse* ou *le Concordat de* 1817, même tome, page 113; *les Missionnaires*, page 144, et *le Bon Dieu*, page 207; et dans le troisième couplet de la chanson ayant pour titre *la Mort du roi Christophe*, tome II, page 222.

DEO GRATIAS D'UN ÉPICURIEN.

Dans ce siècle d'impiété
L'on rit du *Benedicite!*
Faut-il qu'à peine il m'en souvienne :
Mais pour que l'appétit revienne,
Je dis mes graces lorsqu'enfin
Je n'ai plus soif, je n'ai plus faim :
Toujours l'espoir suit le plaisir qui passe.
Que vous êtes bon, mon Dieu! je vous rends grace!
O mon Dieu, mon Dieu! je vous rends grace!

Mon voisin, faible du cerveau,
Ne boit jamais son vin sans eau;
Rien qu'à voir mousser le champagne,
Déja la migraine le gagne;
Tandis que pur, et coup sur coup,
Pour ma santé je bois beaucoup.
Vous savez seul comment tout cela passe.
Que vous êtes bon, mon Dieu! etc.

De soupçons jaloux assiégé,
Dorval n'a ni bu ni mangé.
Cet époux sans philosophie
Par bonheur de nous se défie,
Et tient sa femme aux yeux si doux
Sous triple porte à deux verrous :

Par la fenêtre il fait tout pour qu'on passe.
Que vous êtes bon, mon Dieu! etc.

Certain soir monsieur célébra
Une déesse d'Opéra;
Pour prix d'un grain d'encens profane
Vite au régime on le condamne.
Sans accident, moi j'ai fêté
Huit danseuses de la Gaîté.
Pour un miracle on veut que cela passe!
Que vous êtes bon, mon Dieu! etc.

Mais qui converse assis là-bas,
N'ose rire et ne chante pas?
Chut, me dit-on, c'est un vrai sage
Qui dans les cours a fait naufrage.
Quoi! chez nous cet homme rêveur
Des rois regrette la faveur?
Plus sage, moi, je sais comme on s'en passe.
Que vous êtes bon, mon Dieu! etc.

A table trouvant tout au mieux,
Je crois qu'un ordre exprès des cieux
Tient en haleine la sagesse,
Des fous ménage la faiblesse,
Et fait de leur vie un repas
Dont le dessert ne finit pas.
Oui, c'est ainsi que jeunesse se passe.
Que vous êtes bon, mon Dieu! je vous rends grace!
O mon Dieu, mon Dieu! je vous rends grace!

LA DESCENTE AUX ENFERS.

Sur la foi de votre bonne,
Vous qui craignez Lucifer,
Approchez, que je vous donne
Des nouvelles de l'enfer.
Tant qu'on le pourra, larirette,
On se damnera, larira;
Tant qu'on le pourra,
L'on trinquera,
Chantera,
Aimera
La fillette.
Tant qu'on le pourra, larirette,
On se damnera, larira.

Sachez que, la nuit dernière,
Sur un vieux balai rôti,
Avec certaine sorcière
Pour l'Enfer je suis parti.
Tant qu'on le pourra, etc.

Ma sorcière est jeune et belle,
Et, dans ces lieux inconnus,
Diablotins, par ribambelle,
Viennent baiser ses pieds nus.
Tant qu'on le pourra, etc.

Quoi qu'en disent maints belîtres,
En entrant nous remarquons
Un amas d'écailles d'huîtres
Et des débris de flacons.
Tant qu'on le pourra, etc.

Là, ni chaudières ni flammes,
Et si grands que soient leurs torts,
Aux Enfers nos pauvres ames
Reprennent un peu de corps.
Tant qu'on le pourra, etc.

Chez lui le diable est bon homme;
Aussi voyons-nous d'abord
Ixion faisant un somme
Près de Tantale ivre mort.
Tant qu'on le pourra, etc.

Rien n'est moins épouvantable
Que l'aspect de ce démon :
Sa majesté tenait table
Entre Épicure et Ninon.
Tant qu'on le pourra, etc.

Ses arrêts les plus sévères,
Qu'en mourant nous redoutons,
Sont rendus au bruit des verres
Et de huit cents mirlitons.
Tant qu'on le pourra, etc.

Aux buveurs à rouge trogne
Il dit : Trinquons à grands coups!
Vous n'aimez que le bourgogne;
De champagne enivrez-vous.
Tant qu'on le pourra, etc.

A la prude qui se gêne
Pour lorgner un jouvenceau
Il dit : Avec Diogène,
Fais l'amour dans un tonneau.
Tant qu'on le pourra, etc.

Gens dont nous fuyons les traces,
Il vous dit : Plus retenus,
Laissez Cupidon aux Graces,
Contentez-vous de Vénus.
Tant qu'on le pourra, etc.

Il dit encor bien des choses
Qui charment les assistans;
Puis à Ninon, sur des roses,
Il ôte au moins soixante ans.
Tant qu'on le pourra, etc.

Alors ma sorcière éprouve
Un désir qui l'embellit,
Et soudain je me retrouve
Dans ses bras et sur mon lit.
Tant qu'on le pourra, etc.

Si, d'après ce qu'on rapporte,
On bâille au céleste lieu,
Que le diable nous emporte,
Et nous rendrons grace à Dieu.
Tant qu'on le pourra, larirette,
On se damnera, larira;
Tant qu'on le pourra,
L'on trinquera,
Chantera,
Aimera
La fillette.
Tant qu'on le pourra, larirette,
On se damnera, larira.

MON CURÉ.

Le curé de notre hameau
S'empresse à vider son tonneau
Pour quand viendra l'automne.
Bénissant Dieu de ses présens,
A sa nièce, enfant de seize ans,
Il dit parfois : Mignonne,
Cache-moi bien ce qu'on fera;
Le diable aura ce qu'il pourra.
Eh! zon, zon, zon,
Baise-moi, Suzon,
Et ne damnons personne.

Fait pour chasser les loups gloutons,
Dois-je essayer sur les moutons
Si ma houlette est bonne?
Non; mais à mon troupeau je dis :
La paix est un vrai paradis
Qu'ici-bas l'on se donne;
Surtout j'ai soin tant qu'il se peut
De ne prêcher que lorsqu'il pleut.
Eh! zon, zon, zon, etc.

Les dimanches point ne défends
La joie à ces pauvres enfans;
J'aime alors qu'on s'en donne.
Du chœur, où seul je suis souvent,
Je les entends rire en buvant
Chez la mère Simone,
Ou j'y cours même, s'il le faut,
Les prier de chanter moins haut.
Eh! zon, zon, zon, etc.

Sans jamais en rien publier
Je vois s'enfler le tablier
De plus d'une friponne.
S'épouse-t-on six mois trop tard,
Faut-il baptiser un bâtard,
C'est le ciel qui l'ordonne.
Les plaintes fort peu me siéraient,
Le ciel et Suzon en riraient.
Eh! zon, zon, zon, etc.

Notre maire un peu mécréant
A maint sermon répond : Néant.
Mais que Dieu lui pardonne!
Depuis qu'à sa table il m'admet,
J'ai su qu'à deux mains il semait,
Sans bruit faisant l'aumône.
Or la grace ne peut faillir,
Puisqu'il sème, il doit recueillir.
Eh! zon, zon, zon, etc.

Je préside à tous les banquets,
A ma fête j'ai des bouquets,
Et l'on remplit ma tonne.
Mon évêque, triste et bigot,
Prétend que je sens le fagot.
Mais pour qu'un jour, mignonne,
J'aille où les anges font leurs nids
Revoir tous ceux que j'ai bénis,
Eh! zon, zon, zon,
Baise-moi, Suzon,
Et ne damnons personne.

LES CAPUCINS.

Bénis soient la Vierge et les saints, } *bis.*
On rétablit les capucins. }
Moi qui fus capucin indigne,

Je vais, ma petite Fanchon,
Du Seigneur vendanger la vigne
En reprenant le capuchon.
Bénis soient la Vierge et les saints,
On rétablit les capucins. } *bis.*

Fanchon, pour vaincre par surprise
Les philosophes trop nombreux,
Qu'en vrais cosaques de l'église
Les capucins marchent contre eux.
Bénis soient, etc.

La faim désole nos provinces;
Mais la piété l'en bannit.
Chaque fête, grace à nos princes,
On peut vivre de pain bénit.
Bénis soient, etc.

L'église est l'asile des cuistres;
Mais les rois en sont les piliers,
Et bientôt le banc des ministres
Sera le banc des marguilliers.
Bénis soient, etc.

Pour tâter de l'agneau sans taches,
Nos soldats courent s'attabler;
Et devant certaines moustaches
On dit qu'on a vu Dieu trembler.
Bénis soient, etc.

Nos missionnaires font rendre
Aux bonnes gens les biens de Dieu :
Ils marchent tout couverts de cendre :
C'est ainsi qu'on couvre le feu.
Bénis soient, etc.

Fais-toi dévote aussi, Fanchette;
Vas, il n'est pas de sot métier;
Mais qu'avec nous deux en cachette
Le diable crache au bénitier.
Bénis soient, etc.

LES CHANTRES DE PAROISSE,

OU

LE CONCORDAT DE 1817.

Gloria tibi, Domine!
Que tout chantre
Boive à plein ventre.
Gloria tibi, Domine!
Le concordat nous est donné.

Buvons, nous, chantres de paroisse,
A qui nous tire enfin d'angoisse.
D'abord, pour ne rien oublier,
Remontons à François premier.
Gloria tibi, Domine! etc.

A Gonzalve buvons un verre,
Il a deux fois fait même affaire;
Mais cette fois, de droit divin,
L'église y gagne un pot de vin.
Gloria tibi, Domine! etc.

Des deux clefs de notre bon pape,
L'une du ciel ouvre la trappe,
Et l'autre aux griffes du légat
Ouvre les coffres de l'état.
Gloria tibi, Domine! etc.

Si de nos coqs la voix altière
Troubla l'héritier de saint Pierre,
Grace aux annates, aujourd'hui,
Nos poules vont pondre pour lui.
Gloria tibi, Domine! etc.

Rendons Avignon au saint-père,
Il le veut; et c'est là j'espère,
Prouver aux Français dépouillés
Qu'il est un de nos alliés.
Gloria tibi, Domine! etc.

Qu'importe qu'à Rome on détruise
Les libertés de notre église,
Nous devons à nos députés
Déja tant d'autres libertés!
Gloria tibi, Domine! etc.

Moines et prieurs vont revivre.
Il faut qu'avant peu le grand livre,
Servant à nos pieux desseins,
Soit mis au rang des livres saints.
Gloria tibi, Domine! etc.

Dans chaque ville un séminaire
Désormais sera nécessaire;
C'est un hôpital érigé
Aux enfans trouvés du clergé.
Gloria tibi, Domine! etc.

Pour les protestans qu'on tolère
Au ciel nous craignons de déplaire;
Mais qu'il nous passe encor long-temps
Nos Suisses qui sont protestans.
Gloria tibi, Domine! etc.

Chantres, pour nous combien d'offices!
Nous n'irons plus dans les coulisses
Brailler en chœur à l'Opéra,
Et l'église nous suffira.
Gloria tibi, Domine! etc.

Oui, chantres, c'est à nous de boire;
Ce concordat fait notre gloire,
Car le bon temps revient grand train
Où les rois chantaient au lutrin:
Gloria tibi, Domine! etc.

LES MISSIONNAIRES.

1819.

Satan dit un jour à ses pairs :
On en veut à nos hordes ;
C'est en éclairant l'univers
Qu'on éteint les discordes,
Par brevet d'invention
J'ordonne une mission.
En vendant des prières,
Vite soufflons, soufflons, morbleu!
Éteignons les lumières,
Et rallumons le feu.

Exploitons en diables cafards
Hameau, ville et banlieue;
D'Ignace imitons les renards,
Cachons bien notre queue.
Au nom du père et du fils,
Gagnons sur les crucifix.
En vendant des prières, etc.

Que de miracles on va voir,
Si le ciel ne s'en mêle!
Sur des biens qu'on voudrait ravoir
Faisons tomber la grêle.
Publions que Jésus-Christ

Par la poste nous écrit.
En vendant des prières, etc.

Chassons les autres baladins,
Divisons les familles;
En jetant la pierre aux mondains,
Perdons femmes et filles.
Que tout le sexe enflammé
Nous chante un *asperges me.*
En vendant des prières, etc.

Par Ravaillac et Jean Châtel,
Plaçons dans chaque prône
Non point le trône sur l'autel,
Mais l'autel sur le trône.
Comme aux bons temps féodaux,
Que les rois soient nos bedeaux.
En vendant des prières, etc.

L'intolérance, front levé,
Reprendra son allure :
Les protestans n'ont point trouvé
D'onguent pour la brûlure.
Les philosophes aussi
Déja sentent le roussi.
En vendant des prières, etc.

Le diable, après ce mandement,
Vient convertir la France :

Guerre au nouvel enseignement
Et gloire à l'ignorance!
Le jour fuit, et les cagots
Dansent autour des fagots.
En vendant des prières, etc.

LE BON DIEU.

Un jour, le bon Dieu s'éveillant,
Fut pour nous assez bienveillant;
Il met le nez à la fenêtre :
Leur planète a péri peut-être.
Dieu dit, et l'aperçoit de loin
Qui tourne dans un petit coin.
Si je conçois comment on s'y comporte,
Je veux bien, dit-il, que le diable m'emporte,
Je veux bien que le diable m'emporte.

Blancs ou noirs, gelés ou rôtis,
Mortels que j'ai faits si petits,
Dit le bon Dieu d'un air paterne,
On prétend que je vous gouverne;
Mais vous devez voir, Dieu merci,
Que j'ai des ministres aussi.
Si je n'en mets deux ou trois à la porte,
Je veux, mes enfans, que le diable m'emporte,
Je veux bien que le diable m'emporte.

Pour vivre en paix, vous ai-je en vain
Donné des filles et du vin?
A ma barbe, quoi! des Pygmées,
M'appelant le dieu des armées,
Osent, en invoquant mon nom,
Vous tirer des coups de canon!
Si j'ai jamais conduit une cohorte,
Je veux, mes enfans, etc.

Que font ces nains si bien parés
Sur des trônes à clous dorés?
Le front huilé, l'humeur altière,
Ces chefs de votre fourmilière
Disent que j'ai béni leurs droits,
Et que par ma grace ils sont rois.
Si c'est par moi qu'ils règnent de la sorte,
Je veux, mes enfans, etc.

Je nourris d'autres nains tout noirs
Dont mon nez craint les encensoirs.
Ils font de la vie un carême,
En mon nom lancent l'anathème
Dans des sermons fort beaux, ma foi,
Mais qui sont de l'hébreu pour moi.
Si je crois rien de ce qu'on y rapporte,
Je veux, mes enfans, etc.

Enfans, ne m'en veuillez donc plus :
Les bons cœurs seront mes élus.

Sans que pour cela je vous noie,
Faites l'amour, vivez en joie;
Narguez vos grands et vos cafards :
Adieu, car je crains les mouchards.
A ces gens-là si j'ouvre un jour ma porte,
Je veux, mes enfans, que le diable m'emporte,
Je veux bien que le diable m'emporte.

Troisième couplet de la chanson ayant pour titre :

LA MORT DU ROI CHRISTOPHE.

Malgré la trinité royale,
Malgré la sainte Trinité,
Notre nation déloyale
A proclamé sa liberté.
Pour l'Esprit saint quelle apostrophe!
Lui qui dicte tous vos décrets.
Vite un congrès,
Deux, trois congrès,
Quatre congrès,
Cinq congrès, dix congrès,
Princes, vengez ce bon Christophe,
Roi digne de tous vos regrets.

« Attendu que des pièces et de l'instruction résulte prévention suffisante contre ledit de Béranger, d'avoir, en composant et faisant imprimer, publiant, vendant et distribuant ledit ouvrage, commis le délit d'offense envers la per-

sonne du roi, notamment dans le septième couplet de la chanson ayant pour titre *le Prince de Navarre*, ou *Mathurin Bruneau*, tome II, p. 125; dans le quatrième couplet de la chanson ayant pour titre *le Bon Dieu*, tome II, p. 208; dans le sixième couplet de la chanson ayant pour titre *l'Enrhumé*, tome II, p. 198; et dans le dernier couplet de la chanson ayant pour titre *la Cocarde blanche*, tome II, p. 48. »

Septième couplet de la chanson ayant pour titre :

LE PRINCE DE NAVARRE.

Enfin, pourrais-tu sans scrupule,
Graissant la pate au saint Esprit,
Faire un concordat ridicule
Avec ton père en Jésus-Christ?
Pour lui redorer sa tiare
Tu nous surchargerais d'impôts!
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Quatrième couplet de la chanson ayant pour titre :

LE BON DIEU.

Que font ces nains si bien parés
Sur des trônes à clous dorés?
Le front huilé, l'humeur altière,
Ces chefs de votre fourmilière

Disent que j'ai béni leurs droits,
Et que par ma grace ils sont rois.
Si c'est par moi qu'ils règnent de la sorte,
Je veux, mes enfans, que le diable m'emporte,
Je veux bien que le diable m'emporte.

Sixième couplet de la chanson ayant pour titre :

L'ENRHUMÉ.

Mais la Charte encor nous défend;
Du roi c'est l'immortel enfant;
Il l'aime, on le présume.
. . . . . .
. . . . . .
Amis, c'est là;
Oui, c'est cela,
C'est cela qui m'enrhume.

Dernier couplet de la chanson ayant pour titre :

LA COCARDE BLANCHE.

Enfin, pour sa clémence extrême,
Buvons au plus grand des Henris;
A ce roi qui sut par lui-même
Conquérir son trône et Paris.
Jour de paix, jour de délivrance,
Qui des vaincus fit le bonheur!
Beau jour qui vint rendre à la France
La cocarde blanche et l'honneur!

« Attendu que des pièces et de l'instruction résulte prévention suffisante contre ledit de Béranger, d'avoir, en composant, faisant imprimer, publiant, vendant et distribuant ledit ouvrage, provoqué au port public d'un signe extérieur de ralliement non autorisé par le roi, dans la chanson ayant pour titre *le Vieux Drapeau*, tome II, page 210. »

LE VIEUX DRAPEAU.

De mes vieux compagnons de gloire,
Je viens de me voir entouré.
Nos souvenirs m'ont enivré;
Le vin m'a rendu la mémoire.
Fier de mes exploits et des leurs,
J'ai mon drapeau dans ma chaumière.
Quand secoûrai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs?

Il est caché sous l'humble paille
Où je dors pauvre et mutilé,
Lui qui, sûr de vaincre, a volé
Vingt ans de bataille en bataille!
Chargé de lauriers et de fleurs,
Il brilla sur l'Europe entière.
Quand secoûrai-je la poussière, etc.

Ce drapeau payait à la France
Tout le sang qu'il nous a coûté.

Sur le sein de la Liberté,
Nos fils jouaient avec sa lance.
Qu'il prouve encore aux oppresseurs
Combien la gloire est roturière.
Quand secoûrai-je la poussière, etc.

Son aigle est resté dans la poudre,
Fatigué de lointains exploits :
Rendons-lui le coq des Gaulois,
Il sut aussi lancer la foudre.
La France, oubliant ses douleurs,
Le rebénira libre et fière.
Quand secoûrai-je la poussière, etc.

Las d'errer avec la Victoire,
Des lois il deviendra l'appui.
Chaque soldat fut, grace à lui,
Citoyen au bord de la Loire.
Seul il peut voiler nos malheurs,
Déployons-le sur la frontière!
Quand secoûrai-je la poussière, etc.

Mais il est là près de mes armes;
Un instant osons l'entrevoir,
Viens, mon drapeau! viens, mon espoir!
C'est à toi d'essuyer mes larmes.
D'un guerrier qui verse des pleurs,
Le ciel entendra la prière.
Oui, je secoûrai la poussière
Qui ternit tes nobles couleurs.

Délits prévus par les articles 1, 3, 5, 8 et 9 de la loi du 17 mai 1819:

Renvoie ledit de Béranger devant la Cour d'assises du département de la Seine, pour y être jugé à la plus prochaine session, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 26 mai 1819, et maintient la saisie des instrumens de publication;

Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur général.

Fait au Palais de Justice, à Paris, le vingt-sept novembre mil huit cent vingt et un, en la chambre du conseil, où siégeaient M. Merville, président; MM. Cholet, Bouchard, Lucy, Delahuproye et Cassini, conseillers, tous composant la chambre d'accusation, et qui ont signé. Ainsi signé, MERVILLE, CHOLET, BOUCHARD, A. LUCY, DELAHUPROYE, CASSINI, et HEDOUIN, greffier.

PROCÈS

FAIT A MESSIEURS

DE BÉRANGER ET A. BAUDOUIN,

PRÉVENUS,

L'un comme ÉDITEUR, l'autre comme IMPRIMEUR, d'avoir publié textuellement et dans son entier l'Arrêt de la Chambre d'accusation du 27 novembre 1821, qui renvoie M. de Béranger devant la Cour d'assises, comme auteur des Chansons relatées dans ledit arrêt.

PROCÈS

FAIT A MESSIEURS

DE BÉRANGER ET A. BAUDOUIN.

Les portes de la Cour d'assises se sont ouvertes à neuf heures du matin. Les ordres les plus sévères avaient été donnés pour éviter les inconvéniens occasionnés dans la première affaire par l'envahissement de la salle; des gendarmes occupaient toutes les issues, et ne laissaient entrer que les personnes qui avaient été assez heureuses pour obtenir des billets.

L'intérieur du parquet était occupé par des dames dont la présence embellissait l'enceinte ordinairement si sévère d'une Cour criminelle. On remarquait, parmi le petit nombre d'hommes qui avaient obtenu la faveur d'être admis dans le parquet, M. Gévaudan, député; M. Andrieux, professeur au collége de France et membre de l'Académie française; M. Courrier, savant helléniste, qui a précédé M. de Béranger à Sainte-Pélagie, etc. etc. M. Baudouin est arrivé à 9 heures

et demie avec Me Berville, son avocat, et a fait distribuer des exemplaires de la Consultation rédigée en sa faveur; à 10 heures, M. de Béranger a été introduit. Les accusés ont procédé, dans la chambre du conseil, au tirage et à la récusation des jurés; et la séance a été ouverte à onze heures moins un quart.

La Cour était présidée par M. Jacquinot Godard. Le jury était composé ainsi qu'il suit :

M. Nigon de Berty, directeur des contributions, président du jury;

MM. Bazin, avoué; Bourquenay, chef aux finances: Deveslay, propriétaire; Foucher, notaire; Lefebvre, notaire; Lopinot, mercier; Maury, receveur; Morand, notaire; Scribe, marchand de soieries; Veytard, inspecteur du garde-meuble; Watrin, propriétaire.

M. Marchangy, avocat général, occupe le fauteuil du ministère public. Les deux accusés se placent sur des siéges qui leur avaient été préparés en avant du banc des avocats où siégent Mes Dupin et Berville, leurs avocats, et Me Coche, avoué de la cause.

Après l'accomplissement des formalités d'usage, M. le président procède à l'interrogatoire des accusés : le premier déclare se nommer Pierre-Jean de Béranger, être âgé de quarante-un ans, exemployé, demeurant à Sainte-Pélagie; le second,

Alexandre Baudouin, imprimeur, âgé de trente ans. Tous deux reconnaissent la brochure ayant pour titre : *Procès fait aux Chansons de P. J. de Béranger*, l'un pour l'avoir imprimée, et l'autre pour l'avoir fait imprimer; ils déclarent qu'elle a été tirée à deux mille exemplaires, et que toutes les formalités exigées par la loi en pareil cas ont été remplies.

Le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi, duquel il résulte que les sieurs de Béranger et Baudouin sont renvoyés devant la Cour d'assises du département de la Seine, pour y être jugés conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 17 mai 1819, comme coupables de réimpression, de vente et distribution d'un écrit condamné, et dont la condamnation était légalement réputée connue: délit prévu par l'article 27 de la loi du 26 mai 1819.

La parole est à M. l'avocat général Marchangy.

« Messieurs les jurés, dit l'orateur, dans les causes où il s'agit de récidive, l'accusation semble devoir prendre un accent plus sévère que si elle avait à signaler une première faute; et cependant, quel est aujourd'hui le sentiment secret qui voudrait nous inspirer une tout autre disposition à l'égard du sieur de Béranger?

« Cet auteur fut condamné à trois mois d'emprisonnement pour avoir publié des chansons déclarées coupables; et nous qui l'avions poursuivi, nous aimions à penser que cette peine légère conciliait la justice, qui demandait une réparation, et la morale religieuse, pour qui cette réparation était demandée, avec l'indulgence que méritaient partout, mais en France plus qu'ailleurs, les licences d'un chansonnier. Oui, messieurs, nous aimions à penser que le sieur de Béranger, condamné au mois de décembre dernier, serait libre dès les premiers jours du printemps, et que son imagination, ranimée par cette saison si chère aux amis des vers, oublierait, en se mettant en harmonie avec la nature, de tristes sujets politiques puisés dans l'amertume des partis. L'instant où sa prison devait s'ouvrir est arrivé; pourquoi faut-il qu'elle ne se soit ouverte en effet que pour le faire paraître de nouveau dans cette enceinte?

« D'un autre côté, messieurs, est-ce donc à la Justice à céder? et, satisfaite d'avoir une fois sévi, n'osera-t-elle plus frapper quiconque aura négligé ses avertissemens et bravé ses coups? Sera-t-il vrai que, dans un siècle appauvri à force de concessions, on puisse la réputer trop exigeante, lorsqu'elle viendra requérir deux peines successives contre celui qui aura commis successive-

ment deux délits? Appellera-t-on l'assiduité de son courage et son impassible persévérance une obstination importune et une sorte d'acharnement? Ah! si la condamnation encourue par une première faute assurait l'impunité de toutes les autres, elle serait implorée par les coupables eux-mêmes, qui s'en feraient une sauvegarde et un titre à la protection de cette fausse et débile philanthropie, disposée à tout excuser, parce qu'elle ne sait rien prévoir.

« L'article 27 de la loi du 26 mai punit quiconque réimprime un écrit condamné. Le sieur de Béranger a fait imprimer chez Baudouin, et mis en vente un volume intitulé : *Procès fait aux Chansons de P. J. de Béranger*, dans lequel se trouvent les chansons condamnées.

« Le délit que prévoit la loi est donc avéré : mais change-t-il de caractère, parce que les chansons réimprimées sont mêlées à une procédure?

« La défense peut vous dire : Il faut distinguer entre la réimpression pure et simple d'un écrit prohibé judiciairement, et celle de ce même écrit relaté dans les pièces d'un procès dont il a été l'objet. De tout temps ce fut un droit inhérent à la liberté de la défense que celui d'appeler en quelque sorte à son aide le témoignage de la société, et de faire entendre par-delà l'enceinte des tribunaux une voix dont l'indépendance est à la

fois la garantie des accusés et un hommage rendu à la Justice elle-même, qui ne saurait redouter la publicité. Vingt procès fameux ont été imprimés de cette manière, et jamais leur compte rendu n'engendra d'autres procès.

« L'accusation répond : Oui, toute latitude est donnée à la justification des prévenus, et les grandes prérogatives de la défense leur sont laissées tant qu'ils parcourent les divers degrés de juridiction; mais, lorsqu'une décision définitive est intervenue, ils rentrent dans la règle commune, et ne peuvent réclamer une publicité désormais sans objet pour perpétuer un scandale qui serait la reproduction d'un délit.

« Il est des procès qu'on peut publier sans inconvénient, parce que le récit n'en est pas un crime; mais ici le scandale se renouvelle, et la mesure répressive devient illusoire.

« Le sieur de Béranger n'a pu, comme il le dit dans une Consultation signée de trente-deux avocats, alléguer la nécessité de réimprimer la défense pour rétablir l'équilibre, parce que l'arrêt de renvoi où sont comprises les chansons ne fait pas partie de la défense qu'on eût pu imprimer sans parler de l'arrêt qui n'est destiné qu'à l'instruction. On doit ensuite observer qu'il n'y a point de parité entre la défense et l'accusation, lorsque la condamnation est intervenue : car, après cette

condamnation, l'accusation est seule présumée la vérité, *res judicata pro veritate habetur;* enfin, où est le tort causé au condamné, puisque l'arrêt de condamnation doit être affiché?

« La censure a, dit-on, supprimé la défense du sieur de Béranger. Les lecteurs y ont perdu sans doute le plaisir de connaître l'œuvre d'un talent distingué; mais la censure n'a pas été instituée pour le plaisir des lecteurs : reste à savoir si la publication de la défense était nécessaire après le jugement.

« Le prévenu, en ne réimprimant que les chansons condamnées, n'est pas moins coupable que s'il eût imprimé tout le recueil; il l'est même davantage, puisqu'il ne choisit précisément dans ce recueil que ce qui a été l'objet d'une juste réprobation. »

Après avoir ainsi soutenu l'accusation, voici comment monsieur l'avocat général a terminé sa plaidoirie :

« Les uns penseront peut-être que pour traduire les décisions des jurés et des magistrats à la barre de l'opinion publique, on peut faire connaître les écrits qu'ils ont injustement punis; que dans ce cas la plainte est un droit, l'opposition un devoir, l'insulte un combat légitime, et le scandale une propriété; qu'à la vérité la loi défend de publier des écrits condamnés, mais qu'ici la loi doit être

récusée comme alliée de la Justice qui a prononcé la condamnation, et comme partie intéressée au procès qu'on défère à la société. Ces principes excitent votre surprise, et cependant, messieurs, ne serait-ce pas les consacrer que d'absoudre les prévenus ?

« Les autres penseront qu'on doit rejeter, comme de funestes erreurs, ces étranges distinctions entre la Justice et la société, qui n'ont au contraire qu'un seul et même intérêt, car la Justice est l'interprète de la société, puisqu'elle est l'organe des lois qui sont les paroles de la société personnifiée par le concours des trois pouvoirs ; qu'ainsi appeler à la société des arrêts de la Justice, c'est se révolter contre la société elle-même. Ils penseront que si cette téméraire inconvenance n'est pas un délit, du moins ne peut-on pas en faire un moyen spécieux pour exercer un délit véritable, tel que celui de la réimpression d'écrits condamnés ; qu'ici la loi et la Justice sont à la fois bravées ; que, si dans ces agressions dérisoires, l'autorité légale était vaincue, l'état serait bientôt abandonné à l'insurrection et à l'anarchie, en telle sorte qu'au nom des lumières ils nous ramèneraient à la barbarie, avec cette différence que si l'on sort de la barbarie fort de croyance, d'illusion et de vertu, on y rentre par l'incrédulité, la faiblesse et les sophismes. »

Me Dupin commence en ces termes [1] :

« Messieurs les Jurés,

« Si nous étions en pays d'inquisition, le téméraire qui aurait osé divulguer quelque procédure du saint tribunal pourrait être taxé d'indiscrétion, et son tort pourrait être facilement transformé en crime d'état. En effet, révéler les secrets du despotisme, les montrer au grand jour, c'est par cela seul le frapper de mort.

« Mais dans un pays qui fut toujours franc et toujours libre, dans une monarchie qui, de tout temps, fut tempérée ou par les lois ou par les mœurs et le caractère national, quelquefois même par le bon naturel et la générosité de ses rois; sous un gouvernement aujourd'hui représentatif, et dont la liberté de la presse est la principale condition ; sous l'empire d'une Charte qui proclame la publicité des débats en matière criminelle, on doit s'étonner de voir des citoyens traduits en jugement et menacés de peines *ultra-sévères*, pour avoir osé publier un acte éminemment public, un arrêt de Cour souveraine !

« Tel est cependant, messieurs, le genre de l'ac-

[1] Le plaidoyer de M. Dupin n'ayant pas été sténographié, nous ne pouvons en offrir qu'une analyse telle que l'ont donnée les journaux, et principalement le *Courrier français* et le *Journal des Débats*, qui en ont rendu compte avec le plus d'étendue et d'exactitude.

cusation que nous avons à discuter devant vous; telle est la question que le jury français, appelé pour la dernière fois peut-être à prononcer dans ces sortes de causes, aura à résoudre dans celle des sieurs Baudouin et de Béranger. »

L'avocat, après avoir rappelé ce qui s'est passé lors du premier procès, continue ainsi : « La censure, peu regrettée et peu regrettable, avait laissé aux journaux toute latitude pour insérer l'accusation; mais on vit alors le premier exemple de la suppression totale de la défense qu'on s'était jusqu'à ce temps contenté de mutiler et de restreindre; on n'en a rien laissé mettre à aucun journal; le *Drapeau blanc* eut cela de particulier, qu'après ces mots : « M. Dupin prend la parole, » il laissa une colonne de blanc; vient ensuite la réponse de monsieur l'avocat général qui réfute *victorieusement* ce qui précède. (On rit dans l'auditoire.)

« M. de Béranger, accusé de quatre délits, avait été acquitté sur trois chefs d'accusation. Il lui importait de faire savoir que les trois quarts de l'accusation étaient mal fondés; mais l'accusation seule avait été reportée devant le tribunal de l'opinion publique; il avait le droit d'y faire entendre sa défense.

« M. de Béranger, faisant un historique exact de son procès, dit en commençant : « Le greffier lit l'arrêt de renvoi; » c'est un fait incontestable, cet

arrêt a été lu en audience publique; il a pu être entendu par tout le monde; mais pour ne point couper le récit, il le renvoie à la fin, et le place au nombre des *pièces justificatives*. Il ne met dans son récit aucune animosité, aucune passion. Il veut publier son procès; il dit : « Je serais coupable si je ne faisais entendre qu'une seule voix; je donnerai ma défense, mais je donnerai aussi l'accusation, et même je mettrai l'arrêt de renvoi, afin que chacun apprenne le sujet de l'accusation, que chacun puisse le juger avec connaissance de cause; » il y met tant de bonne foi, tant de scrupule et de fidélité, qu'il s'empresse de rendre hommage *à la justice et à l'impartialité* de monsieur le président. Ce n'est donc pas, comme on l'a dit, un esprit de vengeance et d'animosité qui l'inspirait. La seule chose qu'on ait attaquée dans son récit semblait la seule qui fût inattaquable; on n'accuse ni le compte rendu, ni la plaidoirie de son avocat; mais on accuse l'arrêt même de la Cour! c'est la Justice qui se saisit de sa propre main en appelant *au secours!* de telle sorte que, par un nouvel arrêt de condamnation, la Justice se frapperait elle-même... en la personne de Béranger toutefois. (On rit.)

« La question à examiner est celle de savoir si l'impression d'un arrêt est un crime ou un délit; en d'autres termes, s'il y a des arrêts bons et des arrêts dangereux?

« De Béranger s'est conformé à l'usage existant, depuis long-temps confirmé par l'opinion de savans jurisconsultes, et par l'autorité des ministres eux-mêmes. M. de Béranger est donc de bonne foi. La publicité des actes de l'autorité, des lois et ordonnances est commandée; des formes sont prescrites pour établir cette publicité; il en est de même des décisions de l'autorité judiciaire, des arrêts dans les procès civils et criminels.

« Tel est l'usage constant de nos pères; n'est-ce pas d'eux, en effet, que nous est venue cette maxime du palais, que *tout arrêt rendu appartient au public?* Est-il besoin de rappeler le procès de Calas, l'affaire des trois roués, le procès de Damiens le régicide, qui fut imprimé sans qu'on craignît le danger de la publication des faits atroces qu'il contient? On a publié, en deux volumes in-folio, le procès de la Cadière avec le père Girard, jésuite, accusé de l'avoir séduite, procès qui contient les détails les plus scandaleux. L'arrêt du parlement qui prononça l'expulsion des jésuites a été imprimé avec un grand luxe de gravure. »

L'avocat montre à la Cour et aux jurés cet arrêt imprimé sur une simple feuille entourée d'un cadre gravé.

« On représenta avec soin, dans cette vignette, tous les vices que l'on attribuait aux jésuites, avec des numéros correspondans qui en donnent l'ex-

plication. Ainsi on voit là l'ambition, l'hypocrisie, le larcin, l'assassinat, etc. etc.; et cet arrêt, ainsi imprimé, se vendait publiquement pour le prix modique de seize sous [1] !

« Voulez-vous des arrêts rendus en matière de délits de la presse, j'en citerai deux remarquables. Le 23 février 1776, on condamna une brochure intitulée *Des Inconvéniens des droits féodaux*. Le réquisitoire de monsieur l'avocat général, où se trouvaient les passages incriminés, fut imprimé, et l'arrêt du parlement qui condamnait l'ouvrage à être lacéré et brûlé par la main de l'exécuteur des hautes œuvres, fut imprimé, lu et affiché par ordre du parlement lui-même.

« L'*Histoire philosophique* de Raynal fut aussi condamnée à être lacérée et brûlée par la main du bourreau (car alors on condamnait les écrits à la *peine capitale*); l'arrêt de condamnation fut imprimé et affiché : les vétérans de la littérature se rappellent encore de l'avoir lu, et l'un d'eux m'a avoué avec naïveté que c'est après cette lecture qu'il est allé acheter l'ouvrage.

« Après que l'*Émile* de Rousseau eut été condamné par arrêt du parlement à la même peine, l'archevêque de Paris transcrivit dans un man-

[1] Cet arrêt, avec son encadrement, vient d'être lithographié par Langlumé.

dement plusieurs passages de ce livre, pour les réfuter, et ce mandement fut affiché dans toutes les églises.

« Lorsque Buffon publia son *Histoire générale*, il fut censuré par la Sorbonne; l'acte de censure relata quatorze passages dans lesquels on l'accusait d'attaquer la doctrine des livres saints. Buffon, que ces censures n'arrêtèrent point, continua l'impression de son ouvrage, et fit insérer dans le tome IV de son *Histoire naturelle* l'acte de censure avec les quatorze passages censurés; il y joignit même une réfutation; et, ce qui est fort remarquable, son ouvrage fut non seulement publié avec privilége du roi, mais encore sortit des presses de l'*Imprimerie royale.*

« Ainsi, dans l'ancienne législation, permission d'imprimer tous les arrêts, avec les passages qu'ils condamnaient, sans que jamais on ait vu là une récidive; et pourtant alors la procédure était secrète, les accusés étaient privés de défenseur; les tribunaux pouvaient condamner, sans autre explication, *pour les cas résultant du procès;* ordonner l'étranglement *entre deux guichets;* il y avait torture, censure et Bastille! C'est sous un tel gouvernement qu'on donnait la plus grande publicité aux arrêts; et aujourd'hui on les redouterait comme dangereux, aujourd'hui que nous vivons sous un gouvernement représentatif, qui a pour

base, en point de droit du moins, la publicité des actes de l'autorité!!

« Examinez maintenant quelle a été la jurisprudence de la révolution, car cet usage est de tous les temps et de tous les lieux, il remonte à l'antiquité la plus reculée, où l'on inscrivait au dessus de la tête des condamnés les motifs de leurs condamnations; nous en voyons ici une autorité sacrée : au dessus de la tête de ce crucifix vous lisez : *Jésus de Nazareth, condamné à mort pour avoir pris le titre de roi des Juifs;* et le crime du proconsul qui fit périr un innocent vient déposer ici de l'usage antique de publier les arrêts.

« Si l'on condamne un coupable, c'est pour agir sur l'esprit des autres citoyens; mais pour que sa condamnation soit utile, il faut que le crime soit connu. Quand il consiste dans un écrit, il faut donc qu'on sache ce que contient cet écrit. Depuis 1792, tous les procès célèbres ont été publiés. La fureur de la Convention n'a pas été jusqu'à étouffer la publication du procès de Louis XVI. La susceptibilité du consulat ne s'est point effrayée de celui de mademoiselle de Cicé. L'autorité impériale n'a pas craint de laisser connaître les détails de celui de Moreau.

« Aujourd'hui, la Charte, sous l'empire de laquelle nous vivons, proclame en principe que

les débats sont publics en matière criminelle. Sera-ce une publicité d'exception, une publicité privilégiée, une publicité pour tous, ou seulement pour ceux qui auront pu se procurer des billets d'entrée? Non, messieurs, la publicité garantie par la Charte a été stipulée pour la société tout entière. La publicité est tellement de l'essence des arrêts, que lors même que la loi permet que l'audience ait lieu à huis clos, il faut que l'on ouvre toutes les portes avant la prononciation de l'arrêt, afin que l'arrêt soit prononcé en public.

Tel était le droit antérieur à la loi du 26 mai. Depuis, le principe de la publicité des arrêts et des débats a encore été confirmé par de nouveaux exemples. Les journaux ont eu le droit de rendre compte des débats en matière criminelle; mais la censure, qui a quelquefois interdit la défense, ne s'est jamais exercée sur les arrêts: une seule fois cette censure agonisante a cru pouvoir porter une main criminelle sur un arrêt de la Cour; elle en a retranché le considérant qui blessait un de ses membres; mais cet attentat, jusqu'alors inouï, ne s'est pas renouvelé. Non seulement les journaux ont pu rendre compte des accusations et des arrêts qui les ont couronnées, mais presque tous les procès notables ont été imprimés séparément, en corps d'ouvrage.

« Ainsi, dans le premier procès jugé à la Cour

des pairs, et publié en 2 vol. in-8°, l'éditeur a rendu compte du vote même des juges. On a également imprimé le procès de Drouot, de Cambrone, du duc de Rovigo, etc. etc.

Dans les procès relatifs aux délits de la presse, *la Bibliothèque historique*, après avoir été condamnée, a rendu compte de son procès, et a produit les pièces justificatives; *le Censeur* a tenu la même conduite. M. Fiévée, traduit pour un des numéros de sa *Correspondance privée*, a publié l'ordonnance de la chambre du conseil; il fit imprimer le jugement de condamnation, et y ajouta, pour la commodité du lecteur, les passages incriminés, dont on s'était contenté d'indiquer les pages, et notamment le fameux passage où se trouvait le mot *bonhomie*... »

Me Dupin, après avoir cité quelques autres exemples, s'appuie du témoignage de M. de Serres, auteur de la loi du 17 mai. M. Sirieys de Mayrinhac voulait que le député qui se serait servi d'une phrase inconvenante fût déporté sur son banc; un autre membre proposa par amendement que la phrase ne fût pas répétée dans les journaux. M. de Serres, alors garde des sceaux, s'éleva contre cette proposition: «L'amendement, dit-il, dans une discussion publique, rendrait une partie de la discussion secrète : ce serait une chose contraire à ce qui se passe ailleurs. Quelque atroce que soit

un fait, quelque infame que soit un libelle, on *permet* aux journaux, en rendant compte des arrêts des tribunaux, de citer les passages incriminés. Cela est même *dans l'intérêt de la morale publique.* »

« Aussi, continue Me Dupin, quand la question a été soumise au barreau, on n'a été embarrassé que de limiter le nombre des souscripteurs; trente-deux jurisconsultes, parmi lesquels on remarque notre doyen, notre ancien bâtonnier, et d'autres avocats distingués, trente-deux jurisconsultes investis de la confiance publique ont tous répondu sans hésiter que le fait d'avoir imprimé et publié un arrêt de la Cour ne constituait ni crime ni délit; et vous voulez qu'un chansonnier, qui n'entend pas les lois comme trente-deux jurisconsultes, ait considéré comme défendu ce que tant d'hommes de talent ont cru permis, ce qu'un garde des sceaux a déclaré être même *dans l'intérêt de la morale publique!*

« M. de Béranger avait le droit de se rendre historien, pourvu que le compte fût fidèle, et ce n'est pas au moment où un article d'une loi nouvelle punit le compte rendu avec infidélité, qu'on punira de Béranger pour avoir été trop fidèle en copiant l'arrêt lui-même.

« Mais cet arrêt renferme des chansons! Cela est possible; l'arrêt renferme ce qu'on y a mis; si la

loi ordonne de le lire en audience publique, c'est qu'elle ne le croit pas dangereux; s'il y a quelque inconvénient à cela, si l'on pense que la loi est mauvaise, il faut la rapporter. Il suffira pour cela d'ajouter un article au crédit législatif en ce moment demandé par les ministres. Mais en attendant, reste dans toute son étendue le droit de publier les arrêts en leur entier, et tels qu'ils sont rendus.

« Eh! d'ailleurs, n'est-ce pas faire injure à la Cour que de supposer qu'un seul de ses arrêts puisse être dangereux? Non, ce n'est point un écrit coupable, ce n'est point un écrit dangereux que de Béranger a publié, *c'est l'arrêt, l'arrêt, l'arrêt.*

« Vainement on veut distinguer entre les différens arrêts : où la loi ne distingue pas, le juge ne peut pas distinguer; si la publicité d'une chanson est plus dangereuse que la publicité d'un crime, c'est le chansonnier qu'il faut condamner à mort, et le meurtrier à l'amende. Mais c'est évidemment s'abuser; si l'on a pu sans danger publier les détails de l'affaire de Fualdès, que craindre de la publicité de quelques couplets insérés dans un arrêt? Le crime est malheureusement plus commun que le génie, et il y a plus à craindre de voir se renouveler des assassinats, que de voir faire à d'autres des chansons comme celles de de Béranger. »

L'avocat se demande en résultat ce qu'on doit entendre par le mot de *réimpression?* C'est la reproduction d'un ouvrage entier ou dans une partie notable, mais isolément, et non celle de quelques passages qui se trouvent incrustés dans un arrêt, car c'est alors l'arrêt qu'on reproduit. La réimpression n'existe que dans le cas où il y aurait lieu à la poursuite en *contrefaçon*, si elle était faite par un autre que l'auteur.

Examinant ensuite la question d'intention, Me Dupin dit qu'un fait criminel peut bien s'excuser quelquefois par l'intention; mais qu'un fait innocent en lui-même ne peut jamais être incriminé par une intention supposée mauvaise, lorsque d'ailleurs tous les faits repoussent cette supposition. Il discute ces faits et expose les motifs légitimes qu'a eus de Béranger de publier son procès. Il montre ensuite que si l'on condamnait M. de Béranger, il faudrait ordonner la suppression de l'arrêt. Ainsi l'on verrait une Cour royale ordonner la suppression d'un de ses arrêts comme dangereux.

Me Dupin termine sa brillante plaidoirie par un résumé plein de force et de clarté. « Si je n'ai pu vous convaincre, dit-il en finissant, un autre saura vous persuader. »

Il cède la parole à Me Berville, qui s'exprime en ces termes :

MESSIEURS LES JURÉS,

« Pourquoi sommes-nous devant la Cour d'assises? quel crime si grave a pu soulever contre nous la sévérité du ministère accusateur? Je cherche un corps de délit, et je trouve un arrêt de Cour royale; je cherche un coupable, et je vois un homme qui a publié sa défense avec des pièces justificatives. Du côté de l'éditeur, les principes les plus sacrés, la publicité des débats, la sainteté de la défense, la majesté des arrêts, une possession de droit consacrée par un usage immémorial; du côté de l'imprimeur, une confiance fondée sur les causes les plus légitimes, une fin de non-recevoir invincible et puisée dans le texte même de la loi que l'on invoque contre nous; tout se réunit pour assurer le succès de la défense; tout semblait écarter d'avance jusqu'à l'idée d'une accusation. Pourquoi donc sommes-nous devant la Cour d'assises?

« J'éprouve ici, messieurs les jurés, un embarras bizarre et cependant réel, c'est d'avoir trop raison. Il est plus difficile qu'on ne le croit de prouver l'évidence. Comment trouver des argumens sérieux pour démontrer que le jour est l'opposé de la nuit; que deux et deux font quatre, et qu'un imprimeur ne mérite pas une année de prison pour avoir imprimé textuellement l'arrêt

d'une Cour de justice lu en audience publique, et certifié par la signature d'un officier ministériel ?

« Vous vous rappelez quelles circonstances ont amené cette publication. L'un de nos premiers poëtes, M. de Béranger, venait d'être traduit devant les tribunaux; la Cour n'avait pas vu d'inconvénient à la publicité des débats; elle n'avait pas cru nécessaire de tenir son audience à *huis clos :* après des plaidoiries contradictoires prononcées devant un concours immense d'auditeurs, de Béranger, condamné sur un seul chef d'accusation, avait triomphé sur tous les autres.

« De Béranger comptait de nombreux amis; son talent comptait de nombreux admirateurs : tous attendaient avec une impatience facile à concevoir le récit des débats. Les journaux arrivent : l'accusation s'y trouve reproduite dans toute son étendue comme dans toute sa sévérité; elle était éloquente; la défense, on le savait déja, ne l'avait pas été moins. On lit l'accusation, on cherche la réponse, cette réponse qui doit laver un auteur chéri des reproches amers élevés contre lui; cette réponse qui, victorieuse devant la justice sur presque tous les points, sera sans doute également victorieuse au tribunal de l'opinion publique. On la cherche.... c'est en vain. La censure (qui, comme l'a spirituellement dit l'orateur du minis-

tère public, *n'a pas été instituée pour le plaisir des lecteurs*), l'inexorable censure a tout supprimé....

« Grand Dieu! sous un gouvernement libre, la défense d'un accusé supprimée! Un cri général s'est élevé : c'est vous-mêmes que j'en atteste; et ici ce n'est point l'opinion que j'interroge, c'est la conscience : l'opinion ici n'est rien, la conscience est tout. Je vous prends donc à témoin qu'en ce moment il n'est pas un homme, quels que fussent d'ailleurs ses passions ou ses principes, pourvu qu'au fond de son cœur brûlât encore une étincelle de générosité, qui ne se soit écrié : *Si j'étais de Béranger, je ferais imprimer ma défense.*

« Ce que tous vous eussiez fait, messieurs les jurés, c'est ce qu'a fait M. de Béranger. Il a fait mieux encore : impartial dans sa propre cause, il a joint à ses défenses les plaidoyers du ministère accusateur et les pièces officielles du procès, imprimées sur les copies délivrées par le greffier de la Cour, et légalisées par la signature de l'officier ministériel.

« Voilà la cause de M. de Béranger; voyons maintenant celle de M. Baudouin.

« C'est à M. Baudouin qu'on s'est adressé pour l'impression de ce *procès*. M. Baudouin, il faut bien le dire, puisque le crime dont on l'accuse est

d'avoir réimprimé *sciemment* des chansons condamnées, M. Baudouin était sur le point de se marier, et je crois que la seule chose qu'il fût alors en état d'imprimer *sciemment*, c'étaient les billets de *faire part* de son mariage. D'ailleurs, de temps immémorial, l'usage avait consacré la publication des procès célèbres; les pièces qu'on lui présentait à imprimer étaient officielles; elles émanaient des magistrats; les débats de la cause avaient été publics; enfin, nulle promulgation légale du jugement de M. de Béranger n'avait été faite par l'autorité. Dans cet état de choses, M. Baudouin n'avait pas même besoin de lire le manuscrit remis entre ses mains. Il devait imprimer sans examen, parce qu'il n'y avait pas lieu à examen.

« Quelles étaient ses obligations particulières ?

« Il devait s'assurer de l'authenticité des pièces produites : il l'a fait.

« Il devait remplir les formalités extérieures prescrites par les règlemens : il les a remplies.

« Il devait se mettre en état de produire l'auteur du livre : il l'a produit.

« M. Baudouin a donc satisfait à toutes ses obligations : la loi n'a plus rien à lui demander. Pourquoi donc sommes-nous devant la Cour d'assises ?

« Cependant, nous y sommes : il faut donc discuter l'accusation qui nous y a conduits. Des ex-

ceptions que je vais invoquer, deux, la première et la troisième, sont communes aux prévenus; une autre, la seconde, est particulière à M. Baudouin. J'établirai en premier lieu qu'il n'y a point, dans la cause, de *corps de délit;* ensuite, qu'en supposant un délit, on ne peut accuser l'imprimeur d'y avoir participé *sciemment;* enfin, que le ministère public n'est point recevable à requérir contre nous les peines de la réimpression, parce que la disposition qui défend de réimprimer un écrit condamné n'est exécutoire qu'après l'accomplissement de certaines conditions qui n'ont pas été remplies.

« Je soutiens d'abord que, dans la cause, il n'y a point de *corps de délit.*

« Qu'est-ce qu'un *corps de délit?* Vous le savez, messieurs; c'est un fait matériel défendu par une loi pénale, et qui sert de base à l'accusation dirigée contre tel ou tel individu. Ainsi, dans une accusation d'homicide, le *corps de délit* est un homme assassiné; ainsi, dans une accusation de faux, le *corps de délit* est un écrit falsifié. Avant de chercher le faussaire ou le meurtrier, il faut que la Justice ait reconnu l'existence d'un faux ou d'un meurtre.

« Ici, je me demande où est le *corps de délit?* Je vois un arrêt de Cour royale lu dans un débat public, et je cherche dans les lois passées, pré-

sentes, j'allais presque dire futures, une loi qui défende d'imprimer l'arrêt d'une Cour de justice, une loi qui défende de rapporter les circonstances d'un débat public?

« Reprenons successivement ces deux points du procès :

« *Les débats sont publics en matière criminelle.* Telle est la disposition de l'article 64 de la Charte constitutionnelle, qui n'a point en cela créé un droit nouveau, qui seulement a confirmé un ordre dès long-temps établi.

« Le principe posé par la Charte n'admet qu'une exception : *A moins*, dit le législateur, *que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.*

« Ici, l'exception devient un nouvel argument en notre faveur, puisqu'elle n'a point été appliquée, puisque le tribunal saisi de la cause a voulu que l'audience fût publique. Et rendons hommage à la sagesse des magistrats : ils ont senti que le mystère ne convient pas à la Justice; qu'elle se dégraderait en essayant de se cacher; que l'opinion refuserait de sanctionner des décisions furtives; que l'équité la plus pure ne serait pas à l'abri des soupçons, du moment qu'elle consentirait à s'envelopper d'ombres et de voiles; ils se sont dit que, si la publicité est pour les ac-

cusés une garantie nécessaire, elle est aussi un devoir du juge envers lui-même, envers la société qu'instruisent ses arrêts; que, lorsque le magistrat prononce du haut de son tribunal, il semble dire aux peuples attentifs : *Peuples, écoutez; car ceci est la Justice.*

« Eh bien ! du moment que le tribunal, d'accord avec la loi, a ordonné la publicité du débat, le débat est devenu propriété publique: chacun a pu s'en emparer; la sténographie a pu le recueillir; les journaux ont pu le reproduire; sa publication n'est pas seulement devenue licite, innocente, mais légitime, mais salutaire; elle a secondé le vœu des magistrats, le vœu des législateurs. Supposons que l'enceinte de la Cour d'assises se fût trouvée assez vaste pour contenir la France tout entière; loin d'en être blessées, la Justice et la loi en eussent été satisfaites; leur désir eût été plus complétement rempli. Et moi, en publiant le débat, je n'ai rien fait qu'agrandir l'enceinte de la Cour d'assises.

« Ainsi, lorsque j'ai rendu un compte public d'un débat public, loin de violer la loi, j'ai accompli la loi; j'ai complété par l'impression la publicité légale de l'audience; j'ai ajouté la publicité de fait à la publicité de droit; ou plutôt, ce n'est pas moi qui suis l'auteur de la publication, c'est la Cour elle-même. Dans les autres écrits,

la pensée de l'auteur est secrète jusqu'au moment de l'impression; c'est l'impression, c'est la mise en vente qui constituent la publication. Ici, la publication était consommée quand j'ai commencé d'imprimer : je ne l'ai point faite, je l'ai continuée. La véritable publication s'est effectuée au moment où le président de la Cour d'assises a prononcé ces paroles : *Huissier, ouvrez les portes de l'audience.*

« Rendre compte d'un débat public, c'est donc faire non seulement ce que la loi permet, mais ce que la loi désire; c'est ajouter à la publicité d'une chose dont la loi veut la publicité; c'est remplir l'intention du législateur.

« Ceci posé, il ne reste plus qu'à décider un point de fait fort simple, c'est de savoir si l'arrêt de renvoi a fait partie du débat; mais cette question n'en est pas une : chacun sait que les arrêts de renvoi font partie des débats criminels, qu'ils font la base de ces débats, que c'est la lecture de l'arrêt de renvoi qui ouvre les débats. Vous en avez eu la preuve dans cette audience même.

« Tout notre crime est donc d'avoir fidèlement rendu compte d'un débat public; de n'avoir retranché aucun fait, supprimé aucune circonstance; d'avoir, en imprimant la relation d'une audience criminelle, rapporté la teneur d'une pièce lue dans cette audience : notre faute est d'être trop exempts de faute; moins fidèles, moins

scrupuleux, nous ne serions pas en accusation.

« Chose étrange! c'est au moment où l'on porte des lois contre l'infidélité dans le compte rendu des débats judiciaires; c'est alors, dis-je, que l'on vous propose de punir un éditeur coupable de fidélité dans le compte rendu d'un débat judiciaire! Ainsi, dans le même instant, on demande des lois contre l'infidélité, et des jugemens contre la fidélité!

« Si l'inexactitude est un devoir, pourquoi fait-on des lois contre elle? Si l'exactitude est un devoir, pourquoi sommes-nous devant la Cour d'assises?

« Faut-il maintenant appeler l'usage au secours des principes? Examinons l'usage.

« L'usage est ici d'une grande influence; il établit le droit: à défaut du droit, il établirait encore la bonne foi, toujours exclusive du délit en matière criminelle.

« *L'usage établit le droit.* Cette vérité ne saurait être méconnue. L'usage est la sanction la plus solennelle, la promulgation la plus authentique des lois. Quand, durant de longues années, quand, sous plusieurs législations successives, les citoyens ont joui constamment et sans trouble d'une faculté, l'exercice de cette faculté devient pour eux un droit acquis, qu'une loi nouvelle pourra restreindre s'il offre des dangers, mais que jusque là

nul pouvoir ne peut leur disputer. Ils suivent la foi sociale; ils usent de ce qui existe : c'est leur propriété, c'est leur droit.

« S'il en était autrement, la Justice ne serait plus qu'un piége tendu à la confiance des citoyens. Comment savons-nous qu'un acte est licite ou criminel ? N'est-ce pas par la pratique universelle, par l'expérience journalière. Quoi! j'aurai vu faire une chose à tout le monde, autour de moi, avant moi, sans que l'autorité publique ait élevé jamais une seule plainte; et il faudra que, par une sorte d'inspiration, de science surnaturelle, je devine que cette chose est défendue, et défendue pour moi seul! Ainsi la loi ne sera plus qu'un privilége; elle perdra ce caractère de généralité qui seul assure sa pureté en assurant sa justice; elle ne sera plus qu'une armée secrète qu'on pourra diriger à volonté contre quelques individus! La Justice me frappera sans m'avertir; et parce que j'aurai pris confiance dans l'état de choses établi, dans la possession constante, sévère seulement à mon égard, le ministère public pourra fondre inopinément sur moi, me traîner au pied des tribunaux! S'il en était ainsi, nul d'entre nous ne serait assuré de n'être pas, à chaque instant de sa vie, appelé devant la Cour d'assises; car il n'est pas un de nous qui, dans les actes de sa vie, ne prenne pour guide l'opinion commune et l'usage établi.

« Telle est au contraire la force de l'usage qu'il abroge même des lois existantes. Les lois que l'on n'exécute point tombent en désuétude, et les jurisconsultes reconnaissent, outre l'abrogation formelle, l'abrogation tacite qui résulte du long sommeil de la loi. »

Ici l'orateur s'attache à prouver par de nombreux exemples que, sous toutes les législations, la relation des procès célèbres, et spécialement le compte rendu des débats publics, ont été entièrement libres. Il rappelle les exemples cités par Me Dupin; il en ajoute quelques autres; il conclut ainsi :

« Vous le voyez, messieurs les jurés, avant la loi de 1819, depuis la loi de 1819, tout le monde a pu librement faire de semblables publications; il n'existe pas un seul exemple de poursuites dirigées contre de tels écrits. Si nous n'avons fait que ce que tout le monde fesait avant nous avec toute sécurité, pourquoi sommes-nous devant la Cour d'assises?

« Nous avons prouvé que le compte rendu d'un débat public ne peut constituer un *corps de délit*. Prouvons maintenant, en examinant la cause sous un nouvel aspect, que l'impression d'un arrêt ne peut constituer un *corps de délit*.

« Un arrêt est l'œuvre des magistrats; il est sacré comme eux; il participe à leur inviolabilité. Nul

pouvoir n'aurait droit de le supprimer; nul, pas même la Cour elle-même. Non, c'est dans le sentiment profond de mon respect pour la Cour que je déclare que la Cour ne pourrait supprimer par son arrêt un arrêt de la Cour.

« Mais ce que l'on vous demande n'est-il pas une véritable suppression ? Déclarer qu'un arrêt de la Cour ne peut être imprimé sans crime, n'est-ce pas en prononcer la suppression ? Bien plus, si l'on nous condamnait pour avoir imprimé l'arrêt de la Cour, la Cour ne se trouverait-elle pas forcée d'ordonner que *l'arrêt demeurera supprimé ?*

« Aussi l'accusation a-t-elle senti le besoin de changer l'état de la question? Si l'on fût venu vous demander : *MM. de Béranger et Baudouin sont-ils coupables pour avoir réimprimé l'arrêt de la Cour royale ?* cela n'eût pas même été présentable; l'absurdité eût sauté aux yeux. Au lieu de cela, l'accusation vous a mis un fait à la place du fait véritable : elle est venue vous dire : *MM. de Béranger et Baudouin ont réimprimé des chansons condamnées.* Point du tout : la question porte à faux. Nous n'avons pas imprimé des chansons; nous avons imprimé un arrêt : des arrêts ne sont pas des chansons.

« *Mais l'arrêt contient des chansons !* Est-ce ma faute? Est-ce moi qui l'ai rédigé? *L'arrêt contient des chansons!* cela se peut : je n'en sais rien; cela

ne me regarde pas. C'était un arrêt : je ne l'ai pas lu; je n'ai pas dû le lire.

« Que prétendez-vous donc? Parce que l'arrêt contenait des chansons, était-il interdit de l'imprimer? Mais c'est la suppression de l'arrêt que vous prononcez. Fallait-il l'émonder, en retrancher les passages condamnés? Voilà les arrêts de la Cour soumis à la censure préalable des imprimeurs!

« Veuillez, de grace, observer combien de circonstances réunies en notre faveur! Le compte rendu fidèlement d'un débat public, nous l'avons prouvé, ne peut être coupable; mais tous les éditeurs de semblables relations n'ont pas un intérêt également légitime à la publicité du débat; tous les débats ne consistent pas en *pièces*, et les *pièces* sont ce qu'il y a de moins altérable par la passion, la négligence ou la mauvaise foi : toutes les pièces ne sont pas *officielles;* toutes les pièces officielles ne sont pas des *arrêts*, tous les arrêts enfin ne sont pas lus en *audience publique*...

« Ici toutes ces circonstances viennent concourir à notre justification : nous avons rendu compte d'un procès; ce procès est le nôtre; ce que nous avons imprimé est une pièce; cette pièce est officielle; cette pièce officielle est un arrêt; et cet arrêt a été lu publiquement au débat.

« L'accusation, messieurs, vous propose des choses bien étranges. Elle vous propose d'effa-

cer, par une décision rétroactive, la publicité d'un débat qui a eu lieu publiquement; de faire, après coup, d'une audience publique, une audience à *huis-clos;* de prononcer la suppression d'un arrêt de Cour royale..... En vérité, tout cela est trop fort.

« Ainsi, point de délit; donc, point de complice. La justification de de Béranger est pour Baudouin une première ligne de défense.

« Maintenant j'aborde la défense particulière de l'imprimeur : je suppose un délit; je suppose un coupable; Baudouin pourra-t-il être accusé de complicité?

« La loi du 17 mai 1819, art. 24, veut que l'imprimeur d'un écrit répréhensible ne partage la condamnation de l'auteur que dans le cas où il aurait participé *sciemment* au délit de la publication.

« Or, en supposant un délit de la part de de Béranger, comment prouvez-vous que Baudouin y ait participé sciemment?

« En d'autres termes, comment prouvez-vous, 1° qu'il ait lu l'arrêt; 2° qu'il ait vu du mal à imprimer un arrêt?

« Moi je dis qu'il n'a rien lu, qu'il n'a rien dû lire. Il ne l'a point dû, parce qu'il connaissait de Béranger pour un homme d'honneur, incapable d'abuser de sa confiance; il ne l'a point dû, parce qu'il avait toujours vu publier librement des rela-

tions de procès; il ne l'a point dû, parce qu'il a vu ici un intérêt légitime, celui de la défense; il ne l'a point dû, parce qu'il savait que le débat avait été public; il ne l'a point dû, parce qu'il s'agissait d'un arrêt de la Cour.

« Voulez-vous qu'il l'ait lu? Comment prouvez-vous qu'il ait attaché une intention criminelle à une publication de cette nature? Quel mal pouvait-il trouver dans l'impression d'un arrêt de Cour royale lu publiquement à l'audience de la Cour d'assises? Supposons qu'il pût concevoir quelque scrupule, qu'aurait-il pu faire pour s'éclairer? Ce que tout le monde fait en pareille circonstance: consulter un avocat, un homme versé dans la science des lois. Et je ne parle pas ici de nous seuls, dont l'expérience ne paraîtra peut-être pas encore assez ancienne : que M. Baudouin n'eût pas trouvé dans nos conseils une garantie suffisante, j'y consens; mais avec nous, il aurait pu consulter notre vénérable doyen, M. Delavigne; il aurait pu consulter notre ancien bâtonnier, M. Delacroix-Frainville; l'un de nos plus célèbres avocats-plaidans, M. Tripier; l'auteur d'estimables traités de législation criminelle, M. Bourguignon; il aurait pu consulter tous ces hommes distingués qui font aujourd'hui la force et l'honneur de notre barreau, les Parquin, les Persil, les Lamé; il aurait pu consulter nos meil-

leurs avocats de cassation, tous lui auraient dit : « Imprimez, imprimez sans crainte; aucune poursuite ne saurait vous atteindre. » Ils l'auraient dit, CAR ILS L'ONT SIGNÉ [1]; et ce que trente-deux jurisconsultes honorables auraient conseillé comme légitime, M. Baudouin l'aurait considéré comme criminel!

« Si nous n'avons fait que ce qui nous eût été conseillé par les premiers jurisconsultes du barreau de Paris, pourquoi sommes-nous devant la Cour d'assises?

« Je passe au développement de ma troisième proposition. L'art. 27 de la loi de 1819, invoqué par le ministère public, déclare punissable la réimpression d'un écrit condamné, *après que la condamnation est réputée connue par la publication* DANS LES FORMES *prescrites par l'art.* 26. Le ministère public justifie-t-il de l'accomplissement de ces formalités? Nullement; et nous-mêmes, nous nous sommes assurés qu'elles n'ont point été remplies. L'accusation n'est donc point recevable; on ne peut nous poursuivre en vertu d'une loi, sans avoir satisfait au vœu de cette loi, sans avoir accompli les conditions qu'elle impose à la partie poursuivante.

« En vain parle-t-on d'une connaissance *de fait*,

[1] *Voyez* la Consultation ci-après, page 419.

qui remplacerait à notre égard la connaissance *légale* : la loi, et surtout la loi pénale, n'admet point ces équivalens. En vain connaissez-vous l'existence d'une loi déjà rendue; elle ne vous lie qu'après avoir été promulguée : en vain étiez-vous présent à l'audience où l'on a jugé votre cause; les délais de l'appel ne courent contre vous que du jour de la notification. Le délit de réimpression ne commençait pour nous, comme pour tout autre, que du moment de la publication légale du jugement de condamnation; point de publication, point de délit : l'accusation ne peut même être écoutée.

« Dois-je maintenant vous parler des accusés, après vous avoir parlé de la cause?

« Je l'avoue, messieurs les jurés, cette cause m'afflige profondément; elle m'afflige pour elle-même, pour les principes, pour la justice; elle m'afflige pour les hommes si dignes d'intérêt que nous venons défendre.

« Ici, c'est un jeune négociant, recommandable par l'aménité de ses mœurs et la douceur de son caractère; c'est un nouvel époux qu'une accusation inopinée a surpris au milieu des fêtes nuptiales et des premières joies de l'hyménée. Au moment où je parle, une jeune et charmante épouse pleure et compte en palpitant les longs instans de l'audience : elle accuse la presse, les procès, que sais-

je! les tribunaux eux-mêmes : elle ne voit que prisons, que geôliers, que verrous préparés pour son mari : elle demande si ce sont là les prémices du mariage, et s'étonne de passer dans les larmes ces heures de miel que l'hymen lui avait promises.

« Là c'est un littérateur aussi distingué par ses talens que par ses qualités morales; c'est de tous les écrivains de cette époque celui qui peut-être a fait faire le plus de progrès au genre qu'il a cultivé; poëte ingénieux, philosophe aimable, portant la pauvreté avec noblesse, et la célébrité avec modestie... Dites-moi, n'y a-t-il pas quelque chose de barbare à tourmenter ces hommes d'élite à qui nous devons tant de plaisirs, à qui la France devra peut-être quelque gloire? N'est-ce pas une espèce de sacrilége de les harceler par des persécutions, de troubler leurs loisirs si fertiles, de fatiguer leur existence, de flétrir leur génie? Mieux inspirés que nous, les anciens révéraient les bons poëtes; ils les nommaient des hommes divins; ils les regardaient comme des êtres sacrés; ils dévouaient aux furies quiconque osait offenser ces favoris des dieux. Si Platon, plus austère, bannissait les poëtes de sa république, il ne les envoyait point en prison; il les couronnait de roses, et les reconduisait à la frontière, aux sons d'une musique harmonieuse; on ne pouvait donner un congé d'une manière plus aimable. Jusque dans

ses sévérités, Platon respectait les dons brillans de la nature dans ceux qu'elle en avait favorisés. Et nous aussi, messieurs, respectons-les ces hommes précieux; respectons-les, car la nature en est avare; respectons-les, car ils sont la fleur de leur siècle et l'honneur de leur patrie; respectons-les, car ils sont les rois de l'avenir, ils disposent de la postérité, et la postérité prendra parti pour eux. Elle n'a point pardonné, cette postérité, à Auguste l'exil d'Ovide, à Louis XIV lui-même la disgrace homicide de Racine; elle a flétri d'un éternel opprobre la main qui donna des fers au chantre d'Armide. Un jour aussi, cette postérité s'informera comment la France a traité son poëte, quels honneurs ont été rendus, quelles récompenses accordées, quelles couronnes décernées au rival d'Anacréon. Quelle sera la réponse?..... Ah, messieurs les jurés! pourquoi sommes-nous devant la Cour d'assises! »

Des applaudissemens unanimes partent de tous les points de la salle.

M. Marchangy : « Notre ministère vous paraîtra sans doute bien sévère après la péroraison touchante que vous venez d'entendre, et les applaudissemens indiscrets qui ont profané cette enceinte. Je rends justice cependant à la modération des plaidoiries; les avocats, en soutenant la bonté de

leur cause, se sont gardés de se livrer aux mouvemens passionnés qui auraient pu en faire douter. »

M. Marchangy discute d'abord la fin de non-recevoir; il dit que l'insertion de l'arrêt au *Moniteur* n'est qu'une présomption de droit, et que supposé qu'elle n'existât pas, il y aurait encore la présomption de fait, puisqu'il était impossible que de Béranger ne connût pas l'arrêt de condamnation. Répondant à l'objection tirée de ce qu'il n'y avait pas de corps de délit, il soutient que si la loi n'a pas prévu qu'on pourrait l'éluder à l'aide d'un protocole, ce n'est pas une raison pour soutenir qu'on a pu ainsi se jouer de sa prohibition.

M. l'avocat général s'attache ensuite à réfuter ce qu'il appelle trois erreurs avancées par les avocats. D'abord, on a cité des exemples antérieurs à la loi qui nous régit. Et quand bien même il y aurait quelques faits qui lui seraient postérieurs, on ne pourrait pas argumenter de l'oubli des agens de l'autorité. (Ici des murmures interrompent M. l'avocat général qui dit avec force : « Audiencier, faites faire silence. »)

En second lieu on a confondu dans les débats, la publicité intérieure avec la publicité extérieure: la publicité n'est exigée que dans l'intérêt de celui qui veut prouver son innocence. Dès que le jugement de condamnation est intervenu, la publicité n'est plus nécessaire.

M. Marchangy soutient que par cela que la loi déclare qu'on ne peut être poursuivi pour la publication des pièces émanant de la Chambre des députés, sans établir la même disposition pour les pièces relatives aux affaires judiciaires, ces dernières peuvent donner lieu à des poursuites.

Enfin, on a confondu les arrêts de renvoi avec les arrêts définitifs; le principe de publicité ne s'applique qu'aux derniers.

Quant aux paroles de monsieur le garde des sceaux, c'est trop accorder aux ministres que de leur accorder le pouvoir législatif et de recevoir leurs discours comme des oracles.

Monsieur l'avocat général pense que Me Dupin n'a point eu à se plaindre des journaux, quoique son plaidoyer n'y ait point été inséré, puisque *le Courrier* entre autres dit qu'il a réfuté victorieusement les doctrines du ministère public; que pour apaiser l'amour-propre de l'avocat, il suffisait en tout cas d'imprimer la défense sans imprimer l'arrêt, et qu'on n'a pas dû se venger sur la société des torts de la censure.

« On a cherché à vous émouvoir, continue-t-il, par la gravité de la peine; mais ce motif ne doit pas faire impression sur vous, messieurs les jurés: ce serait envahir le droit de faire grace, ce droit qui n'appartient qu'au souverain. »

Me Dupin : « Après une réplique couverte d'applaudissemens bien mérités, et dont il faut absoudre les auditeurs, puisque l'émotion de leurs cœurs leur a ôté le pouvoir de les refuser, je croyais que le ministère public ne serait pas revenu sur une accusation dont il désespère lui-même. »

Me Dupin réfute alors les différentes objections de monsieur l'avocat général : « Quant à la fin de non-recevoir, la cause, dit-il, peut très bien se passer de ce secours ; mais il n'en est pas moins vrai, qu'en point de droit, cette fin de non-recevoir doit être admise. En effet, lorsque la loi établit des formalités spéciales pour constater la publicité d'un acte, on ne peut pas suppléer au défaut de ces formalités par de prétendus équivalens, ni remplacer la présomption de droit par une présomption de fait. C'est ainsi qu'un député qui aurait discuté une loi, qui aurait contribué par son vote à son adoption, ne serait pas cependant, en droit, censé la connaître, tant qu'elle n'aurait pas été promulguée dans les formes voulues par le Code civil. Il en est de même dans l'espèce. Pour qu'il y ait récidive dans le cas de réimpression, il faudrait que l'arrêt de condamnation eût été inséré dans le *Moniteur*, avec les formalités exigées pour les arrêts de déclaration d'absence, c'est-à-dire dans la partie officielle. Or, l'arrêt n'a point

été inséré ; il n'y a donc point récidive aux yeux de la loi.

« Monsieur l'avocat général a dit que le législateur n'avait pas pensé à prévoir ce cas ; je m'empare de cet aveu, et je dis que puisque le législateur n'y a pas pensé, le ministère public ne doit pas y penser non plus.

« On nous a reproché d'avoir confondu les époques ; non : j'ai cité des arrêts de toutes les époques pour montrer que jamais cette publicité n'avait été interdite. J'en ai cité de la Convention même auxquels on avait accordé la plus grande publicité. La Convention voulait du sang, mais elle laissait du moins la publicité. Après avoir fait tomber les têtes, elle permettait aux écrivains et aux journalistes de faire reconnaître l'innocence de ceux qu'elle avait traînés à l'échafaud !

« Le ministère public a distingué la publicité de l'audience et la publicité extérieure. Je n'admets pas cette interprétation, parce qu'elle est restrictive. Partout où je verrai une interprétation qui tendra à détruire nos droits, à restreindre nos libertés, j'opposerai une interprétation plus large ; et mon amour pour la Charte, pour l'institution qu'elle consacre, me persuade que la liberté des débats doit être pleine et entière, telle que son auteur nous l'a promise, et non telle qu'on veut nous la faire.

« Quant aux inductions que j'ai tirées du discours de M. de Serres, entendons-nous : certes, je ne suis pas dans l'usage de faire trop de concessions aux ministres; je suis loin de regarder comme vraies, encore moins comme obligatoires, toutes les propositions qui sortent de leur bouche; ils sont les orateurs du pouvoir; ils cherchent naturellement à l'étendre; et c'est en pareil cas qu'il convient de les écouter avec défiance, et qu'on peut se trouver en opposition avec eux : mais si par hasard il arrive à l'un d'eux de dire quelque chose de favorable à la liberté, alors je m'en empare, j'en prends acte comme d'un aveu sorti de la bouche de la partie adverse. »

Me Dupin soutient que la loi n'ayant pas établi de distinction pour les arrêts des Cours et les jugemens des tribunaux, selon les divers genres d'accusation; le droit de les publier existe en entier, quel que soit le sujet de l'accusation.

« Si je me suis plaint, continue-t-il, qu'on n'ait pas inséré mon plaidoyer dans les journaux, ce n'est pas par un motif d'amour-propre; j'en aurais mis beaucoup à sauver mon client, et non à faire paraître mon plaidoyer. Mais j'ai partagé son indignation contre l'iniquité de la censure; j'ai trouvé qu'une si étrange partialité passait toutes les bornes, et que tout citoyen avait le droit de se défendre devant l'opinion publique, quand il

y était traduit par l'insertion dans les journaux d'un réquisitoire dans lequel il était accusé : j'ai pensé qu'il n'était pas indifférent pour un homme accusé sur quatre chefs de faire savoir qu'il avait été acquitté sur trois. Du reste je n'ai pas voulu qu'on en usât pour la défense comme on en avait usé en faveur de l'accusation. On voulait n'imprimer que ma plaidoirie, j'ai demandé qu'on y ajoutât le réquisitoire pour que la balance fût égale.

« On a parlé de la clémence royale! Personne ne s'en défie; mais c'est une mauvaise manière d'obtenir des condamnations que de dire on fera grace!... On a recours à son souverain quand on est coupable; de Béranger est innocent, il ne demande que justice. »

Ici, Me Dupin se plaint du refus obstiné de la police, de saisir les nombreuses contrefaçons des chansons de de Béranger; on n'a pas seulement voulu le poursuivre, on a voulu le ruiner. L'avocat parle aussi des vexations qu'on a fait éprouver à son client dans la prison : il a été soumis à des perquisitions pour un Supplément qu'il n'avait pas publié et qu'il a toujours dénié. On a été jusqu'à le fouiller comme un voleur! « Il a eu tort de le souffrir, dit Me Dupin; il devait se dépouiller de ses vêtemens un à un, sur ordonnance du juge, plutôt que de laisser porter sur lui d'in-

dignes mains. Quoi qu'il en soit, ces recherches n'ayant produit aucun résultat, on n'a rien imaginé de mieux que de lui faire un procès pour avoir imprimé un arrêt! Voilà, messieurs, l'étonnant sujet de ce nouveau procès, dont la conséquence serait un an d'emprisonnement! Mais j'ai suffisamment démontré que la publicité des arrêts est de droit, et ne peut point, par conséquent, constituer un délit. »

Monsieur le président demande aux prévenus s'ils ont quelque chose à ajouter à leur défense; ils répondent négativement.

Monsieur le président fait son résumé, et pose aux jurés les questions suivantes :

1° Les chansons qui ont motivé la condamnation prononcée par arrêt du 8 décembre 1821, et dont la destruction et la suppression ont été ordonnées, ont-elles été imprimées dans l'écrit intitulé : *Procès fait aux Chansons de de Béranger?*

2° De Béranger est-il coupable d'avoir fait imprimer, vendre et distribuer après sa condamnation les chansons condamnées?

3° Baudouin est-il coupable d'avoir imprimé, sachant qu'elles étaient coupables, lesdites chansons?

Me Dupin demande le changement de la position des questions qui lui paraissent rédigées de ma-

nière à ne laisser aucune latitude aux jurés; c'est comme si, pour quelqu'un qui a commis un meurtre sans préméditation, on se contentait de demander si un homme a été tué. La Cour entre dans la salle du conseil pour délibérer. M. le président fait appeler Me Dupin dans la salle des délibérations. Cet avocat rentre un instant après; la Cour le suit immédiatement. Me Dupin annonce aux jurés que, d'après les explications qui viennent d'avoir lieu entre lui et la Cour, elle n'entend pas exclure les considérations qui doivent influer sur l'appréciation de la culpabilité, ni réduire la décision des jurés à l'appréciation d'un simple fait matériel; mais au contraire lui laisser la solution de toutes les questions morales et intentionnelles; il croit dès lors inutile de persister dans la demande des rectifications qu'il avait présentées, et déclare qu'il s'en désiste.

M. le président confirme les explications données par Me Dupin. Il est trois heures et demie, les jurés entrent dans la salle des délibérations. Il est cinq heures quand ils reviennent. Les questions ont été résolues de la manière suivante :

Sur la première question : Oui. — Sur la seconde question : Non. — Sur la troisième question : Non.

Monsieur le président prononce l'ordonnance d'acquittement; elle excite dans l'auditoire des mar-

ques d'approbation, qu'on parvient avec peine à comprimer. MM. de Béranger et Baudouin sont aussitôt entourés par leurs amis, dont ils reçoivent les félicitations et les embrassemens.

Un huissier appelle M. de Béranger pour le reconduire à Sainte-Pélagie; il sort, pressé par les bras des spectateurs.

CONSULTATION.

Le conseil soussigné, qui a pris lecture de l'écrit intitulé *Procès fait aux chansons de de Béranger*,

Invité à donner son avis sur les poursuites commencées, à raison de cet écrit, contre les sieurs de Béranger et Baudouin;

Est d'avis que ces poursuites ne sont nullement fondées, et qu'elles doivent nécessairement être écartées par la Cour d'assises.

De l'écrit susmentionné et des explications données par les parties résultent les faits suivans :

Dans le cours de l'année 1821, M. de Béranger a publié un recueil de chansons en deux volumes.

Divers passages de cet écrit ont été déférés aux tribunaux; le 27 novembre 1821, la chambre d'accusation a rendu un arrêt qui a renvoyé M. de Béranger devant la Cour d'assises, comme prévenu de divers délits, aux termes de la loi du 17 mai 1819 : les passages incriminés sont transcrit dans l'arrêt, conformément à la loi.

Le . . . . . , M. de Béranger a comparu devant la Cour d'assises, *en audience publique*. La cause avait attiré un nombreux concours d'auditeurs. L'arrêt de renvoi, tenant lieu d'acte d'accusation dans ces sortes d'affaires, a été lu *publi-*

quement; et les passages déférés qui en faisaient partie se sont trouvés, comme de raison, compris dans la lecture. Les débats se sont ensuite ouverts sur ces passages; des plaidoiries et répliques contradictoires ont été prononcées par l'orateur du ministère public et par le défenseur de l'accusé. Le résultat de ce débat a été l'absolution de M. de Béranger sur trois chefs de l'accusation, et sa condamnation sur un seul, l'un des moins graves.

Le lendemain les journaux ont, suivant l'usage, rendu compte de l'affaire. Plusieurs d'entre eux ont reproduit textuellement et intégralement le plaidoyer et la réplique du ministère public : nul, au contraire, n'a pu rapporter un seul mot des plaidoiries du défenseur; la censure les a entièrement supprimées : il est même allégué qu'elle a voulu contraindre un de ces journaux à publier l'accusation tout en supprimant la défense, et qu'on a eu quelque peine à obtenir qu'elle se désistât de cette prétention.

M. de Béranger a cru voir dans ce procédé une vexation, un attentat contre le droit naturel de la défense. Pour suppléer, du moins autant que possible, au silence forcé des journaux, il a jugé convenable de publier lui-même la relation de son procès, avec les pièces de la procédure; chose qui déja s'était pratiquée dans tous les procès de ce

genre. Dans une préface adressée *au lecteur impartial*, M. de Béranger a exposé ses motifs : on y lit entre autres les passages suivans :

« S'il eût été permis aux journaux de rendre un « compte exact de ma défense devant la Cour « d'assises, de même qu'il a été permis à mon ac- « cusateur de reproduire son accusation, j'aurais « pu me dispenser de faire imprimer les pièces de « mon procès... Mes juges ont écouté l'accusation ; « ils ont aussi écouté la défense. Sur quatre chefs « d'accusation, ils en ont écarté trois ; et la cen- « sure, qui permet de reproduire contre moi l'ac- « cusation en entier, même dans les parties où elle « a complétement échoué, n'a pas permis qu'à « côté de ces incriminations renouvelées, ma dé- « fense vînt aussi se reproduire. »

« Ainsi . . . . . , au désavantage d'avoir « eu à répondre de suite et sans préparation à une « accusation élaborée avec soin, écrite avec re- « cherche, et long temps méditée, s'est joint le « désagrément, plus grave encore, de voir les dé- « clamations dont j'avais été l'objet, longuement « reproduites, répandues avec profusion, et sans « le contre-poids, plus que jamais nécessaire, des « justifications qui devaient en paralyser l'effet....

« Je serai plus équitable dans ma propre cause. « Je donnerai l'accusation *telle qu'elle a été portée* « *contre moi*, sans en rien retrancher, en rien dis-

« simuler : on lira l'arrêt de la Cour ; je donnerai « le réquisitoire de mon accusateur.... tel qu'il lui « a convenu de le publier dans le *Moniteur*, seu- « lement j'y joindrai la réponse de mon défenseur, « telle que la sténographie l'a reproduite, et telle « que son amitié pour moi et son zèle pour un « opprimé la lui ont inspirée. »

Effectivement le *Procès* a paru ; il contient les divers réquisitoires du ministère public, l'arrêt de renvoi, imprimés sur la copie délivrée par le greffier de la Cour, le plaidoyer et la réplique de l'avocat général, ceux du défenseur, la déclaration du jury, et l'arrêt définitif de la Cour d'assises.

Il a été imprimé par M. Baudouin, qui a rempli toutes les formalités exigées par les règlemens de la librairie.

Cependant le ministère public a cru apercevoir un nouveau délit dans la publication de l'arrêt de renvoi, attendu que cet arrêt rapportant les textes incriminés, publier l'arrêt, c'était, suivant lui, reproduire des passages déja jugés coupables.

M. Baudouin, appelé devant le juge instructeur, a déclaré que M. de Béranger était l'auteur de cette publication : M. de Béranger a fait une déclaration semblable.

Par suite de cette instruction, un arrêt de la Cour royale, chambre d'accusation, a renvoyé MM. de Béranger et Baudouin devant la Cour

d'assises, comme prévenus du délit prévu par l'article 27 [1] de la loi du 26 mai 1819, au moyen de la publication d'un arrêt de renvoi contenant la citation de passages condamnés.

Ces poursuites sont-elles fondées à l'égard de l'auteur ?

Sont-elles fondées à l'égard de l'imprimeur ?

C'est par l'exposé des plus simples notions du droit que le conseil va répondre à cette double question.

Examinons d'abord la question relative à l'auteur.

M. de Béranger a fait imprimer l'arrêt d'une cour de justice, sur la copie délivrée par le greffier de cette cour; il l'a fait imprimer dans la relation d'un procès; il a fait cette relation dans une circonstance qui lui était personnelle, et dans l'exercice légitime du droit de défense : sous chacun de ces trois rapports, il est évidemment à l'abri de toute attaque.

Lorsqu'une chose est passée en usage dans la société, lorsque cet usage est établi sur des faits nombreux, publics, fréquemment et long-temps

[1] « Quiconque, après que la condamnation d'un écrit, de dessins « ou de gravures, sera réputée connue par la publication dans les « formes prescrites par l'article précédent, les réimprimera, vendra « ou distribuera, subira le *maximum* de la peine qu'aurait pu en- « courir l'auteur. »

réitérés sans jamais provoquer de réclamation, il serait aussi injuste que sévère de poursuivre le citoyen qui, sur la foi d'un état de choses établi, a fait ce que chacun autour de lui, avant lui, était en possession de faire en toute sécurité. Ce qui est une fois entré dans les habitudes sociales, ce qui, soit raison, soit tolérance, a été long-temps consacré par le consentement tacite de l'autorité répressive, est devenu par là une faculté publique, et ne peut plus être considéré comme délit, à moins qu'une loi nouvelle ne vienne lui imprimer ce caractère pour l'avenir. Car la justice, comme la loi, n'est pas faite pour tendre des piéges à la confiance des citoyens : elle doit avertir avant que de frapper, et quand elle a constamment gardé le silence sur des faits patens et multipliés, le pouvoir accusateur n'a plus le droit de s'emparer tout à coup d'un de ces faits, par prédilection, et d'inquiéter le citoyen qui n'a fait qu'user d'une possession reconnue par le consentement de la société tout entière.

Ce principe est tellement vrai, que l'erreur elle-même est justifiée par la loi, lorsque l'erreur constitue l'opinion commune. *Error communis facit jus*, disent les jurisconsultes et la loi romaine.

Lorsque M. de Béranger a fait paraître son *Procès*, il est constant que la publication des procès célèbres était autorisée par l'usage et par le

consentement tacite du ministère public. Il n'est pas une affaire de quelque célébrité qui n'ait amené une semblable publication : presque toujours l'éditeur a imprimé, soit dans le corps, soit à la suite de l'ouvrage, les principales pièces du procès, particulièrement les actes d'accusation et les arrêts : très souvent ces pièces renfermaient des textes condamnés ; cependant il serait impossible de citer une seule action intentée par le ministère public à raison d'un procès ainsi publié.

Entre mille exemples qu'on pourrait facilement accumuler, on se contentera de rappeler le procès *de la souscription nationale*. Les éditeurs avaient rapporté le texte de l'article condamné : sa réimpression ne donna lieu pourtant à aucune poursuite. Il en a été de même dans une foule d'autres circonstances.

M. de Béranger a donc trouvé à cet égard la route frayée, la possession établie : il a usé d'un ordre de choses qu'il n'a point créé, qui existait bien avant lui ; il a suivi la foi sociale et l'opinion commune : nul doute qu'il n'en ait eu le droit.

Ajoutons qu'ici l'opinion commune n'est point l'*erreur commune*, mais la raison générale. Ce n'est point par une tolérance inattentive, c'est par de justes motifs, c'est par la nature des choses que la libre publication des procès est autorisée. Les procès, surtout en matière criminelle, sont

chose publique, essentiellement publique : la publicité est donnée par la loi comme une garantie de la sagesse et de l'équité des jugemens; c'est par le même motif que la loi exige que les audiences soient publiques et que les jugemens soient motivés. Publier un procès, c'est continuer la publicité de l'audience, c'est seconder le vœu de la loi.

Droit établi sur un usage constant, possession non contestée d'une faculté légitime en elle-même, tel est le premier aspect sous lequel on doit considérer la cause de M. de Béranger. C'en serait assez pour justifier la publication de son procès, ne fût-elle qu'une simple spéculation de librairie faite par une personne indifférente; mais combien ces considérations n'acquièrent-elles pas plus de force lorsque c'est la partie intéressée qui fait elle-même imprimer sa défense!

Publier sa défense est un acte de droit naturel que nul au monde n'a le droit d'empêcher, de restreindre, ni d'incriminer : et la défense, ce n'est pas seulement le discours d'un orateur, c'est tout ce qui peut jeter de la lumière sur la cause, tout ce qui peut servir soit à la justification de l'accusé, soit à l'intelligence de ses moyens. Le lecteur, pour arrêter son opinion, doit avoir sous les yeux tous les élémens qui peuvent concourir à la former; il est surtout indispensable qu'il sache sur quoi portent les argumens du défenseur : autre-

ment la défense ne serait pour lui qu'une énigme sans mot. Le droit de publier la défense entraîne donc *irrésistiblement* le droit de publier les documens relatifs à la défense, à plus forte raison les actes de la procédure, à plus forte raison la pièce fondamentale du procès, la pièce sur laquelle s'engage et roule le débat tout entier, l'acte d'accusation.

A ce principe général et sacré se joignent dans l'espèce des considérations particulières. Après le jugement qui l'acquittait sur presque tous les points de l'accusation, M. de Béranger a vu cette accusation reproduite, répandue avec profusion par les journaux, et ces mêmes journaux inexorablement fermés pour sa défense. Des inculpations réfutées à l'audience, et victorieusement réfutées, puisque sur quatre chefs de prévention trois ont été écartés, ont reparu aux yeux de la France, et reparu sans la défense qui les avait détruites. M. de Béranger a pu dans ces circonstances, disons plus, il a dû opposer à la reproduction de l'attaque la reproduction de la défense.

Dès lors, il a dû aussi appuyer cette défense de tous les documens qui s'y rattachaient, et sans lesquels il eût été difficile, pour ne pas dire impossible, de la comprendre et de la juger. D'ailleurs, M. de Béranger croyait avoir à se plaindre

de la partialité de la censure; il est naturel qu'il ait voulu y répondre par une impartialité scrupuleuse : et pouvait-il faire un plus grand acte d'impartialité qu'en rapportant les réquisitoires qui le dénonçaient, l'arrêt qui le mettait en jugement, les plaidoyers qui provoquaient sa condamnation, et le jugement qui la prononçait?

Ainsi, non seulement M. de Béranger était autorisé, par l'état de choses existant, à publier les pièces de son procès; il l'était encore par sa position personnelle et par le droit de sa défense. Ajoutons qu'il l'était surtout par la nature et le caractère de ces pièces.

Quelle est effectivement la pièce dont l'impression a donné lieu aux poursuites? C'est l'*arrêt de renvoi* rendu *par la Cour royale de Paris.*

Or, l'impression d'un arrêt rendu par une Cour de justice peut-elle jamais constituer un délit?

En d'autres termes, l'œuvre des magistrats peut-il jamais constituer *un corps de délit?*

Hésiter à proclamer la négative sur cette étrange question, ce serait manquer de la manière la plus grave au respect dû à la justice et à ses organes.

Que vient-on demander A LA COUR ROYALE DE PARIS? de supprimer UN ARRÊT DE LA COUR ROYALE DE PARIS. Les termes manquent pour exprimer l'étonnement que fait naître une semblable proposition.

En vain dirait-on que l'arrêt contient des textes condamnés.

L'arrêt contient ce que les magistrats ont jugé convenable qu'il contînt. Il n'appartient à personne de scruter leur ouvrage et de corriger leur rédaction. Ce que l'on a imprimé, ce n'est point tel ou tel passage, c'est l'arrêt de la Cour, et l'arrêt de la Cour est inattaquable.

Peut-être insistera-t-on : on prétendra que publier l'arrêt de renvoi, c'est éluder la disposition de l'arrêt définitif qui prononce la suppression des textes condamnés.

Disons d'abord que nul argument ne peut faire que l'impression de l'arrêt d'une Cour de justice constitue un corps de délit. Toutes les objections viennent se briser contre cette vérité inébranlable. On n'est point obligé de s'inquiéter de ce que contient un arrêt : c'est un arrêt; il suffit : c'est un acte émané des ministres de la loi; il porte avec lui sa garantie.

Au surplus, quelle différence de publier un texte séparément, ou de le rapporter dans l'arrêt qui le dénonce, à côté de l'arrêt qui le condamne? Aurait-on si peu de respect pour la justice que de regarder ses décisions solennelles comme un faible contre-poids à quelques fragmens d'écrits épars dans le contexte d'un acte judiciaire? On reproduit, il est vrai, les passages; mais on les

reproduit accompagnés de leur condamnation : le lecteur est averti que ces passages ont été déclarés coupables : ce n'est plus l'écrit *condamnable* qu'on lui présente, c'est la *condamnation.*

Lorsque l'archevêque de Paris lança son mandement contre l'*Émile*, que le parlement venait de condamner, il transcrivit plusieurs passages du livre qu'il attaquait : il eut même soin de choisir les plus énergiques. Le mandement fut publié dans toutes les églises; il fut affiché sur tous les murs de la capitale; cependant le parlement de Paris ne songea point à poursuivre ni l'archevêque ni l'imprimeur pour avoir réimprimé des passages d'un livre condamné.

On a vu que l'usage moderne a confirmé cette ancienne jurisprudence, puisque, dans tous les procès publiés depuis plusieurs années, on a constamment imprimé les actes d'accusation et les arrêts, sans dictinction de ceux qui relataient des textes condamnés, et sans que le ministère public ait jamais réclamé.

Non seulement les arrêts des tribunaux peuvent être publiés sans délit, mais on doit déclarer qu'ils ont une publicité légale et nécessaire. Ils font partie intégrante d'une chose essentiellement publique, les procès civils ou criminels; on ne conçoit pas comment ce pourrait être un crime de publier des actes dont la loi consacre la publicité.

La supposition que l'on réfute n'est pas seulement fausse dans son principe; elle serait absurde dans ses conséquences. En effet, si l'impression d'un arrêt pouvait être incriminée, il faudrait que la Cour qui prononcerait la condamnation prononçât en même temps la *suppression* de l'imprimé : cette conséquence est forcée. Or, cet imprimé, c'est l'arrêt. La *suppression* d'un arrêt! et prononcée *par arrêt!* Qu'est-ce qu'une thèse qui conduit à de telles conséquences?

Si, dans l'espèce de la cause, l'arrêt de renvoi a une publicité légale *comme arrêt*, il en a aussi une autre *comme acte d'accusation*. En effet, en matière de délits de la presse, les arrêts de renvoi tiennent lieu d'actes d'accusation; ils sont lus comme tels à l'audience; l'impression ne fait que continuer la publicité *de droit* commencée à l'audience. Et dans le fait, l'arrêt dont il s'agit avait déja une existence *légalement* publique avant d'être imprimé dans la relation de M. de Béranger : il avait été lu, *non à huis-clos*, mais en audience publique, devant un nombreux auditoire; les journaux auraient pu, sans encourir aucune responsabilité, s'en emparer comme d'un fait judiciaire, et le reproduire dans son intégralité : dès ce moment l'arrêt avait à la fois une publicité de fait et une publicité de droit.

Il est donc impossible de penser que la justice croie devoir sévir contre une telle publication.

Elle sévirait contre elle-même; elle condamnerait son propre ouvrage; elle déchirerait ses propres actes. Il y a ici impossibilité morale et légale.

Si la publication a été licite, il est évident que l'imprimeur ne peut être recherché pour y avoir pris part. Ce n'est donc que très surabondamment et en quelques mots qu'on va s'occuper de la question de bonne foi, relative à M. Baudouin.

L'impression d'un écrit, fût-il même punissable, est un fait matériel qui ne porte en lui-même aucun caractère de criminalité. Ce caractère ne pourrait, *dans le système le plus sévère*, résulter que d'une participation intentionnelle au délit. C'est là un point dès long-temps réglé par la jurisprudence, et consacré par l'art. 24 de la loi du 17 mai 1819.

Quoi qu'il en soit, il est trois points qui ne peuvent être contestés dans l'un comme dans l'autre système.

1° L'imprimeur qui, ayant rempli toutes les formalités de la loi, a fait connaître l'auteur de la publication, a pour lui la présomption légale de bonne foi, au moins jusqu'à preuve contraire.

2° L'imprimeur qui fait une publication autorisée par l'usage et la publique possession, telle que la relation d'un procès, a encore pour lui la présomption légale de bonne foi.

3° L'imprimeur qui publie un document judiciaire, et principalement l'arrêt d'une cour de

justice, a pour lui une invincible présomption de bonne foi. Il serait même dispensé, pour un tel acte, s'il était isolé, des formalités ordinaires exigées par les règlemens.

A l'abri de cette triple présomption de droit, M. Baudouin ne pourrait être atteint par aucune accusation, quel que fût le caractère de la cause principale.

Par ces motifs, le conseil estime que MM. de Béranger et Baudouin doivent être renvoyés de la prévention dirigée contre eux.

Délibéré à Paris, ce 26 février 1822.

BERVILLE, *Avocat.*

DELAVIGNE, *Doyen;* DELACROIX-FRAINVILLE, *ancien Bâtonnier;* BERRYER, TRIPIER, LAMY, PERSIL, COFFINIÈRES, PARQUIN, DEQUEVAUVILLIERS, LEGOUIX, CONFLANS, DECRUZY, RIGAL, PINET, RHUMILLY, DARRIEUX, NICOD, SCRIBE, MOLLOT, GODARD, CARRÉ, QUÉNAULT, BOURGUIGNON *père*, LAVAUX, BARTHE, RENOUARD, DALLOZ, DUMONT, BLANCHET, CHAIX-D'EST-ANGE, ROYER-COLLARD.

FIN.

TABLE DES CHANSONS

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Chansons publiées en 1825.	Page	1
Préface.		3
La Muse en fuite.		5
Dénonciation en forme d'impromptu.		9
Adieux à la campagne.		11
La Liberté.		14
La Chasse.		16
Ma Guérison.		18
L'Agent provocateur.		21
Mon Carnaval.		24
L'Ombre d'Anacréon.		26
L'Épitaphe de ma Muse.		29
La Sylphide.		31
Les Conseils de Lise.		34
Le Pigeon messager.		37
L'Eau bénite.		40
L'Amitié.		42
Le Censeur.		45
Le mauvais Vin.		48
La Cantharide.		50
Le Tournebroche.		53
Le Tailleur et la Fée.		55
Les Sciences.		58
La Déesse.		60
Le Malade.		62
La Couronne de Bluets.		64
L'Épée de Damoclès.		66
La Maison de Santé.		68
La Bonne Maman.		70
Le Violon brisé.		72

Le Contrat de Mariage. Page 75
Le Chant du Cosaque. 77
Les Hirondelles. 79
Les Filles. 81
Le Cachet. 83
La jeune Muse. 85
La Fuite de l'Amour. 87
L'Anniversaire. 89
Le Vieux Sergent. 91
Le Prisonnier. 94
L'Ange exilé. 97
La Vertu de Lisette. 99
Le Voyageur. 101
Mon Enterrement. 104
Le Poëte de Cour. 106
Octavie. 109
Les Troubadours. 112
Les Esclaves Gaulois. 115
Treize à table. 118
La Fayette en Amérique. 120
Maudit Printemps! 122
Psara. 124
Le Voyage imaginaire. 127

CHANSONS INÉDITES.

Couplets sur un prétendu portrait de moi. 131
Le Grenier. 133
L'Échelle de Jacob. 135
Le Chapeau de la Mariée. 138
La Métempsycose. 140
Les pauvres Amours. 142
A M. Gohier. 144
Couplet écrit sur un recueil de Chansons manuscrites de M. Vaissière. 146
Le Convoi de David. 147
Le Chasseur et la Laitière. 151
Le Sacre de Charles-le-Simple. 153

Bonsoir. Page 156
Le Missionnaire de Montrouge. 158
Couplets sur la journée de Waterloo. 161
Couplet écrit sur l'Album de madame Amédée de V... 163
Oraison funèbre de Turlupin. 164
A Mlle *****, en lui envoyant mes dernières Chansons. 168
Les deux Grenadiers. 169
Le Pèlerinage de Lisette. 172
Les Infiniment petits. 175
Encore des Amours. 177
La Mort du Diable. 179
Le Prisonnier de guerre. 181
Le Dauphin. 183
Le petit Homme rouge 185
Les Bohémiens. 188
Les Souvenirs du peuple. 192
Les Nègres et les Marionnettes. 195
L'Ange Gardien. 197
La Mouche. 200
Les Lutins de Montlhéry. 202
La Comète de 1832. 204
Le Tombeau de Manuel. 206

PROCÈS FAIT AUX CHANSONS DE P. J. DE BÉRANGER.

Au Lecteur impartial. 211
Procès de M. de Béranger. 215
Pièces justificatives. 330
Arrêt de renvoi. 340
Deo Gratias d'un Épicurien. 347
La Descente aux Enfers. 349
Mon Curé. 352
Les Capucins. 354
Les Chantres de Paroisse. 356
Les Missionnaires. 359
Le Bon Dieu. 361
Troisième couplet de la Chanson ayant pour titre *la Mort du roi Christophe.* 363

Septième couplet de la chanson ayant pour titre *le Prince de Navarre.* Page 364
Quatrième couplet de la chanson ayant pour titre *le Bon Dieu,* *Ibid.*
Sixième couplet de la chanson ayant pour titre l'*Enrhumé.* 365
Dernier couplet de la chanson ayant pour titre *la Cocarde Blanche.* 365
Le Vieux Drapeau. 366

PROCÈS FAIT A MM. DE BÉRANGER ET A. BAUDOUIN.

Consultation. 419

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

00102469

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 17 February, 2016